



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 août 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée conseil municipal du 17 août .
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée conseil d'agglomération du
20 août. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1155897005

Conclure avec la firme Tacel Ltée, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de têtes de feux piétons à DEL - Appel d'offres public 14-13-752 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 214 310,81 \$)

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156292002

Accorder un contrat à Vulcain Alarme Division de B.W. Technologies (Honeywell) pour le service d'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux dans divers bâtiments municipaux pour une période de 34 mois à compter du 1er septembre 2015 - Dépense totale de 192 123,23 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13918 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156292001

Accorder des contrats à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour le service d'entretien d'équipements électromécaniques de bâtiment dans divers bâtiments municipaux pour une période de 36 mois à compter du 1er septembre 2015 - Dépense totale de 222 555,96 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13710 (11 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1156135005

Conclure avec la firme Linde Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des gants et mitaines pour les employés de la Ville de Montréal - Conclure avec la firme Opale International inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des gants de signalisation pour le personnel du Service de police - Appel d'offres 15-14230 (3 soumissionnaires) (montant estimé groupe 1 & 2 : 618 205,06 \$ taxes incluses et 57 159,59 \$ taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156316010

Accorder un contrat à Néoelect Inc., pour le remplacement du système d'éclairage des terrains sportifs du parc Jarry pour - Dépense totale de 271 739,39 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-6753 (3 soumissionnaires)

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1154863001

Conclure avec Al Carrière Extincteur (1991) Ltée, une entente-cadre d'une durée de 12 mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 15-14494 (1 soumissionnaire) - (Montant estimé: 227 305,58 \$ taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1152645002

Accorder un contrat à Équipements incendies CMP Mayer pour la fourniture de lampes de sécurité de modèle Streamlight Knucklehead, pour le remplacement de l'ensemble des lampes de sécurité des pompiers - Dépense totale de 164 994,87 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14555 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.012 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1150652003

Accorder un contrat à MDM Construction pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture La Petite-Patrie située au 6707, avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Dépense totale de 413 910,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5734 (4 soumissionnaires)

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1156980001

Accorder un contrat à l'entreprise Nahtac Constructions Inc. pour les travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés sur le boulevard Décarie entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale maximale de 726 652,36 \$ (contrat: 666 652,36\$ + incidences: 60 000,00\$) taxes incluses - Appel d'offres public 319702 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1150285001

Accorder un contrat à la firme Norgéreq ltée pour les travaux de mise aux normes de l'aréna d'Outremont - Dépense totale de 9 034 896,52 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5777 - (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1155843001

Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation et de renforcement du viaduc Angrignon - Notre-Dame et ses approches - Somme maximale de 485 056,53 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 211520 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822052

Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans le boulevard Pie-IX de la rue Everett au boulevard Industriel, dans les limites de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 357 829,70 \$ (contrat: 1 123 829,70 \$ + incidences: 234 000,00 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 324501 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334022

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de modernisation des centres de commande des moteurs au bâtiment de la désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 386 916,40 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1904-AE-15 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.018 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334014

Accorder un contrat à Construction Camvi inc. pour les travaux de réfection du plancher de la salle des unités de traitement des odeurs (UTO) au bâtiment de l'emmagasinement des boues à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 120 219,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 1923-AE (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.019 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334023

Accorder un contrat à Black & McDonald Ltée pour les travaux d'installation en électricité et automatisation de 6 pompes centrifuges à vitesse variable à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 484 888,38 \$ taxes incluses - Appel d'offres 2015-1922-AE - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.020 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153482001

Accorder un contrat à Service & Construction Mobile Ltée, pour la réfection du poste d'essence à Des Carrières et pour la disposition des équipements du site Louvain - Dépense totale de 320 104,77 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5782 (2 soumissionnaires)

20.021 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153482002

Autoriser une dépense additionnelle de 85 000,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 114), majorant ainsi le montant total du contrat, incluant les contingences, de 813 150,11 \$ à 898 150,11 \$ taxes incluses

20.022 Contrat de construction

CM Saint-Laurent , Direction des travaux publics - 1153058016

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval (volet 1) pour une somme maximale de 6 390 002,90 \$ taxes incluses, accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux sur les rues Cardinal et Fraser (volet 2) pour une somme maximale de 2 659 552,26 \$ taxes incluses, et accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux des rues Champigny, Montpellier et Raimbault (volet 3) pour une somme maximale de 2 485 184,62 \$ taxes incluses - Soumission 15-030.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.023 Contrat de construction

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1156446001

Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue D'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$ taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.001

20.024 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1156978001

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$ taxes incluses (contrat: 13 900 438,74 \$ et incidences 1 450 000 \$) - Appel d'offres public 321 401 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.025 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822044

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 320101 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.026 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822046

Conclure 2 ententes-cadres avec les Pavages Ultra inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 323901 (5 soumissionnaires pour le contrat 1 et 4 soumissionnaires pour le contrat 2) (montant estimé : contrat 1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$ taxes incluses et contrat 2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.027 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1150543002

Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$) taxes incluses - Appel d'offres 10173 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.028 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1153184001

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie - Dépenses totale de 9 560 135,32\$ taxes incluses - Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.029 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1150543001

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Jarry et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

20.030 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156627003

Accorder un contrat à Norgereq Ltée pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est - Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

20.031 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1156978003

Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc. pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie IX - Sherbrooke pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14301 - 5 soumissionnaires dont 4 conformes.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.032 Autres affaires contractuelles

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1152346001

Approuver la cession du contrat de Le Groupe de sécurité Garda inc. à Le groupe de sécurité Garda SENC et exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda SENC (Garda World) pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) - Approuver l'entente de cession et de renouvellement à cette fin

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.033 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151630003

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils Itée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 2 117 781,27 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soumissionnaires) - Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.009

20.034 Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334024

Accorder à la firme LVM, une division d'EnGlobe Corp. un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 315 kV - 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 107 501,63 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 118 251,79 \$ taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 15-14350 - 6 soumissionnaires - 3 conformes.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.035 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156316001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal - Somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14283 (3 soumissionnaires) - Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.010

20.036 Entente

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1151009012

Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.037 Entente

CM Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1154784012

Autoriser la signature du renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une durée de deux ans, jusqu'au 30 septembre 2017 - Dépense de 90 000 \$ toutes taxes incluses.

20.038 Entente

CM Service de l'eau - 1151158008

Approuver un projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 3 550 210 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM-Conduites)

20.039 Entente

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1153376003

Accorder un contrat de gré à gré à l'OBNL, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), pour effectuer une recherche sur l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.040 Entente

CE Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1153253001

Approuver le projet de convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal prévoyant une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal pour la réalisation du plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 août 2015, 8 h 30, à l'article 20.072
Dossier déjà inscrit à la séance du 29 juillet 2015, 8 h 30, à l'article 20.017

20.041 Immeuble - Acquisition

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146462004

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les Jardins Cavendish inc., à des fins résidentielles, deux terrains situés à l'arrière des propriétés sises au 6559 et 6567, rue Starnes, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, sans contrepartie financière et aux conditions prévues à l'acte

20.042 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141027006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.043 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1156688001

1) Autoriser la réception d'une subvention de 6 100 \$ pour l'année 2015 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en Suvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation » du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2015-2016. 2) Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.044 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151643003

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 136 600 \$ à 5 organismes, pour l'année 2015, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique municipale en accessibilité universelle - Approuver les projets de convention à cet effet

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1155066003

Accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2016) - Ville liée Côte Saint-Luc - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.046 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1153250001

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à Stantec Experts-conseils ltée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal - Somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14462 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.047 Autres affaires contractuelles

CG Service du développement économique - 1155175006

(AJOUT) Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.048 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154602003

(AJOUT) Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 1 089 587 \$ plus les taxes applicables, aux fins de logements sociaux, dans le cadre de l'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » - Le montant total incluant les incidences et les taxes est de 1 259 881,10 \$

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 août 2015, 8 h 30, à l'article 20.074

20.049 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1156999002

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest de prendre en charge l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le tronçon de la rue Allard localisé entre les rues d'Aragon et Irwin, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153113004

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux relatifs à divers travaux sur le réseau d'éclairage

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1156999003

Accepter l'offre de services de l'arrondissement d'Anjou, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réduction du mail central du boulevard Des Galeries d'Anjou entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1156446007

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1156446008

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5)

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics - 1155153007

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

30.007 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1154784013

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton au Nouveau-Brunswick - Dépense estimée à 3 189,86 \$.

30.008 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1153843002

Fixer les dates limites au 2 octobre 2015 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2016, et au 28 octobre 2015 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis

30.009 Administration - Nomination de membres

CG Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs - 1150284008

Nommer Mme Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux Rosemont, à titre de représentante élue de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie au conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.010 Administration - Nomination de membres

CG Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1150960010

Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.011 Budget - Autorisation de dépense

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156605001

Autoriser une dépense maximale de 34 000 \$, taxes incluses, pour la tenue d'un concours par avis public visant la réalisation d'une oeuvre d'art mural sur un ouvrage de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, dans le cadre du projet d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375e anniversaire) et de son volet relatif à la mise en valeur du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur de Montréal - Autoriser le Service de la culture à organiser ce concours, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, ainsi qu'à négocier le contrat de l'équipe lauréate, puis à effectuer le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

30.012 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau - 1150128001

Autoriser une appropriation du surplus affecté à la stabilisation des redevances et approuver une dépense de 230 000 \$, taxes incluses pour l'achat d'un camion à benne incluant une mini-grue

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.015 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement - 1153264002

Décentraliser le service d'extermination présentement offert par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et retourner le budget aux arrondissements, et ce à compter du 1er septembre 2015

30.016 Emprunt

CE Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1151629005

Approbation des documents de clôture pour un emprunt sérié de 65 000 000 \$ CA

30.017 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1157044002

(AJOUT) Mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, pour participer, avec des représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'un OBNL qui aura pour mission d'administrer l'organisation du congrès de Metropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

30.018 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1144152006

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent numéro 08-005

40.002 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156767006

Attribuer les toponymes « rue de Norvick » au lot 1 516 964 du cadastre du Québec et « passage des Écoliers » au lot 1 516 919 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

40.003 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1154521003

Nommer « Stade de soccer de Montréal » le nouveau stade de soccer intérieur situé sur les terrains du complexe environnement de Saint-Michel (CESM) dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

40.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624045

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156446001 en lien au contrat à accorder à Catalogna et Frères Ltée

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.023

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624053

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156978001 en lien au contrat à accorder à Groupe TNT inc.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.024

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624055

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822044 en lien au contrat à accorder à Pavages Métropolitain inc.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.025

60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624054

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822046 en lien au contrat à accorder à Les Pavages Ultra inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.026

60.005 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624050

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543002 en lien au contrat à accorder à EBC inc.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.027

60.006 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624051

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153184001 en lien au contrat à accorder à Roxboro Excavation inc.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.028

60.007 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624049

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543001 en lien au contrat à accorder à Les entreprises Michaudville inc.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.029

60.008 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624047

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156627003 en lien au contrat à accorder à Norgereq ltée

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.030

60.009 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624048

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151630003 en lien au contrat à accorder à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils ltée

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.033

60.010 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624052

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316001 en lien au contrat à accorder à Axor Experts-Conseils

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.035

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	40
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	27
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	19

CE : 10.002
2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1155897005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure avec la firme Tacel Ltée, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de têtes de feux piétons à DEL - Appel d'offres public 14-13-752 - 2 soumissionnaires conformes - au montant approximatif de 214 310,81 \$.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de têtes de feux piétons à DEL ;
2. d'accorder à Tacel Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **14-13752** et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-27 18:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155897005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure avec la firme Tacel Ltée, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de têtes de feux piétons à DEL - Appel d'offres public 14-13-752 - 2 soumissionnaires conformes - au montant approximatif de 214 310,81 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal de l'époque. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

Réforme du financement des arrondissements

Dans le cadre de la RFA, l'administration municipale souhaite que tous les feux de circulation, peu importe leur localisation, soient de compétence centrale afin d'optimiser l'efficacité de cette activité. Par conséquent, la Ville centre est responsable de tous les systèmes de feux sur son territoire, soit quelques 2200 systèmes.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de mise aux normes des feux de circulation.

Au premier janvier 2015, 1354 des 2200 intersections visées dans le projet étaient complétées, soit 61% de ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1012 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 752 696,38 \$ (contrat de 1 460 580,32 \$ et incidences de 292 116,06 \$) . Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)

CM14 1011 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$) . Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires)

CE13 1543 - 25 septembre 2013 - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

CE13 1389 - 11 septembre 2013 - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

CE13 1002 - 03 juillet 2013 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la fourniture de têtes de feux piétons à DEL. La conclusion de cette entente-cadre vise l'approvisionnement de tête de feux piétons afin de poursuivre la réalisation du programme de mise aux normes des feux de circulation et l'amélioration de la sécurité des usagers. La conclusion d'ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. L'appel d'offres public # **14-13752** a été lancé le 18 août 2014 pour une période de 16 jours calendaires en vue de conclure une entente-cadre pour la fourniture de têtes de feux piétons à DEL. Les soumissions étaient initialement valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 2 février 2015. À la demande de la Ville, l'adjudicataire a accepté de prolonger la durée de validité de son offre jusqu'au 31 octobre 2015 et ce, aux mêmes conditions (voir pièces jointes «Lettre de report de la date de validité de la soumission et l'avenant du cautionnement». Ce délai supplémentaire a été rendu nécessaire en vue de l'approbation des équipements.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission représentent les besoins estimés par la Direction des transports pour les trois prochaines années. Elles sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure offre déposée en vue de la conclusion de l'entente-cadre d'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Appel d'offres public no : 14-13752

Titre : TÊTES DE FEUX PIÉTONS À DEL-PROJET DE SIGNALISATION LUMINEUSE - 36 MOIS

Date de lancement : 18 août 2014

Date d'ouverture : 3 septembre 2014

Preneurs du cahier des charges (4) :

- Électroméga Ltée;
- Orange Traffic;
- Schröder Inc.
- Tacel Ltée.

Soumissionnaires (3) :

- Tacel Ltée;

- Électroméga Ltée; (déclaré non conforme)
- Orange Trafic inc.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (15%)	Total
Tacel Ltée	186 357,23 \$	27 953,58 \$	214 310,81 \$
Orange Trafic inc.	600 112,01 \$	90 016,80 \$	690 128,81 \$
Dernière estimation réalisée	229 950,00 \$	34 492,50 \$	264 442,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			452 219,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			111,01 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			475 818,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			222 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 50 131,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-18,96 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			475 818,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			222 %

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de -18,96 %. L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

Tacel Ltée

Montant de l'offre (excluant contingences):

162 085,00 \$ + TPS (5%) 8 104,25 \$ + TVQ (9,975 %) 16 167,98 \$ = 186 357,23 \$

186 357,23 \$ + contingences (15%) 27 953,58 \$ = 214 310,81 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie Tacel Ltée une entente-cadre pour la fourniture de têtes de feux piétons à DEL, d'une durée de trente-six (36) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 214 310,81 \$ taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 14 -13752.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Tacel Ltée est de 214 310,81 \$ (incluant taxes et contingences de 15%). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors l'installation. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense à été prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et du transport. Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Les montants, nets de ristournes, des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

Année Fourniture

2015 65 231,44 \$

2016 65 231,44 \$

2017 65 231,44 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, dont les aînés, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. En favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal.

Finalement, en installant des feux à DEL, la Ville de Montréal pourra réduire sa facture de consommation d'électricité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fourniture des têtes de feux piétons à DEL est prérequis pour l'exécution des contrats octroyés pour des travaux de mise aux normes de la signalisation lumineuse. Toute décision tardive ou défavorable dans le présent dossier aurait pour conséquence de retarder ou de suspendre l'exécution en tout ou en partie de ces travaux.

L'absence d'une entente-cadre d'approvisionnement alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du Comité exécutif: 12 août 2015

Octroi du contrat de fourniture : Août 2015

Livraison des têtes de feux : Septembre 2015 à septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-21

Hugues BESSETTE
Ingenieur(e) - c/e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Son Thu LÊ
Délégation de pouvoir de Monsieur Benoît Champagne, Directeur

Approuvé le : 2015-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-07-27

CE : 20.004

2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156292002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme "Vulcain Alarme Division de B.W. Technologies (Honeywell)" pour le service d'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux dans divers bâtiments municipaux pour une période de 34 mois à compter du 1er septembre 2015 - Dépense totale de 192 123,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13918 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme "Vulcain Alarme Division de B.W. Technologies (Honeywell)", soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux dans divers bâtiments municipaux pour une période de 34 mois à compter du 1er septembre 2015 aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 123,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 14-13918.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 30,72 % par l'agglomération pour un montant de 59 018,97 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-22 07:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156292002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme "Vulcain Alarme Division de B.W. Technologies (Honeywell)" pour le service d'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux dans divers bâtiments municipaux pour une période de 34 mois à compter du 1er septembre 2015 - Dépense totale de 192 123,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13918 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat d'entretien pour les systèmes de détection de gaz dangereux dans divers bâtiments municipaux d'une durée de trente-quatre (34) mois pour cette activité nécessaire pour quarante (40) immeubles de l'agglomération, quarante-cinq (45) d'arrondissements et vingt (20) des services centraux. L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 17 jours francs de calendrier tenu du 29 septembre au 15 octobre et publié le 29 septembre 2014 dans le journal *La Presse* et SÉAO, aucun addenda n'a été émis.

Le début du contrat d'entretien, prévu pour le 1er mars 2015 tel que décrit au sommaire décisionnel # 1146292003 et faisant l'objet de remplacement par le présent sommaire, est reporté au 1er septembre 2015. La raison de reporter le début de ce contrat est due au fait que le processus d'enquête de sécurité, sur le personnel et dirigeant d'entreprise pour la compagnie "Vulcain Alarme Division de B.W. Technologies (Honeywell)", a exigé plusieurs mois d'investigation afin d'obtenir un résultat d'enquête pour l'octroi du contrat. Le résultat d'enquête a été obtenu le 28 mai 2015.

Suite à une demande du Service de l'approvisionnement, la compagnie "Vulcain Alarme Division de B.W. Technologies (Honeywell)" désirant toujours offrir ses services d'entretien a déposé une lettre de confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre (soumission à l'appel d'offres public) pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 2015, le tout selon le fichier "AO#14-13918 - Confirmation de prolongation de l'offre" joint à ce sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Ce contrat consistera à faire l'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour quarante (40) immeubles de l'agglomération, quarante-cinq (45) d'arrondissements et vingt (20) des services centraux.

La durée de ce contrat est de trente-quatre (34) mois, soit pour la période commençant le 1^{er} septembre 2015 et se terminant le 30 juin 2018, avec une possibilité de prolongation d'une année à la fois pour un maximum de deux (2) prolongations, le tout, avec un sommaire décisionnel rédigé pour chacune des prolongations. Il s'agit de bâtiments dont l'entretien est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel du Service de la gestion et de la planification immobilière. La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat d'entretien nécessitant une main-d'oeuvre spécialisée.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien des systèmes de détection de gaz dangereux dans divers bâtiments municipaux pour la période du 1er septembre 2015 au 30 juin 2018.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, cinq (5) firmes se sont prémunies des documents d'appel d'offres et trois (3), 60 % d'entre elles, ont déposé une offre, soit:

- Vulcain Alarme division de B.W. Technologies (Honeywell)
- 3555844 Canada Inc (FASLRS R.G. Technilab)
- Av-Tech Inc.

Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 192 123,23 \$, taxes incluses. La dernière estimation réalisée par le professionnel était au montant de 294 048,56 \$, taxes incluses.

Le coût total du contrat à être octroyé est de 34,66 % inférieur à l'estimation.

L'écart de plus de 10 % est dû au fait que la firme "Vulcain Alarme division de B.W. Technologies (Honeywell)" offre ses services à des tarifs plus bas. L'estimation du professionnel était basée selon les coûts actuellement déboursés pour ce genre de service d'entretien et majorés pour tenir compte de l'inflation des coûts propre à l'industrie. Le professionnel ne peut pas anticiper l'agressivité du marché.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Vulcain alarme division de B.W. technologies (Honeywell)	192 123,23 \$		192 123,23 \$
Av-Tech inc., division de Globatech	209 714,40 \$		209 714,40 \$
3555844 Canada inc.	271 973,36 \$		271 973,36 \$
Dernière estimation réalisée	294 048,56 \$		294 048,56 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			224 603,66 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	16,91 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	79 850,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	41,56 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-101 925,34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-34,66%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	17 591,18 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,16%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute du contrat octroyé, calculée avec taxes, totalise la somme de 192 123,23 \$ et est répartie selon la ventilation suivante :

Montant du contrat				
2015	2016	2017	2018	Total
32 020,54 \$	64 041,08 \$	64 041,08 \$	32 020,54 \$	192 123,23 \$

Aucune indexation n'est prévue durant la durée du contrat de 34 mois.

Selon le fichier "AO#14-13918 - Répartition des dépenses (cent-agгло-arron)" en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 30,72 %, pour l'arrondissement à 42,06 % et pour le central à 27,22 %.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : AO#14-13918 - Répartition des dépenses brutes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur est tenu de mettre en place et de maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental tel que prévu au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'équipements qui ont toujours nécessité ce type de service d'entretien régulier. Un report d'octroi, une interruption de services, ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre la sécurité du public ou la sécurité de toute personne située à l'intérieur ou à proximité de tout bâtiment municipal qui pourrait être exposé à un gaz toxique ou explosif.

Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir tous les systèmes de détection de gaz dangereux dans un état fonctionnel.

Malgré que la firme "Vulcain Alarme division de B.W. Technologies (Honeywell)" a déposé

une lettre de confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre, la date limite d'octroi du contrat correspond à la fin du contrat en cours, octroyé de gré à gré, soit le 31 août 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2015
Début du contrat : 1er septembre 2015
Fin du contrat : 30 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-11

Johanne ROUILLARD
Chef de division - Soutien et exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service
Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2015-06-18



Dossier # : 1156292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats à la firme "Opsis Gestion d'infrastructures inc." pour le service d'entretien d'équipements électromécaniques de bâtiment - CVAC (chauffage/ventilation/air climatisé) dans divers bâtiments municipaux pour une période de 36 mois à compter du 1er septembre 2015 (Lot # 1 à 2 de 2) - Dépense totale de 222 555,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13710 (11 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme "Opsis Gestion d'infrastructures inc.", plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les contrats pour le service d'entretien d'équipements électromécaniques de bâtiment dans divers bâtiments municipaux pour une période de 36 mois à compter du 1er septembre 2015, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales mentionnées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 14-13710.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,02 % par l'agglomération pour un montant de 111 324.54 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-22 07:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats à la firme "Opsis Gestion d'infrastructures inc." pour le service d'entretien d'équipements électromécaniques de bâtiment - CVAC (chauffage/ventilation/air climatisé) dans divers bâtiments municipaux pour une période de 36 mois à compter du 1er septembre 2015 (Lot # 1 à 2 de 2) - Dépense totale de 222 555,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13710 (11 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi de contrats d'entretien d'équipements électromécaniques de bâtiment d'une durée de trente-six (36) mois pour cette activité nécessaire pour neuf (9) immeubles de l'agglomération et sept (7) d'arrondissements. Les bâtiments étaient regroupés en deux lots selon les équipements axés principalement sur la climatisation ou bien axés sur le chauffage. L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 20 jours francs, tenu du 3 septembre 2014 au 22 septembre 2014 et publié le 3 septembre 2014 dans le journal *La Presse* et *SÉAO*, deux addenda furent émis, soit :

- Addenda # 1 - 10 septembre 2014 : précisions sur les clauses administratives particulières;
- Addenda # 2 - 16 septembre 2014 : précisions sur une clause administrative particulière et le devis technique.

Aucun preneur du cahier des charges n'a fait mention que les addenda auraient eu un impact quant à leur décision de déposer ou non une offre.

Les soumissions reçues, étant accompagnées d'un cautionnement de soumission, sont valides pour une période de 120 jours.

Le début du contrat d'entretien, prévu pour le 1er décembre 2014 tel que décrit au sommaire décisionnel # 1146292002 et faisant l'objet de remplacement par le présent sommaire, est reporté au 1er septembre 2015. La raison de reporter le début de ce contrat

est due au fait que le processus d'enquête de sécurité, sur le personnel et dirigeant d'entreprise pour la compagnie "Opsis Gestion d'infrastructures inc.", a exigé plusieurs mois d'investigation afin d'obtenir le résultat d'enquête pour l'octroi du contrat. Le résultat d'enquête a été obtenu le 28 mai 2015.

Or, malgré le report du début du contrat au 1er septembre 2015, la firme "Opsis Gestion d'infrastructures inc.", désirant toujours offrir ses services d'entretien, a accepté, à la demande du Service de l'approvisionnement, de maintenir intégralement ses coûts pour ses services d'entretien selon sa soumission déposée lors de l'appel d'offres. Trois (3) demandes de prolongation, pour le maintien intégral de l'offre (soumission), ont été déposées, le tout selon le fichier "AO#14-13710 - Confirmations de prolongation de l'offre" jointes à ce sommaire. Le délai supplémentaire est jusqu'au 1er octobre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0335 - 27 août 2009 Octroyer quatre contrats aux firmes suivantes pour l'entretien régulier et préventif des systèmes électromécaniques V.C.C.R. (ventilation, chauffage, climatisation, refroidissement) pour une période de 5 ans à compter de septembre 2009 : Honeywell, Société de Contrôle Johnson, Gaz Métropolitain Plus et M.A. Baulne inc. / Autoriser à cette fin une dépense totale de 3 922 063,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5345 (11 soumissionnaires.)

DESCRIPTION

Ces contrats consisteront à faire l'entretien des équipements électromécaniques de bâtiments des lots # 1 et 2 décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour neuf (9) immeubles de l'agglomération et sept (7) d'arrondissements.

La durée de ce contrat est de trente-six (36) mois, soit pour la période commençant le 1^{er} septembre 2015 et se terminant le 31 août 2018, avec une possibilité de prolongation d'une année à la fois pour un maximum de deux (2) prolongations, le tout, avec un sommaire décisionnel rédigé pour chacune des prolongations. Il s'agit de bâtiments en location dont l'entretien est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel du Service de la gestion et de la planification immobilière.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien d'équipements électromécaniques de bâtiments dans divers bâtiments municipaux pour la période allant de septembre 2015 à août 2018 (inclusivement).

L'estimation totale des travaux était de 296 411,30 \$ taxes incluses. Celle-ci fut réalisée par le professionnel interne et est basée selon les coûts d'entretien actuels. Le coût total des contrats à être octroyés est de 24,92 % inférieur à l'estimation.

L'écart de plus de 10 % est dû au fait que la firme "Opsis Gestion d'infrastructures inc" offre ses services à des tarifs plus bas. L'estimation du professionnel était basée selon les coûts actuellement déboursés pour ce genre de service d'entretien et majorés pour tenir compte de l'inflation des coûts propre à l'industrie. Le professionnel ne peut pas anticiper l'agressivité du marché.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, dix-sept (17) firmes se sont prémunies des documents d'appel d'offres et onze (11) firmes ont déposé une offre, soit :

- Opsis Gestion d'infrastructures Inc.
- Gaz Métro Plus
- Mécanique du bâtiment MGL Inc.

- Kolostat Inc.
- Energie directe Services commerciaux f.a.s. Airton Canada
- Névé Réfrigération Inc.
- Climatisation Morrison Inc.
- Navada Ltee
- Av-Tech Inc.
- M.A. Baulne Inc.
- Les Industries Garanties Ltee

Lot # 1

Des dix-sept (17) firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, onze (11) ont présenté une soumission pour le lot #1, soit 65 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 132 447,75 \$, soit 27,59 % inférieur à l'estimation.

En avril 2014 nous avons fait un appel d'offres (# 14-13527) pour lequel la réponse du marché n'a pas été selon nos attentes. Seulement deux soumissionnaires ont déposé une offre et, à cause d'un trop grand écart de prix (+ 108 %) entre la plus basse soumission et l'estimation, nous n'avons pas donné suite à cet appel d'offres. Ce présent appel d'offres (# 14-13710), avant d'être publié à nouveau, a fait l'objet de plusieurs modifications au niveau de son devis afin d'obtenir les meilleurs prix du marché.

Nous avons regroupé les bâtiments en deux lots selon les équipements à entretenir, soit un lot pour la climatisation et un second pour le chauffage. De plus, pour chaque bâtiment, nous avons créé une fiche synthèse qui présente sur une seule page le portrait des équipements à entretenir. Ces modifications ont grandement facilité la compréhension de l'appel d'offres. La réponse (11 soumissionnaires) et le résultat de ce nouvel appel d'offres sont favorables.

La firme "Mécanique du bâtiment MGL Inc." n'ayant pas fourni le document de cautionnement de soumission a été considérée non conforme et, avec son coût de base de 152 088,93 \$, n'affecte en rien l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

LOT # 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	132 447,75 \$		132 447,75 \$
Gaz Métro Plus	151 778,50 \$		151 778,50 \$
Kolostat inc.	164 644,20 \$		164 644,20 \$
Energie directe Airton Canada	189 546,64 \$		189 546,64 \$
Climatisation Morrison inc.	202 536,51 \$		202 536,51 \$
Névé Réfrigération Inc.	208 641,68 \$		208 641,68 \$
Navada Ltée.	325 943,39 \$		325 943,39 \$
Av-Tech Inc.	354 193,57 \$		354 193,57 \$
M.A. Baulne inc.	368 973,17 \$		368 973,17 \$

Les Industries Garanties Ltée.	375 195,73 \$		375 195,73 \$
Dernière estimation réalisée	182 902,23 \$		182 902,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			247 390,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			86,78 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			242 747,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			183,28 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-50 454,48 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-27,59 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			19 330,75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,59 %

Lot # 2

Des dix-sept (17) firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres, huit (8) ont présenté une soumission pour le lot # 2, soit 47 % d'entre elles. Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 90 108,21 \$, soit 20,62 % inférieur à l'estimation.

En avril 2014, nous avons fait un appel d'offres (# 14-13527) pour lequel la réponse du marché n'a pas été selon nos attentes. Seulement deux soumissionnaires ont déposé une offre et, à cause d'un trop grand écart de prix (+ 108 %) entre la plus basse soumission et l'estimation, nous n'avons pas donné suite à cet appel d'offres. Ce présent appel d'offres (# 14-13710), avant d'être publié à nouveau, a fait l'objet de plusieurs modifications au niveau de son devis afin d'obtenir les meilleurs prix du marché.

Nous avons regroupé les bâtiments en deux lots selon les équipements à entretenir, soit un lot pour la climatisation et un second pour le chauffage. De plus, pour chaque bâtiment, nous avons créé une fiche synthèse qui présente sur une seule page le portrait des équipements à entretenir. Ces modifications ont grandement facilité la compréhension de l'appel d'offres. La réponse (11 soumissionnaires) et le résultat de ce nouvel appel d'offres sont favorables.

La firme "Mécanique du bâtiment MGL Inc." n'ayant pas fourni le document de cautionnement de soumission a été considérée non conforme et, avec son coût de base de 114 095,44 \$, n'affecte en rien l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

LOT # 2

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	90 108,21 \$		90 108,21 \$

Gaz Métro Plus	123 097,98 \$	123 097,98 \$
Kolostat inc.	128 766,25 \$	128 766,25 \$
Climatisation Morrison inc.	215 157,32 \$	215 157,32 \$
Les industries Garanties ltée.	285 448,48 \$	285 448,48 \$
Navada ltée.	414 996,15 \$	414 996,15 \$
Av-Tech inc.	432 166,45 \$	432 166,45 \$
Dernière estimation réalisée	113 509,07 \$	113 509,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		241 391,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		167,89 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		342 058,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		379,61 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		-23 400,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-20,62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		32 989,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		36,61 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à déboursier pour les douze (12) premiers mois du contrat, pour les lot 1 et 2, sera de 74 185,32 \$, taxes incluses. Aux mois de septembre 2016 et de 2017 (date d'anniversaire du contrat) ce montant sera révisé, à la hausse, selon le taux du décret de la Commission de la construction du Québec (CCQ), tel que décrit au devis de l'appel d'offres. Selon le fichier "AO#14-13710 - Évolution des coûts du contrat" les montants pour les trente-six (36) mois du contrat y sont mentionnés. Les montants totaux pour les années 2016, 2017 et 2018 sont représentés avec un taux projeté à la hausse de 2%. Les ajustements finaux seront faits lorsque le taux de la CCQ de l'année en cours du contrat d'entretien sera connu.

Selon le fichier "AO#14-13710 - Répartition des dépenses - agglomération / arrondissement", le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 50,02 % et pour l'arrondissement, à 49,98 %.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : AO#14-13710 - Répartition des dépenses brutes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur est tenu de mettre en place et de maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental tel que prévu au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours nécessité ce type de services et qui ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.

Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements électromécaniques et des bâtiments ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir la mécanique du bâtiment dans un état fonctionnel.

Malgré que la firme "Opsis Gestion d'infrastructures inc." a déposé trois (3) demandes de prolongation du maintien intégral de l'offre, la date limite d'octroi du contrat correspond à la fin du contrat en cours, octroyé de gré à gré, soit le 31 août 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Août 2015

Début du contrat : 1er septembre 2015

Fin du contrat : 31 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-11

Johanne ROUILLARD
Chef de division - Soutien et exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2015-06-18

CE : 20.007
2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156135005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Linde Canada ltée une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des gants et mitaines pour les employés de la Ville de Montréal pour un montant de 618 205.06 \$, taxes incluses. Conclure avec la firme Opale International inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des gants de signalisation pour le personnel du Service de police, pour un montant de 57 159.59 \$, taxes incluses. Appel d'offres 15-14230. (3 soumissions conformes)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de gants de signalisation (Groupe 2) pour le Service de police de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à Opale International Inc. (soumission A), plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14230 et au tableau de prix reçus, annexé en pièce jointe;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre d'une de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de gants et mitaines de différents modèles (Groupe 1) pour les divers groupes d'employés de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à Linde Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14230 et au tableau de prix reçus, annexé en pièce jointe;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-07-14 12:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156135005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Linde Canada ltée une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des gants et mitaines pour les employés de la Ville de Montréal pour un montant de 618 205.06 \$, taxes incluses. Conclure avec la firme Opale International inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des gants de signalisation pour le personnel du Service de police, pour un montant de 57 159.59 \$, taxes incluses. Appel d'offres 15-14230. (3 soumissions conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de gants et mitaines de différents modèles, pour les employés du Service de police, du Service de sécurité incendie et de la Division de sécurité de la Ville de Montréal. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 15-14230 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour chaque année du contrat, des délais de livraison requis et la description des produits.

L'appel d'offres a été annoncé le 16 février 2015 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 4 mars 2015. Il y a donc eu un délai de 17 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Aucun addenda émis durant le processus de sollicitation du marché.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions. Le délai d'exécution des échantillons de soumission a été de 71 jours, soit du 11 mars 2015 au 20 mai 2015. Pour compléter le processus d'analyse et de recommandation d'octroi, le délai de validité des soumissions a été prolongé jusqu'au 4 septembre 2015. Les demandes de prolongation ont été acceptées par les deux soumissionnaires (voir les lettres en pièces jointes).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0831 - 6 mai 2015 - Résilier le contrat accordé à Disproco Corporation inc. (CE13

1637) pour la fourniture de gants et mitaines pour le Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal.

CE13 1637 - 23 octobre 2013 - Conclure avec la firme Disproco Corporation inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture des gants et mitaines pour le personnel du Service de police et pour les autres employés de la Ville de Montréal pour un montant de 207193.34 \$.

CE10 1713 - 03 novembre 2010 - Conclure avec la firme "9167-1198 Québec inc. / Modes Sly & Co." une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la confection et la fourniture de gants et mitaines, pour un montant estimé de 249 680.63 \$.

CE08 2198 - 03 décembre 2008 - Autoriser le lancement de seize appels d'offres publics pour l'acquisition de pièces d'uniforme et d'équipements afin de couvrir les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les gants et mitaines sont requis afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal de fournir l'équipement et uniforme de certains groupes de travailleurs, selon les conventions collectives en vigueur. Les policiers, pompiers et agents de sécurité peuvent se procurer ces articles, selon leurs besoins. Ces articles sont tenus en inventaire et distribués aux employés lors des distributions annuelles.

Le contrat est octroyé par groupe d'articles, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des groupes.

Les ententes conclues auront une validité de trente-six (36) mois et deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Elles permettront d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

JUSTIFICATION

Stratégie d'approvisionnement :

- En 2013, en vue d'un regroupement possible entre le SPVM, ASM et le SIM, nous avons obtenu de la direction du SPVM **d'éliminer l'identification** et nous avons travaillé une **uniformisation des mesures** des produits communs. Le **regroupement** est une bonne opportunité afin **de réduire les coûts** étant donné le volume et permet une **réduction de codes d'inventaire considérable** compte tenu du nombre de taille par identification. Le fait d'enlever l'identification permet également de proposer ce même produit à l'échelle de la ville.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 15-14230

Titre : GANTS ET MITAINES DE CUIR - VDM

Description et usage : Fourniture de gants et mitaines pour les employés de la Ville de Montréal.

Date de lancement : 16 février 2015

Date d'ouverture : 4 mars 2015

Nombre de jours francs (excluant la date de lancement et date d'ouverture) : 15

Preneurs du cahier des charges : (5)

3M Canada Cie
BBH Inc.
Linde Canada Ltée
Opale International Inc.
Université Laval

Soumissionnaire : 2 (3 propositions)

Linde Canada Ltée (1 proposition conforme)
Opale International Inc. (2 propositions conformes)

Raisons de non-dépôt de soumissions :

- 3M Canada Cie : Fournisseur de matériaux d'identification
- BBH Inc. : Devis trop spécifique
- Université Laval : Veille de marché

Analyse des soumissions :

FIRMES SOUMIS SIONNAIRES	PRIX DE BASE GROUPE 1	PRIX DE BASE GROUPE 2	TOTAL GROUPE 1	TOTAL GROUPE 2
LINDE CANADA LTÉE	618 205,00 \$	67 394,60 \$	618 205,00 \$	67 394,60 \$
OPALE INTERNATIONAL INC. (soumission A)	700 431,40 \$	57 159,59 \$	700 431,40 \$	57 159,59 \$
OPALE INTERNATIONAL INC. (soumission B)	820 446,80 \$	65 964,50 \$	820 446,80 \$	65 964,50 \$
Dernière estimation réalisée par le Service de l'Approvisionnement			623 987,98 \$	63 168,10 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			713 027,73 \$	63 506,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			15,34%	11,10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			202 241,80 \$	10 235,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			32,71%	17,91%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-5 782,98 \$	-6 008,51 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-0,93%	-9,46%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			82 226,40 \$	8 804,91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			13,30%	15,40%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 623 987,98 \$,

taxes incluses pour le Groupe 1 et respectivement à 63 168.10\$ taxes incluses pour le Groupe 2, pour une période de trente-six (36) mois.

Cette estimation est basée sur les prévisions des besoins fournis par les services concernés et sur le dernier prix payé par la Ville actualisé par un taux d'inflation de 2% par année.

Conformément à l'article 10 des Clauses administratives particulières, les soumissionnaires doivent fournir, sans frais, dans les vingt-cinq (25) jours suivant la demande de la Ville, un échantillon de conformité.

L'échantillon fourni par Linde Ltée, le plus bas soumissionnaire pour le groupe 1 est conforme aux exigences techniques demandées (rapport d'analyse annexé en pièces jointes).

L'échantillon fourni par Opale International Inc. (soumission A), le plus bas soumissionnaire pour le groupe 2 est conforme aux exigences techniques demandées (rapport d'analyse annexé en pièces jointes).

Tel que stipulé aux documents de l'appel d'offres, l'octroi sera fait par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des groupes.

Recommandation d'adjudication:

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, avec **Linde Ltée**, pour la fourniture de gants et mitaines (tel que définit par le groupe 1 du bordereau de prix inclus dans l'appel d'offres 15-14230), pour un montant total estimé à **618 205,00 \$**.

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, avec **Opale International Inc.**, pour la fourniture de gants de signalisation (tel que définit par le groupe 2 du bordereau de prix inclus dans l'appel d'offres 15-14230), pour un montant total estimé à **57 159,59 \$**.

Les deux soumissionnaires ont confirmé que les conditions de travail dans lesquelles sont fabriqués les produits faisant l'objet du présent appel d'offres respectent les normes de travail minimales et décentes.

Remarques :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

Les entreprises recommandées n'ont pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elles ne détiennent pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de

déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement.

Montant estimé par groupe d'articles:

Groupe 1 - Gants d'été, d'hiver, mitaines mixtes et mitaines de tir :
Accorder à la firme LINDE CANADA LTÉE, pour la fourniture de gants et mitaines de différents modèles pour le personnel du Service de police et pour les autres employés de la Ville de Montréal pour un montant total de 618 205.06 \$, taxes incluses.

$537\,686.50 \$ + 26\,884.33 \$ \text{ TPS (5\%)} + 53\,634.23 \$ \text{ TVQ (9,975\%)} = 618\,205.06 \$$

Groupe 2 : - Gants de signalisation d'été et d'hiver :
Accorder à la firme OPALE INTERNATIONAL INC., pour la fourniture de gants de signalisation pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal pour un montant total de 57 159.95 \$, taxes incluses.

$49\,714.80 \$ + 2\,485.74 \$ \text{ TPS (5\%)} + 4\,959.05 \$ \text{ TVQ (9,975\%)} = 57\,159.59 \$$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bris d'inventaire, non-respect des conventions collectives en vigueur.
L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des deux ententes-cadres collectives à la suite de l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Nathalie PELLETIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-07

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-07-14



Dossier # : 1156316010

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néoelect Inc., pour le remplacement du système d'éclairage des terrains sportifs du parc Jarry pour une dépense totale de 271 739,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6753) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 271 739,39 \$, taxes incluses, pour le remplacement du système d'éclairage des terrains sportifs du parc Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 990,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6753;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-27 17:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156316010

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc., pour le remplacement du système d'éclairage des terrains sportifs du parc Jarry pour une dépense totale de 271 739,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6753) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Situé dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, le parc Jarry, d'une superficie de 44 hectares, est bordé par le boulevard Saint-Laurent à l'est, la rue Jarry au nord, la rue Faillon (Gary-Carter) au sud et la voie ferrée nord-sud du Canadian National (CN) à l'ouest. Il est l'un des grands parcs métropolitains et dessert une population multi-ethnique provenant des quartiers Parc-Extension et Villeray, lesquels sont densément peuplés et déficitaires en espaces verts.

C'est au début des années 2000 que le projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada a suscité des questions sur la vision future du parc et la nécessité de réfléchir au sujet de l'espace occupé par les différentes fonctions. Ainsi, la réflexion sur l'ensemble du parc Jarry a permis de proposer un plan directeur à la population en juin 2005, lequel a été actualisé et adopté par le Comité exécutif (CE08 0580) en avril 2008. Ce plan directeur a comme but principal d'harmoniser la composition globale résultant d'interventions sporadiques réalisées à travers le temps et d'actualiser les installations sportives et ludiques dans le parc. Le Plan directeur reconnaît cinq grandes zones dans le parc et confirme la superficie occupée par ces espaces de façon à les préserver dans leur intégralité et à les bonifier. Outre les installations de Tennis Canada, qui sont situées à l'extérieur des limites officielles du parc, on retrouve quatre secteurs distincts, soit le secteur à vocation de détente et de promenade comprenant l'étang et la piscine extérieure situés dans la portion sud/sud-est du parc, le parterre occupant le centre, le secteur à vocation récréative et sportive dans les secteurs nord-ouest et nord-est et enfin la bande verte ceinturant le parc.

Depuis 2008, une série d'interventions a été réalisée en alternant les projets à vocation sportive et ceux pour les espaces de détente de manière à mettre en oeuvre le plan directeur.

Le présent dossier s'inscrit à l'intérieur de la première phase d'intervention d'un grand projet de réaménagement du secteur à vocation récréative et sportive. Des interventions au niveau des installations électriques sont requises pour le terrain de soccer no 1 et celles du terrain de balle no 1 en vue de la 51^e finale des Jeux du Québec, en 2016, dont la ville de Montréal sera l'hôte.

La deuxième phase de ce secteur est prévue pour 2017 et comprendra le réaménagement d'un terrain de balle de niveau pee-wee, l'aménagement d'une entrée significative et marquante à l'intersection des rues Saint-Laurent et Jarry, le réaménagement du stationnement existant et la construction de deux patinoires permanentes pour la pratique du hockey (hiver-été).

Le processus suivi est un processus d'appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Les soumissions seront donc valides jusqu'au 3 décembre 2015. L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres. L'appel d'offres a débuté le 15 juin 2015 et s'est terminé 22 jours plus tard, soit le 6 juillet 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 6 juillet 2015 à 14 h. Aucun addenda n'a été émis. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0531 - 28 avril 2015 - Accorder un contrat à NMP Golf Construction inc pour l'aménagement du secteur nord - phase 1 du parc Jarry - Dépense totale de 3 134 591,43\$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6685 (10 soumissionnaires)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CE08 0580 - 16 avril 2008 - Adoption du Plan directeur du parc Jarry par le Comité exécutif.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste principalement à enlever les systèmes d'éclairage existants et à les remplacer par de nouveaux systèmes. Les systèmes d'éclairage incluent (les traverses, les projecteurs, les supports, accessoires et câbles localisés à l'intérieur des tours). Les contingences prévues au bordereau sont de 10 % du montant des travaux.

Les incidences pour ce projet sont de 5 748,75 \$, taxes incluses, ce qui représente 2 % du montant total du contrat. Ce montant est pour réaliser, si requis, des expertises ou services complémentaires au présent projet.

Les documents de soumission ont été pris par huit (8) firmes et trois (3) ont déposé une soumission.

Les preneurs de cahiers des charges sont :

- 1- Électricité Grimard Inc.
- 2- Girard & Girard Inc.
- 3- Installume Inc.
- 4- Laurin & Laurin Inc.
- 5- Musco Sports Lighting
- 6- Néoelect Inc.
- 7- Pierre Brossard Ltée
- 8- Systèmes Urbains Inc.

JUSTIFICATION

Les documents de soumission ont été pris par huit (8) firmes et trois (3) ont déposé une soumission, donc 37,5 % des preneurs ont soumissionné sur le projet et 62,5 % n'ont pas

déposé de soumission. Des huit (8) preneurs, un (1) est un fournisseur. Aucun avis de désistement n'a été soumis. Toutes les soumissions déposées ont été jugées conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incl.)	Contingences 10% (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Néolect Inc.	241 809,67 \$	24 180,97\$	265 990,64\$
Systèmes Urbains Inc.	245 624,99 \$	24 56250\$	270 187,49\$
Électricité Grimard Inc.	271 194,92 \$	27 119,49\$	298 314,42\$
Dernière estimation réalisée	256 854,15 \$	29 531,81\$	286 385,96\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			278 164,18\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,58%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			32 323,78\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			12,15%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-20 395,32\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-7,12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			4 196,85\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,58%

L'estimation remise avant l'ouverture des soumissions indique des contingences de 15 % contrairement alors que les documents d'appel d'offre indiquent des contingences de l'ordre de 10 %. Les montants inscrits à ligne «dernière estimation réalisée» du tableau ci-dessus, reflète des contingences de l'ordre de 10 %.

Le projet consiste principalement à installer un nouveau systèmes d'éclairage sur un "circuit" électrique existant datant de plusieurs années. Une attention particulière à la protection des éléments existants sera requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 271 739, 39 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Le coût des incidences au montant de 5 748, 75 \$, taxes incluses, représente 2 % du contrat. Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du SGPVMR – DGA – Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous projet fait partie du programme 34300 – Réaménagement du réseau des grands parcs , SIMON numéro 146989 - Jarry - Réam.secteur nord (stat.,terrain balle,volleyball,pétanque)-Travaux

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux offriront des équipements plus performants et énergiquement économiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En 2016, la ville de Montréal est l'hôte de la 51^e finale des Jeux du Québec. Les installations identifiées dans ce dossier doivent être prêtes pour la tenue de l'événement. La saison 2015 est la seule saison d'opportunité permettant la réalisation des travaux sans quoi la tenue des Jeux du Québec en 2016 au parc Jarry dans la discipline du soccer est compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 1 septembre 2015
Début des travaux : 14 septembre 2015
Fin des travaux : 1 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Robert GERVAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Karine BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LAFOREST

ENDOSSÉ PAR

Mathieu DRAPEAU

Le : 2015-07-17

Chef d'équipe / Architecte paysagiste

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Mathieu Drapeau, chef de section Gestion de projets, pour me remplacer, du 13 au 17 juillet inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2015-07-27



Dossier # : 1154863001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Al Carrière Extincteur (1991) Ltée, une entente-cadre d'une durée de douze mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium. Appel d'offres public 15-14494 (1 soumissionnaire) - (Montant estimé: 227 305,58 \$ taxes incluses) et déduire du total à octroyer car urgent le montant de 99 999,30 \$ taxes incluses - BC 1058094.

Il est recommandé :

1. De conclure une entente-cadre d'une durée de douze (12) mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium;
2. D'accorder à la firme Al Carrière Extincteur (1991), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 15-14494;
3. D'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-23 09:09

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154863001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Al Carrière Extincteur (1991) Ltée, une entente-cadre d'une durée de douze mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium. Appel d'offres public 15-14494 (1 soumissionnaire) - (Montant estimé: 227 305,58 \$ taxes incluses) et déduire du total à octroyer car urgent le montant de 99 999,30 \$ taxes incluses - BC 1058094.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de s'assurer de la présence d'avertisseurs de fumée opérationnels, le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit pour chaque année la vérification de 50 000 logements et résidences par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et ses partenaires.

Lors des précédentes vérifications annuelles de 2014 , le SIM constate qu'en moyenne, seulement 60 % des 26 298 logements sont protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel. Dans 2835 des logements visités soit 11%, l'avertisseur n'est pas en état de fonctionner et il n'y a pas d'avertisseur dans 7506 des logements visités soit 29 %.

La majorité des décès lors d'incendie résidentiel se produisent encore dans des logis qui ne sont pas protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel.

Le lancement de l'appel d'offres a eu lieu le 20 mai 2015 et l'ouverture des soumissions le 8 juin 2015. Nous avons publié l'appel d'offres dans le journal le 20 mai, pour une durée de 19 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0821- 28 mai 2014 - Conclure avec la firme NEDCO Québec, une entente-cadre d'une durée de douze mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 14-13607 (6 soumissionnaires) - Montant estimé : 256 854,15 \$ taxes

incluses (20 000 avertisseurs à 11.17 \$ l'unité).

CE13 1130 - 7 août 2013 - D'accorder au seul soumissionnaire Dubo Électrique Ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de douze mois, le contrat pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13004 montant estimé : 74 503,80 \$ taxes incluses (6 000 avertisseurs à 10.80 \$ l'unité).

CE13 0516 - 24 avril 2013 - Conclure avec la firme NEDCO, division Rexel Canada, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 13-12771 (3 soumissionnaires) - Montant estimé : 100 171,97 \$ taxes incluses (8 500 avertisseurs à 10.25 \$ l'unité).

DESCRIPTION

Pour augmenter le nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnel et ainsi contribuer à réduire les pertes de vie et les autres conséquences des incendies sur le territoire de l'agglomération, le SIM procédera à l'installation d'avertisseurs de fumée dans les logements lorsqu'il constate leur absence à l'occasion de ses visites préventives. Cette mesure vise en priorité les îlots à risques présents sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le nombre d'incendies, le nombre de décès et les pertes matérielles par l'incendie servent à déterminer les îlots à risques ainsi que certains facteurs sociodémographiques.

En plus de ses visites préventives, le SIM embauche encore cette année une brigade de 45 étudiants pompiers qui se consacreront exclusivement à la vérification et l'installation d'avertisseurs de fumée durant l'été.

JUSTIFICATION

L'efficacité des avertisseurs de fumée dans les résidences est amplement connue et documentée. L'achat d'avertisseurs de fumée qui seront installés par le SIM est une des stratégies pour promouvoir l'augmentation du nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnels sur le territoire de l'agglomération en conformité avec les engagements pris au schéma de couverture de risques d'incendie.

De plus, en installant un avertisseur de fumée, le SIM vient rétablir immédiatement le niveau de sécurité que procure un avertisseur de fumée fonctionnel dans un logement en infraction. Cette mesure est complémentaire aux activités d'inspection et de sensibilisation du public que le SIM met en œuvre quotidiennement.

Ci-joint, la présentation des résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation justifiant le choix de la compagnie Al Carrière Extincteur (1991) Ltée

Par la présente demande, nous effectuons un achat de 15 000 avertisseurs de fumée à 13,18 \$/l'unité, pour une somme de 227 305,58 \$ taxes incluses.

Soumissions conformes		Total
Al Carrière Extincteur (1991) Ltée		227 305,58 \$
Estimation		195 457,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	31 848,08 \$ 16 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle est de compétence des services de police et sécurité incendie (tel que prescrit par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations) et également, car elle s'inscrit dans un effort de répondre aux engagements pris par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2008 (CG08 0657), notamment le programme 3 « Avertisseurs de fumée » pour augmenter le taux de pénétration des avertisseurs de fumée opérationnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de cette dépense permet de respecter le plan de mise en œuvre compris dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le lancement d'une brigade de 45 étudiants qui se consacreront exclusivement à la vérification et l'installation des avertisseurs de fumée durant l'été 2015 est prévu dans la semaine du 29 juin. Des communications médiatiques sont aussi prévues à l'occasion du changement d'heure et pour promouvoir le mois de la prévention des incendies.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Guy Aucoin / Dana Roxana Racasan Oancea

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis R RUEST
Chef aux opérations - sim

ENDOSSÉ PAR

Daniel DE VRIES
C/s prev.incendie

Le : 2015-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2015-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2015-07-21



Dossier # : 1152645002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Équipements incendies CMP Mayer pour la fourniture de lampes de sécurité de modèle Streamlight Knucklehead, pour le remplacement de l'ensemble des lampes de sécurité des pompiers - Dépense totale de 164 994,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14555 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Équipements incendies CMP Mayer, plus bas soumissionnaires conformes, la commande pour la fourniture de lampes de sécurité de modèle Streamlight Knucklehead, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 164 994,87 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14555);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-24 09:46

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152645002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Équipements incendies CMP Mayer pour la fourniture de lampes de sécurité de modèle Streamlight Knucklehead, pour le remplacement de l'ensemble des lampes de sécurité des pompiers - Dépense totale de 164 994,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14555 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Ce contrat d'acquisition a pour objectif de remplacer l'ensemble des lampes de sécurité des pompiers. Ces lampes de sécurité font partie des moyens et équipements de protection des pompiers. Depuis 2013, les actuelles lampes de sécurité ne sont plus fabriquées et disponibles sur le marché, de même que les pièces de rechange et les piles.

En collaboration avec le comité paritaire en santé et sécurité du Service de sécurité incendie de Montréal (CSS), des essais terrain ont été réalisés afin d'identifier les modèles de lampes de sécurité qui répondent aux besoins des employés pompiers.

Les essais suivants ont été réalisés sur neuf modèles présélectionnés sur le marché :

- Évaluation de la manipulation de la lampe avec les gants de combat;
- Évaluation du poids des lampes;
- Évaluation de la portée du faisceau lumineux;
- Évaluation de la résilience et de la facilité d'entretien .

En conclusion aux essais, le CSS recommande un modèle de lampe de sécurité pour la sollicitation de marché, soit la lampe Streamlight Knucklehead, haz-Lo Spot, classe 1, division 1, rechargeable. Cette lampe de sécurité est le seul modèle offrant un éclairage avec tête pivotante qui permet d'orienter l'éclairage par le pompier selon ses besoins. Cette caractéristique rendra plus sécuritaire le travail du pompier en éclairant la zone requise pour son travail, par exemple lors de manoeuvres au plafond.

L'appel d'offres publics a été lancé sur SÉAO le 17 juin 2015 pour une ouverture de soumissions le 6 juillet 2015, permettant ainsi 19 jours aux preneurs de cahiers de charge pour déposer une proposition. Deux addenda ont été émis, le 19 juin 2015 pour une modification du bordereau de prix et le 3 juillet 2015 pour une annulation d'une clause

administrative.

Les soumissions sont valides 120 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions du 6 juillet 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les dernières acquisitions de lampes ont été réalisées lors d'acquisitions de véhicules à titre d'équipement et accessoires. Les acquisitions de pièces de rechange et piles ont été réalisées au fur et à mesure des besoins par bons de commande délégués.

DESCRIPTION

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) procédera à l'acquisition de 900 lampes de sécurité. Les installations des chargeurs et des supports sur l'ensemble des véhicules seront réalisées par les pompiers des ateliers de la Division des ressources matérielles du SIM.

Selon les conditions de l'appel d'offres, l'adjudicataire garantit la disponibilité des pièces pour une période minimale de dix ans. Une liste des prix pour les pièces de rechange a été fournie par les soumissionnaires. Les réparations et remplacements des pièces et de piles seront effectués par les pompiers des ateliers du SIM.

L'adjudicataire fournira une formation aux pompiers des ateliers pour la réparation et les changements de pièces et de piles des lampes de sécurité.

JUSTIFICATION

Tableau des preneurs de cahiers de charge

Preneurs du cahier de charge	Soumissions déposées		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
7	4	3	57,1%

Motifs de non dépôt de soumissions :

- Des fournisseurs n'ayant pas de pris compétitif car ils sont dans un secteur plus spécialisé.
- Manque de personnel et du temps pour compléter la soumission.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes	Total
Aréo-Feu Ltée	172 755,69 \$
Boivin & Gauvin Inc.	165 336,35 \$
CSE incendie et sécurité inc.	168 606,24 \$
Équipements incendies CMP Mayer	164 994,87 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	179 095,67 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	167 923,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	1,77%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	7 760,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	4,70%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-14 100,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-7,87%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'acquisition de 900 lampes de sécurité s'élève à 164 994,87 \$ incluant les taxes. Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, à titre d'achat de biens non capitalisés, pour couvrir la commande de 900 lampes de sécurité.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans une perspective de sécurité des pompiers, cette lampe de sécurité est munie d'un éclairage avec tête pivotante qui permet d'orienter l'éclairage par le pompier selon ses besoins et ainsi améliorer la sécurité du travail du pompier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La lampe de sécurité fait partie des moyens et équipements de protection des pompiers. Les lampes de sécurité actuellement utilisées par les pompiers ne sont plus fabriquées et les pièces de rechange pour réparation ne sont plus disponibles. Le non remplacement des lampes de sécurité mettrait en péril la disponibilité de cet équipement pour les pompiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réception des lampes de sécurité : Septembre 2015

Installations des supports et des chargeurs des lampes de sécurité sur les camions :
Septembre et octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LECOURS
Chef aux opérations

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2015-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2015-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

Approuvé le : 2015-07-24



Dossier # : 1150652003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à MDM Construction pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture La Petite-Patrie (0104) située au 6707, avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie - Dépense totale de 413 910,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5734 (4 souv.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 413 910,00 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture La Petite-Patrie (0104) située au 6707, avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à MDM Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 396 663,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5734;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-25 07:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150652003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à MDM Construction pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture La Petite-Patrie (0104) située au 6707, avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie - Dépense totale de 413 910,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5734 (4 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets.

Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que le projet de la Maison de la culture La Petite-Patrie, présenté par l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie, a été sélectionné lors de l'appel de projets qui a eu lieu en 2012.

L'appel d'offres public du projet a été annoncé dans les journaux et publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 4 mai dernier et les offres ont été reçues et ouvertes le 3 juin 2015. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours à partir de cette date étant exigé, porte la validité de ces soumissions au 1 octobre 2015.

Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 22 mai 2015. La portée de cet addenda consistait à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. Son émission n'a pas eu une incidence monétaire sur l'estimation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0794 - 27 août 2013 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Parizeau Pawulski, architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et NCK inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 978 989,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12788 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CA09 26 0058 – 9 mars 2009 Approbation de l'offre de services entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise MDM Construction afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle à la Maison de la culture La Petite-Patrie (0104) située au 6707 avenue de Lorimier dans l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie.

Ce projet corrigera les principales problématiques de cet immeuble et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'amélioration qu'offre l'édifice concerné.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- réaménagement et amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- aménagement d'espaces de stationnement réservés;
- amélioration de l'entrée principale;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- amélioration des salles de toilettes;
- aménagement d'une nouvelle salle de toilette accessible;
- amélioration de la circulation intérieure;
- amélioration de la signalisation;
- réalisation de travaux connexes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- Service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, huit (8) entreprises se sont procurées le cahier des charges : Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ), Céleb Construction Itée, Construction CPB Inc., Les Constructions et pavage Jeskar Inc., MDM construction, Procova Inc., Société générale de construction BPF inc. et Trempro Construction Inc.

Quatre (4) soumissions ont été déposées. Les raisons pour lesquelles six (4) entreprises n'ont pas soumissionné sont les suivantes : L'Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) représente des entreprises dans l'industrie de la construction et n'est pas autorisée à présenter des offres.

Céleb Construction ltée. et Les Constructions et pavage Jeskar Inc. ont manqué de temps pour compléter leurs offres malgré les trente-et-un (31) jours dont elles disposaient. Société générale de construction BPF inc. n'a pas été rejoint.

Les soumissions déposées par les entreprises MDM Construction, Procova inc., Construction CPB Inc. et Trempro Construction inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
MDM Construction.	344 925,00\$	51 738,75\$	396 663,75\$
Procova inc.	347 224,50\$	52 083,68\$	399 308,18\$
Construction CPB Inc.	355 148,59\$	53 272,29\$	408 420,88\$
Trempro Construction Inc.	367 081,93\$	55 062,29\$	422 144,22\$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	345 960,00\$	51 808,00\$	397 768,00\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			406 634,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,51%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			25 480,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			6,42 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-1 104,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-0,27 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			2 644,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,67 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise MDM Construction est 0,27 % (1 104,25\$ taxes incluses) plus bas que l'estimation des professionnels.

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise MDM Construction qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations et pièce jointe no 2 - Analyse de conformité).

L'entreprise MDM Construction est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de la

liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 413 910,00\$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 344 925,00\$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 51 738,75\$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 17 246,25\$, taxes incluses (voir pièce jointe no 3 - Calcul des coûts SGPI).

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI du SGPI dans le projet 66130 : Programme en accessibilité universelle.(voir intervention du Services des finances pour les imputations budgétaires)

Cette dépense sera assumée en totalité par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur du bâtiment pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés par l'arrondissement si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population n'est envisagée car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de les éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2015

Fin des travaux : février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Jean-Francois M MATHIEU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-12

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Chef de division- Directeur de direction par
intérim

Approuvé le : 2015-06-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint- Directeur de
service par intérim

Approuvé le : 2015-06-25



Dossier # : 1156980001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Nahtac Constructions Inc. pour les travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés sur le boulevard Décarie entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (Lot D) - Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale maximale de 726 652,36\$ (contrat: 666 652,36\$ + incidences: 60 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 319702 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1 - D'accorder un contrat à l'entreprise Nahtac Constructions Inc. pour les travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés sur le boulevard Décarie entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (Lot D) - Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale maximale de 726 652,36\$ (contrat: 666 652,36\$ + incidences: 60 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 319702 - 2 soumissionnaires.

2 - D'autoriser une dépense de 726 652,36\$, taxes incluses, pour les travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés sur le boulevard Décarie entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CUSM, comprenant les frais incidents, le cas échéant;

3 - D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-29 19:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1156980001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Nahtac Constructions Inc. pour les travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés sur le boulevard Décarie entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (Lot D) - Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale maximale de 726 652,36\$ (contrat: 666 652,36\$ + incidences: 60 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 319702 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) au site Glen nécessite un investissement de plus de 1,343 milliard de dollars du gouvernement du Québec. Elle s'inscrit dans le grand chantier Montréal Technopole, qui vise à bâtir une ville de savoir, de créativité et d'innovation, à développer l'ensemble des actifs en sciences et technologies du territoire, ainsi qu'à attirer de nouveaux talents et de nouvelles compagnies dans le secteur. La réalisation du projet sur le territoire de la Ville de Montréal implique d'importants travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public dont la Ville a la responsabilité. Ces travaux municipaux ont entre autres pour but d'améliorer l'accessibilité générale au CUSM, de rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public et d'améliorer les infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Les travaux municipaux requièrent une planification et une coordination rigoureuses entre les divers intervenants pour assurer le respect des échéanciers et du budget. À ce titre, une convention a été signée en 2007, entre la Ville de Montréal et le CUSM, quant au partage des coûts et des responsabilités en regard de ces travaux. La contribution de la Ville est estimée à 32 millions de dollars pour un total de travaux municipaux de l'ordre de 62 millions de dollars.

La réalisation des plans pour les travaux municipaux s'est amorcée au début de l'année 2008. Durant cette période, la décision fut prise de créer différents lots afin d'accélérer la réalisation des travaux, tout en permettant à un plus grand nombre de soumissionnaires de déposer des offres. La nature de ces lots et l'avancement du projet sont résumés dans les tableaux suivants :

Étapes déjà autorisées

Étapes terminées :	Coût	Date de début	Date de fin
--------------------	------	---------------	-------------

<ul style="list-style-type: none"> • Raccordement de l'avenue Crowley au chemin Upper-Lachine 	1 245 733,24 \$	Juin 2009	Juin 2010
<ul style="list-style-type: none"> • Lot 1 : Forage d'une conduite de 2 400 mm de diamètre sous les voies ferrées du Canadien Pacifique (CP) 	1 639 903,26 \$	Octobre 2010	Septembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> • Lot 2 : Travaux d'infrastructures dans la partie est du boulevard Décarie, soit la construction d'un nouveau collecteur combiné de 3 600 mm de diamètre ainsi que la construction d'une chambre de régulation coulée sur place 	4 858 230,87 \$	Décembre 2010	Septembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> • Lot 3 : Construction d'une structure de chute et réaménagement de surface à l'intersection de la rue Saint-Jacques et du boulevard Décarie 	2 234 664,47 \$	Février 2011	Septembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> • Lot 4 : Signalisation globale pour les lots 1, 2 et 3 	254 801,77 \$	Octobre 2010	Juillet 2011
<ul style="list-style-type: none"> • Lot A : Construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP en vue de la reconstruction du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie. 	2 347 148,41 \$	Juin 2011	Décembre 2011
<ul style="list-style-type: none"> • Lot 8B : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 1, 2, 3, 4, 4B, 5, 6, A et C 	418 059,18 \$	Juin 2011	Novembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Lots C et 5B : Reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie (infrastructures souterraines, pieux, soutènement, démolition et fondations du pont) 	12 996 905,46 \$	Juin 2012	Novembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Lot 6D : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre l'avenue Crowley 	1 714 342,96 \$	Mai 2014	Juillet 2014

et le boulevard De Maisonneuve			
<ul style="list-style-type: none"> Lot 4B : Signalisation globale pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, A et C 	414 998,61 \$	Juillet 2011	Décembre 2014
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6B : Aménagement du jardin de pluie et plantations 	307 817,10 \$	Septembre 2014	Juillet 2015 Réception provisoire 22 juillet 2015
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6C : Fourniture et installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation du boulevard Décarie 	610 708,51 \$	Juillet 2014	Juillet 2015 Réception provisoire 16 juillet 2015

Étapes en cours de réalisation :	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Lot 8C : Gestion de la santé et sécurité au travail pour les lots 6 et 7 	264 902,40 \$	Mai 2014	Septembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> Lot 6A : Aménagement du domaine public du boulevard Décarie entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, fourniture et installation du mobilier urbain et construction des ouvrages en sous-oeuvre du jardin de pluie 		Juin 2014	Août 2015

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Lot D : Travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés sur le boulevard Décarie entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve 	Septembre 2015	Novembre 2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0389 - 28 avril 2014 - Octroi d'un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 838 629,82 \$, taxes incluses.

CE14 0017 - 15 janvier 2014 - Annulation des appels d'offres publics 235401 pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A) (CE12

2071) et 235402 pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C) (CE12 1056), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen. Autorisation de lancer deux nouveaux appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

CE13 0951 - 26 juin 2013 - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D).

CE12 2071 - 19 décembre 2012 - Annulation de l'appel d'offres public 235401 (CE12 1056) pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A) et autorisation de lancer un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A).

CE12 1056 - 27 juin 2012 - Autorisation de lancer trois appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A), pour la construction d'un jardin de pluie et les plantations (lot 6B) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C).

CM12 0527 - 19 juin 2012 - Octroi d'un contrat à Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard De Maisonneuve, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe - Dépense totale de 1 421 755,20 \$, taxes incluses.

CM12 0387 - 14 mai 2012 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C. pour la démolition de la structure existante du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de l'avenue Crowley, la construction des culées, piles et murs, l'installation des structures d'acier préfabriquées, la construction d'un égout combiné et de deux conduites d'eau secondaires, la démolition de la voie temporaire et la remise en état des lieux - Dépense totale de 12 996 905,46 \$, taxes incluses.

CM12 0204 - 19 mars 2012 - Octroi d'un contrat à Groupe ADF inc. pour la conception détaillée, la fabrication et la fourniture de la charpente d'acier et des appareils d'appui du nouveau pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie - Dépense totale de 1 995 778,95 \$, taxes incluses.

CM11 1027 - 19 décembre 2011 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction d'une conduite d'eau secondaire, la reconstruction d'un égout combiné, la démolition partielle et l'enlèvement d'un égout collecteur existant dans la partie ouest du boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley - Dépense totale de 2 052 098,11 \$, taxes incluses.

CM11 0998 - 19 décembre 2011 - Octroi de six contrats à Allstream, Bell Canada, Hydro-Québec, Level 3 Communications, Rogers et Vidéotron, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 1 302 990,60 \$, taxes incluses.

CE11 1944 - 30 novembre 2011 - Octroi de deux contrats à MTO Telecom et Telus, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 147 411,55 \$, taxes

incluses.

CE11 1056 - 6 juillet 2011 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation aux abords des travaux d'infrastructures et la reconstruction de la chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve : lot 4B pour la signalisation des lots de construction 1, 2, 3, 5A, 5B et 6 - Dépense totale de 414 998,61 \$, taxes incluses.

CE11 0832 - 8 juin 2011 - Octroi d'un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail - Dépense maximale de 418 059,18 \$, taxes incluses.

CM11 0363 - 16 mai 2011 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Simard-Beaudry Construction, pour la construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP surplombant le boulevard Décarie, au nord de l'avenue Crowley et au sud du boulevard De Maisonneuve - Dépense totale de 2 347 148,41 \$, taxes incluses.

CG10 0396 - 25 novembre 2010 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Ltée pour la construction des collecteurs d'égout combiné, la reconstruction d'une partie d'une structure de chute y compris le raccordement au collecteur, l'enlèvement des égouts existants, la construction de deux conduites d'eau secondaire et la reconstruction des chaussées, trottoirs et bordures, là où requis, sur le boulevard Décarie (est et ouest), de l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'à des points au nord sur le boulevard Décarie - Dépense totale de 2 234 664,47 \$, taxes incluses.

CE10 1603 - 13 octobre 2010 - Octroi d'un contrat à IGF Experts-Conseils 1996 inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail - Dépense maximale de 168 142,80 \$, taxes incluses.

CE10 1503 - 22 septembre 2010 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation temporaire aux abords des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve, et la signalisation pour les lots de construction 1, 2 et 3 - Dépense totale de 254 801,77 \$, taxes incluses.

CM10 0656 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Les Constructions Infrabec Ltée pour la construction d'un collecteur combiné (3 600 mm de diamètre), en tranchée, sur le boulevard Décarie, d'un point au nord de l'avenue Crowley à un point au nord de la rue Saint-Jacques - Dépense totale de 4 858 230,87 \$, taxes incluses.

CM10 0655 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Constructions Louisbourg, pour la construction d'un collecteur combiné (2 400 mm de diamètre), en partie en tranchée à ciel ouvert et en partie en poussée sous une voie ferrée, dans le boulevard Décarie, du boulevard De Maisonneuve à un point au nord de l'avenue Crowley - Dépense totale de 1 639 903,26 \$, taxes incluses.

CM09 0284 - 27 avril 2009 - Octroi d'un contrat à Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour la construction et la reconstruction des chaussées, des trottoirs, des bordures et des mails centraux, là où requis, sur les avenues Crowley et Prud'homme - Dépense totale de 1 245 733,24 \$, taxes incluses.

CM09 0105 - 23 février 2009 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 59 180 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen et les activités du Bureau de gestion des grands projets qui a le mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

CG08 0419 - 28 août 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium SNC-LAVALIN/SM pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux en vue de la reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie - Dépense maximale de 1 829 561,87 \$.

CG08 0329 - 19 juin 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium CIMA+/BPR pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'infrastructures qui desserviront le futur CUSM sur le site Glen - Dépense maximale de 4 747 854,92 \$.

CG07 0448 - 29 novembre 2007 - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CUSM relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DESCRIPTION

Le contrat proposé couvre tous les travaux nécessaires pour l'aménagement final du boulevard Décarie entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve. De façon générale, les travaux du lot D comprennent donc :

- la fourniture et la mise en place de garde-corps sur les trottoirs surélevés situés sous les ponts ferroviaires entre la rue Crowley et du boulevard De Maisonneuve;
- la fourniture et la mise en place de garde-corps sur les murs des culées et murs de retour des ponts ferroviaires;
- la fourniture et la mise en place de garde-corps sur les ponts ferroviaires;
- la fourniture et la mise en place de paliers entre les tabliers des ponts ferroviaires;
- la fourniture et la mise en place de cloisons sur les trottoirs situés sous les ponts ferroviaires.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 60 604,75 \$ (taxes incluses), soit 10,0 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Une enveloppe de 60 000,00 \$ est allouée aux incidences, soit pour le paiement des signaleurs du Canadien Pacifique (CP) (40 000,00\$), le contrôle qualitatif (15 000,00\$) et pour les communications (5 000,00\$).

- Le processus d'appel d'offres public # 319702 s'est déroulé du 19 mai au 10 juin 2015. Sur trois (3) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et un seul (1) n'a pas déposé; soit des proportions respectives de 67 % et 33 %. La période de validité des soumissions est d'une durée de 120 jours, soit jusqu'au 8 octobre 2015. La liste des preneurs du cahier des charges est jointe au dossier.

JUSTIFICATION

Les travaux consistent à sécuriser les abords et les structures du pont ferroviaire situé sur le boulevard Décarie, entre le boulevard De Maisonneuve et l'avenue Crowley dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce par la mise en place de garde-corps et autres dispositifs de sécurité sur les trottoirs surélevés, les tabliers du pont ferroviaire ainsi que les murs de soutènement.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public 319702 :

RÉSULTATS DE SOUMISSION*(taxes incluses)*

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Nahtac Constructions inc. (Licence RBQ # 8305-2795-18) (Attestation Revenu Québec délivrée 28 avril 2015)	606 047,61 \$	60 604,75 \$	666 652,36 \$
2	Les Entreprises de construction Ventec inc.	856 494,77 \$	85 649,47 \$	942 144,24 \$
Estimation des professionnels internes		505 865,29 \$	50 586,52 \$	556 451,81 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				804 398,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				20,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	275 491,88 \$
			(%)	41,3%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	110 200,55 \$
			(%)	19,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	275 491,88 \$
			(%)	41,3%

L'estimation du coût des travaux a été effectuée par les professionnels du consortium SNC-Lavalin - Groupe SM selon les prix des matériaux, des taux d'équipement et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels, est de 110 200,55\$ (19,8%).

Il faut souligner que les garde-corps et autres dispositifs de sécurité ont été conçus spécifiquement pour le présent projet, ce ne sont pas des dispositifs standards, limitant ainsi la capacité à évaluer selon des projets similaires déjà réalisés. En second lieu, la mise en place des garde-corps et autres dispositifs nécessitent la présence de signaleurs du Canadien Pacific (CP) lorsque les travaux sont situés dans l'emprise ferroviaire. L'achalandage de la voie ferrée ne permet pas d'effectuer la mise en place en continue et peut représenter un risque à assumer en ce qui a trait à la productivité de l'entrepreneur. Soulignons que lors d'un premier appel d'offres, aucun soumissionnaire n'a déposé d'offre.

Nahtac Constructions Inc. détient une attestation de l'AMF depuis le 8 octobre 2013. Une copie de l'attestation est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux du lot D sont prévus au PTI corporatif 2015-2017 du Service de la mise en valeur du territoire.

Le coût total du contrat à octroyer est de 666 652,36\$ (taxes incluses) incluant un montant de 606 047,61 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 60 604,75\$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **726 652,36 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **60 000,00 \$** (taxes incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Les travaux sont financés à parts égales par la Ville et le CUSM, conformément à la convention signée par les deux parties relativement à la réalisation, au partage des coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est inhérent à la réalisation du domaine public aux abords du CUSM, dans la mesure où celui-ci améliore la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales, notamment par l'aménagement de bandes cyclables et de trottoirs élargis, de même que l'installation d'un nouveau mobilier urbain qui ont pour but de réduire la dépendance à l'automobile et d'encourager le transport actif.

Le concept visent également à pratiquer une gestion responsable des ressources. En favorisant le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie, l'intégration d'un jardin de pluie dans le mail central du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et la rue Saint-Jacques, contribuera à améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau et à réduire l'apport d'eau à l'usine d'épuration, tout en permettant d'approfondir les connaissances de la Ville dans ce domaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces travaux est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers qui emprunte le boulevard Décarie entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve. Pour l'instant seul des garde-corps temporaires assurent la sécurité des usagers et il est impératif pour la Ville de compléter les travaux.

La mise en place des garde-corps impliquera des fermetures de voies lorsque ces derniers seront installés sur le pont ferroviaire au-dessus des voies et impliquera également la fermeture des pistes cyclables. Les fermetures se feront en alternance, soit sur les voies en direction nord et par la suite sur les voies en direction sud. Afin de maintenir la circulation dans les deux directions, les chaussées seront divisées en deux pour assurer la circulation dans les deux directions et ce sur la même travée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération spécifique de communication n'est prévue suite à l'octroi de ce contrat. La communication de chantier est prévue au plan afférent en déploiement depuis 2009.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2015
Début des travaux : septembre 2015
Fin des travaux : novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Marc BRETON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien BRETON
Ingénieur, Chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2015-07-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2015-07-28



Dossier # : 1150285001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Norgéreq ltée pour les travaux de mise aux normes de l'aréna d'Outremont - Dépense totale de 9 034 896,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5777 - Neuf (9) soumissions conformes - contrat no 14556.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 034 896,52 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 365 644,93 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5777;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 74,14 % par la ville centrale, pour un montant de 6 698 221,23 \$, taxes incluses, et de 25,86 % par l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 2 336 675,29 \$, taxes incluses.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-17 09:27

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150285001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Norgéreq Itée pour les travaux de mise aux normes de l'aréna d'Outremont - Dépense totale de 9 034 896,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5777 - Neuf (9) soumissions conformes - contrat no 14556.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements.

Depuis 2009, vingt-six (26) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation : (voir les statuts des projets en pièce jointe)

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.

- depuis l'adoption du Programme de soutien en 2010, six (6) projets ont été livrés et quinze (15) projets visant dix-sept (17) patinoires en sont à divers stades de réalisation. La liste des projets ainsi qu'une description brève de leur statut sont fournies en pièces jointes.

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont. Un appel d'offres public a été publié à cet effet dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 11 mai au 8 juin 2015. L'appel d'offres a été prolongé deux fois jusqu'au 22 juin 2015 pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications décrites par sept (7) addendas émis durant la période de l'appel d'offres. La période de sollicitation du marché fut donc de quarante deux (42) jours calendaires.

Sept (7) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addenda ont permis d'apporter des précisions aux plans et devis :

Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours suivant cette date.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0961 23 septembre 2013

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Delisle, Despaux et associés inc. pour des travaux de mise aux normes de l'aréna d'Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 193 606,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12780 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 1394 11 septembre 2013

d'autoriser une dépense de 1 193 606,06 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour effectuer la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.
d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau Inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Delisle, Despaux et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 101 626,06 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12780 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE13 1351 28 août 2013

Autoriser un financement d'une somme maximale de 300 000\$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna d'Outremont.

CA13 16 0099 2 avril 2013

Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'Aréna d'Outremont et accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 25 janvier 2012

Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 7 juillet 2010

Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Norgéreq ltée pour la réalisation de divers travaux de mise aux normes à l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont, soit :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- le remplacement de la dalle réfrigérée de l'aréna;
- la construction d'une salle des machines pour le système de récupération de la chaleur;
- la réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- l'implantation de mesures en efficacité énergétique;

- les travaux requis pour la certification LEED-Argent et ceux pour l'accessibilité universelle de base;
- les travaux d'amélioration locative.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 10 % sont prévues au formulaire de soumission. Ce montant est requis afin de couvrir les imprévus de chantier lors des travaux de la mise aux normes de l'aréna tel qu'il a été évalué par l'architecte du projet en fonction de son expérience professionnelle.

Par ailleurs, un budget de 8 % est également prévu pour des travaux incidents incluant notamment le contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville (vérification des excavations, des sols compactés, du béton, de l'acier, etc.), et l'installation des nouvelles lignes de communication afin de relier l'aréna avec un central de contrôle pour les alarmes, etc.

Suite à l'appel d'offres public 5777, vingt-deux (22) firmes, une (1) firme d'architecture et une (1) association patronale se sont procurées les documents d'appel d'offres dont quinze (15) entrepreneurs généraux : Céleb Construction Itée, Construction CAL, Construction de la croisette Inc., construction J. Raymond inc., Corporation de construction Germano, Cosoltec Inc., Edilbec Construction Inc., Entreprise de construction T.E.Q. Inc., Groupe Axino Inc., Groupe Unigesco, Lavacon construction Inc., Les entreprises QMD inc., Norgéreq Itée, Quadrax et Associés EG, Socomec Industriel Inc.

Parmi les quinze (15) entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, onze (11) ont déposé des soumissions. Quatre (4) entrepreneurs n'ont pas déposé leurs offres par manque de temps ou n'avaient pas fourni l'attestation de conformité de l'AMF faisant partie des documents exigés d'appel d'offres. Un seul entrepreneur général n'a pas déposé d'offre en raison du dépassement de sa capacité financière accordée par sa compagnie de caution et, conséquemment, il ne pouvait pas obtenir un cautionnement de soumission pour ce projet.

JUSTIFICATION

Neuf (9) des soumissions qui furent déposées ont été jugées conformes par les professionnels ou avec des dérogations mineures. Les soumissions de Norgéreq, Entreprise de construction T.E.Q. Inc., Edilbec Construction Inc., et Corporation de construction Germano, comportaient des erreurs de calcul jugées mineures qui n'ont pas entraîné leur rejet.

Le tableau d'analyse suivant présente les neuf (9) soumissionnaires jugés conformes par les professionnels ou avec des dérogation mineures, le tout dans l'ordre croissant des prix et après la correction des erreurs de calcul mineures qui n'ont aucune incidence quant à la détermination de la plus basse soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Montant des contingences de 10 %	Total
Norgéreq Itée (1) et (3)	7 605 131,75 \$	760 513,18 \$	8 365 644,93 \$
Les entreprises QMD inc.	7 655 265,45 \$	765 526,55 \$	8 420 792,00 \$
Entreprise de construction T.E.Q. Inc. (1)	7 795 022,16 \$	779 502,22 \$	8 574 524,38 \$
Edilbec Construction Inc. (2)	8 189 999,23 \$	818 999,92 \$	9 008 999,15 \$
Quadrax et Associés EG (4)	8 250 000,00 \$	825 000,00 \$	9 075 000,00 \$
Corporation de construction Germano (2)	8 294 040,11 \$	829 404,01 \$	9 123 444,12 \$
Cosoltec Inc.	8 297 697,38 \$	829 769,74 \$	9 127 467,12 \$
Céleb Construction Itée	8 328 789,00 \$	832 878,90 \$	9 161 667,90 \$

Groupe Axino Inc.	8 565 000,00 \$	856 500,00 \$	9 421 500,00 \$
Estimation des professionnels (externes)	8 413 878,40 \$	841 387,84 \$	9 255 266,24 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			8 919 893,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,63 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 055 855,08 \$
(Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			12,62%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(889 621,31\$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 9,61%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			55 147,07 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,66 %

(1) Erreurs de calcul au bordereau de soumission, qui n'ont aucune incidence sur la plus basse soumission conforme.

(2) Erreurs de calcul des taxes qui n'ont aucune incidence sur la plus basse soumission conforme.

(3) Dérogation mineure : (la fourniture de l'attestation de conformité de l'AMF après la date de la fermeture de soumission).

(4) Dérogation mineure : (la non fourniture de l'attestation de conformité de l'AMF malgré l'inscription de cette firme sur le tableau de l'autorité des marchés financiers).

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 8 365 644,93 \$, soit 9,61 % inférieur à la dernière estimation réalisée par l'équipe de professionnels qui était de 9 255 266,24 \$. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire conforme est de 1 055 855,08 \$ (12,62 %). De plus, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes est de 55 147,07 \$ (0,66 %).

Voir l'analyse et la recommandation des professionnels en pièce jointe pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Norgéreq ltée. Ces derniers dénotent principalement une importante différence dans les coûts des travaux de la démolition, le bétonnage, la maçonnerie, des divers travaux en architecture, l'électromécanique, réfrigération, l'administration et profit, et les frais généraux. L'écart provient principalement d'une surévaluation de la part des professionnels dans leur dernière estimation.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor au moment de la rédaction du présent sommaire. L'adjudicataire est assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est

supérieure à 5 M\$. Cette attestation de conformité a été fournie après la date de la fermeture de soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 9 034 896,52\$ taxes incluses. Ce montant inclut 10 % de contingences de construction et 8 % d'incidences.

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres de construction	7 605 131,75 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 10 %	760 513,18 \$
(3)	TOTAL du contrat 14556	8 365 644,93 \$
(4)	Incidences de 8 %	669 251,59 \$
(5)	TOTAL	9 034 896,52\$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	8 250 064,78 \$

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens est de 8 250 064,78 \$.

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux» prévoit une répartition de 80 % (ville centrale) et 20 % (arrondissement), les pourcentages globaux tiennent compte également des travaux non admissibles au Programme et qui sont assumés à 100 % par l'arrondissement d'Outremont.

Considérant les paramètres du programme, le montant total net après ristourne de 8 250 064,78 \$ se répartit comme suit (voir la pièce jointe de répartition pour le détail) :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 5 908 488,78 \$ (71,62% pourcentage à titre indicatif);
- Arrondissement d'Outremont pour un montant de 1 873 846,00 \$ (22,71% pourcentage à titre indicatif);
- Fonds énergie pour un montant de 259 850,00 \$ (3,15% pourcentage à titre indicatif);
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 207 880,00 \$ (2,52% pourcentage à titre indicatif).

En ce qui concerne les aides financières pour ce projet, des demandes de subventions ont été déposées auprès d'Hydro-Québec (HQ) et de Gaz Métro (GM) dans leurs programmes respectifs. Ces subventions ne viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, que lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues. Par contre, les Programmes de subvention du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR), anciennement le MELS et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles (MERN) pouvant atteindre respectivement un million de dollars dans le cas du MEESR et deux cent mille dollars pour le MERN, les périodes de dépôt des projets étant fermée, aucune demande n'a pu être déposées dans ces programmes. Dans les dossiers de subvention avec les ministères, l'une des conditions des programmes stipule que l'aide financière ne peut être accordée subséquemment à l'octroi du contrat des travaux à un entrepreneur. Au moment de présenter ce dossier, les demandes d'aide financière n'avaient toujours pas été déposées ni au MEESR ni au MERN.

Des virements de crédits doivent être effectués du SDSS vers le SGPI. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la SDSS, le SGPI s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna d'Outremont au programme du SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Finalement, les coûts d'entretien, d'opération et de gestion devraient rester stables selon

l'arrondissement. Cependant, considérant les mesures d'économie d'énergie mises en place dans le projet, les professionnels au dossier ont estimé que le coût énergétique devrait diminuer dans une proportion d'environ 62 956,00 \$,annuellement, par rapport à un bâtiment de référence de CMNÉB 1997.

Ce montant ne représente pas la réduction sur la facture actuelle de l'aréna, mais plutôt une comparaison de la consommation énergétique de l'aréna après les travaux par rapport à un bâtiment de référence CMNÉB 1997 après l'exécution des travaux.

Impacts budgétaires :	Entretien et Opération	Économie d'énergie par rapport à un bâtiment référence de CMNÉB	Frais de gestion
	0,00 \$	(62 956,00\$)	0,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au dessus de la patinoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le respect de l'échéancier de réalisation des travaux est primordial pour pénaliser le moins possible les activités de l'aréna au cours de l'année 2016. Les travaux de mise aux normes nécessitent la suspension des activités de sports de glace dès le début des travaux jusqu'à la date de fin du projet. La réouverture complète de l'aréna d'Outremont doit s'effectuer avant le début de la saison d'automne 2016.

Pendant la durée de fermeture de l'aréna d'Outremont, les services de sport de glace de l'Arrondissement seront principalement assurés aux arénas suivantes :

- l'aréna Doug-Harvey de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce;
- l'aréna Martin-Lapointe de l'arrondissement de Lachine;
- l'aréna Mont-Royal et l'aréna St-Louis de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal;
- l'aréna Étienne-Desmarteaux de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie;
- l'aréna Georges-Mantha et l'aréna St-Charles de l'arrondissement Le Sud-Ouest;
- l'aréna Howie-Morenz de l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension;
- l'aréna de Ville Mont-Royal de la Ville de Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier.

L'arrondissement d'Outremont communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées. Deux panneaux de chantier conçus par La Ville seront installés pour informer les citoyens de l'ampleur des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voici le calendrier des travaux :

Octroi du contrat de construction au conseil municipal 17 août 2015

Réalisation des travaux Septembre 2015 à août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Alain FISET)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Achraf - Ext GAYED
Gestionnaire des projets

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-07-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Chef de division- Directeur de direction par intérim

Approuvé le : 2015-07-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-07-16



Dossier # : 1155843001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation et de renforcement du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches pour une somme maximale de 485 056,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211520- 4 soumissionnaires.

Il est recommandé:

d'accorder à l'entreprise Les Grands Travaux Sotar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 485 056,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211520 (4 soumissionnaires).

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-24 13:23

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155843001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation et de renforcement du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches pour une somme maximale de 485 056,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211520- 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet Turcot, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit reconstruire les structures du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches. Toutefois, ces travaux ne seront réalisés qu'à la fin du projet Turcot. Entre temps, le viaduc se doit d'être maintenu afin de garantir sa fonctionnalité.

Le viaduc constitue un lien stratégique entre quatre arrondissements et est identifié comme principal chemin de détour pour les travaux majeurs qui auront lieu dans le secteur au cours des trois prochaines années: (Travaux majeurs en cours - échangeur Turcot, pont Mercier, pont Champlain et autoroute A-15). Le viaduc est présentement fortement sollicité et le sera davantage d'ici sa reconstruction.

Afin de s'assurer de la mobilité à l'échelle de Montréal, il importe que ce viaduc puisse accueillir de forts volumes de circulation en toute sécurité. Or, le viaduc et ses approches présentent actuellement plusieurs signes de dégradation qui pourraient s'aggraver compte tenu de l'augmentation anticipé des volumes de circulation sur les chemins de détour. Par mesures préventives et afin de minimiser les entraves sur ce réseau artériel, il a été convenu avec la Division de la Gestion des actifs de la voirie que la Division des Grands projets portefeuille 1 du SIVT réalisera des travaux de réparation et de renforcement du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches. Le plan d'intervention, le suivi et la surveillance de ces ouvrages seront faits avec la collaboration de la Division de la Gestion des actifs de la voirie. Il s'agit de mesures de mitigation à mettre en place afin de gérer les risques d'entraves sur les chemins de détour planifiés par les divers chantiers.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation du viaduc a été publié du 4 juin 2015 au 22 juin 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivants sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 octobre 2015. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 18 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 120236 - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter Inc. pour des travaux de réparation et de renforcement du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches. À titre d'exemple, les travaux peuvent consister à:

- faire tomber de façon sécuritaire des fragments de béton;
- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- procéder à la sécurisation des approches d'une structure;
- effectuer des travaux de réparation de dalle;
- tous autres travaux similaires.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de réparation et de renforcement du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, prévenir les entraves dues à une détérioration précoce du tablier de viaduc et de ses approches et d'assurer la sécurité des usagers sur ce lien artériel stratégique pour la Ville de Montréal. Toute dégradation du tablier du viaduc et de ses approches nécessite normalement des interventions rapides, et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour régler les cas prioritaires dans les meilleurs délais. Cette pratique permet d'éviter les délais associés à l'octroi de contrats individuels. S'inspirant de la Division de la Gestion des actifs de la voirie qui procède de cette manière à chaque année, le présent dossier permettra à la Division des Grands projets portefeuille 1 de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se présenteront. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période de 600 jours.

Parallèlement à ces cas d'urgence, il importe de débiter, dès l'été 2015, des travaux préventifs de consolidation des tabliers et autres éléments du viaduc afin de minimiser les risques de fermeture du viaduc lors des périodes de construction des projets Turcot, pont Champlain, pont Mercier et autoroute15.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

RÉSULTATS DE SOUMISSION

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL
1	Les Grands Travaux soter inc. (Licence RBQ #8101-4276-04) (Attestation Revenu Québec délivrée le 2 juin 2015)	485 056,53 \$
2	Construction Camvi inc.	521 986,50 \$
3	Les Entreprises Michaudville inc.	523 826,10 \$
4	Les Entreprises de construction Ventec inc.	524 286,00 \$
Estimation des professionnels internes		505 890,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		513 788,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		5,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		39 229,47 \$ 8,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		-20 833,47 \$ -4,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		36 929,97 \$ 7,6%

Lors de l'appel d'offres public 211520, quatre (4) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 44% alors que cinq (5) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 56%. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixés par la Ville, en l'occurrence 400 000 \$, plus taxes, auquel on ajoute un pourcentage pour les frais généraux et les profits de l'entrepreneur (appelés les honoraires du marché). Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 5,47%, soit 21 880 \$ taxes incluses, pour un total (travaux et honoraires) de 485 056,53 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 20 833,47 \$, écart favorable à la Ville, soit 4,1%. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit:

Main-d'oeuvre:	le coût de la main-d'œuvre liée directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la "Convention collective – Secteur génie civil et voirie" en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
----------------	--

Matériaux:	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Outils et équipement:	le coût des outils et équipement utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix officiels inscrits au "Cahier des prescriptions normalisé – Volume 3 Prix Unitaires" de la Ville de Montréal. Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.
Autres dépenses:	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Honoraires du marché:	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Taxes:	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Grands Travaux Soter inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 23 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 2 juin 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant: 8101-4276-04.

L'analyse des soumissions démontre que Les Grands Travaux Soter inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 485 056,53 \$, taxes incluses. La dépense totale représente un coût net de 442 921,27 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et les travaux seront payés, après vérification, sur réception des factures. L'ensemble des travaux se fera en 2015. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour

assurer la sécurité des usagers, entraînera la possibilité de fermer partiellement ou complètement des liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période. Compte tenu des divers chantiers majeurs qui identifient le viaduc Angrignon comme chemin de détour, une fermeture de longue durée aurait un impact majeur sur la mobilité montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: août 2015
Fin des travaux: décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Dominic VACHON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Sophie COUTURE
Chargée de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-15

James BYRNS
Chef de Division Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2015-07-24



Dossier # : 1154822052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans le boulevard Pie-IX de la rue Everett au boulevard Industriel, dans les limites de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (PCPR). Dépense totale de 1 357 829,70 \$ (contrat: 1 123 829,70 \$ + incidences: 234 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324501 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 357 829,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans le boulevard Pie-IX de la rue Everett au boulevard Industriel, dans les limites de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 123 829,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324501 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-31 14:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans le boulevard Pie-IX de la rue Everett au boulevard Industriel, dans les limites de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (PCPR). Dépense totale de 1 357 829,70 \$ (contrat: 1 123 829,70 \$ + incidences: 234 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324501 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports poursuit, via son Programme de réfection du réseau routier artériel (PRR) et son Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Étant donné la dégradation de la chaussée sur le boulevard Pie-IX et la nature de l'intervention requise en réhabilitation, et compte tenu des disponibilités budgétaires nécessaires à cette fin, ce projet est financé par le biais du PCPR.

En plus de cette intervention faisant l'objet du présent dossier, deux phases subséquentes pourraient être réalisées en 2016 afin d'améliorer l'état global de la chaussée du boulevard Pie-IX, considérant évidemment le calendrier de réalisation du projet SRB Pie IX, pour lequel les calendriers de réalisation sont à confirmer :

Une première (appel d'offres #324502 à venir) comprendra des travaux de planage et de

revêtement bitumineux d'un point à 100 mètres au nord de la rue Pierre-de-Coubertin à la rue Bélanger, dès le printemps 2016.

Une seconde (appel d'offres #324503 à venir) comprendra des travaux de planage et de revêtement bitumineux du boulevard Industriel à la rue Prieur, dès le printemps 2016.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 29 juin au 15 juillet 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 novembre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 15 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 publié le 7 juillet 2015: Modifications au bordereau des prix de la formule de soumission ainsi qu'au devis technique Voirie. Ces modifications ont un impact de moins de 1% sur le coût des travaux;
- Addenda n° 2 publié le 10 juillet 2015: Modification à l'article 3 « Technique de construction » du devis technique. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en un planage et un revêtement bitumineux dans le boulevard Pie-IX, de la rue Everett au boulevard Industriel. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 102 166,33 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 324501 s'est terminé le 15 juillet 2015. Sur onze (11) preneurs de cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 82 % et 18 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, les deux (2) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Routek Construction inc.	1 021 663,37 \$	102 166,33 \$	1 123 829,70 \$
2	Eurovia Québec Construction inc.	1 077 947,74 \$	107 794,77 \$	1 185 742,51 \$
3	Construction Bau-Val inc.	1 088 849,87 \$	108 884,99 \$	1 197 734,86 \$
4	Groupe TNT inc.	1 131 047,60 \$	113 104,75 \$	1 244 152,35 \$
5	Pavages Métropolitain inc.	1 155 711,53 \$	115 571,15 \$	1 271 282,68 \$
6	Construction Soter inc.	1 198 348,32 \$	119 834,83 \$	1 318 183,15 \$
7	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	1 243 167,20 \$	124 316,71 \$	1 367 483,91 \$
8	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 249 162,15 \$	124 916,20 \$	1 374 078,35 \$
9	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 457 935,55 \$	145 793,55 \$	1 603 729,10 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	1 099 005,33 \$	109 900,53 \$	1 208 905,86 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	1 298 468,51 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	15,5 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	479 899,40 \$
			(%)	42,7 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-85 076,16 \$
			(%)	-7 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	61 912,81 \$
			(%)	5,5 %

*** Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -85 076,16 \$ (-7 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Routek Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 26 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 30 juin 2015 a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Routek Construction inc., est le suivant: 5588-6493-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 123 829,70 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 021 663,37 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 102 166,33 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 357 829,70 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 234 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 239 879,50 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 12 novembre 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier sont planifiés selon un échéancier très serré. S'il advient que l'octroi du contrat ne soit pas complété pour le mois d'août, les conditions climatiques pourront occasionner un report de la réalisation des travaux à l'année suivante, soit en 2016.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2015

Fin des travaux : Novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN

.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directeur

Approuvé le : 2015-07-31



Dossier # : 1153334022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de modernisation des centres de commande des moteurs au bâtiment de la désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 386 916,40 \$ taxes incluses - appel d'offres 1904-AE-15 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de modernisation des centres de commande des moteurs au bâtiment de la désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 386 916,40 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 1904-AE-15;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-29 11:09

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de modernisation des centres de commande des moteurs au bâtiment de la désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 386 916,40 \$ taxes incluses - appel d'offres 1904-AE-15 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste à la modernisation de trois (3) centres de commande de moteurs (CCM) au bâtiment de la désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Plus précisément, le projet consiste à la fourniture, l'installation et le raccordement de nouveaux démarreurs de moteurs de type compartiments « retrofit », le remplacement de trois (3) démarreurs progressifs des pompes d'eau de procédé de 300 et 400 HP, l'ajout de quatre nouveaux (4) démarreurs progressifs sur les pompes d'eau de procédé de 150 et 300 HP qui n'en possèdent pas présentement ainsi que la modification du contrôle des moteurs et ce sans changer l'ensemble des CCM.

Les centres de commande de moteurs (CCM) au bâtiment de la désinfection de la Station ont été installés lors de sa construction et sont devenus opérationnels au milieu des années 80. Les trois (3) CCM, provenant tous du même fabricant sont en bon état de façon générale et peuvent être conservés. Cependant, les démarreurs de moteurs insérés dans les CCM ont atteint leur durée de vie utile et sont devenus désuets. Suite à la vérification thermographique et à certains bris d'équipements internes (poignées de sectionnement, sectionneurs, contacteurs, etc.), l'équipe d'entretien a constaté que des réparations majeures seront nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des équipements.

Étant donné l'âge avancé des CCM, il devient de plus en plus difficile voire impossible de trouver des équipements de remplacement. Lors de défauts de certaines composantes, les électriciens de la Station doivent effectuer les réparations des démarreurs

de moteurs à l'aide de pièces de rechange ne provenant pas du même fabricant que les CCM, faisant en sorte de rendre la certification CSA des CCM invalide en plus de compromettre la fiabilité des équipements et engendrer des risques d'arc ou de choc électrique au personnel affecté à l'opération ou à l'entretien de ces systèmes.

Un appel d'offres public a été lancé le 22 juin 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juillet 2015. La validité des soumissions est de 120 jours. Un addenda a été émis le 7 juillet 2015 relativement à des questions/réponses. Le montant des contingences a été fixé à 15%.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à exécuter les travaux suivants:

- le démantèlement des compartiments et démarreur progressifs existants;
- la fourniture, l'installation et le raccordement des nouveaux compartiments et démarreurs progressifs;
- la fourniture, l'installation et le raccordement d'une nouvelle armoire de contrôle pour le contrôle des moteurs commandés par les CCM modernisés;
- la fourniture l'installation et le raccordement des conduits électriques et câblages nécessaires aux raccordements des équipements;
- les essais et la mise en service du nouveau système selon les exigences des normes en vigueur.

JUSTIFICATION

L'installation de nouveaux démarreurs de moteurs dans les CCM existants s'avère la solution la plus avantageuse et la plus économique. Ce remplacement de type « retrofit » permet de récupérer l'ensemble des CCM existants, d'économiser temps et argent et de limiter grandement les interruptions de service de l'opération tout en assurant une bonne fiabilité et la robustesse des équipements.

Les démarreurs progressifs existants au bâtiment de la désinfection ont atteint leur durée de vie utile et sont devenus désuets. Ces nouveaux démarreurs progressifs seront installés dans les cellules des CCM existants afin d'économiser de l'espace pour permettre l'installation d'équipements futurs dans une salle électrique déjà très encombrée. De plus, l'ajout de nouveaux démarreurs progressifs sur les pompes d'eau de procédé de 150 et 300 HP aidera à limiter les courants de démarrage des moteurs et améliorera la flexibilité sur le réseau de distribution normal en augmentant la capacité électrique disponible pour les charges existantes et futures dans ce secteur de la Station.

Dans l'éventualité d'un bris majeur au niveau des CCM, les quantités d'eau de refroidissement acheminées vers les incinérateurs pourraient être insuffisantes et causé un arrêt des opérations. Le bon fonctionnement de ces pompes est primordial à l'opération de la Station.

Treize entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et sept d'entre elles ont déposé une soumission. Deux entreprises n'ayant pas soumissionné sont des fabricants.

Nous n'avons pas d'information sur les raisons ayant motivé les autres firmes à ne pas déposer de soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Lambert Somec inc.	336 449,04 \$	50 467,36 \$	386 916,40 \$
2. Le Groupe LML Ltée	343 637,28 \$	51 545,59 \$	395 182,87 \$
3. Black & McDonald	371 225,53 \$	55 683,83 \$	426 909,36 \$
4. Rial Électrique inc.	373 668,75 \$	56 050,31 \$	429 719,06 \$
5. Électricité Grimard inc.	380 582,52 \$	57 087,38 \$	437 669,90 \$
6. La Cie Électrique Britton Ltée	439 204,51 \$	65 880,67 \$	505 085,18 \$
7. Filtrum inc.	502 325,77 \$	75 348,87 \$	577 674,64 \$
Estimation interne des professionnels	282 528,81 \$	42 379,32 \$	324 908,13 \$
Coût moyen des soumissions reçues			451 308,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,64%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			190 758,24 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			49,30%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			62 008,27 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			19,08%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			8 266,47 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			2,14%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme représente un écart défavorable de 19,08 % par rapport à l'estimation interne. Un écart important se situe à l'article 5 du bordereau « Fourniture, installation et raccordement des nouveaux compartiments dans les trois centres de commande des moteurs ». Il s'agit de l'article le plus significatif du contrat puisqu'il englobe tous les équipements électriques d'importance. Le montant soumissionné pour cet article est de 239 486 \$ et le montant de l'estimation interne est de 193 292 \$ pour un écart de 46 194 \$ avant taxes soit près de 75 % de l'écart total.

Les équipements électriques sont construits par un fabricant pour ensuite être vendus à un distributeur et par la suite vendus à l'entrepreneur. Les marges de profits de chacun d'eux sont difficiles à évaluer et n'ont pas été considérées dans l'estimation interne sauf la marge de profit de l'entrepreneur.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Lambert Somec inc. pour la somme de sa soumission, soit 386 916,40 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Lambert Somec inc. 1505 rue des Tanneurs Québec (Québec) - no de licence 8005-4547-07 . De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 18 juin 2015 avec sa soumission.

Même si les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, Lambert Somec inc. détient son attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux de modernisation des centres de commande des moteurs au bâtiment de la désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 386 916,40 \$ taxes incluses ou 353 306,24 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite au présent contrat pourrait engendrer des défauts auprès de ces équipements et provoquer des contraintes opérationnelles. Puisque les pièces de rechange sont pour la plupart discontinuées, ceci aura pour effet d'augmenter les délais de réparation et d'allonger les interruptions de service des équipements alimentés et contrôlés par ces CCM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux : août à septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-22

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-29



Dossier # : 1153334014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Camvi inc. pour les travaux de réfection du plancher de la salle des unités de traitement des odeurs (UTO) au bâtiment de l'emmagasinement des boues à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 120 219,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1923-AE - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Camvi inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection du plancher de la salle des unités de traitement des odeurs (UTO) au bâtiment de l'emmagasinement des boues à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 120 219,70 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 1923-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-28 17:33

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Camvi inc. pour les travaux de réfection du plancher de la salle des unités de traitement des odeurs (UTO) au bâtiment de l'emmagasinement des boues à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 120 219,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1923-AE - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les boues récupérées à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) lors du procédé de décantation sont acheminées dans quatre réservoirs d'emmagasinement. Ces quatre réservoirs servent aussi à l'homogénéisation des boues par l'injection d'air à l'intérieur des réservoirs.

Au contact des boues, l'air se contamine et entraîne, au passage, des gaz dangereux tels le H₂S ou les mercaptans responsables des mauvaises odeurs. Pour palier à cette problématique, quatre unités de traitement des odeurs (UTO) situés dans le bâtiment servent à traiter et neutraliser les gaz et les odeurs se dégageant des boues avant d'être relâchés à l'atmosphère.

Les UTO utilisent de la soude caustique et de l'hypochlorite de sodium pour traiter l'air des réservoirs. Ces produits sont toxiques et attaquent le béton. Des fuites de ces produits ont affecté la dalle de béton et causé la délamination du béton sur une partie du plancher.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 20 mai 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 juin 2015. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %. Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le contrat inclut les travaux suivants:

- réhabilitation du plancher de béton délaminé (35,5 mètres carrés);
- démolition de trois bassins de rétention;
- construction de trois nouveaux bassins de confinement avec mise en place d'une membrane d'imperméabilisation.

JUSTIFICATION

La réfection des planchers est nécessaire pour prévenir la corrosion de l'acier d'armature qui affecterait l'intégrité structurale du plancher de béton.

De plus, la construction des bassins de confinement permettra d'éviter toute contamination future du béton et assurera une installation plus sécuritaire.

Sept entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et sept ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Construction Camvi inc.	109 290,64 \$	10 929,06 \$	120 219,70 \$
2. Dumoulin et Associés Réparations de Béton Ltée	123 448,66 \$	12 344,86 \$	135 793,52 \$
3. Béton Concept Am inc.	144 256,35 \$	14 425,64 \$	158 681,99 \$
4. Groupe DCR	223 577,51 \$	22 357,75 \$	245 935,26 \$
5. Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	235 290,59 \$	23 529,06 \$	258 819,65 \$
6. Socomec Industriel inc.	245 472,20 \$	24 547,22 \$	270 019,42 \$
7. Cimota Inc.	282 267,65 \$	28 226,76 \$	310 494,41 \$
Estimation interne des professionnels	121 062,93 \$	12 106,29 \$	133 169,22 \$
Coût moyen des soumissions reçues			214 280,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			78,24%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			190 274,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			158,27%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(12 949,52 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-9,72%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			15 573,82 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			12,95%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation interne de 9,72 %. Cet écart est attribuable principalement aux prix soumis relativement aux articles touchant la démolition du béton délaminé.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Construction Camvi inc. au prix de sa soumission, soit 120 219,70 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Construction Camvi inc. 5005 Boul. Saint-Jean-Baptiste, Montréal (Québec) H1B 5V3 - no de licence 8272-8130-24. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 27 avril 2015 avec sa soumission.

Même si les entreprises soumissionnaires n'avaient pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de cet appel d'offres, en vertu du décret 795 -2014 du 10 septembre 2014, Construction Camvi inc. possède une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux de réfection du plancher de la salle des unités de traitement des odeurs (UTO) au bâtiment de l'emmagasinement des boues à la Station d'épuration des eaux usées sont de 120 219,70 \$, taxes incluses, ou 109 776,61 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent être réalisés sinon la détérioration du béton s'accroîtra et des coûts additionnels sont à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: août 2015

Travaux par phases : août 2015 - juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-28



Dossier # : 1153334023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Black & McDonald Ltée pour les travaux d'installation en électricité et automatisation de six (6) pompes centrifuges à vitesse variable à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 484 888,38 \$ taxes incluses - appel d'offres 2015-1922-AE - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Black & McDonald Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation en électricité et automatisation de six (6) pompes centrifuges à vitesse variable à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 484 888,38 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1922-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-30 17:15

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Black & McDonald Ltée pour les travaux d'installation en électricité et automatisation de six (6) pompes centrifuges à vitesse variable à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 484 888,38 \$ taxes incluses - appel d'offres 2015-1922-AE - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Douze pompes à cavité progressive de marque Seepex sont en opération au bâtiment des boues à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) pour extraire les boues qui sont emmagasinées dans les bassins d'homogénéisation et ensuite pompées vers les filtre-presses pour être déshydratées. En 2014, dans un souci d'amélioration de la fiabilité et de réduction des coûts, la division Entretien a mis à l'essai deux pompes de type centrifuge.

Les nouvelles pompes centrifuges à haute efficacité de marque Toyo vont permettre de réduire le nombre de pompes à boues de douze à six et augmenter leur durabilité et leur efficacité.

Le présent contrat consiste à effectuer les travaux électriques et d'automatisation nécessaires à l'installation de ces six nouvelles pompes centrifuges au bâtiment des boues de la Station. Il inclut également le remplacement d'instruments et d'équipements désuets visant à améliorer le contrôle de ces pompes.

Un appel d'offres public a été lancé le 25 juin 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juillet 2015. La validité des soumissions est de 120 jours. Un addenda a été émis le 9 juillet 2015 pour des questions/réponses et une modification mineure au devis. Le montant des contingences a été fixé à 15 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0403 - 18 juin 2015 - accorder au seul soumissionnaire, Pompaction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et la livraison de quatre pompes centrifuges de type vortex à haute efficacité à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 569,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1921-AE-1.

DESCRIPTION

Le projet consiste à la réalisation des travaux électriques et d'automatisation nécessaires au remplacement des pompes et plus particulièrement:

- le remplacement des deux centres de commande des moteurs par de nouveaux CCM avec des contrôleurs à fréquence variable à l'intérieur;
- l'installation de nouveaux coffrets de commande pour les pompes;
- le remplacement de tous les instruments liés aux pompes;
- le remplacement des (6) moteurs des pompes incluant un moteur de rechange;
- l'installation de tout le câblage requis.

JUSTIFICATION

Le remplacement des pompes Seepex par des pompes Toyo permettra des économies annuelles d'entretien d'environ 150 000 \$ en plus d'une économie de 25 % de la consommation électrique évaluée à environ 12 500 \$ par année. À cela s'ajoute, une diminution des coûts en main d'oeuvre interne due à des remises à neuf moins fréquentes et sans négliger un coût à l'achat inférieur de 30 % par rapport aux pompes actuelles. En calculant l'ensemble des coûts des travaux à réaliser dans le cadre de ce projet incluant les coûts d'achat des pompes, le contrat faisant l'objet du présent dossier et les coûts futurs pour des travaux mécaniques relatifs aux nouvelles pompes, la récupération des coûts devrait être de \pm 4,5 ans. Par la suite, des économies récurrentes au budget de fonctionnement seront encourues.

En ce qui concerne les équipements électriques en place, les engrenages à vitesse variable des pompes Seepex sont vétustes et datent de 1982 et devaient être remplacés ultérieurement, ce type de technologie n'étant plus disponible sur le marché et complexe au niveau de l'entretien. Conséquemment, les centres de commande de moteurs actuels devaient aussi être remplacés tel que dans le projet actuel ce qui représente environ 300 000 \$ sur les 484 888 \$ du contrat ici recommandé. Basé sur cet élément, la récupération des coûts avec des pompes neuves plus performantes et plus fiables diminue à \pm 3 ans.

De plus, les poignées de sectionnement de l'alimentation électrique sont pour la plupart défectueuses entraînant des complications d'isolation électrique et des risques pour le personnel d'entretien. Le remplacement des centres de commande des moteurs augmentera la fiabilité des filtre-presses et permettra d'avoir des pièces de rechange plus facilement.

Aussi, le remplacement des pompes à vitesse fixe par des vitesses variables permettra de minimiser grandement la consommation d'électricité par la régulation de la vitesse des pompes en fonction du débit requis et également de réduire les coups de bélier sur les équipements mécaniques contribuant à augmenter leur durée de vie.

Huit entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq ont déposé une soumission. Nous n'avons pas d'information sur les raisons ayant motivé les autres firmes à ne pas déposer de soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Black & McDonald	421 642,07 \$	63 246,31 \$	484 888,38 \$
2. Entreprises de Construction Dawco inc.	462 018,80 \$	69 302,82 \$	531 321,62 \$
3. Ondel inc.	473 416,46 \$	71 012,47 \$	544 428,93 \$
4. JNA Leblanc électrique inc.	493 534,79 \$	74 030,22 \$	567 565,01 \$
5. Lambert Somec inc.	525 300,08 \$	78 795,01 \$	604 095,09 \$
Estimation interne des professionnels	429 015,47 \$	64 352,66 \$	493 368,13 \$
Coût moyen des soumissions reçues			546 459,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12,70%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			119 206,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			24,58%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(8 479,75 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-1,72%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			46 433,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,58%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme représente un écart favorable de 1,72 % par rapport à l'estimation interne.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Black & McDonald Ltée pour le montant de sa soumission, soit 484 888,38 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Black & McDonald Ltée 625, rue Gougeon Montréal (Québec) - no de licence 1239-9994-83. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 1er juin 2015 avec sa soumission.

Même si les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, Black & McDonald détient son attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux d'installation en électricité et automatisation de six (6) pompes centrifuges à vitesse variable à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 484 888,38 \$ taxes incluses ou 442 767,72 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources:

- le remplacement des pompes actuelles par des pompes à vitesse variable permettra de réduire la consommation énergétique de ces équipements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat est accordé, des économies récurrentes seront possibles en plus d'obtenir rapidement des gains d'efficacité et de réduire les coûts liés à l'usure prématurée des pompes actuelles et de leurs composantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : août 2015

- Fin des travaux : février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-22

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-29



Dossier # : 1153482001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Service & Construction Mobile Ltée, pour la réfection du poste d'essence à Des Carrières et pour la disposition des équipements du site Louvain - Dépense totale de 320 104,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5782 - 2 soumissionnaires - Contrat 14068.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 320 104,77 \$, taxes incluses, pour la réfection du poste d'essence à Des Carrières et à la disposition des équipements du site Louvain, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Service & Construction Mobile Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 496,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5782;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-24 08:41

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153482001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Service & Construction Mobile Ltée, pour la réfection du poste d'essence à Des Carrières et pour la disposition des équipements du site Louvain - Dépense totale de 320 104,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5782 - 2 soumissionnaires - Contrat 14068.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède, gère et opère une vingtaine de postes de carburant. Des travaux de réfection, de mise aux normes et de remplacement de certaines composantes ayant atteint leur durée de vie utile sont requis pour assurer l'intégrité et la sécurité des différentes stations de distribution de carburant dont le poste d'essence no 10 de la rue Des Carrières. Aussi suite à un avis de correction de la Régie du bâtiment, 4 réservoirs seront retirés au site Louvain.

Les plans et devis ont été réalisés par CBA experts-conseils inc. et SDK, avec lesquelles le Service de la gestion et de la planification immobilière détient un contrat.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "La Presse" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 5 au 22 juin 2015, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE08 0550 Le 9 avril 2008, le comité exécutif approuvait le projet de convention par lequel Caron, Beaudoin & associés, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie (électromécanique et structure) requis pour la conception des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre du programme de rationalisation et de réaménagement des stations de distribution de carburant, pour une somme maximale de 101 87,50 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10622.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Service & Construction Mobile Ltée pour la réfection du poste d'essence de la rue Des Carrières et à la disposition des

équipements du Site Louvain.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- Site Des Carrières ;
- Travaux d'excavation et de remblai.
- Resurfaçage.
- Remplacement de pompes distributrices d'essence.
- Remplacement de conduits et filage.
- Remplacement de couvercles.

- Site Louvain ;
- Enlèvement des réservoirs pétroliers.
- Excavation et remblai.
- Resurfaçage.
- Démolition de structure.
- Désactivation et enlèvement des pompes distributrices d'essence.
- Enlèvement de tuyauteries.
- Débranchements électriques.

Les travaux contingents pour couvrir les imprévus et les risques associés au projet équivalent à 15% (38 412,57 \$).

Un montant de 10 % (25 608,38 \$) est réservé aux travaux incidents et servira à couvrir le coût des services de laboratoire ou autres services qui seront réalisés par des tiers en cours de réalisation des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, trois (3) entreprises se sont procurés le cahier des charges :

Construction SoJo Inc., Trempro Construction Mobile Ltée et Trempro Construction Inc.

Deux (2) soumissions ont été déposées. Construction Sojo Inc. n'a pas déposé de soumission pour non-disponibilité dans leur calendrier.

Les soumissions déposées par les entreprises Trempro Construction Inc. et Service & Construction Mobile Ltée sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Soumissions conformes	Prix	Contingences de construction	Total
Service de Construction Mobile Ltée	256 083,82 \$	38 412,57 \$	294 496,39 \$
Trempro Construction Inc.	424 407,22 \$	63 661,08 \$	488 068,30 \$
Estimation du professionnel (réalisée à l'externe)	309 000,00 \$	46 350,00 \$	355 350,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			391 282,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100			32,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			193 571,91 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	65,73 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 60 853,61 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-17 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Service & Construction Mobile Ltée est 17 % (60 853,61 \$) plus bas que l'estimation des professionnels.

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Service & Construction Mobile Ltée qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe).

En outre, Intact compagnie d'assurance figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 320 104,77 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 256 083,82 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 38 412,57 \$ taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 25 608,38 \$, taxes incluses (voir pièce jointe).

La dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2015-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront planifiés de façon à minimiser les impacts sur les activités à des Carrières. Il n'y aura aucun impact au site Louvain car le poste d'essence fermera à la fin de juillet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les utilisateurs seront informés par le Service du matériel roulant et des ateliers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat août 2015

Réalisation des travaux août à novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Patrice GUINDON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier
514 872-6455

André CAZELAIS
Chef de section - Gestion immobilière -
Corporatif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Chef de division - Directeur de direction par
intérim

Approuvé le : 2015-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-07-24



Dossier # : 1153482002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 85 000,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 114) majorant ainsi le montant total du contrat, incluant les contingences, de 813 150,11 \$ à 898 150,11 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 85 000,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc., majorant ainsi le montant total du contrat, incluant les contingences de 813 150,11 \$ à 898 150,11 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-24 08:41

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153482002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 85 000,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 114) majorant ainsi le montant total du contrat, incluant les contingences, de 813 150,11 \$ à 898 150,11 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, nous avons été avisé par le Service des incendies que la localisation de la siamoise pour le bâtiment n'était pas conforme après que le contrat ait été octroyé. La distance maximale de 45 mètres entre la borne d'incendie et la siamoise existante n'est pas respectée et surtout sa visibilité et son accessibilité sont défectueuses.

De plus, le contremaître « aqueduc égouts » de la Direction des travaux publics de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a demandé dernièrement à obturer et couper les tuyaux d'entrée d'eau à la vanne existante, ce qui nécessitera une excavation supplémentaire qui n'était pas prévue aux plans.

Ces travaux assureront la conformité du réseau d'alimentation d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1114 24 novembre 2014 Autoriser une dépense de 883 858,82 \$, taxes incluses pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard et accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 818 150,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 5748.

DESCRIPTION

Il s'agit d'augmenter le contrat de Développement Atrium inc. de 85 000 \$ pour relocaliser la siamoise existante, d'obturer et de couper les tuyaux d'entrée d'eau à la vanne existante.

JUSTIFICATION

Le montant disponible réservé aux imprévus dans le cadre de ce contrat est insuffisant pour couvrir l'ensemble de ces travaux. Le solde des contingences est nécessaire pour pallier aux

imprévus en cours et à venir. (voir pièces jointes).
Il est donc requis de procéder à l'augmentation des crédits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût de la dépense additionnelle 85 000 \$ taxes incluses. Une directive de changement sera émise et ce montant a été établi conformément aux termes du contrat et donc selon les articles 5.1.7 et suivants des Clauses administratives spéciales.
Les crédits requis pour augmenter le contrat de Développement Atrium inc. sont disponibles au budget PTI 2015-2107.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la dépense additionnelle, les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau ne seront pas complétés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense août 2015
Poursuite et fin des travaux octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Jean-François DULIÈPRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier
Tél. : 514 872-6455

André CAZELAIS
Chef de section - Gestion immobilière -
Corporatif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Chef de division - Directeur de direction par
intérim

Approuvé le : 2015-07-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint
En remplacement de Jacques A. Ulysse
Directeur général adjoint - Directeur de
service par intérim
(pour la période du 15 au 26 juillet 2015)

Approuvé le : 2015-07-24



Dossier # : 1153058016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval (volet 1) pour une somme maximale de 6 390 002,90 \$, taxes incluses, accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux sur les rues Cardinal et Fraser (volet 2) pour une somme maximale de 2 659 552,26 \$, taxes incluses, et accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux des rues Champigny, Montpellier et Raimbault (volet 3) pour une somme maximale de 2 485 184,62 \$, taxes incluses - Soumission 15-030.

Recommander au Conseil municipal d'accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval (volet 1) pour une somme maximale de 6 390 002,90 \$, taxes incluses, d'accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux sur les rues Cardinal et Fraser (volet 2) pour une somme maximale de 2 659 552,26 \$, taxes incluses, et d'accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux des rues Champigny, Montpellier et Raimbault (volet 3) pour une somme maximale de 2 485 184,62 \$, taxes incluses - Soumission 15-030.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-08-05 16:21

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153058016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval (volet 1) pour une somme maximale de 6 390 002,90 \$, taxes incluses, accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux sur les rues Cardinal et Fraser (volet 2) pour une somme maximale de 2 659 552,26 \$, taxes incluses, et accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux des rues Champigny, Montpellier et Raimbault (volet 3) pour une somme maximale de 2 485 184,62 \$, taxes incluses - Soumission 15-030.

CONTENU

CONTEXTE

Dans son plan d'intervention, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (**DGSRE**) recommande le remplacement complet du réseau d'aqueduc et d'égout sur une partie des rues Cambridge, Stanislas, Cardinal, Fraser, Champigny, Montpellier, Raimbault et chemin Laval.

Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi des contrats pour la réalisation des travaux de chacun des trois volets séparément :

- Volet 1 : contrat octroyé à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval;
- Volet 2 : contrat octroyé à Pavages D'Amour inc. pour les travaux sur les rues Cardinal et Fraser;
- Volet 3 : contrat octroyé à Pavages D'Amour inc. pour les travaux sur les rues Champigny, Montpellier et Raimbault.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1154378020 - CA15 08 0423 adoptée le 30 juin 2015 par le conseil d'arrondissement - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues : Cambridge, Stanislas et chemin Laval (volet 1), Cardinal et Fraser (volet 2), Champigny, Montpellier et Raimbault (volet 3).

GDD 1156673007 - CA15 08 0119 adoptée le 3 mars 2015 par le conseil d'arrondissement - Octroyer à la firme WSP Canada inc. le contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2015.

GDD 1144378019 - CA14 08 0723 adoptée le 11 décembre 2014 par le conseil d'arrondissement - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, ainsi que ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2015 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux de ce projet sont répartis en trois volets selon la liste des rues suivantes :

Volet 1:

- Cambridge, de Patricia à de Londres, sur une longueur de 140 mètres linéaires;
- Stanislas, de Painter-Circle au n° 2070 Stanislas, sur une longueur de 300 mètres linéaires;
- Stanislas, de n° 2155 Stanislas à chemin Laval (nord), sur une longueur de 200 mètres linéaires;
- Passage piéton entre chemin Laval et de la Sorbonne (croissant);
- Ruelles Stanislas, de Londres à de la Sorbonne, sur une longueur de 290 mètres linéaires;
- Chemin Laval, de Poirier à Stanislas (sud), sur une longueur de 210 mètres linéaires;
- Chemin Laval, de Stanislas (sud) à Cléroux, sur une longueur de 280 mètres linéaires;
- Chemin Laval, Cléroux à n° 2230 chemin Laval, sur une longueur de 220 mètres linéaires.

Volet 2:

- Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet, sur une longueur de 370 mètres linéaires;
- Fraser, de Dorais à Nantel, sur une longueur de 240 mètres linéaires.

Volet 3 :

- Champigny, de Côte-Vertu à Rochon, sur une longueur de 220 mètres linéaires;
- Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon, sur une longueur de 220 mètres linéaires;
- Rimbault, de Côte-Vertu à Rochon, sur une longueur de 200 mètres linéaires.

Il est à noter qu'il y a eu des modifications aux listes des rues des volets 1 et 3 dues à la pertinence de la réalisation des travaux dans les tronçons concernés dans le cadre de cette soumission.

Ces modifications consistent en :

- ajout d'un passage piéton au volet 1;
- modification, dans le volet 1, d'un des tronçons du chemin Laval (de Saint-Cyr à Stanislas - sud - sur une longueur de 160 mètres linéaires remplacé par de Poirier à Stanislas - sud - sur une longueur de 210 mètres linéaires);
- modification, dans le volet 3, du tronçon de la rue Champigny (de Côte-Vertu à un point au nord de Rochon, sur une longueur de 260 mètres linéaires remplacé par de Côte-Vertu à Rochon, sur une longueur de 220 mètres linéaires).

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 15-030 a été publié dans le journal La Presse 26 juin 2015 et le système électronique d'appels d'offres (SEAO) le 25 juin 2015.

Treize (13) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres :

- Allia infrastructures;
- Béton Brunet Ltée;
- CMS Entrepreneurs Généraux inc.;
- Construction Bau-Val inc.;
- Construction G-nesis Inc.;
- Gérald Théorêt inc.;
- L'Écuyer & Fils Ltée;
- Les Constructions et Pavage Jeskar
- Les Entreprises Michaudville inc.
- Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
- Les Pavages D'Amour Inc.;
- Roxboro Excavation Inc.;
- Super Excavation Inc..

Sept (7) firmes ont présenté des soumissions :

- CMS Entrepreneurs Généraux inc.;
- Construction Bau-Val inc.;
- Gérald Théorêt inc.;
- Les Entreprises Michaudville inc.
- Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
- Les Pavages D'Amour Inc.;
- Roxboro Excavation Inc..

Six (6) firmes n'ont pas présenté de soumissions :

- Allia infrastructures;
- Béton Brunet Ltée;
- Construction G-nesis Inc.;
- L'Écuyer & Fils Ltée;
- Les Constructions et Pavage Jeskar
- Super Excavation Inc.

Il n'a pas été possible de connaître les raisons pour lesquelles les six (6) firmes précitées n'ont pas présenté de soumissions.

Les prix corrigés pour chacun des volets sont listés dans les deux tableaux suivants :

Volet 1 : rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval

Firmes	Prix soumis	Prix corrigé
Les Entreprises Michaudville inc.	6 390 000,00 \$	6 390 002,90 \$
Roxboro Excavation inc.	7 001 393,09 \$	6 980 300,53 \$
CMS Entrepreneurs Généraux	7 073 670,80 \$	7 060 011,77 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	7 857 114,19 \$	7 903 662,38 \$
Construction Bau-Val inc.	7 999 142,29 \$	7 999 142,28 \$

Volet 3 : rues Champigny, Montpellier et Raimbault

Firmes	Prix soumis	Prix corrigé
Roxboro Excavation inc.	2 625 949,23 \$	2 625 949,22 \$
Gérald Théorêt inc.	2 758 160,49 \$	2 758 160,67 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	2 924 393,26 \$	2 952 571,35 \$
Construction Bau-Val inc.	3 258 928,47 \$	3 258 928,49 \$

Les tableaux des résultats suivants résument la liste des soumissionnaires, les prix soumis et les différents écarts de prix pour chacun des volets :

Volet 1 : rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Contingences	Total
1) Les Entreprises Michaudville inc.	5 809 093,54 \$	580 909,36 \$	6 390 002,90 \$
2) Pavages d'Amour inc.	6 217 868,71 \$	621 786,87 \$	6 839 655,58 \$
3) Roxboro Excavation inc.	6 345 727,73 \$	634 572,80 \$	6 980 300,53 \$
4) CMS Entrepreneurs Généraux	6 418 192,52 \$	641 819,25 \$	7 060 011,77 \$
5) Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	7 185 147,61 \$	718 514,77 \$	7 903 662,38 \$
6) Construction Bau-Val inc.	7 271 947,51 \$	727 194,78 \$	7 999 142,29 \$
Dernière estimation réalisée	6 655 826,34 \$	665 582,65 \$	7 321 408,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			7 195 462,57 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12,60 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 609 139,39 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			25,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-931 406,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-12,72 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			449 652,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,04 %

Volet 2 : rues Cardinal et Fraser

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Contingences	Total
1) Pavages D'Amour inc.	2 417 774,78 \$	241 777,48 \$	2 659 552,26 \$
2) Les Entreprises Michaudville inc.	2 544 545,46 \$	254 454,54 \$	2 799 000,00 \$
3) Roxboro Excavation inc.	2 546 620,12 \$	254 662,03 \$	2 801 282,15 \$
4) Gérald Théorêt inc.	2 599 521,35 \$	259 952,16 \$	2 859,473,51 \$
5) Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	2 890 127,72 \$	289 012,78 \$	3 179 140,50 \$
6) Construction Bau-Val inc.	2 915 152,00 \$	291 515,20 \$	3 206 667,20 \$
Dernière estimation réalisée	2 763 123,16 \$	276 312,31 \$	3 039 435,47 \$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	2 917 519,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,70 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	547 114,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	20,57 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-379 883,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-12,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	139 447,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,24 %

Volet 3 : rues Champigny, Montpellier et Rimbault

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Contingences	Total
1) Pavages D'Amour inc.	2 259 258,74 \$	225 925,88 \$	2 485 184,62 \$
2) Roxboro Excavation inc.	2 387 226,56 \$	238 722,66 \$	2 625 949,22 \$
3) Gérald Théorêt inc.	2 507 418,78 \$	250 741,89 \$	2 758 160,67 \$
4) Les Entreprises Michaudville inc.	2 544 545,46 \$	254 454,54 \$	2 799 000,00 \$
5) Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	2 684 155,77 \$	268 415,58 \$	2 952 571,35 \$
6) Construction Bau-Val inc.	2 962 662,25 \$	296 266,24 \$	3 258 928,49 \$
Dernière estimation réalisée	2 725 737,66 \$	272 573,78 \$	2 998 311,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 813 299,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,20 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			773 743,87 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			31,13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-513 126,82 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-17,11 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			140 764,60 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,66 %

Nous recommandons l'octroi des contrats à Les Entreprises Michaudville inc. pour

l'exécution du volet 1 et à Pavages D'Amour inc. pour l'exécution des volets 2 et 3, ceux-ci étant les plus bas soumissionnaires conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à la reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts seront entièrement assumés par la Ville centre. Ils représenteront 90,31 % (10 415 385,66 \$) des coûts totaux. Ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) dont le taux de subvention est de 100 %.

Les coûts liés à la réfection d'une partie des trottoirs, bordures et des chaussées sont assumés par l'Arrondissement. Ils représenteront 7,67 % (885 504,32 \$) des coûts totaux. Ces travaux ne sont pas admissibles à des programmes de subvention. Les montants nécessaires pour couvrir ces coûts sont disponibles à même le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Les coûts relatifs à la réfection des ruelles sont assumés à 100 % par l'Arrondissement et représentent environ 2,02 % (233 849,80 \$) des prix totaux, à l'exception du tronçon de la ruelle qui deviendra piétonne, dont 50 % du coût des travaux proviendra du *Programme d'implantation des rues piétonnes ou partagées* (PIRPP) jusqu'à un maximum de 63 500 \$. Le coût total de la réfection des ruelles (incluant la partie piétonne) est estimé à 233 849,80 \$. Le coût total soumis de la ruelle piétonne est de 94 266,28 \$, dont le 50 % proviendra du PIRPP (47 133,14 \$).

Le coût total prévu pour l'Arrondissement : 885 504,32 \$ + 233 849,80 \$ - 47 133,14 \$ = 1 072 220,98 \$ (9,30 %).

Note : Dans le but de faciliter la compréhension et de différencier les cinq (5) tronçons de la rue Stanilas, nous avons identifié les deux (2) tronçons est-ouest de la rue Stanislas comme étant des ruelles. Cependant, ces deux (2) tronçons sont officiellement des rues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation	Objectif	Action
Pratiquer une gestion responsable des ressources.	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.	Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi de ces contrats n'est pas accordé, les travaux ne seront pas exécutés avant la période hivernale et seront reportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par l'Arrondissement pour informer les citoyens et leur offrir des solutions de rechange pour la circulation et les aviser des coupures temporaires d'eau ou interdictions d'utiliser les services d'égout à la phase d'exécution des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement : 4 août 2015

- Octroi du contrat par le comité exécutif : 12 août 2015
- Octroi du contrat par le conseil municipal : 17 août 2015

- Période des travaux : août à novembre 2015 et mai à septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude seront incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Nicole LECAVALIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Marie-Hélène ARMAND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thavaseelan SOOSAIPILLAI
Ingénieur
Chargé de projet
Division études techniques et ingénierie
Arrondissement de Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Dang NGUYEN
Directeur des travaux publics par intérim
Arrondissement de Saint-Laurent
(Secrétaire : Carole Castonguay, 514 855-6000, poste 4266)

Le : 2015-07-24



Dossier # : 1156446001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 5 513 000,00 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Catalogna et Frères Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 920 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211503;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-07-16 11:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1156446001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La dernière estimation faite par le consultant mandaté pour la réalisation des plans et devis présente un écart d'environ 25% par rapport à la plus basse soumission, conséquemment, le dossier sera soumis à la **Commission permanente sur l'examen des contrats**. Il est question ici d'une soumission plus basse que l'estimation du coût des travaux. Pour une prise de décision éclairée, nous avons joints des documents justificatifs au présent sommaire addenda.

Les résultats de l'ouverture de soumission par ordre croissant sont résumés dans le tableau ci-après :

Rang	Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant contingences	TPS	TVQ	Total
1	Catalogna et Frères Ltée	4 279 191,13	213 959,56	426 849,32	4 920 000,00 \$
2	Les Pavages Chenail	4 450 373,28	222 518,66	443 924,73	5 116 816,68 \$
3	Excavations Super Inc.	4 840 528,06	242 026,40	482 842,67	5 565 397,13 \$
4	Les Entrepreneurs Bucaro	4 961 277,75	248 063,89	494 887,46	5 704 229,09 \$
5	Sintra Inc.	5 128 786,85	256 439,34	511 596,49	5 896 822,68 \$
6	Gérald Théorêt Inc.	5 231 962,24	261 598,11	521 888,23	6 015 448,58 \$
7	Les Entreprises McHaudville inc.	5 275 929,56	263 796,48	526 273,97	6 066 000,00 \$
8	Eurovia Québec Construction Inc.	5 282 458,94	264 122,95	526 925,28	6 073 507,17 \$
9	Les entreprises Claude Chagnon Inc.	5 305 501,20	265 275,06	529 223,74	6 100 000,01 \$
10	Les Excavations Gilbert Théorêt	7 119 948,00	355 997,40	710 214,81	8 186 160,21 \$
	Dernière estimation réalisée	5 706 541,50	285 327,08	569 227,51	6 561 096,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>					5 964 438,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>					21%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>					3 266 160,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>					66%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>					-1 641 096,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>					-25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>					196 816,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>					4%

Le tableau ci-dessous fournit les écarts entre le plus bas soumissionnaire conforme et les autres soumissions :

Rang	Firmes soumissionnaires	Total	écart p/r au plus bas soumissionnaire
1	Catalogna et Frères Ltée	4 920 000,00 \$	
2	Les Pavages Chenail	5 116 816,68 \$	+ 3,8%
3	Excavations Super Inc.	5 565 397,13 \$	+ 11,6%
4	Les Entrepreneurs Bucaro	5 704 229,09 \$	+ 13,7%
5	Sintra Inc.	5 896 822,68 \$	+ 16,6%
6	Gérald Théorêt Inc.	6 015 448,58 \$	+ 18,2%
7	Les Entreprises Michaudville inc.	6 066 000,00 \$	+ 18,9%
8	Eurovia Québec Construction Inc.	6 073 507,17 \$	+ 19,0%
9	Les entreprises Claude Chagnon Inc.	6 100 000,01 \$	+ 19,3%
10	Les Excavations Gilbert Théorêt	8 186 160,21 \$	+ 39,9%
	Dernière estimation réalisée	6 561 096,09 \$	+ 25,0%

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BOUTIN
ingenieure

IDENTIFICATION

Dossier # :1156446001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet est la phase 2 du projet de reconstruction de la rue Allard, entre les rues Briand et Irwin.

Le mandat de services professionnels accordé à la firme G & S consultants en janvier 2013, visait les plans et devis pour la reconstruction complète de l'égout, de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée sur la rue Allard, entre les rues Briand à l'est et Irwin à l'ouest, pour un total de 13 tronçons.

La phase 1, réalisée à l'été et l'automne 2014, consistait en la reconstruction de 4 tronçons. Ces travaux ont permis de renouveler des conduites d'eau datant de 1911-1930 et des conduites d'égout aussi âgées. Des branchements de service d'aqueduc en plomb ont aussi été remplacés. De plus, des trottoirs de béton monolithiques ont remplacé les surfaces composites de béton et de pavé uni qui avec l'âge étaient devenues inégales. Des saillies de trottoir ont été ajoutées. Finalement, une attention particulière a été portée aux fosses d'arbre de rue pour les agrandir et les uniformiser en améliorant aussi le couloir piétonnier.

Nous souhaitons poursuivre et compléter ce projet où les interventions sur le réseau routier de l'arrondissement sont intégrées aux interventions de la DGSRE. En effet, la DGSRE assumera les coûts des conduites d'égout et d'aqueduc et, de son côté, l'arrondissement a prévu utiliser le budget PRR reçu de la ville centre pour compléter le projet en reconstruisant la chaussée et les trottoirs.

La réalisation des travaux a été scindée en deux pour cause de contraintes budgétaires.

Étapes terminées :

	Date de début	Date de fin prévue
Reconstruction de la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon (4 tronçons) : 348 mètres (34 %)	Juillet 2014	Octobre 2014

Étapes faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Reconstruction de la rue Allard entre les rues d'Aragon et Irwin (9 tronçons) : 672 mètres (66 %)	Septembre 2015	Août 2016

Validation des aménagements

Puisque la rue Allard a joint le « nouveau réseau artériel » depuis l'automne 2014, nous avons présenté les plans de la rue Allard à la Direction des transports pour la validation des aménagements.

Appel d'offres

Un avis d'appel d'offres pour les travaux de la deuxième phase du projet de la rue Allard a été publié dans le journal « Le Devoir ». L'appel d'offres public a été publié sur SÉAO le 8 avril 2015. Les 10 soumissions reçues ont été ouvertes le 24 avril 2015 à 14h. Les soumissionnaires ont donc disposé de 16 jours pour préparer leur soumission.

Addenda

Un addenda a été publié le 20 avril 2015. Cet addenda apportait des précisions principalement aux phases des travaux et aux travaux de trottoir.

Validité des soumissions

Le soumissionnaire ne peut modifier ou retirer sa soumission durant la période de 120 jours qui suit la date d'ouverture, c'est à dire jusqu'au 22 août 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 22 0124 - 7 avril 2015 - Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle 8 048,25 \$ au contrat pour services professionnels octroyé à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard (dossier 1124665009).

CA15 22 0123 - 7 avril 2015 - Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle totale de 199 496,83 \$ pour travaux réalisés au contrat octroyé à « L.A. Hébert Itée » pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon (dossier 1136446001).

CM14 0044 - 27 janvier 2014 - Accorder un contrat à « L.A. Hébert Itée » pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, avec une option A pour l'aménagement de surface aux pourtours de la station de Métro Monk - Dépense totale de 2 823 317,16 \$, taxes incluses (dossier 1136446001).

CE13 0461 - 17 avril 2013 - Approuver un projet de convention par lequel G&S Consultants, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, pour élaborer les plans, devis et relevés d'arpentage de la rue Allard, pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 211229 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (dossier 1124665009).

DESCRIPTION

Les travaux consistent à la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée flexible et des trottoirs sur 9 tronçons, soit 672 mètres de la rue Allard. Les services d'eau et les drains seront aussi remplacés. Le remplacement des services d'eau permettra d'éliminer tous les services en plomb et d'éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée. Des saillies de trottoir seront ajoutées aux intersections Jogues, Lacroix et Irwin et les traverses piétonnes feront l'objet d'un marquage permanent. Finalement, le projet comporte l'ajout d'espaces pour arbres de rue et l'uniformisation des fosses d'arbre existantes.

Contingences et incidences

Le contrat prévoit des contingences de 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes se détaillent comme suit :

INCIDENCES	Montant estimé
	\$
Contrôle de la qualité et des matériaux (5 % du coût des travaux)	330 000,00
Surveillance environnementale (3 % du coût des travaux)	200 000,00
Achat et plantation de végétaux (20 arbres + plantes dans saillies)	40 000,00
Achat et installation de bollards sur les saillies de trottoir	15 000,00
Communications (affiches, publication, impression et distribution d'avis)	8 000,00
total	593 000,00

Appel d'offres

La liste des 17 preneurs de cahier des charges se trouve en pièce jointe.

Mandat de surveillance

L'arrondissement va procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels de surveillance des travaux.

JUSTIFICATION

Les plans et devis, pour le projet de la rue Allard, ont été préparés dans le cadre d'un mandat de services professionnels en 2013.

La réalisation d'une première phase de travaux en 2014 a confirmé qu'il est avantageux de réaliser les travaux de réfection routière en même temps que les interventions sur les réseaux souterrains. Cet avantage se traduit en:

- économie des coûts globaux;
- amélioration du niveau de service pour toutes les infrastructures (conduites, chaussée et trottoirs);
- durée totale des interventions réduite;
- qualité et durabilité accrue des ouvrages (reconstruction plutôt que réfection).

Le projet répond également à des préoccupations de l'arrondissement: l'amélioration des couloirs piétonniers et de la sécurité des traverses aux intersections à l'aide de saillies et de

marquage permanent, le verdissement des rues.

Ce projet s'inscrit dans la voie de partenariats arrondissement/DGSRE qui sont avantageux pour toutes les parties.

Réponses à l'appel d'offres

Sur les 17 organisations s'étant procuré les cahiers des charges, 12 pouvaient se qualifier et 10 ont soumissionné, soit plus de 83%.

Parmi ceux qui n'auraient pu présenter une soumission, il y a :

- Un regroupement patronal (ACQ);
- 2 fournisseurs de produits de béton;
- 1 firme qui ne détient pas l'autorisation de soumissionner de l'AMF;
- 1 firme succursale d'un soumissionnaire.

Qualification de l'adjudicataire

Le plus bas soumissionnaire détient une autorisation valide de contracter délivrée par l'AMF tel que requis en vertu du Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013. Cette autorisation, figurant en pièce jointe, a été émise le 28 août 2014 et est valide pour 3 ans.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ (contrat de construction) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Résultats de soumission

Les 10 soumissions reçues sont conformes. Les résultats de l'ouverture de soumission sont résumés dans le tableau ci-après :

Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant contingences	TPS	TVQ	Total
Eurovia Québec Construction Inc.	5 282 458,94	264 122,95	526 925,28	6 073 507,17 \$
Les entreprises Claude Chagnon Inc.	5 305 501,20	265 275,06	529 223,74	6 100 000,01 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	5 275 929,56	263 796,48	526 273,97	6 066 000,00 \$
Sintra Inc.	5 128 786,85	256 439,34	511 596,49	5 896 822,68 \$
Excavations Super Inc.	4 840 528,06	242 026,40	482 842,87	5 565 397,13 \$
Les Pavages Chenail	4 450 373,28	222 518,66	443 924,73	5 116 816,68 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt	7 119 948,00	355 997,40	710 214,81	8 186 160,21 \$
Catalogna et Frères Ltée	4 279 191,13	213 959,56	426 849,32	4 920 000,00 \$
Gérald Théorêt Inc.	5 231 962,24	261 598,11	521 868,23	6 015 448,58 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	4 961 277,75	248 063,89	494 887,46	5 704 229,09 \$
Dernière estimation réalisée	5 706 541,50	285 327,08	569 227,51	6 561 096,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				5 954 438,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				21%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				3 266 160,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				66%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				-1 641 096,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>				-25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>				196 816,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				4%

L'estimation a été réalisée par le consultant mandaté pour les plans et devis, G & S Consultants.

Puisque nous avons un écart de plus de 20% entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire, le dossier sera soumis à la **Commission permanente sur l'examen des contrats**. Il est question ici d'une soumission plus basse que l'estimation du coût des travaux. Des éléments de justification apparaissent en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme pour la phase 1 des travaux, les coûts des travaux seront partagés entre la DGSRE et la Direction de la gestion des actifs de voirie (DGAV).

La part de la DGSRE consiste en l'égout combiné, la conduite d'eau secondaire, les services d'eau, les drains et la gestion des sols contaminés.

La DGAV défrayera les coûts de fondation granulaire, revêtement bitumineux et trottoirs.

Divers coûts sont partagés entre les unités selon le tableau de partage en pièce jointe.

Lors des décomptes et advenant des imprévus, la répartition sera effectuée selon les pourcentages propres à chaque item jusqu'à concurrence des enveloppes octroyées par chaque unité.

Un montant de 593 000,00 \$, taxes incluses, soit 12 %, est ajouté au coût du contrat afin de couvrir les dépenses incidentes reliées au projet (voir la section « Description »). Un résumé de la répartition des coûts est présenté ci-après :

Coûts du contrat et des dépenses incidentes, taxes incluses :

Composante	Total	Portion DGSRE	Portion DGAV
Contrat	4 920 000,00 \$	2 583 088,10 \$	2 336 911,90 \$
Dépenses incidentes	593 000,00 \$	369 000 \$	224 000,00 \$
Total	5 513 000,00 \$	2 952 088,10 \$	2 560 911,90 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but d'adopter une réelle approche de gestion durable des actifs, la division des études techniques de l'arrondissement du Sud-Ouest a choisi d'intégrer à son PRR des éléments Eau-Voirie. En commun accord avec la DGSRE, la Direction des travaux publics a pris en charge le processus de planification et conception, et fera de même pour la réalisation des travaux. Cette approche permet en effet de réduire significativement les coûts globaux des travaux et les perturbations socio-environnementales en diminuant le nombre d'interventions, tout en obtenant une amélioration plus importante des niveaux de service.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La période de validité des soumissions se termine le 22 août 2015. Si le contrat n'est pas octroyé avant cette date, les soumissionnaires sont en droit de retirer leur soumission.

La durée prévue du chantier est de 5 mois. Les travaux devront donc se poursuivre en 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée par l'arrondissement pour informer les résidents, commerces, institutions et organismes qui seront affectés par les travaux. Avant l'ouverture du chantier et tout le long des travaux, l'arrondissement mettra tout en oeuvre pour informer les citoyens des étapes principales des travaux. De plus, une opération de communication particulière visera à indiquer aux propriétaires qu'ils pourraient procéder au remplacement de leur branchement en plomb pendant la réalisation des travaux.

Un montant a été prévu pour la préparation de panneaux d'affichage et la reproduction d'avis et autres moyens de communication. Voir à cet effet les incidences décrites à la section « Description ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

17 août 2015 Présentation du dossier au conseil municipal
Octroi de contrat pour travaux de construction

17 au 28 août 2015 Opérations de communication
Réunion de démarrage

Début septembre 2015 Début des travaux phase 2A

Mi-novembre 2015 Fin des travaux phase 2A

Début juin 2016 Début des travaux phase 2B

Août 2016 Fin des travaux phase 2B

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

De plus, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude, de même que celles concernant la confidentialité des estimations ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

Finalement, ce dossier respecte l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-010 intitulé « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BOUTIN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Le : 2015-04-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE
Directeur

**Dossier # : 1156978001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense maximale de 15 350 438,74\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 900 438,74\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 321 401;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 98,9% par la Ville centre et à 1,1% par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-08 08:59

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156978001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du Parc olympique et de l'Espace pour la vie, appelé pôle Maisonneuve, constitue un site touristique et de loisirs parmi les plus importants à Montréal. De nombreux projets se succèdent dans le secteur depuis quelques années. Suite à l'ouverture du planétarium Rio-Tinto-Alcan, d'autres investissements importants sont prévus au Biodôme, au Jardin botanique et à l'Insectarium. De nombreuses réflexions sont également en cours en ce qui concerne la mise en valeur des installations olympiques, qui ont le potentiel d'attirer des dizaines de milliers de personnes lors de grands événements sportifs ou culturels. La proximité du parc Maisonneuve participe également à l'attractivité et à l'achalandage du pôle (voir schéma de localisation en pièce jointe).

Dans le cadre du plan de mise en valeur du pôle Maisonneuve, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a reçu le mandat de réaménager le secteur du carrefour Pie-IX – Sherbrooke en y intégrant la bonification de l'aménagement du domaine public, la mise à niveau des actifs municipaux, et la mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU). Le projet comprend les interventions suivantes :

- le réaménagement du carrefour actuel Pie-IX - Sherbrooke – Rachel, permettant de réduire le nombre de branches de cinq à quatre, grâce à l'élimination du tronçon de la rue Rachel entre la rue Sherbrooke et l'avenue Jeanne-d'Arc;
- la création d'un nouvel espace public englobant les parcs actuels qui inclura une nouvelle oeuvre d'art public offerte par la Ville de Québec;
- la réalisation d'un tronçon de 400 m du projet intégré du système rapide par bus (SRB) Pie-IX, soit entre l'entrée du Jardin botanique et celle du Stade olympique;
- la reconstruction et le réaménagement de la rue Sherbrooke Est, entre l'avenue Charlemagne et le boulevard Pie-IX, dans la continuité des aménagements déjà en cours de réalisation plus à l'ouest;

- le déplacement et la mise à niveau de la piste cyclable actuelle vers l'axe Sherbrooke – Jeanne-d'Arc – Rachel (composante du projet financée par l'agglomération);
- le changement de vocation et le réaménagement du tronçon de la rue Rachel entre les avenues Jeanne-d'Arc et Charlemagne;
- la mise à niveau des infrastructures municipales (voirie et réseaux souterrains), essentiellement par le biais d'une reconstruction de la voirie et de la réhabilitation des conduites (chemisage);
- l'intégration des travaux de mise à niveau des RTU, financés par leurs propriétaires soit Gaz Métro, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et Bell Canada.

Le projet de réaménagement du carrefour Pie-IX – Sherbrooke a fait l'objet d'un avant-projet définitif (APD) et d'un mandat d'architecture par une firme de design urbain. Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2015 et l'inauguration au printemps 2017, à temps pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal. L'acquisition de l'œuvre d'art, originant d'un don de la Ville de Québec pour le 375^e anniversaire de Montréal en 2017, devra faire l'objet d'un concours dans le cadre d'une démarche du bureau d'art public. Le projet a d'ailleurs été identifié parmi les 15 legs en vue de cet anniversaire. L'inauguration de l'oeuvre d'art aura lieu durant les festivités du 375^e anniversaire en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0555 - 10 avril 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke (GDD 1156919002);

CE15 0511 - 31 mars 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke dans le cadre du projet 375^e anniversaire de Montréal (GDD 1156919001);

CM15 0086 - 26 janvier 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX/Sherbrooke (GDD 1145322004);

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'autorisation d'octroyer un contrat à *Groupe TNT inc* . pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke. Les travaux visés par ce contrat comprennent, la reconstruction et/ou la construction de trottoirs, terre-pleins centraux plantés, bordures de granit, fosses de plantation, piste cyclable, chaussée, éclairage, feux de circulation et conduites d'eau là où requis et l'aménagement d'un espace public. Les travaux requis sur les réseaux techniques urbains (RTU), soit Bell Canada et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), sont intégrés au contrat de l'entrepreneur. Un remboursement des coûts de travaux prévus au bordereau de l'entrepreneur est attendu de ces organismes. Gaz Métropolitain réaliseront pour leur part leurs travaux en coordination avec l'entrepreneur au contrat.

Le présent contrat ne comprend pas le matériau de surface requis pour déployer le concept visé pour l'espace public. Ce matériau fera l'objet d'un second appel d'offres en 2017, incluant l'acquisition, la pose et l'entretien de la surface. Également, le présent contrat n'inclut pas l'installation de l'oeuvre d'art public en 2017. Un budget limité à 50 000 \$ est tout de même prévu dans le contrat de l'entrepreneur pour les frais incidents associés à son installation tels que socle, éclairage, aménagement, etc. L'acquisition de l'oeuvre d'art est financée par la Ville de Québec.

Précisons également que :

- La gestion interne des travaux qui en découlera sera assurée par la Division des Grands Projets - Portefeuille no 2 du SIVT;
- La date du dépôt des soumissions était le 15 juin 2015, 14h;
- Le délai prévu pour la validité de la soumission retenue est de 180 jours de calendrier, soit jusqu'au 12 décembre 2015.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public No 321401:

RÉSULTATS DE SOUMISSION (*taxes incluses*)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1. Groupe TNT inc. (Licence RBQ #8276-8086-40) (Attestation Revenu Québec délivrée 1 avril 2015)	12 355 945,56 \$	1 544 493,18 \$	13 900 438,74 \$
2. Construction Bau-Val inc.	12 359 703,51 \$	1 544 962,94 \$	13 904 666,45 \$
3. Les Entrepreneurs Bucaro inc.	15 704 323,16 \$	1 963 040,40 \$	17 667 363,56 \$
4. Sade Canada inc.	16 835 760,39 \$	2 104 470,05 \$	18 940 230,44 \$
5. Les Entreprises Michaudville inc.	17 968 000,00 \$	2 246 000,00 \$	20 214 000,00 \$
6. EBC inc.	19 850 611,42 \$	2 481 326,43 \$	22 331 937,85 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	11 169 490,70 \$	1 396 186,33 \$	12 565 677,03 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			17 826 439,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			28,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			8 431 499,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			60,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			1 334 761,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			10,6 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	4 227,71 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	0,03 %

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réelle du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 1 334 761,71 \$ (10,62 %).

Il en ressort que le *Groupe TNT inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 13 900 438,74 \$ taxes et contingences incluses. Le *Groupe TNT inc.* détient une attestation de Revenu Québec délivrée le 1^{er} avril 2015. Une copie de l'attestation est jointe au présent dossier.

À ce montant du contrat, s'ajoutent des dépenses incidentes à hauteur de 1 450 000 \$ essentiellement pour les frais de laboratoire, l'installation des feux de circulation et du marquage par l'atelier de Rosemont, ainsi que la gestion des impacts.

Étant donné que la valeur du contrat est supérieure à 10 000 000 \$, celui-ci sera assujéti à un examen de conformité par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente les sources de financement pour le présent contrat:

	Dépenses	Net de ristournes	%	Compétence
Pistes cyclables	164 269,56	150 000,00	1,1%	Agglo
Grands Projets	14 358 446,25	13 111 175,27	93,6%	Corpo
CSEM	827 722,93	741 347,50	5,3%	Corpo
TOTAL	15 350 438,74	14 002 522,77	100%	1,1% Agglo 98,9% Corpo

L'essentiel du montant (13 111 175,27 \$ net de ristournes) est financé par le règlement d'emprunt du SIVT spécifique au projet Pie-IX - Sherbrooke. Une contribution de 150 000 \$ net de ristournes est versée par l'agglomération pour les travaux de la piste cyclable dans l'axe Sherbrooke - Jeanne-D'Arc - Rachel. Finalement, une contribution de 741 347,50 \$ net de ristournes est versée par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour les travaux d'amélioration de leurs actifs réalisés dans le cadre du présent contrat.

Les dépenses prévisionnelles pour 2015 sont estimées à 4 533 000 \$. Ce montant prévoit les crédits pour les travaux de réaménagement débutant en septembre 2015 jusqu'à la fermeture pour l'hiver et les incidences internes, tels que le contrôle des matériaux par le laboratoire de la Ville, les services de programmation et de mise en place des feux de circulation temporaires par l'Atelier Rosemont, et autres dépenses incidentes.

Les dépenses prévisionnelles pour 2016 sont estimées à 9 808 000 \$. Ce montant prévoit les crédits pour la poursuite des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke et les dépenses incidences telles que décrites précédemment.

La fin des travaux est prévue à l'été 2017. Les dépenses prévisionnelles pour 2017 sont estimées à 1 009 439 \$. Ce montant prévoit les crédits pour finaliser les travaux d'aménagement, les honoraires de fermeture de chantier, les frais d'incidences internes et la mise en place de l'oeuvre d'art public.

Le tableau suivant résume la répartition des dépenses par année:

ANNÉE	DESCRIPTION DÉPENSES	MONTANT (incluant taxes)
2015	Travaux automne, surveillance travaux, laboratoire, administration projet interne, feux circulation temporaires	4 533 000 \$
2016	Travaux printemps, été automne, surveillance travaux, laboratoire, administration projet interne, feux de circulation temporaires	9 808 000 \$
2017	Fin travaux printemps-été, surveillance travaux, feux de circulation temporaires, laboratoire, installation oeuvre d'art public et inauguration	1 009 439 \$
	Total 2015-2017	15 350 439 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke tient compte du principe de développement durable et contribue à améliorer la qualité de vie, à sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs, à augmenter la couverture arborescente, à déployer l'accessibilité universelle et à améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

Le projet contribuera dans son concept global à l'utilisation de techniques, de matériaux et d'aménagements favorisant le développement durable. Entre autres, l'aménagement et le prolongement de la piste cyclable sur la rue Sherbrooke du côté nord, la construction et l'aménagement d'une section de parc nouvelle en substituant un tronçon de la rue Rachel (entre boulevard Pie IX et avenue Jeanne-D'Arc), la plantation de nouveaux arbres et arbustes et espaces verts, la construction d'un bassin de rétention des eaux de pluie permettant la décantation et le contrôle des eaux pluviales avant le rejet vers le réseau existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de livrer les travaux pour le 375e anniversaire de Montréal, il est essentiel que les travaux commencent à l'été 2015.

Les travaux justifiant le présent dossier occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation ont été développés de concert avec les arrondissements concernés, par le consultant responsable de la conception des plans et devis pour ce projet. Des rencontres préparatoires pour la planification et la mise en place des voies de contournement de concert avec l'entrepreneur, le consultant surveillant des travaux, les différents intervenants de la Ville et les responsables des RTU seront nécessaires quelques semaines avant le début officiel des travaux prévus début septembre 2015. L'approbation du contrat de construction pour l'entrepreneur devra être conclue avant ces rencontres préparatoires de planification.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise dans le cadre de ce dossier. Une conférence de presse a eu lieu le 12 février 2015 pour annoncer le projet de réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke et une assemblée publique d'information a été tenue le 25 février 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2015 : Octroi du contrat de travaux de réaménagement (objet du présent dossier)
Août 2015 : Octroi du contrat de surveillance des travaux
Septembre 2015 : Début des travaux de réaménagement
Mai 2017 : Fin des travaux de réaménagement
Été 2017 : Inauguration de l'oeuvre d'art (don de la Ville de Québec)
Août 2017 : Fin du contrat de surveillance des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal DARVEAU
Ingénieur chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2015-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2015-07-07



Dossier # : 1154822044

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 624 079,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 453 104,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320101 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 75,47 % par la ville centrale et à 24,53 % par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-15 11:39

Signataire : Marc BLANCHET

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822044

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du PTI 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en nous permettant de rattraper le déficit d'entretien.

La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité de vie des citoyens en améliorant l'état global des chaussées.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 25 mai au 17 juin 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 15 octobre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 12 juin 2015 : les modifications portent essentiellement sur le retrait d'une rue en raison de travaux de la CSEM jusqu'à la fin 2017 et l'ajustement d'une quantité de planage aux bordereaux de soumission. Ces modifications ont un impact réduisant le coût des travaux d'environ 2,5 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240225 - Le 12 mai 2015 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 dans l'arrondissement de Ville-Marie (1156140003);

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014);

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobé bitumineux dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 245 869,43 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 11,1 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de reconstruction de trottoirs et bordures où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux problèmes de drainage (sous-projet 1555856247).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de caractérisation des sols, de marquage et signalisation ainsi que de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 320101 s'est terminé le 17 juin 2015. Sur huit (8) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en

ont pas déposé; soit une proportion respective de 63 % et 37 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, trois (3) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
CONFORMES				
1	Pavages Métropolitain inc.	2 207 234,84 \$	245 869,43 \$	2 453 104,27 \$
2	Eurovia Québec Construction inc.	2 229 768,04 \$	247 701,06 \$	2 477 469,10 \$
3	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	2 401 706,57 \$	262 190,09 \$	2 663 896,66 \$
4	Construction Soter inc.	2 475 740,57 \$	267 771,72 \$	2 743 512,29 \$
5	Groupe TNT inc.	2 587 715,54 \$	290 725,75 \$	2 878 441,29 \$
	Estimation des professionnels externes (\$)	3 146 377,67 \$	344 062,01 \$	3 490 439,68 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 643 284,72
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 7,8 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	425 337,02 \$
			(%)	17,3 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-1 037 335,41 \$
			(%)	-29,7 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	24 364,83 \$
			(%)	1 %

*** Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la firme externe, est de -1 037 335,41 \$ (-29,7 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et présente un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de

Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle a été validée de nouveau le 16 juin 2015.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain inc., est le suivant: 5663-6806-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 453 104,27 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 207 234,84 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 245 869,43 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 624 079,27 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 170 975,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera assumée à 75,47% par la ville centrale pour un montant de 1 980 452,09 \$ et à 24,53% par l'agglomération pour un montant de 643 627,19 \$. En effet, cette partie de la dépense concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du centre-ville, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La dépense totale représente un coût net de 2 396 134,14 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 15 octobre 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un

autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2015 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats : août 2015

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2015

Fin des travaux : juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Antoaneta BANCHEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Le : 2015-06-26

Ingénieur

Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-07-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-07-10



Dossier # : 1154822046

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. de conclure une entente cadre avec Les Pavages Ultra Inc., plus bas soumissionnaire conforme, du secteur «Ouest et centre-ville» (#323901-1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 394 078,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
3. de conclure une entente cadre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, du secteur «Est» (#323901-2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 273 043,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 10,32 % par l'agglomération, pour un montant de 938 152,44 \$, taxes incluses.

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822046

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* (PRR) – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d’en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

En plus des travaux du PRR déjà planifiés, les présents travaux appuient les efforts déployés pour assurer la sécurité des usagers du réseau routier par des opérations de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et à l'octroi des contrats.

L'appel d'offres a été publié du 1^{er} au 22 juin 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 octobre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 20 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 10 juin 2015 : Modifications au cahier des charges et aux formulaires de soumission dans le but de clarifier qu'il y a octroi de deux (2) contrats, le 323901-1 qui comprend les secteurs Centre-Ville et Ouest, et le 323901-2 qui comprend le secteur Est. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux;
- Addenda n° 2 émis le 16 juin 2015 : Modifications aux formulaires de soumission pour inclure les travaux de nuit ou de fin de semaine afin de réduire les impacts potentiels pour les citoyens. L'impact de cette modification représente une augmentation potentiel d'environ 1% sur l'ensemble du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - Le 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014) ;
CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Les travaux de ces contrats consistent en la réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal.

De façon plus précise, ces travaux sont des reconstructions de chaussée sur des sections de rue afin de remédier à la présence récurrente des déficiences causées par la présence de nids-de-poule.

Étant donné l'envergure des travaux, il a été décidé de diviser le projet en deux (2) contrats. Il s'agit de deux entente cadres puisqu'aucune rue n'est identifiée dans les documents d'appel d'offres. Les demandes d'interventions seront transmises par les arrondissements au SIVT qui émettra des bons de commandes lorsque le volume d'intervention sera suffisant pour permettre la sortie de l'entrepreneur.

La répartition des arrondissements en deux (2) secteurs est faite comme suit:

Secteur Ouest et centre-ville (Contrat 323901-1):

- Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

- Lachine
- LaSalle
- Île-Bizard—Sainte-Geneviève
- Outremont
- Pierrefonds-Roxboro
- Le Plateau-Mont-Royal
- Saint-Laurent
- Le Sud-Ouest
- Verdun
- Ville-Marie

Secteur Est (Contrat 323901-2):

- Ahuntsic-Cartierville
- Anjou
- Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Nord
- Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
- Rosemont
- Saint-Léonard
- Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Étant donné que le devis et les exigences sont identiques pour les deux contrats, un seul appel d'offres public a été lancé. Le plus bas soumissionnaire pour le secteur «ouest et centre-ville» est déclaré non-conforme pour le secteur «est», afin d'avoir un entrepreneur différent pour chaque entente en vue de s'assurer de réaliser les travaux dans les délais et les coûts.

Dans le présent dossier, l'enveloppe globale de contingences pour les deux contrats est déterminée à 787 920,12 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit dans les bordereaux d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît aux documents «Incidences et ristournes» en pièces jointes.

Le processus d'appel d'offres public # 323901 s'est terminé le 22 juin 2015. Sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission pour le contrat 323901-1, quatre (4) d'entre elles ont aussi déposé une soumission pour le contrat 323901-2 et quatre (4) firmes n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 56 % et 44 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Les tableaux des résultats de soumission ci-dessous résument la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

323901-1 Secteur Ouest et centre-ville

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL	
CONFORMES				
1 Les Pavages Ultra inc.	3 085 525,66 \$	308 552,56 \$	3 394 078,22 \$	
2 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	4 389 377,59 \$	438 937,75 \$	4 828 315,34 \$	
3 Eurovia Québec Construction inc.	4 820 200,40 \$	482 020,04 \$	5 302 220,44 \$	
4 Construction Bau-Val inc.	5 253 685,60 \$	525 368,55 \$	5 779 054,15 \$	
5 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	5 349 103,47 \$	534 910,33 \$	5 884 013,80 \$	
Estimation des professionnels internes (\$)	4 423 653,93 \$	442 365,39 \$	4 866 019,32 \$	
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	5 037 536,39	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 48,4 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	2 489 935,58 \$ 73,4 %	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-1 471 941,10 \$ -30,2 %	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	1 434 237,12 \$ 42,3 %	

323901-2 Secteur Est

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL	
CONFORMES				
1 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	4 793 675,68 \$	479 367,56 \$	5 273 043,24 \$	
2 Eurovia Québec Construction inc.	5 630 843,14 \$	563 084,31 \$	6 193 927,45 \$	
3 Construction Bau-Val inc.	6 087 794,78 \$	608 779,48 \$	6 696 574,26 \$	
4 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	6 232 650,17 \$	623 265,02 \$	6 855 915,19 \$	
Estimation des professionnels internes (\$)	5 090 276,68 \$	509 027,67 \$	5 599 304,35 \$	
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	6 254 865,04	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 18,6 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	1 582 871,95 \$ 30 %	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-326 261,11 \$ -5,8 %	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	920 884,21 \$ 17,5 %	

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la

construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -1 471 941,10 \$ (-30,2 %) pour le contrat des secteurs ouest et centre-ville et de -326 261,11 \$ (-5,8 %) pour le contrat du secteur est. L'explication de ces écarts se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux 323901-1 est supérieur à 2 000 000 \$ et présente un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Les adjudicataires recommandés, Les Pavages Ultra inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc., détiennent une attestation de l'Autorité des marchés financiers, lesquelles sont en vigueur depuis le 16 mai 2014 et 11 juillet 2013 respectivement. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles les adjudicataires recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Des attestations valides délivrées par Revenu Québec le 29 mai 2015 et le 25 mai 2015 respectivement, ont été déposées avec les soumissions et seront validées à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Les adjudicataires recommandés sont conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ des Pavages Ultra inc., est le 1858-2924-72, et celui des Entrepreneurs Bucaro inc. est le 1136-8271-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de l'entente à octroyer à Pavages Ultra inc. (secteur ouest et centre-ville - 323901-1) est de 3 394 078,22 \$ taxes incluses, incluant un montant de 3 085 525,66 \$ pour les travaux et un montant de 308 552,56 \$ pour les contingences.

Le coût maximal de l'entente à octroyer aux Entrepreneurs Bucaro inc. (secteur est - 323901-2) est de 5 273 043,24 \$ taxes incluses, incluant un montant de 4 793 675,67 \$ pour les travaux et un montant de 479 367,57 \$ pour les contingences.

La dépense totale de 9 090 621,46 \$ taxes incluses, relative aux deux (2) contrats, soit un coût net de 8 300 949,08 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Cette dépense est assumée à 89,68 % par la ville centrale, pour un montant de 8 152 469,02 \$ et à 10,32 % par l'agglomération pour un montant de 938 152,44 \$. Cette partie de la dépense concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du centre-ville, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi de ces ententes est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité des soumissions, soit au 20 octobre 2015, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents. L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec tous les arrondissements concernés

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 août 2015

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2015

Fin des travaux : Décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures (Abdellah

OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-30

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2015-07-20



Dossier # : 1150543002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue du Champ-d'Eau - Arrondissements de Villeray-Saint-Michel et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10173 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 78 505 203,15 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 061 512,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10173 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-17 13:44

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150543002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue du Champ-d'Eau - Arrondissements de Villeray-Saint-Michel et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10173 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2007, suite à des activités continues d'auscultation, des indices inquiétants ont été décelés en regard à la fiabilité structurale de la conduite principale de 1 800 mm située sous le boulevard Pie-IX, entre les intersections Jarry/18e Avenue et Pie-IX/57e Rue. De plus, cette conduite unique alimente les secteurs de l'est de la Ville de Montréal, et plus particulièrement les arrondissements Montréal-Nord, Anjou et Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles. Compte tenu de cette vulnérabilité, la construction de plusieurs sections de conduite est requise afin de boucler hydrauliquement ces secteurs, assurer une alimentation en eau rencontrant les normes de débit, de qualité, de protection incendie et de préserver un service adéquat aux citoyens.

Des solutions pouvant améliorer la flexibilité du réseau ont été mises en oeuvre pour ces secteurs afin de permettre une alimentation en eau potable rencontrant les normes de débit, de qualité et de protection incendie.

La Direction de l'eau potable (DEP) a recommandé la construction d'une conduite principale sur près de 8.0 km afin de boucler hydrauliquement ce secteur de la ville. Ces travaux ont été subdivisés en différentes phases, tel que montré dans le croquis en pièce jointe, afin d'en faciliter la mise en oeuvre. La phase 1 a été réalisée sur le boulevard Louis-H. Lafontaine (dans l'arrondissement Anjou), entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Jarry, sur une longueur approximative de 2,3 km.

La phase 2 des travaux se déroulera en deux parties:

- le présent dossier porte sur la première partie (phase 2A), soit la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue Champ-d'eau - Arrondissements de Villeray-Saint-Michel/Parc Extension et de Saint-Léonard.

- la deuxième partie fera aussi l'objet d'un prochain dossier (phase 2B), soit la Construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue.

La phase 3 des travaux fera l'objet d'un prochain dossier, soit la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue du Champ-d'eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 – Arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 9 février 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville le 11 mai 2015. La durée de publication a été de 91 jours de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 6 novembre 2015.

Cinq (5) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda	Date	Objets
# 1	20 mars 2015	Modifications au cahier des clauses techniques spéciales, réponse aux questions des soumissionnaires.
# 2	30 mars 2015	Modifications au formulaire de soumission, réponse aux questions des soumissionnaires.
# 3	9 avril 2015	Modifications au cahier des clauses techniques spéciales, réponse aux questions des soumissionnaires.
# 4	20 avril 2015	Report de date d'ouverture à la demande des soumissionnaires du 27 avril 2015 au 11 mai 2015, modifications au cahier des clauses administratives spéciales, modification au formulaire de soumission, réponse aux questions des soumissionnaires.
# 5	6 mai 2015	Modifications au cahier des clauses techniques spéciales, réponse aux questions des soumissionnaires.

L'estimation des coûts n'a pas été révisée parce que les addenda n'avaient pas d'impact financier direct significatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0038 - 14 janvier 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue Champ-d'Eau et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE14 1033 - 25 juin 2014 - Ne pas octroyer le contrat découlant de l'appel d'offres public 10084 visant la réalisation des travaux de construction d'une conduite de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 18^e Avenue et la rue Champs-d'Eau et de retourner en appel d'offres après avoir effectué une réévaluation technique et financière du projet. (Contrat A-335-2 - Soumission 10084 - 5 soumissionnaires).

CG08 0416 - 28 août 2008 - Octroyer un contrat de 12 980 863,17 \$ à Construction Garnier

Itée pour la construction d'une conduite d'aqueduc principale de 1200 mm de diamètre sur le boulevard Louis-H. Lafontaine, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Jarry. (Contrat A-335-1 - Soumission 9855 - 5 soumissionnaires) - phase 1 du projet.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de contrat en vue de réaliser principalement les travaux de construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre dans :

- l'axe de la 24^e Avenue, entre la rue Villeray et la rue Jarry;
- l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue Champ-d'Eau.

Les travaux compris dans cet appel d'offres sont sommairement décrits ci-dessous :

- construction d'une conduite principale de 1 200 mm de diamètre par tunnelage sur une distance de 4100 mètres;
- construction de 2 chambres de vanne;
- construction de 2 chambres de vanne de réduction de pression;
- construction d'une chambre de débitmètre;
- construction de 4 chambres de puits d'accès;
- raccordements au réseau d'eau potable existant aux droits de la 24^e Avenue, de la rue Viau, de la rue Louis-Vannier et de la rue Champ-d'Eau.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 6 732 864,76 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pas pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis.

Des frais incidents de 4 443 690,74 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 6 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés.

Dans le cas du présent projet, les frais incidents sont partagées en deux parties. Une première partie qui représente 3 % du montant des travaux a été réservée pour le contrôle qualitatif des matériaux et géotechnique associées au projet. La deuxième partie qui représente elle aussi 3 % du montant des travaux a été réservée pour les autres travaux spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire. Ces travaux sont principalement:

- Le déplacement de conduites de gaz par Gazmétré;
- Protection et déplacement d'utilités publiques (Bell, Vidéotron, CSEM, etc.);
- Le raccordement électrique par Hydro-Québec;
- Arpentage;
- Activité de communications.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de neuf cent dix (910) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10 du cahier des clauses administratives générales, modifier par l'article 1.01.d) du cahier des clauses administratives spéciales, soit une pénalité de 0,05 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents, par jour de retard.

Ces travaux ont déjà reçus le certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres # 10173, a été lancé avec critères et grilles d'évaluation pondérés à deux enveloppes. Sur vingt neuf (29) preneurs de cahier des charges, cinq (5) ont déposés une soumission et vingt quatre (24) se sont désistés en évoquant différents motifs, soit une proportion respective de 17 % et 83%. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent en pièces jointes.

Parmi les cinq (5) firmes soumissionnaires, 3 firmes ont été déclarées conformes par le comité de sélection qui s'est tenu le 22 juin 2015. La firme EBC inc. présente la soumission ayant obtenue le plus haut pointage en fonction des critères de sélection et de pondération spécifiés au devis. Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement pour les explications complémentaires.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Contingences	Total
Ebc inc.	84.3	0.0181	67 328 647,65 \$	6 732 864,76 \$	74 061 512,41 \$
Neilson-Csmbessac s.e.n.c.	85.6	0.0177	69 549 814,69 \$	6 954 981,47 \$	76 504 796,16 \$
Démathieu&Bard - Technopref s.e.p	77	0.0151	76 259 781,82 \$	7 625 978,18 \$	83 885 760,00 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			57 443 434,29 \$	5 744 343,43 \$	63 187 777,72 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					10 873 734,69 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					17,21 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleur note et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note - adjudicataire</i>)					2 443 283,75 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					3,30 %

L'analyse de la soumission a permis de constater que le soumissionnaire a présenté une soumission avec un écart défavorable de 17,21% par rapport à l'estimation réalisée par le professionnel à l'interne. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les coûts de réalisation des puits d'accès (445,45% plus cher que l'estimation);
- Organisation de chantier (35,47 % plus cher que l'estimation).

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, l'entreprise EBC inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur

depuis le 6 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11 008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 74 061 512,41 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 67 328 647,65 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue Champs-d'Eau et un montant de 6 732 864,76 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 78 505 203,15 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 4 443 690,74 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes reliées au contrôle qualitatif des matériaux, géotechnique, arpentage, activités de communications et autres travaux spécialisés.

La dépense de 78 505 203,15 \$, taxes incluses, représente un coût net de 71 685 714,42 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 38 232 381,02 \$ au programme de Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 12 138 780,98 \$ pour 2015 et 2016. L'emprunt net est de 21 314 552,42 \$, soit un montant de 14 337 142,88 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées, et un montant de 6 977 409,54 \$ à la charge de la Ville de Montréal.

Le règlement d'emprunt RCG14-016 sera utilisé pour financer cette dépense à la place du règlement RCG15-042 qui a été voté en 2015 pour les travaux de conduites principales relatifs au projet - bouclage de l'est. En effet, le financement des deux dossiers en lien avec ce projet, soit le présent dossier #1150543002 et le dossier #1150543001 excède le montant de dépenses de 60 600 000 \$ qui avait alors été prévu dans le règlement RCG15-042.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité et la fiabilité du réseau d'eau potable.

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis préparés par les professionnels de la DEP, et par le fait même la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans la réalisation de ce projet, retarderait l'échéancier et prolongerait le risque de pénurie d'eau dans l'est de la Ville (Montréal-Nord, Montréal-Est, Anjou et RDP/PAT) en cas de fermeture ou de problèmes structurels de la conduite unique actuellement en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 août 2015
- Octroi de contrat : août 2015
- Mobilisation du chantier : octobre 2015
- Délai contractuel : 910 jours de calendrier
- Fin des travaux : février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
Ingénieur chef d'équipe, chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Projets, Gestion de l'eau

Le : 2015-07-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-07-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice Principale, Service de l'eau

Approuvé le : 2015-07-17



Dossier # : 1153184001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont – Contrat A-360-1 – Dépenses totale de 9 560 135,32\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 560 135,32 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 018 995,58\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10117 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-17 13:41

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153184001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont – Contrat A-360-1 – Dépenses totale de 9 560 135,32\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le réservoir Rosemont est localisé dans le parc Étienne-Desmarteau, situé dans le quadrilatère formé par les rues Beaubien, De Bellechasse, 16e avenue et la 20e avenue à Montréal. Il s'agit d'un réservoir construit en 1960 qui a été mis hors service quelques années plus tard, car la configuration du réservoir et de sa station de pompage ne permettait pas de l'opérer de façon adéquate. En effet, de nombreux changements apportés au réseau d'eau potable dans les années 1970 rendaient son opération difficile, voire impossible.

La Direction de l'eau potable (DEP) a lancé un programme de réfection du réservoir Rosemont dans le cadre de la stratégie de l'eau 2011-2020. Ce programme découle d'un rapport de faisabilité commandé à AECOM en octobre 2011 sur la réfection du réservoir Rosemont qui étudiait différentes options. Une étude faite par le département hydraulique de la DEP en juillet 2012 est venue détailler la remise en service du réservoir Rosemont, sa faisabilité technique et l'opération future de l'installation. La remise en opération du réservoir permettra d'augmenter la réserve d'eau de la Ville de Montréal de 40 % et de réduire la précarité du réseau en période de haute consommation.

Plus spécifiquement, la remise en service du réservoir et de la station de pompage Rosemont a comme objectif de créer une redondance à l'alimentation de la zone 6, de diminuer les risques associés aux trois conduites d'aqueduc d'agglomération de 900 mm alimentant l'Est de la zone 2 par la création d'une nouvelle zone de distribution, soit la zone 7, de permettre une alimentation d'urgence de la zone 1 par la zone 6 et d'augmenter la réserve d'eau disponible en réseau (voir la carte des zones desservies en pièces jointes).

Les objectifs visés par le présent contrat sont la construction de conduites principales (lot 1) à la sortie de la station de pompage soit principalement la construction de conduites de 900 mm et 1200 mm de diamètre ainsi que d'une chambre de vanne et de raccord, d'une chambre de vanne et régulation et de chambres de vidange et ventouse. Certains travaux mineurs seront requis sur le réseau secondaire d'aqueduc et d'égout sur la 16^e Avenue entre les rues Beaubien et De Bellechasse. Des travaux de réfection de la 16^e Avenue entre les rues Beaubien et De Bellechasse sont prévus à la fin des travaux de remise en service du réservoir Rosemont.

Étapes réalisés ou en cours de réalisation

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Réfection structurale du réservoir 	-	Complété (Juin 2014)
<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau, en tunnel, de 2100 mm de diamètre 	Février 2014	Octobre 2016

Étapes faisant l'objet du présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Construction de conduites principales (lot 1) 	Octobre 2015	Juillet 2017

Étapes à venir

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Construction de conduites principales (lot 2) 	Juin 2016	Avril 2018
<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une nouvelle station de pompage 	Juillet 2016	Mars 2019
<ul style="list-style-type: none"> Imperméabilisation du réservoir et réfection des installations sportives 	Mai 2017	Août 2019

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 1er juin 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville le 29 juin 2015. La durée de publication a été de 28 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 27 octobre 2015.

Trois (3) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet :

Add.	Date	Raisons
1	2015-06-11	Précisions apportées aux instructions aux soumissionnaires (Sous-traitants), au cahier des prescriptions spéciales (Sous-traitants, assurances, ouvertures et fermetures de vannes), au cahier des clauses techniques spéciales (Organisation de chantier),
2	2015-06-16	Réémission des plans de l'étude géotechnique, précisions apportées au cahier des clauses techniques spéciales (Chaussées à reconstruire)
3	2015-06-18	Report de la date d'ouverture du 22 au 29 juin 2015, afin d'allonger la période d'appel d'offres, à la demande des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0026 – 30 janvier 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/ Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 - 3 soumissionnaires.

CG13 0339 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - appel d'offres public 10088 (5 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction de conduites principales d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, soit aux abords du réservoir Rosemont, ainsi que pour les travaux inhérents associés à ce projet.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- la fourniture et la pose de conduites d'eau de 900 mm de diamètre, d'une longueur approximative de 335 mètres linéaires, sur la 16^e Avenue et sur le boulevard Rosemont;
- la fourniture et la pose de conduites d'eau de 1200 mm de diamètre, d'une longueur approximative de 635 mètres linéaires, sur la 16^e Avenue ainsi que les rues Beaubien et De Bellechasse;
- la construction d'une chambre de vanne et de raccord 900 mm sur le boulevard Rosemont;
- la construction d'une chambre de vanne et de régulation de 600 mm sur le boulevard Rosemont;
- la construction de trois chambres de ventouse soit deux sur la 16^e Avenue et une sur la rue De Bellechasse;
- la construction de deux chambres de vidange dont une sur la rue Beaubien et une sur la rue De Bellechasse;
- la modification ponctuelle sur les conduites du réseau secondaire d'aqueduc à l'intersection des boulevards Lacordaire et Rosemont;
- la réalisation de travaux connexes effectués sur le réseau secondaire d'aqueduc et d'égout.

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 1 176 390,73 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux, a été prévue dans le bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais d'incidences de 541 139,74\$, taxes incluses, représentant 6 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir les coûts associés aux activités suivantes :

- activités de communications associées au projet;
- protection et déplacement d'utilités publiques;
- le contrôle qualitatif des matériaux;
- marquage et signalisation (feux de circulation);
- coordination et maîtrise d'oeuvre;

En plus des items énoncés ci-haut, les frais incidents incluent les travaux de raccordement électrique de la chambre de vanne et régulation prévue dans le présent projet.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de six cent cinquante (650) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux.

Une demande d'autorisation auprès du MDDELCC a été déposée pour réaliser ce projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10117, il y a eu vingt-et-un (21) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent en pièces jointes.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les cinq (5) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Roxboro Excavation inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Roxboro Excavation inc.	7 842 604,85 \$	1 176 390,73 \$	9 018 995,58 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	9 187 826,09 \$	1 378 173,91 \$	10 566 000,00 \$
Groupe TNT inc.	9 431 818,33 \$	1 414 772,76 \$	10 846 591,09 \$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	10 571 537,34 \$	1 585 730,60 \$	12 157 267,94 \$
Sade Canada inc.	10 945 394,59 \$	1 641 809,19 \$	12 587 203,78 \$
Dernière estimation réalisée (interne et externe)	11 179 828,90 \$	1 676 974,33 \$	12 856 803,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			11 035 211,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			22,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			3 568 208,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			39,6 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-3 837 807,65 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-29,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 547 004,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	17,2 %

Veillez noter que le montant de la soumission de la compagnie Groupe TNT inc. a été corrigé dû à une erreur d'arrondi de décimal lors du calcul des contingences et de la TPS. Le montant total est passé de 10 846 591,07 \$ à 10 846 591,09 \$.

Un écart de - 3 837 807,65\$ est noté entre la plus basse soumission et l'estimation; cet écart s'établit à - 2 902 565 \$ lorsqu'on exclut les taxes (5% et 9,9975%) et les contingences (15%). Les principaux éléments expliquant cet écart de - 2 902 565\$ sont les suivants:

- Pose des conduites: Écart de - 1 263 419 \$ soit (34%)
- Maintien de la circulation et de la sécurité routière: Écart de - 590 441 \$ soit (69%)
- Gestion du bruit: Écart de - 669 725 \$ soit (85%)
- Chambre de vanne et régulation: Écart de - 144 969 \$ soit (31%)

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (no. licence 1258-2003-97) et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 8 juin 2015 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Roxboro Excavation inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 9 018 995,58 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 7 842 604,85 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites principales d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, soit aux abords du réservoir Rosemont et un montant de 1 176 390,73 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 9 560 135,32 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 541 139,74 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes reliées au contrôle qualitatif des matériaux, aux activités de communication, au déplacement d'utilités publiques et au marquage et signalisation. La dépense de 9 560 135,32 \$, taxes incluses, représente un coût net de 8 729 677,82 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 4 655 828,17 \$ au programme de Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 1 568 415,72 \$ pour les années 2015 et 2016. L'emprunt net est de 2 505 433,93 \$, soit un montant de 1 745 935,56 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées, et d'un montant de 759 498,37 \$ à la charge de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité du réseau de conduites principales

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis préparés par les professionnels de la DEP, et par le fait même; la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné la proximité de certaines institutions avec les travaux du contrat, notamment le Collège de Rosemont, de nombreux échanges ont eu lieu entre la DEP et les représentants de l'arrondissement et des institutions limitrophes aux travaux afin de réduire les impacts des travaux sur la circulation, les résidents et les citoyens utilisant les institutions situés près du projet. Un plan de gestion de la circulation se trouve en pièce jointe au dossier. Tout report associé à l'octroi de ce contrat retardera la mise en service du réservoir Rosemont, ainsi que d'important travaux de réfection prévus au réservoir McTavish.

De plus, tant que ce réservoir n'est pas remis en service, le réseau d'eau potable du secteur Est de la Ville n'offre pas de flexibilité d'alimentation en période de grande consommation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin de minimiser les impacts sur la circulation, les institutions et les résidents en périphérie des travaux, le projet a été subdivisé en onze (11) lots distincts de construction. Un plan de communication a été élaboré en accord avec le Service des communications et en partenariat avec les arrondissements pour que les citoyens soient informés de ces travaux. Des moyens spécifiques seront développés afin de maintenir des liens étroits avec la communauté environnante.

Les travaux du présent contrat ont été mentionnés lors d'une séance d'information publique tenue dans l'arrondissement en avril 2015. S'il y a lieu, une autre séance pourrait être organisée pour annoncer l'ensemble des travaux à venir dans le secteur, ceci en concertation avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 août 2015
- Octroi de contrat : août 2015
- Mobilisation du chantier : octobre 2015
- Délai contractuel : 650 jours de calendrier
- Fin des travaux : juillet 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis AUGER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-09

Robert MALEK
Chef de Projets, Gestion de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-07-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice de Service

Approuvé le : 2015-07-17

**Dossier # : 1150543001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Jarry et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 12 402 000 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Jarry et A-25, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 700 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10172;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-17 13:41

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150543001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Jarry et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2007, suite à des activités continues d'auscultation, des indices inquiétants ont été décelés en regard à la fiabilité structurale de la conduite principale de 1 800 mm située sous le boulevard Pie-IX, entre les intersections Jarry/18e Avenue et Pie-IX/57e Rue. De plus, cette conduite unique alimente les secteurs de l'est de la Ville de Montréal, et plus particulièrement les arrondissements Montréal-Nord, Anjou et Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles. Compte tenu de cette vulnérabilité, la construction de plusieurs sections de conduite est requise afin de boucler hydrauliquement ces secteurs, assurer une alimentation en eau rencontrant les normes de débit, de qualité, de protection incendie et de préserver un service adéquat aux citoyens.

Des solutions pouvant améliorer la flexibilité du réseau ont été mises en oeuvre pour ces secteurs afin de permettre une alimentation en eau potable rencontrant les normes de débit, de qualité et de protection incendie.

La Direction de l'eau potable (DEP) a recommandé la construction d'une conduite principale sur près de 8.0 km afin de boucler hydrauliquement ce secteur de la ville. Ces travaux ont été subdivisés en différentes phases afin d'en faciliter la mise en oeuvre. La phase 1 a été réalisée sur le boulevard Louis-H. Lafontaine (dans l'arrondissement Anjou), entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Jarry, sur une longueur approximative de 2,3 km.

La phase 2 des travaux se déroulera en deux parties:

- la première partie (phase 2A) qui fait l'objet d'un projet en cours d'octroi, soit la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue Champ-d'eau - Arrondissements de Villeray-Saint-Michel/Parc Extension et de Saint-Léonard.
- la deuxième partie (phase 2B) fera aussi l'objet d'un prochain dossier, soit la Construction

d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Villeray, entre la 18e Avenue et la 24e Avenue.

Le présent dossier porte sur la phase 3, soit la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue du Champ-d'eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 – Arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 03 juin 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville le 06 juillet 2015. La durée de publication a été de 33 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 02 novembre 2015.

Cinq (5) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda	Date	Objets
# 1	10 juin 2015	Modifications au cahier des clauses techniques spéciales, modifications au cahier des clauses administratives spéciales, modification au formulaire de soumission, réémission de plans.
# 2	17 juin 2015	Report de date d'ouverture du 22 juin au 29 juin suite à la demande des soumissionnaires, modifications au cahier des clauses techniques spéciales, modifications au formulaire de soumission, réponse aux questions des soumissionnaires.
# 3	23 juin 2015	Report de date d'ouverture du 29 juin au 6 juillet pour cause de gestion interne, prolongation de la durée des travaux, modifications au cahier des clauses techniques spéciales, modification au formulaire de soumission, modification aux instructions aux soumissionnaires.

L'estimation des coûts a été révisée parce que les addenda avaient un impact financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0038 - 14 janvier 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue Champ-d'Eau et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE14 1033 - 25 juin 2014 - Ne pas octroyer le contrat découlant de l'appel d'offres public 10084 visant la réalisation des travaux de construction d'une conduite de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 18^e Avenue et la rue Champs-d'Eau et de retourner en appel d'offres après avoir effectué une réévaluation technique et financière du projet. (Contrat A-335-2 - Soumission 10084 - 5 soumissionnaires).

CG08 0416 - 28 août 2008 - Octroyer un contrat de 12 980 863,17 \$ à Construction Garnier ltée pour la construction d'une conduite d'aqueduc principale de 1200 mm de diamètre sur le boulevard Louis-H. Lafontaine, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Jarry. (Contrat A-335-1 - Soumission 9855 - 5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de contrat en vue de réaliser principalement les travaux de construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre dans :

- l'axe de la rue Champ-d'Eau , entre la rue Jarry et la voie de service de l'A-40;
- l'axe de la voie de service de l'A-40, entre la rue Champ-d'Eau et le boulevard du Haut d'Anjou.
- l'axe du boulevard du Haut d'Anjou, entre la voie de service de l'A-40 et la rue Jarry.
- l'axe la rue Jarry, entre le boulevard du Haut d'Anjou et l'A-25.

Les travaux compris dans cet appel d'offres sont sommairement décrits ci-dessous :

- construction d'une conduite d'eau principale de 1 200 mm de diamètre en tranchée sur une distance de 1650 mètres;
- construction de 2 chambres de vanne;
- construction de 1 chambre de vanne de réduction de pression;
- construction de 1 chambre de débitmètre;
- construction de 1 chambre de vidange;
- construction de 1 chambre de ventouse;
- raccordements au réseau d'eau potable existant au droit de la 24^e Avenue et la A-25.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 1 063 636,36 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pas pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis. Le pourcentage de 10 % est une pratique courante dans le monde de la construction et a été établi selon les expériences passées.

Des frais incidents de 702 000 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 6% de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux activités et travaux spécialisés. Dans le cas du présent projet, l'équivalent de 3% du montant des travaux a été réservé pour le contrôle qualitatif des matériaux et géotechnique associées au projet. De plus, l'équivalent de 3% a été réservé pour les autres travaux spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire. Ces travaux sont principalement:

- Déplacement de conduites de gaz par Gazmètre;
- Protection et déplacement d'utilités publiques (Bell,Vidéotron,CSEM,etc.);
- Raccordement électrique par Hydro-Québec;
- Arpentage;
- Activités de communications.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de trois cents (300) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10 du cahier des clauses administratives générales, modifier par l'article 1.01.d) du cahier des clauses administratives spéciales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents, par jour de retard.

Ces travaux nécessitent un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres # 10172 a été lancé le 03 juin 2015 et l'ouverture des soumissions a été faite le 06 juillet 2015. Sur vingt trois (23) preneurs de cahier des charges dont la liste et jointe au présent document, huit (8) ont déposés une soumission et sept (7) se sont

désistés en évoquant différents motifs, soit une proportion respective de 53 % et 47 %. Notons que 8 autres preneurs étaient des sous-traitants. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent en pièces jointes. Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les huit (8) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les entreprises Michaudville inc.	10 636 363,64 \$	1 063 636,36 \$	11 700 000,00 \$
Excavation Loiselle inc.	10 804 333,95 \$	1 080 433,39 \$	11 884 767,34 \$
Groupe TNT inc.	10 898 609,60 \$	1 089 860,96 \$	11 988 470,56 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	11 342 858,63 \$	1 134 285,86 \$	12 477 144,49 \$
Ebc inc.	12 116 065,50 \$	1 211 606,55 \$	13 327 672,05 \$
L. A. Hebert LTEE	12 715 843,03 \$	1 271 584,30 \$	13 987 427,33 \$
DUROKING construction/9200 - 2088 Québec inc.	13 624 456,44 \$	1 362 445,64 \$	14 986 902,08 \$
Roxboro Excavation inc.	15 086 963,82 \$	1 508 696,38 \$	16 595 660,21 \$
Estimation professionnel (interne)	13 146 494,45 \$	1 314 649,44 \$	14 461 143,89 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			13 368 505,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			14,26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			4 895 660,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			41,84%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-2 761 143,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-19,09%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			-184 767,34 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			-1,55%

Un écart de - 2 761 143,89 \$ est noté entre la plus basse soumission et l'estimation; cet écart s'établit à - 2 183 197,05 \$ lorsqu'on exclut les taxes (5% et 9,975%) et les contingences (10%). Les principaux éléments expliquant cet écart sont les suivants:

- Fourniture des conduites 1200 mm: Écart de - 1 141 800 \$ soit (62%)
- Pose des conduites 1200 mm: Écart de - 742 500 \$ soit (23%)
- Fourniture et pose de conduite 200 mm: Écart de - 138 000 \$ soit (135%)
- Gestion de l'eau contaminé: Écart de - 135 000 \$ soit (82%)

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des

entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Les Entreprises Michaudville inc, détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le contrat d'exécution de travaux a une valeur de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 11 700 000,00 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 10 636 363,64 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite de 1200mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau – arrondissement Saint-Léonard et Anjou et un montant de 1 063 636,36 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 12 402 000,00 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 702 000,00 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes reliées au déplacement de conduites de gaz, au déplacement d'utilités publiques, à de l'arpentage, au raccordement électrique par Hydro-Québec et aux activités de communications. La dépense de 12 402 000,00 \$, taxes incluses, représente un coût net de 11 324 679,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 6 039 828,83 \$ au programme de Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 3 019 914,42 \$. L'emprunt net de 2 264 935,81 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le règlement d'emprunt RCG14-016 sera utilisé pour financer cette dépense à la place du règlement RCG15-042 qui a été voté en 2015 pour les travaux de conduites principales relatifs au projet - bouclage de l'est. En effet, le financement des deux dossiers en lien avec ce projet, soit le présent dossier #1150543001 et le dossier #1150543002 excède le montant de dépenses de 60 600 000 \$ qui avait alors été prévu dans le règlement RCG15-042.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité du réseau.

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis préparés par les professionnels de la DEP, et par le fait même la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans la réalisation de ce projet, retarderait l'échéancier et prolongerait le risque de pénurie d'eau dans l'est de la Ville (Montréal-Nord, Montréal-Est, Anjou et RDP/PAT) en cas de fermeture ou de problèmes structurels de la conduite unique actuellement en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 août 2015
- Octroi de contrat : août 2015
- Mobilisation du chantier : octobre 2015
- Délai contractuel : 300 jours de calendrier
- Fin des travaux : décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Daniel FLEURY)

Avis favorable :
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
Ingénieur, chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Projets, Gestion de l'eau

Le : 2015-07-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-07-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-17



Dossier # : 1156627003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 434 016,62 \$, taxes incluses, pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à **Norgereq Ltée**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 837 779,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 05769;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-23 11:12

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156627003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, est la propriété de la Ville de Montréal depuis 1990. La Ville loue les espaces à différents locataires, dont le principal est la Direction de la santé publique de Montréal (DSP). Les autres occupants sont : la garderie de l'UQAM (CPE Évangéline), la Division de l'entretien du Parc La Fontaine de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, les œuvres du Père-Sablon qui occupent le gymnase et l'organisme Sida Bénévoles (ACCM).

Le bâtiment, construit en 1952, et agrandi en 1962 et 1966, présente un important déficit d'entretien et d'investissement, notamment au niveau de l'enveloppe : toitures, maçonnerie, murs rideaux. Des infiltrations d'eau dues à des fissures dans la toiture d'une des ailes ont eu lieu en janvier 2014. Suite à ces infiltrations, la Ville a déposé un plan d'action à la CSST et aux occupants du bâtiment et s'est engagée à apporter les correctifs nécessaires au bâtiment. L'octroi pour les travaux de la première phase du plan d'action : « Réfection partielle de la toiture » a été autorisé au CM du 15 juin 2015 - CM 15 0775. L'élément principal du plan d'action est le projet de « Réfection majeure » qui fait l'objet du présent dossier décisionnel. Les services professionnels pour la préparation des documents contractuels de ce projet ont été acquis par appel d'offres public. Le contrat a été octroyé à Cardin Ramirez Julien (Contrat 14284), suite à l'autorisation du CE le 24 septembre 2014 - CE14 1452.

L'appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien La Presse le 11 juin 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juillet 2015. La durée de publication a été de 26 jours calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. L'appel d'offres inclut les clauses relatives aux conflits d'intérêts.

Trois addenda ont été émis, apportant des précisions techniques, des ajouts aux documents et modifiant certains détails de construction.

Addenda no 1, émis le 25 juin 2015 : Modification au devis, section 01-000: diverses précisions, 04-100 : spécification de la brique de remplacement, section 08-750

quincaillerie : ajout de la section. Modifications aux dessins d'architecture en réponse aux demandes de précisions reçues des soumissionnaires.

Addenda no 2, émis le 30 juin 2015 : Modification au devis et dessins d'architecture, précision sur les toitures, remplacement du type de solin d'acier à cuivre, modification du bordereau de soumission.

Addenda no 3, émis le 30 juin 2015: Modification au devis d'architecture : acceptation d'une équivalence pour le mur rideau, modification aux dessins d'architecture : spécification du produit de béton léger, modification des dessins de mécanique M-13, M-14 et M-15.

La soumission est valide pour une période de 180 jours après la date d'ouverture, soit jusqu'au 6 janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1452	24 sept. 2014	Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal - Dépense totale de 268 173 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13721 (7 soumissionnaires conformes), contrat 14284.
CM15 00775	16 juin 2015	Accorder un contrat de construction à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet de réfection partielle de la toiture et démolition de la cheminée extérieure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 666 853,30 \$ - Appel d'offres public 5768 - 6 soumissionnaires

DESCRIPTION

À la suite de l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, Norgereq Ltée, afin d'exécuter les travaux du projet de "Réfection majeure" au Pavillon La Fontaine. Les travaux comprennent, sans s'y restreindre :

- La réfection de toiture (Ailes B, C, D et E);
- Le remplacement de murs rideaux et de fenêtres (partiel);
- La réfection de maçonnerie;
- La réfection de l'entrée pour handicapés;
- Divers travaux de ventilation et plomberie;
- Des travaux de décontamination intérieure : murs, finis de plancher, mobilier intégré.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de cent quatre-vingt (180) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux.

À la suite de l'appel d'offres public no 5769, il y a eu vingt-six (26) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et sept (7) soumissions ont été déposées.

Liste des preneurs de cahier des charges	Remarques
--	-----------

Association patronale des entreprises en construction (APECQ)	Association
Association patronale des entreprises en construction (APECQ)	Association
Association provinciale des Constructeurs d'habitations du Québec inc. (APCHQ)	Association
Axe Construction	
Construction Bralteck inc.	Pas de soumission déposée, manque de temps
Corporation de Construction Germano	
Entreprise de Construction TEQ inc.	Pas de soumission déposée, manque de temps
Gesmonde Ltée	
Groupe Axino inc.	
KF Construction inc.	Pas de soumission déposée, manque de temps
Lambert-Somec inc.	Pas de soumission déposée, sous-traitant en mécanique
Le Groupe Master inc.	Pas de soumission déposée, fournisseur de matériaux
Le Groupe St-Lambert	
Les Entreprises Denpro inc.	Pas de soumission déposée, sous-traitant en maçonnerie
Les services Électriques Blanchette inc.	Pas de soumission déposée, sous-traitant en électricité
Magil Construction Corporation	Pas de soumission déposée, manque de temps

Merlain Canada inc.	Pas de soumission déposée, carnet de commande trop rempli
Norgereq Ltée	
Procova inc.	
Raoul Beaulieu inc.	Pas de soumission déposée, sous-traitant en mécanique
Saint-Denis Thompson inc.	Pas de soumission déposée, sous-traitant en maçonnerie
Saint-Denis Thompson inc.	Pas de soumission déposée, sous-traitant en maçonnerie
Selling PGC inc.	Pas de soumission déposée, manque de temps
Société générale de construction BPF inc.	Pas de soumission déposée, raison inconnue
Sogest Construction Inc.	Pas de soumission déposée, projet trop gros
Trempro Construction Inc.	Pas de soumission déposée, manque de temps

JUSTIFICATION

Sur les 26 firmes qui se sont procuré le cahier des charges, 19 (73 %) n'ont pas déposé de soumission et 7 (27 %) ont déposé une soumission conforme.

Des 19 preneurs de cahier de charge n'ayant pas déposé de soumission, nous comptons 3 associations, un (1) fournisseur de matériaux et 6 sous-traitants. Parmi les entrepreneurs généraux n'ayant pas déposé de soumission 6 ont manqué de temps, un (1) de Merlain Canada inc. a un carnet de commandes trop rempli, un (1) de Sogest Construction inc. n'était pas intéressé par la nature du projet et un (1) de Société générale de construction BPF inc. n'a pas été rejoint.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (20%)	Total (taxes incluses)
Norgereq Ltée	3 198 149,20 \$	639 629,84 \$	3 837 779,04 \$
Le groupe St-Lambert	3 219 314,95 \$	643 862,99 \$	3 863 177,94 \$
Groupe Axino Inc.	3 490 000,00 \$	698 000,00 \$	4 188 800,00 \$
Procova Inc.	3 690 697,50 \$	738 139,50 \$	4 428 837,00 \$
Axe Construction inc.	3 848 658,02 \$	769 731,60 \$	4 618 389,62 \$

Gesmonde Ltée	3 862 816,22 \$	772 563,24 \$	4 635 379,47 \$
Corporation de Construction Germano	3 883 514,00 \$	776 703,00 \$	4 660 217,00 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	4 326 438,52 \$	865 287,70 \$	5 191 726,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 318 940,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			12,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			822 437,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			21,43 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(1 353 947,18 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-26,08 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			25 398,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,66 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 5 191 726,22 \$, soit un écart d'un peu plus de 26 % par rapport à la plus basse soumission conforme. La différence s'explique par l'état du marché qui est actuellement favorable. En appui à cet énoncé, on voit que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut est de 21,4 %. Suite à l'analyse des soumissions, il est constaté que les écarts par rapport à l'estimation des professionnels se situent principalement au niveau des conditions générales, des travaux d'isolation et d'étanchéité et des travaux de mécanique. Les entrepreneurs ne semblent pas avoir accordé de complexité particulière au phasage et aux séquences du chantier, alors que les professionnels ont inclus des montants aux conditions générales pour ces items.

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels externes. La plus basse soumission déposée est conforme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes)

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (3000156982).

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 639 629,84 \$, soit 20 % du montant des travaux, taxes incluses, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pas pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis et les imprévus liés à la complexité du projet et au fait qu'il s'agit d'un projet de réfection de bâtiment.

Un montant pour incidences de 596 237,58 \$, représentant 15,5 % de la valeur du contrat,

taxes et contingences incluses, est réservé pour couvrir si nécessaire, et sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- la surveillance en continu des travaux de toiture par une firme spécialisée;
- la surveillance par l'expert en environnement (contamination fongique et amiante)
- la relocalisation temporaire de la garderie;
- les déménagements internes par phases pour permettre les travaux dans les lieux occupés;
- la disposition de sol contaminé au besoin;
- les frais de dédommagement encourus pour l'occupation des places de stationnement avoisinant le bâtiment durant les travaux, pour des raisons de sécurité et de mobilisation de chantier;
- les frais de gardiennage et de laboratoire qui pourraient s'avérer requis durant la période des travaux.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux dont la valeur est supérieure à 2 M\$ pour lequel il existe un écart de plus de 20% entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 4 434 016,62 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 3 198 149,20 \$ (taxes incluses), un montant pour travaux contingents de 639 629,84 \$ et un budget d'incidences de 596 237,58 \$ (voir tableau des coûts en pièces jointes).

Cette dépense est prévue au programme de protection du PTI 2015-2017 du SGPI et sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné le déficit d'entretien du bâtiment, il est important que le contrat de réfection majeure soit octroyé en août 2015, de façon à ce que les travaux soient réalisés rapidement.

La réalisation de ce projet permettra de rencontrer les objectifs du plan d'action convenu par la Ville avec la CSST et les occupants. La Ville a déjà reçu des amendes pour non-respect des délais imposés par la CSST pour apporter les correctifs convenus dans ce dossier.

La réalisation de travaux de réfection et de maintien d'actif sur ce bâtiment est primordial à brève échéance afin de recouvrer un bâtiment en bon état et d'offrir aux usagers et locataires un environnement de travail sain et convenable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au CM : 17 août 2015
Réalisation des travaux : septembre 2015 à mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALARIE
Gestionnaire immobilier

André Cazelais
Chef de section
Gestion immobilière - Corporatif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-16

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Chef de division - Directeur de direction par intérim

Approuvé le : 2015-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint
En remplacement de Jacques Ulysse
Directeur général adjoint - Directeur de service par intérim
(pour la période du 15 au 26 juillet 2015)

Approuvé le : 2015-07-23



Dossier # : 1156978003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Niveau décisionnel modifié :	
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc. pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie IX - Sherbrooke pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14301 - 5 soumissionnaires dont 4 conformes.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke, pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 15-14301 et selon son offre de services en date du 4 mai 2015;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-06-25 07:43

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156978003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Niveau décisionnel modifié :	
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc. pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie IX - Sherbrooke pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14301 - 5 soumissionnaires dont 4 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du Parc olympique et de l'Espace pour la vie, appelé pôle Maisonneuve, constitue un site touristique et de loisirs parmi les plus importants à Montréal. De nombreux projets se succèdent dans le secteur depuis quelques années. Suite à l'ouverture du planétarium Rio-Tinto-Alcan, d'autres investissements importants sont prévus au Biodôme, au Jardin botanique et à l'Insectarium. De nombreuses réflexions sont également en cours en ce qui concerne la mise en valeur des installations olympiques, qui ont le potentiel d'attirer des dizaines de milliers de personnes lors de grands événements sportifs ou culturels. La proximité du parc Maisonneuve participe également à l'attractivité et à l'achalandage du pôle.

Dans le cadre du plan de mise en valeur du pôle Maisonneuve, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a reçu le mandat du comité exécutif de réaménager le secteur du carrefour Pie-IX – Sherbrooke en y intégrant la bonification de l'aménagement du domaine public, la mise à niveau des actifs municipaux, et la mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU). Le projet comprend les interventions suivantes :

- Le réaménagement du carrefour actuel Pie-IX - Sherbrooke – Rachel, permettant de réduire le nombre de branches de cinq à quatre, grâce à l'élimination du tronçon de la rue Rachel entre la rue Sherbrooke et l'avenue Jeanne-d'Arc;
- La création d'un nouvel espace public englobant les parcs actuels Marie-Victorin et Guido-Nincheri; cet espace inclura une nouvelle oeuvre d'art public offerte

par la Ville de Québec;

- La réalisation d'un tronçon de 400 m du projet intégré du système rapide par bus (SRB) Pie-IX, soit entre l'entrée du Jardin botanique et celle du Stade olympique;
- La reconstruction et le réaménagement de la rue Sherbrooke Est, entre l'avenue Charlemagne et le boulevard Pie-IX, dans la continuité des aménagements déjà en cours de réalisation plus à l'ouest;
- Le déplacement et la mise à niveau de la piste cyclable actuelle vers l'axe Sherbrooke – Jeanne-d'Arc – Rachel (composante du projet financée par l'agglomération);
- Le changement de vocation et le réaménagement du tronçon de la rue Rachel entre les avenues Jeanne-d'Arc et Charlemagne;
- La mise à niveau des infrastructures municipales (voirie et réseaux souterrains), essentiellement par le biais d'une reconstruction de la voirie et de la réhabilitation des conduites (chemisage);
- L'intégration des travaux de mise à niveau des RTU, financés par leurs propriétaires soit Gaz Métro, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et Bell Canada.

Le projet de réaménagement du carrefour Pie-IX – Sherbrooke a fait l'objet d'un avant-projet définitif (APD) et d'un mandat d'architecture par une firme de design urbain. Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2015 et l'inauguration au printemps 2017, à temps pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal. L'acquisition de l'œuvre d'art, originant d'un don de la Ville de Québec pour le 375^e anniversaire de Montréal en 2017, devra faire l'objet d'un concours dans le cadre d'une démarche du bureau d'art public. Le projet a d'ailleurs été identifié parmi les 15 legs en vue de cet anniversaire. L'inauguration de l'oeuvre d'art aura lieu durant les festivités du 375^e anniversaire en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0555 - 10 avril 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke (GDD 1156919002)

CE15 0511 - 31 mars 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke dans le cadre du projet 375^e anniversaire de Montréal.(GDD 1156919001)

CM15 0086 - 26 janvier 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX/Sherbrooke (GDD 1145322004)

DESCRIPTION

La présente demande vise à autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme *WSP Canada Inc.* pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du Carrefour Pie IX - Sherbrooke.

Description des services professionnels requis

Les services professionnels requis portent notamment sur :

- La surveillance des travaux;
- L'assistance technique durant les travaux afin de s'assurer que ces derniers sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément au cahier des prescriptions normalisées de la Ville et aux plans et devis;
- La surveillance en matière de gestion des impacts sur la circulation.

Critères de sélection et pondération

Les offres soumises par les firmes dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14301 ont été analysées à l'aide d'une des grilles d'évaluation standard approuvées par le comité exécutif en vertu de la résolution CE12 1261. De façon plus précise, les critères de sélection et la pondération utilisés étaient les suivants :

- Présentation de l'offre : 5%;
- Compréhension du mandat et de la problématique : 10%;
- Méthodologie proposée : 10%;
- Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables : 15%;
- Qualification et expérience du chargé de projet : 30 %
- Qualification et expérience du personnel affecté au projet : 30 %

Soulignons que :

- La gestion du contrat de services professionnels sera assurée par la division des grands projets - portefeuille no 2;
- Le dépôt des soumissions a eu lieu le 4 mai 2015;
- Le délai prévu pour la validité des soumissions est de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2015.

Le tableau suivant résume les résultats de l'analyse des soumissions par le comité de sélection :

Soumissions conformes	Pointage intérimaire	Pointage final	Prix (taxes incluses)
1- SNC-Lavalin inc..	72,3	0,99	1 240 330,15 \$
2- Stantec Experts-Conseils ltée	71,0	1,09	1 110 199,10 \$
3- WSP Canada inc.	77,7	1,18	1 083 726,93 \$

4- CIMA+ S.E.N.C.	76,0	1,09	1 156 890,87 \$
Estimation interne			983 990,00 \$*
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			99 736,93 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			10,1 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note et l'adjudicataire (\$)			26 472,17 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)			2,44 %

*Cette estimation a été révisée avant l'ouverture des soumissions.

Suite à l'évaluation qualitative, le pointage intérimaire obtenu par *Le Groupe-Conseil Génipur inc.* était inférieur à 70 % . Par conséquent, cette firme n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe. Elle est donc non-conforme (N.C.).

Il en ressort qu'après analyse des soumissions reçues, que *WSP Canada inc.* est la firme qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis (1,18). Le prix de sa soumission est de 1 083 726,93 \$ incluant les taxes.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission et selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Le prix soumis par *WSP Canada inc.* est 10,1% supérieur à l'estimation interne.

Après vérification, *WSP Canada inc.* détient une attestation de l'AMF lui permettant de conclure des contrats publics.

JUSTIFICATION

La réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke requiert une surveillance en continu ainsi qu'une assistance technique en ingénierie tout au long de la durée des travaux. Étant donné que ces besoins sont limités à la durée du projet, il est avantageux pour la Ville de recourir à des services professionnels d'une firme externe. Dans cette optique, l'octroi d'un contrat à l'externe est recommandé étant donné que les services requis ne peuvent être couverts entièrement par les contrats-cadres actuels de la Ville : La surveillance des travaux par un consultant encadré par un représentant de la Ville de Montréal permettra de s'assurer du progrès des travaux, de même que de la qualité de leur exécution. Le consultant devra en ce sens informer la Ville de tout défaut, manquement, retard dans la progression des travaux et reprise de travaux jugés non conformes aux documents contractuels. Il devra également recommander à la Ville les modifications requises et les actions à prendre pour assurer la bonne marche des travaux.

Précisons finalement que :

- Tout retard dans l'octroi du contrat de services professionnels faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier de réalisation et l'échéance pour la livraison du projet prévu pour le printemps 2017;
- Ce projet a été identifié parmi les 15 legs en vue du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du présent contrat de services professionnels sera assuré par la Ville centre. Les crédits nécessaires sont prévus au budget d'immobilisations 2015-2017 du SIVT. Les honoraires de *WSP Canada inc* . pour le présent contrat, sont de 1 083 726,93 \$ toutes taxes incluses.

Les détails de l'imputation budgétaire sont inclus dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke tient compte du principe de développement durable et contribue à améliorer la qualité de vie, à sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs, à augmenter la couverture arborescente, à déployer l'accessibilité universelle et à améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

Le projet contribuera dans son concept global à l'utilisation de techniques, de matériaux et d'aménagements favorisant le développement durable. Entre autres, l'aménagement et le prolongement de la piste cyclable sur la rue Sherbrooke du côté nord, la construction et l'aménagement d'une section de parc nouvelle en substituant un tronçon de la rue Rachel (entre boul. Pie IX et avenue Jeanne-D'Arc), la plantation de nouveaux arbres et arbustes et espaces verts, la construction d'un bassin de rétention des eaux de pluie permettant la décantation et le contrôle des eaux pluviales avant le rejet vers le réseau existant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation , il est nécessaire que les travaux commencent à l'été 2015. Afin d'assurer la surveillance et l'assistance technique requises dans le cadre de ces travaux, le contrat pour les services professionnels en surveillance devra être signé en août 2015.

Certains des travaux justifiant le présent dossier occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation seront développés de concert avec les arrondissements concernés. Le rôle du consultant embauché suite à l'approbation du présent dossier sera, entre autre, de s'assurer que ces plans sont respectés durant le chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise dans le cadre de ce dossier.

Une conférence de presse a eu lieu le 12 février dernier pour annoncer le projet de réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke et une assemblée publique d'information a été tenue le 25 février.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2015 : Octroi du contrat de travaux de réaménagement
Août 2015 : Octroi du contrat de surveillance des travaux (objet du présent dossier)
Septembre 2015 : Début travaux de réaménagement
Mai 2017 : Fin travaux de réaménagement
Mai 2017 : Inauguration de l'oeuvre d'art (don de la Ville de Québec)
Août 2017 : Fin du contrat de surveillance des travaux (objet du présent dossier)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal DARVEAU
Ingénieur chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2015-06-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-06-23



Dossier # : 1152346001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section des comptoirs et des points de services
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la cession du contrat de Le Groupe de sécurité Garda inc. à Le groupe de sécurité Garda SENC et exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda SENC (Garda World) pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) et approuver l'entente de cession et de renouvellement à cette fin.

Il est recommandé :

1. D'approuver la cession du contrat de Le Groupe de sécurité Garda inc. à le Groupe de sécurité Garda SENC conformément aux termes et conditions de l'entente de cession et de renouvellement;
2. d'exercer l'option de prolongation de contrat prévue à l'entente-cadre intervenue avec le Groupe de sécurité Garda inc. (CG12 0388) suite à l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu);
3. d'approuver le projet de cession et d'entente de prolongation de contrat à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-23 10:11

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152346001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section des comptoirs et des points de services
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la cession du contrat de Le Groupe de sécurité Garda inc. à Le groupe de sécurité Garda SENC et exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda SENC (Garda World) pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) et approuver l'entente de cession et de renouvellement à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations quotidiennes au sein de ses points de service, la Direction des services judiciaires (la cour municipale) doit assurer la sécurité, de la magistrature pendant les audiences, du personnel de la cour ainsi que des citoyens qui s'y présentent afin d'être entendus par le tribunal ou de recevoir des services judiciaires. Les activités de gardiennage en points de service varient en fonction de l'achalandage et des séances de la cour fixées par le juge-président. Le service de sécurité est également requis afin d'assurer la protection des immeubles et des biens sous la responsabilité de la Direction.

À la suite d'un appel d'offres public tenue au cours de l'année 2012, la Ville a conclu une entente-cadre avec Le Groupe de sécurité Garda inc. (Garda World) qui a offert les services d'agents de sécurité selon les besoins de la cour pour ses points de service.

Le groupe de sécurité Garda SENC, nouvelle entité corporative distincte de Le Groupe de sécurité Garda inc. opère dorénavant les activités de gardiennage des points de services de la cour municipale. La Ville de Montréal doit céder à cette nouvelle corporation le contrat la liant à Le groupe de sécurité Garda inc., et ce, afin de régulariser la situation contractuelle.

La cession de contrat ne comporte aucun changement au niveau de l'organisation des activités, ni au niveau des agents affectés au gardiennage et ni au niveau de la gestion du contrat et du directeur de compte. L'équipe de Garda SENC est identique à celle de Garda inc.

Les points de service de la cour couverts par l'entente-cadre de la compagnie Garda :

- point de service du sud de l'île situé au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle;
- point de service du nord de l'île situé au 1405, rue de l'Église dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- point de service de l'est de l'île situé au 7275, rue Sherbrooke Est à Montréal;
- point de service de l'ouest de l'île situé au 401, boul. Saint-Jean, Ville de Pointe-Claire.

Le présent dossier décisionnel est soumis au conseil d'agglomération afin d'obtenir son approbation pour céder le présent contrat à Le Groupe de sécurité Garda SENC et pour exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre. D'une part, l'article 9 des clauses administratives générales du document d'appel d'offres public 12-12368 stipule que l'instance compétente de la Ville peut autoriser une entreprise à céder ses droits et obligations dans un contrat et d'autre part l'article 4 des clauses administratives particulières stipule que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres.

Le contrat prévoit que la seule variation du taux horaire versé à la compagnie est celle découlant de l'augmentation prévue au décret provincial sur les agents de sécurité, ainsi les frais de gestion et d'administration du contrat ne subissent pas de hausse. Le salaire versé aux agents de sécurité en vertu du contrat est déterminé par le décret et il est indexé annuellement.

Entre le 29 juin 2014 et le 27 juin 2015 : le taux horaire versé à la firme était de 23,07 \$, représentant le salaire de l'agent de 16,54 \$ (incluant la prime de secourisme) et les frais d'administration de Garda de 6,53 \$. La marge bénéficiaire de la compagnie est de 28,3 % du taux horaire de 23,07 \$ versé à la firme.

Entre le 28 juin 2015 et le 2 juillet 2016 : le taux horaire versé à la firme sera de 23,52 \$, représentant le salaire de l'agent de 16,99 \$ (incluant la prime de secourisme) et les frais d'administration de Garda de 6,53 \$ soit 27,7 % du taux horaire de 23,52 \$ versé à la firme.

Entre le 3 juillet 2016 et le 30 octobre 2016 : le taux horaire versé à la firme sera de 23,97 \$, représentant le salaire de l'agent de 17,44 \$ (incluant la prime de secourisme) et les frais d'administration de Garda de 6,53 \$ soit 27,2 % du taux horaire de 23,97 \$ versé à la firme.

Ainsi, entre l'année 2014 et l'année 2016, la marge bénéficiaire de la compagnie Garda est réduite de 1,1% (de 28,3 % à 27,2 %).

GARDA - 2014 - Réel		
Sommaire des activités de gardiennage dans les points de service		
	Montant facturé (incluant les taxes)	Heures facturées
Point de service de l'est de l'île	135 286,82 \$	5 136
Point de service de l'ouest de l'île	50 030,77 \$	1 905
Point de service du nord de l'île	100 915,09 \$	3 793
Point de service du sud de l'île	79 018,05 \$	3 045
total	365 250,73 \$	13 879

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0388 - 25 octobre 2012 : Conclure avec Le Groupe de Sécurité Garda inc. une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 2 périodes supplémentaires, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) - Appel d'offres 12-12368 (1 soum.).

CG14 0403 - 18 septembre 2014 : Exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu).

DESCRIPTION

L'objectif poursuivi par la Direction des services judiciaires est de bénéficier des services d'agents de sécurité afin de combler ses besoins en protection et en sécurité dans ses 4 points de service à l'exclusion du chef-lieu de la cour .

Au cours de l'année 2014, les 4 points de service de la cour municipale ont accueilli 279 472 clients aux comptoirs de service, 93 762 dossiers ont été portés aux rôles de la cour représentant 2 763 séances de la cour tenues et 6 315 heures d'audience. Dans un tel contexte, la présence d'agents de sécurité est requise afin d'assurer la paix et le bon ordre dans ces lieux.

JUSTIFICATION

La cour municipale souhaite que le contrat soit cédé et elle souhaite exercer l'option de prolongation conformément aux termes de son contrat avec la firme afin que la Ville puisse bénéficier de l'effet dégressif du taux des frais d'administration du contrat par la compagnie Garda. En effet, selon les termes du contrat, seul le salaire des agents est augmenté en conformité au décret. De plus, l'analyse des appels d'offres publics similaires tenus au cours des derniers mois à la Ville démontre un taux de 29,40 \$/hre pour la compagnie TRIMAX dans le dossier 1152709001 (SPVM surveillance du territoire). Il est important de noter que dans le cadre de cet appel d'offres, la compagnie NEPTUNE, plus basse soumissionnaire, a été déclarée non conforme à la suite de l'enquête de sécurité du SPVM. Nous tenons également à préciser que le taux horaire des agents œuvrant en point de service de la cour est légèrement inférieur à celui des agents œuvrant au Biodôme qui est actuellement de 23,15 \$ (cour 23,07 \$) et celui à venir de 23,78 \$ (cour 23,52 \$).

La cession et la prolongation de cette entente-cadre est justifiée notamment en regard des avantages financiers qu'elle procure à la Ville.

En terminant, la Direction des services judiciaires est très satisfaite des services offerts par Le Groupe de sécurité Garda au cours des trois (3) dernières années. Cette entreprise est d'une très grande fiabilité et elle offre un bon encadrement de son personnel. Elle fournit des agents compétents et efficaces.

Cette cession et cette prolongation débutera le 1er novembre 2015 et se terminera le 31 octobre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle pour l'exercice d'une année supplémentaire de gardiennage par le Groupe Garda est évaluée à 360 000,00 \$. Cette estimation est basée sur les dépenses historiques de cette activité, sur le calendrier des séances pour la période estivale 2015 et elle tient compte de l'augmentation de 0,45 \$ de l'heure prévue au décret gouvernemental à compter du mois de juillet 2015.

Le nombre d'agents de sécurité en point de service varie en fonction du nombre de salles d'audiences en fonction au cours de l'année et plus particulièrement pour la période estivale. Pour l'été 2015, il y aura 15 semaines de séances de cour en comparaison de 17

semaines de séances pour l'été 2014 et de 28 semaines pour l'été 2013. Ce calendrier est établi par le juge-président de la cour municipale. À noter que depuis le mois février 2015, il y a une salle d'audience en moins en fonction au point de service de l'est de l'île.

Les crédits nécessaire à cette dépense seront prévus dans le budget de fonctionnement de la Direction des services judiciaires. Elle sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services de sécurité sont nécessaires au fonctionnement des points de service de la cour municipale . L'absence de service de sécurité compromet la tenue des audiences de la cour et les activités du service à la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les informations seront transmises aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues, sous la supervision de la Division de la perception et des services à la clientèle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 5 août 2015, le dossier est présenté au comité exécutif.

Le 17 août 2015, le dossier est présenté au conseil municipal

Le 20 août 2015, le dossier est présenté au conseil d'agglomération

Entre le 1er novembre 2015 et le 31 octobre 2016, cession du contrat et prolongation de l'entente-cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Le dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie DAUPHINAIS
Chef de division perception et services à la
clientèle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-22

Yves BRIAND
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Approuvé le : 2015-06-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en
chef adjoint
pour le directeur du Service des affaires
juridiques et avocat en chef de la Ville

Approuvé le : 2015-07-23

**Dossier # : 1151630003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts- Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs (Contrat 1 - 14419) - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 117 781,27 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en oeuvre de divers projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 890 876,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14299) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération à 25,44 % et par la Ville centre à 74,56 %.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-03 17:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151630003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs (Contrat 1 - 14419) - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier corporatif de la Ville de Montréal est constitué d'environ 240 bâtiments dont plusieurs sont presque centenaires. Certains d'entre eux ont été rénovés dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de vétusté avancé. Les bâtiments décrits plus bas ont tous plusieurs éléments qui ont atteint, voire même dépassés depuis plusieurs années, leur durée de vie utile. Les services prévus sont nécessaires afin de permettre la mise en oeuvre des projets de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité de ces bâtiments et protéger l'actif immobilier.

Afin de mettre en oeuvre le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a recours à des consultants externes pour la réalisation des projets de maintien d'actifs. Les consultants retenus auront le mandat de réaliser des projets jusqu'à concurrence des honoraires prévus à leur contrat (sans obligation de la part de la Ville de verser la totalité de ce montant). Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels de chacune des disciplines à chaque étape de conception (dossiers d'esquisse et préliminaire, dossiers définitifs et d'appel d'offres) et de construction des projets (surveillance de chantier et administration en période de garantie) tel que prévu à la convention des services professionnels. Ce processus présente l'avantage d'identifier les ressources externes pour mettre en oeuvre simultanément plusieurs projets. Le contrat comprend également des services supplémentaires définis requis par :

- les conditions de sites, la portée des travaux ou l'état de certain bâtiment (relevé d'arpentage, audit des bâtiments, plan directeur),

- la nature des travaux prévus (surveillance des travaux de toiture, gestion des travaux contenant de l'amiante),
- l'audit de certains bâtiments du point de vue de la sécurité industrielle et de l'ergonomie.

Peu de firmes ont la capacité d'exécuter près d'une vingtaine de projets simultanément. Pour cette raison et afin d'obtenir des offres compétitives, la liste des projets à planifier et à réaliser a été divisée en deux mandats distincts. Les bâtiments inscrits au programme de protection ont donc été répartis en fonction du profil/fonction des bâtiments et de manière à répartir également la valeur des travaux à réaliser. Le contrat 14501 (voir au sommaire 1151630004 à venir) concerne également des bâtiments corporatifs et de parcs tout comme le présent contrat 14419. En ne limitant pas la réalisation des projets à une seule équipe de consultants, ce cadre contractuel permet d'optimiser l'exécution des projets et le service de gestion de projets de la SGPI auprès des différentes unités d'affaires de la Ville. Ce cadre facilitera aussi la comparaison des services rendus puisque plusieurs équipes de consultants sont à l'oeuvre en même temps pour des projets similaires. Les services supplémentaires définis permettent d'intégrer des services d'expertises dans les études préparatoires et durant la réalisation des projets tout en concentrant la responsabilité professionnelle à l'intérieur de l'équipe de consultants.

Un seul appel d'offres public, incluant les deux contrats de services professionnels pour les travaux du programme de protection des bâtiments corporatifs, a été lancé. Par cette procédure, la Ville souhaitait s'assurer que les firmes soumissionnaires avaient la capacité nécessaire pour produire les projets dans les délais prescrits puisque la même firme ne pouvait proposer la même équipe pour les deux contrats. L'appel d'offres public 15-14299, publié dans La Presse, le 1 avril 2015, a offert aux soumissionnaires un délai de 27 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Cet appel d'offres offrait la possibilité aux soumissionnaires de déposer une offre sur deux contrats (le contrat 1 - 14419 et/ou le contrat 2 - 14501). Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 27 avril 2015. Six addenda ont été émis lors de cet appel d'offres pour répondre à plusieurs questions posées par les soumissionnaires et préciser les documents contractuels dont voici la liste :

- Addenda 1 : 15 avril 2015 - Précisions aux documents, publication des directives écologiques et du contrat de services professionnels,
- Addenda 2 : 17 avril 2015 - Réponses aux questions des soumissionnaires,
- Addenda 3 : 20 avril 2015 - Report d'ouverture et prolongement de l'appel d'offres,
- Addenda 4 : 21 avril 2015 - Formulaires de soumission - Surveillance des travaux de toiture et gestion des travaux d'amiante,
- Addenda 5 : 22 avril 2015 - Précisions aux formulaires - Gestion des travaux d'amiante,
- Addenda 6 : 23 avril 2015 - Réponses aux questions des soumissionnaires.

Les addenda émis ont permis à la Ville d'améliorer les documents contractuels et le potentiel de concurrence de l'appel d'offres. La Ville a aussi choisi de reporter la date d'ouverture des soumissions afin de permettre aux soumissionnaires l'étude des addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'équipe composée des firmes Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils Itée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour l'exécution de services professionnels afin de réaliser les mandats suivants :

- Relevés ;
- Estimations ;
- Études préparatoires et services supplémentaires définis dans la mission ;
- Intégration des exigences en terme de développement durable (application des directives écologiques) ;
- Études et production des documents pour satisfaire les exigences réglementaires particulières (urbanisme et patrimoine) ;
- Élaboration des plans et devis ;
- Études et démarches requis par les programmes d'aides financières pour les travaux admissibles ;
- Appel d'offres public ;
- Surveillance des travaux ;
- Plans tels que construits.

Une description des différents services professionnels au contrat et leur mode de rémunération est en pièce jointe au dossier. Tout au long de leur prestation les firmes seront encadrées par des professionnels du SGPI.

Des travaux de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes sont requis pour assurer l'intégrité des bâtiments et protéger les actifs immobiliers de la Ville. L'expertise des professionnels sera consacrée, entre autres, aux édifices et sites suivants (identifiés et retenus au PTI 2015-2017) :

Contrat 1 - 14419 : Programme de protection des bâtiments corporatifs

1. Stationnement CARIM (0781) - Travaux d'imperméabilisation de la chaussée,
2. a) Site de 3444 St-Joseph (4397 / 2406 / 2407) - Lot 1 - Mise à niveau - Site et infrastructure,
2. b) Site de 3444 St-Joseph (4397 / 2406 / 2407) - Lot 2 - Réfection des bâtiments,
3. Poste électrique (0515) - Réfection de toiture,
4. Poste électrique (0522) - Parc Jarry - Réfection de l'enveloppe,
5. a) Cour de services Mont-Royal (0218) / Phase 1 - Réfection de toiture,
5. b) Cour de services Mont-Royal (0218) / Phase 2 - Divers travaux de mise à niveau,
6. Centre sportif Claude Robillard (0095) / Réfection des verrières,
7. Divers bâtiments et projets corporatifs.

JUSTIFICATION

Les travaux sont nécessaires afin de freiner la détérioration des bâtiments, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement plus sain et plus sécuritaire pour les usagers et occupants. Pour l'appel d'offres 15-14299, il y a eu 24 preneurs du cahier des charges dont 7 ont déposé une proposition.

Pour le contrat 1 - 14419, trois soumissionnaires ont été déclarés conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de la deuxième enveloppe.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Proposition (tx inc.)	Contingences 15%	Total (tx inc.)
Cardin, Ramirez, Julien architectes et al.	72,88 %	0,75	1 644 240,12 \$	246 636,02 \$	1 890 876,14 \$

Services intégrés Lemay et associés et al.	76,38 %	0,75	1 692 527,36 \$	253 879,10 \$	1 946 406,46 \$
Réal Paul architecte et al.	71,13 %	0,68	1 772 488,85 \$	265 873,33 \$	2 038 362,18 \$
Dernière estimation réalisée			2 074 506,57 \$	311 175,99 \$	2 385 682,56 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 494 806,42 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					- 20,7 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					55 530,32 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					2,9 %

Les montants des propositions inscrites au tableau d'analyse comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2015.

Dans les propositions soumises par les consultants, les montants sont regroupés selon deux groupes principaux soient les services de base et les services supplémentaires définis. Les écarts qui sont significatifs entre les prix de la plus basse soumission conforme et l'évaluation interne des coûts se retrouvent aux services de base. Cette différence compte pour plus de 84 % (417 061,65 \$) de l'écart totalisant 494 806,42\$ (incluant taxes et contingences). Ces écarts significatifs se trouvent plus particulièrement aux services de base en architecture (-25% par rapport à l'estimation) et aux services de l'ingénieur en électromécanique (-23 % par rapport à l'estimation). Le pourcentage des honoraires professionnels pour les services de base par rapport aux coûts objectifs des travaux (avant taxes et contingences) pour les projets inscrits à la liste prévisionnelle est de 7,03 % pour la plus basse soumission conforme contre 8,73 % pour l'évaluation interne. Toutes les soumissions conformes sont d'ailleurs aux alentours de 7 %, soit par ordre croissant :

- Cardin Ramirez Julien Architectes et al : 7,03 %
- Les services intégrés Lemay inc. et al : 7,08 %
- Réal Paul Architectes et al : 7,36 %

L'évaluation interne des coûts à 8,73 % n'a donc pas suffisamment considéré l'économie d'échelle que procure le regroupement des services dans un contrat cadre pour une liste prévisionnelle de projet regroupant près de 10 édifices. Ainsi, les membres du comité de sélection, tenu le 12 mai 2015, recommandent de retenir l'offre de l'Équipe formée par "Cardin Ramirez Julien Architectes, Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage" pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs. Ces derniers ont obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires. (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

Des contingences de 15 % (246 636,02 \$, tx incluses) sont ajoutées au contrat de l'Équipe adjudicataire afin de pallier aux imprévus reliés aux divers dossiers qui pourraient survenir en cours de projet.

Des incidences spécifiques de 5 % (94 543,81 \$, tx incluses) sont prévues au montage financier et serviront à couvrir les coûts engendrés par les services de laboratoire

(caractérisation des sols, puits d'exploration, inspection par caméra, etc.) ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers et qui sont indirectement reliés à la réalisation du projet.

Comme l'ensemble des édifices inclus dans la liste des bâtiments à rénover sont, et resteront, en opération durant les travaux et que ces bâtiments sont, pour la plupart, occupés par des équipes ou des installations stratégiques pour le fonctionnement des opérations quotidiennes de la Ville, des incidences générales de 7% (132 361,33\$, taxes incluses) sont également prévus pour palier aux divers besoins pouvant surgir durant la planification.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ pour lequel il y a un écart de plus de 20% entre l'évaluation interne effectuée durant l'appel d'offres et le montant de la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires au présent contrat sont prévues au PTI 2015-2017 du SGPI. Puisque la liste prévisionnelle des projets de ce contrat comprend des bâtiments (4397, 2406 et 2407) dont l'occupation relève en partie de compétence d'Agglomération, la répartition des dépenses entre la Ville Centre et l'Agglomération sera telle que définie dans les interventions financières au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chacune des disciplines impliquées dans l'Équipe inclut un professionnel accrédité « PA LEED ». Ces professionnels devront orienter la conception des projets pour appliquer les principes de développement durable et les directives écologiques de la Ville de Montréal afin d'atténuer les impacts des travaux sur l'environnement et l'atmosphère, diminuer la consommation d'eau, d'énergie et de matériaux, sélectionner des matériaux et de produits sains, des équipements efficaces, de voir à recycler les produits, équipements et déchets de construction et de construire des espaces vivants et sains.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre des projets identifiés. Tout retard dans le processus pourrait remettre en question les échéanciers prévus retardant conséquemment les interventions sur le parc immobilier de la Ville. Il est également à souligner que certaines interventions prévues s'insèrent dans le cadre de projets de plus grande envergure et que par conséquent, ces interventions doivent s'arrimer aux échéances d'autres projets municipaux. C'est le cas des travaux prévus au stationnement CARIM située en partie sous le square Dorchester et la rue bordant les bâtiments du square Dominion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La majorité des bâtiments resteront en opération durant les travaux. Des réunions de planification des travaux sont donc à prévoir avec les usagers et les unités d'affaires concernées de la Ville afin de coordonner les travaux pouvant affecter leurs activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat Août 2015
Début de la prestation Août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Daniel LAUZON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur de service
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2015-06-01



Dossier # : 1153334024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme LVM, une division d'EnGlobe Corp. un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 315 kV – 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 107 501,63 \$, taxes incluses - Dépenses totales de 118 251,79 \$ taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 15-14350 - 6 soumissionnaires - 3 conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 118 251,79 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 315kV - 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte incluant un montant pour contingences de 10 750,16 \$ taxes incluses;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme LVM, une division d'Englobe Corp. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 15kV - 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 107 501,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14350 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser M. Richard Fontaine, directeur, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-08-03 08:52

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153334024**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme LVM, une division d'EnGlobe Corp. un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 315 kV – 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 107 501,63 \$, taxes incluses - Dépenses totales de 118 251,79 \$ taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - appel d'offres public 15-14350 - 6 soumissionnaires - 3 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a entrepris en 2008 un projet d'envergure visant à concevoir, construire et mettre en service un procédé de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ce projet d'implantation d'un procédé d'ozonation vise à rendre les rejets au fleuve conformes aux exigences prescrites par le MDDELCC afin de réduire les risques pour la santé publique associés aux usages récréatifs en aval du territoire de l'agglomération de Montréal en période estivale et de protéger la faune aquatique du fleuve Saint-Laurent. En effet, la désinfection des eaux usées réduira substantiellement les concentrations de micro organismes rejetés au fleuve Saint-Laurent et permettra également de diminuer la concentration de polluants d'intérêt émergent qui affectent particulièrement la faune aquatique. Ainsi, la qualité l'eau du fleuve dans le secteur actuellement affecté par les rejets en sera nettement améliorée.

Selon l'évaluation des ingénieurs de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) , les équipements de l'unité d'ozonation requerront une puissance installée de l'ordre de 49 MW. Pour fournir une alimentation 25 kV à l'unité, un poste de transformation électrique 315 kV – 25 kV sera construit sur le site de la Station. Ce poste sera raccordé au réseau d'Hydro-Québec via une bretelle biterne d'une longueur de 250 m qui sera la responsabilité d'Hydro-Québec. Des lignes de transport 25 kV seront construites par la Ville pour relier le poste aux équipements de l'unité de désinfection. Les coûts de construction du poste de

transformation et des lignes de raccordement sont estimés à 34,6 M\$, avant taxes.

Ce projet de construction de poste de transformation est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du paragraphe *k* de l'article 2 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (R.R.Q., c. Q-2, r. 23) et devra faire l'objet d'un certificat d'autorisation délivré par le gouvernement en vertu de l'article 31.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Afin de respecter l'échéance du protocole d'entente de financement accordée à la Ville par le MAMOT dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour l'ajout d'un traitement de désinfection, les travaux de construction de l'unité doivent être exécutés avant le 31 décembre 2018. Le poste de transformation devra donc être mis en service en 2018 afin de ne pas retarder le démarrage de l'unité de traitement de désinfection. Conséquemment, le certificat d'autorisation pour la construction du poste devra être obtenu au cours du premier trimestre de 2017.

Un appel d'offres public a été lancé le 25 mai 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juin 2015. La validité des soumissions était de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0380 - 18 juin 2015 - Autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

CG15 0256 - 30 avril 2015 - Approuver le projet de protocole d'entente d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 322 220 \$ provenant du Fonds Chantiers Canada-Québec, sous-volet 2.1 (Grandes villes), pour la réalisation d'une usine de production d'oxygène dans le cadre du projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

CG15 0163 - 26 mars 2015 : Octroyer un contrat à la firme Degrémont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 98 950 000 \$, taxes incluses;

CG14 0470 - 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 \$;

CE13 0927- 19 juin 2013: Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères d'évaluation;

CE13 0926 - 19 juin 2013: Autoriser le lancement de la phase 2 de l'appel d'offres auprès des fournisseurs qualifiés pour l'acquisition de l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

CG12 0015 – 26 janvier 2012 : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dessau pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

CE11 1092 - 3 août 2011 : Informer le CE du résultat des délibérations du comité de sélection visant à qualifier des fournisseurs suite à l'appel d'offres public de qualification des fournisseurs de système d'ozonation et confirmer la poursuite du processus d'acquisition d'un système d'ozonation pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

CG10 0362 - 28 octobre 2010 : Octroyer un contrat de services professionnels à M. Pierre-André Liechti d'Ozone Knowhow pour une expertise technique en ozonation - Dépense totale de 468 431,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11277 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE10 0946 - 16 juin 2010 : Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la qualification des fournisseurs de systèmes d'ozonation pour la Station Jean-R.-Marcotte no 10-11257;

CG10 0192 - 20 mai 2010 : Approbation et signature du protocole d'entente de financement entre le MAMROT et la Ville de Montréal pour le projet de désinfection;

CG09 0355 - 24 septembre 2009 : Autorisation d'un règlement d'emprunt de 200 M\$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à produire les documents à soumettre au MDDELCC conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et, d'autre part, à préparer les séances d'information, assister et conseiller la Ville lors de consultations publiques et, le cas échéant, lors de l'audience tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin d'obtenir, dans les plus brefs délais, un certificat d'autorisation pour le projet de construction du poste de transformation d'énergie électrique.

Le contrat de services professionnels inclut la réalisation des mandats suivants:

v Mandats principaux:

§ *Avis de projet* : Cet avis vise à informer le MDDELCC de l'intention de la Ville d'entreprendre la construction d'un poste de transformation. Il permet au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que la Ville doit préparer ;

§ *Étude d'impact* : Cette étude vise à faire état de la démarche d'évaluation environnementale de la Ville. Elle doit faire appel aux méthodes scientifiques et doit être élaborée afin de satisfaire aux exigences du ministre et du gouvernement concernant l'analyse du projet, la consultation du public et la prise de décision. Cette étude évaluera, notamment, les impacts du poste projeté sur la végétation, l'herpétofaune, le paysage et l'ambiance sonore. Le rapport qui découle de cette étude doit être déposé au MDDELCC qui l'évalue et juge de la recevabilité de l'étude ;

§ *Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC* : Après le dépôt de l'étude d'impact, si le MDDELCC exige des précisions ou des renseignements supplémentaires au contenu de l'étude, un rapport complémentaire à l'étude d'impact devra être produit pour réponses aux questions et commentaires du MDDELCC;

§ *Résumé de l'étude d'impact* : Ce document consiste en un résumé vulgarisé des éléments essentiels de chacune des sections du rapport et des conclusions de cette étude qui tient compte des modifications apportées à l'étude à la suite des questions et commentaires du Ministère ;

§ *Consultation publique* : Cette consultation vise à informer et à recevoir les commentaires de toutes les parties concernées par le projet de construction du poste, tant les individus, les groupes socio-économiques et environnementaux et les communautés que les représentants municipaux et des ministères et d'autres organismes publics et parapublics ;

v Mandat complémentaire:

Cette partie du mandat est conditionnelle à la décision du MDDELCC de tenir des audiences publiques menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Elle consiste à préparer la présentation de l'étude d'impact et tout le matériel de communication requis.

Les mandats de services professionnels seront jugés complétés lorsque la Ville recevra l'avis de recevabilité de l'étude d'impact émis par le MDDELCC et que le BAPE publiera son compte rendu de la période d'information et de consultation qui inclura les conclusions des audiences publiques, si de telles audiences étaient requises.

Un montant pour contingences correspondant à 10 % (10 750,16 \$ taxes incluses) de la valeur du contrat n'avait pas été inscrit au bordereau de soumission. Un montant correspondant à cette valeur a donc été ajouté pour pallier à tout imprévu et porte le montant total du contrat à 118 251,79 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Tel que mentionné, la construction d'un poste de transformation d'énergie électrique est assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation délivré par le gouvernement en vertu de l'article 31.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Les démarches menant à l'obtention du certificat d'autorisation sont généralement d'une durée de 18 mois en considérant le temps d'analyse non compressible des analystes du MDDELCC. Or, le respect de cet échéancier est primordial pour ne pas causer de retard dans le début des travaux de construction du poste et, ultimement de mise en service de l'unité d'ozonation dont la construction doit se terminer en décembre 2018.

Compte tenu de la nature des services professionnels requis, il est proposé de retenir les services d'une firme spécialisée pour réaliser dans les meilleurs délais l'étude d'impact sur l'environnement du poste. La Ville conservera la maîtrise d'œuvre tout au long de ce contrat en supervisant étroitement la réalisation de l'étude.

Tableau d'analyse des soumissions				
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1. LVM, une division d'Englobe Corp.	107 501,63 \$	N/A	107 501,63 \$	12,28
2. WSP Canada inc.	108 421,43 \$	N/A	108 421,43 \$	11,88
3. Aecom Consultants inc.	124 258,54 \$	N/A	124 258,54 \$	10,97
Estimation interne des professionnels	132 221,00 \$	N/A	132 221,00 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			113 393,87 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			5,48%	

Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne (\$)	(24 719,37 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)	-18,70%	

Veillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions ainsi que les raisons pour lesquelles des preneurs de charges de charge n'ont pas soumissionné.

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final est favorable de 18,70 %. Le contrat est à prix forfaitaire et les écarts s'expliquent par des montants inférieurs aux deux articles prévus au bordereau mais le plus significatif en pourcentage se retrouve à l'article du mandat complémentaire (4 250 \$ soumissionné au lieu de 15 000 \$ estimé).

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014. LVM, une division d'EnGlobe Corp. détient un certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (n^{os} 2700022980). Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts (incluant les contingences) pour un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 315 kV – 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 118 251,79 \$ taxes incluses ou 107 979,64 \$ net de ristournes de taxes.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction d'un poste de transformation sur le site de la Station assurera une alimentation électrique constante de l'unité de désinfection tout au long de l'année, permettant ainsi le respect des exigences de rejet prescrites par le MDDELCC en tout temps pendant la période d'opération tel indiqué dans l'entente de financement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement entraînera des retards significatifs dans la mise en œuvre du projet de construction du poste de transformation et, par conséquent, dans la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone dont la construction doit être terminée le 31 décembre 2018.

Il est opportun de rappeler que, dans l'intervalle, la Ville continue de rejeter dans le fleuve différents contaminants qui altèrent la qualité de son eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : août 2015

- Fin du contrat : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ÉTHIER
Chef de projet - Désinfection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-28

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-07-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-31



Dossier # : 1156316001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283 - 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 481 030,05 \$, taxes incluses, pour pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets, pour une somme maximale de 1 287 852,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14283 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70 % par l'agglomération et à 30 % par le corporatif.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-23 13:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156316001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283 - 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1979, la Ville de Montréal s'est engagée dans une vaste opération d'acquisitions et d'aménagements de quelque 1 572 hectares d'espaces naturels (bois, champs, plages naturelles), et de mise à niveau de son cadre bâti, la plupart situés en rives, donnant ainsi naissance à un réseau de 12 parcs périurbains voués à la conservation, à l'éducation et aux loisirs de plein air. Ces parcs régionaux sont connus sous le nom de parcs-nature. Avec ce réseau s'ouvrait une série de fenêtres sur trois plans d'eau limitrophes à l'île, soit le lac des Deux-Montagnes, la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. Ce réseau qui tend à s'agrandir représente actuellement la moitié des parcs de l'île de Montréal. Les parcs-nature se distinguent des autres espaces verts du territoire montréalais par la richesse de leurs milieux naturels, la diversité de leurs écosystèmes et des paysages, ainsi qu'un parc immobilier d'importance regroupant bâtiments et équipements externes dont certains à caractère historique et patrimonial.

La mission actuelle des parcs-nature est principalement de conserver l'intégrité écologique de leurs milieux naturels tout en permettant aux citoyens de les découvrir et d'en bénéficier à des fins récréatives et d'éducation à l'environnement. À l'échelle du territoire de la Ville de Montréal, les parcs-nature constituent un réseau d'habitats permettant le maintien d'une diversité végétale et animale, de même qu'une mosaïque d'écosystèmes. Leur protection et leur conservation jouent un rôle important dans la préservation et le maintien de la biodiversité de la région de Montréal. Les parcs-nature ont été ouverts au public

graduellement depuis plus de 25 ans.

On y compte aujourd'hui 62 bâtiments dédiés à l'accueil, à l'éducation relative à l'environnement et à la restauration. □L'ensemble des bâtiments et installations se trouvant ainsi dans les parcs-nature est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) qui en assure la gestion, le développement et l'entretien. Ce parc immobilier est des plus variés passant du bâtiment d'accueil, au manoir patrimonial, du pavillon de plage au bâtiment de ferme allant jusqu'au parc agricole. Plusieurs d'entre eux ont un statut patrimonial ou un potentiel de protection. Les faibles taux d'investissement des dernières années ont créé de grandes lacunes en terme de maintien de l'actif et une croissance exponentielle du niveau de désuétude.

Plusieurs des projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau, et ce principalement au niveau des actifs bâtis des parcs-nature seront développés à l'interne par le personnel du SGPVMR et nécessiteront des expertises spécifiques sur divers aspects de génie pour assurer le bon développement et la mise en oeuvre des projets. Le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés pour la réalisation de ces projets.

Pour pallier cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services d'une firme sélectionnée sur la base de son offre de services et de son enveloppe de prix. Cette firme aura, selon les besoins et sur demande du SGPVMR, à réaliser différents mandats de génie conseil. L'ensemble des mandats ne pourra excéder l'enveloppe maximale autorisée. La firme pourra ainsi se mobiliser aussi rapidement que nécessaire pour effectuer les travaux requis dans le cadre de projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau.

Il n'existe présentement pas d'entente-cadre en service de génie conseil. Une entente-cadre avec un consultant unique est requise en raison des particularités des besoins et pour s'assurer de l'uniformité des documents et des approches préconisées.

L'appel d'offres public, publié dans le journal La Presse, sur le site internet de la Ville et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 16 mars 2015 pour se terminer le 8 avril 2015. La publication a été de 24 jours. Deux addendas ont été émis soit : le 30 mars 2015 (no 1) et le 31 mars 2015 (no 2) afin d'apporter les précisions aux documents d'appel d'offres et de répondre aux questions des soumissionnaires.

Deux addenda ont été émis :

- Addenda no 1 - 30 mars 2015 - Modification au bordereau détaillé et questions et réponses administratives;
- Addenda no 2 - 31 mars 2015 - Correction à l'addenda no 1.

Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection formé de trois personnes excluant le secrétaire du comité, répondant à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement. Elles ont évalué les soumissions en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 4 octobre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0353 - 21 août 2014 - Octroyer un contrat à Les couvertures Saint-Léonard inc. pour l'installation de deux hottes commerciales et la réfection de deux toitures aux deux bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'Hébergement et le Centre

d'interprétation de la Base de Plein Air - Dépense totale de 567 039,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6549 (1 seul soumissionnaire) .

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à obtenir des services professionnels en ingénierie afin d'assister le SGPVMR à assurer la consolidation et la mise à niveau du parc immobilier, des installations extérieures et des aménagements, des parcs-nature et des grands parcs, sous la responsabilité du Service en améliorant leurs caractéristiques fonctionnelles.

- Assurer la mise aux normes des bâtiments et des aménagements en lien avec leur usage actuel et futur;
- Relever le caractère identitaire;
- Favoriser des interventions durables, un entretien et une gestion efficiente;
- Améliorer la fonctionnalité des lieux en développant l'actif en fonction des usages offerts et en développement;
- Sauvegarder et consolider le patrimoine architectural et environnemental.

Les services professionnels requis sont dans les domaines de compétence du génie civil, du génie de structure, du génie hydrologique, du génie électrique, du génie forestier, du génie mécanique, d'une équipe d'arpentage ainsi que d'un architecte spécialisé en patrimoine, etc. Des spécialistes font également partie de l'équipe, en maçonnerie traditionnelle, un spécialiste en stabilisation de berges, un spécialiste en télécommunication, ainsi qu'en sécurité et protection incendie. Les travaux compris dans le présent contrat seront réalisés par le biais de mandats, chacun possédant des limites, des tâches et des livrables spécifiques.

Le processus d'appel d'offres public 15-14283 s'est déroulé du 16 mars 2015 pour se terminer le 8 avril 2015. Un total de 11 entreprises ont pris un cahier des charges et trois firmes ont déposé une soumission.

La liste du SÉAO indique 11 preneurs de cahiers des charges, soit :

1. AXOR Experts Conseils Inc.
2. BC2 Groupe Conseil inc.
3. Beaudoin Hurens
4. CIMA+
5. GROUPE FARLEY
6. Les Consultants S.M. inc.
7. Les Services Exp Inc
8. Roche Ltée, Groupe-Conseil
9. Stantec Experts-conseils ltée
10. Tetra Tech QI Inc.
11. WSP Canada Inc. (Est-du-Québec et Centre-du-Québec)

Le SGPVMR désire octroyer une entente-cadre pour un montant total maximal de 1 287 852,22 \$. À la suite du lancement de l'appel d'offres public no 15-14283, il est recommandé de retenir les services de la firme Axor Experts-Conseils. Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaire par catégorie d'employés.

Des incidences de l'ordre de 15 % du contrat octroyé à la firme sont également prévus.

Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les ententes seront valides jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire maximale, telle que détaillée ci-haut.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

La planification des aménagements doit débuter dès maintenant pour être en mesure de consolider certains actifs dont la pérennité est en péril.

Afin d'être en mesure de mener à bien, et dans les délais qui lui sont demandés, les projets qui découlent d'aménagement, de restauration et de mise à niveau en majeurs parties sur les bâtiments des parcs-nature, le SGPVMR doit pouvoir faire appel à une firme selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue.

Il est donc requis de conclure le plus tôt possible cette entente-cadre afin d'assurer la réalisation des services de génie conseil dès l'automne 2015.

Des 11 preneurs de cahier des charges, trois ont déposé une soumission, soit 27 %, et 73 % n'ont pas déposé de soumission. Toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation.

Le contrat est octroyé à la firme qui a obtenu le plus haut pointage final, soit Axor Experts-conseils.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 17 juillet 2015 à 10h30 au 801, rue Brennan, salle 4120.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Imprévus	Total
Axor Experts-conseils	83,8	10,39	1 287 852,22 \$	n/a	1 287 852,22 \$
WSP Canada inc.	76,2	8,5	1 485 074,59 \$	n/a	1 485 074,59 \$
Roche ltée, Groupe-conseil	70,5	7,78	1 548 621,27 \$	n/a	1 548 621,27 \$
Dernière estimation réalisée (interne)			1 967 365,97 \$	n/a	1 967 365,97 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-679 513,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 35 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					-197 222,37 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					-15,3 %

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation de la Ville s'explique principalement par deux facteurs. Le premier étant que lors de la réalisation de l'estimation interne, le SGPVMR s'est référé au barème des honoraires 2013 de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec ainsi qu'à d'autres soumissions ayant des taux horaires pour les services d'ingénieurs. Une moyenne des taux a été utilisée. Les taux suggérés par le barème étant notablement plus élevés que ceux de services antérieurs, ils ont contribué à faire augmenter la moyenne horaire utilisée. Deuxièmement, le contexte économique peut avoir contribué à augmenter l'écart avec l'estimation de la Ville. Lors de la réalisation des travaux de génie conseil, nous devons nous assurer que les travaux qui sont exécutés

correspondent bien à tous les critères inscrits aux documents d'appel d'offres et que ceux-ci sont réalisés dans des délais appropriés.

Le montant des honoraires professionnels est de 1 287 852,22 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses incidentes estimées au montant de 193 177,83 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant du contrat à octroyer, sont réservées pour :

- Services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.);
- Expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat de services professionnels dont la valeur est de plus de 1 M\$ et pour lequel il existe un écart de plus de 20% entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 1 481 030,05 \$, toutes taxes incluses, ou à 1 352 377, 84 \$ net de taxes.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal - DGA - Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 34300 Programme de réaménagement des grands parcs, sous-projet 141870 - Parcs-nature - Divers bâtiments - Mise à niveau.

Information comptable/vote de crédits : les crédits seront versés au rythme des besoins à combler par le biais d'une demande de service.

Cette dépense sera assumée à 70 % par l'agglomération parce qu'elle concerne des services professionnels dans les parcs-nature qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et à 30 % par le corporatif pour les services professionnels qui concerne les parcs urbains qui sont sous sa compétence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les parcs-nature et les parcs urbains constituent l'une des composantes significatives du patrimoine paysager, naturel et bâti de Montréal. Les projets d'aménagement, de restauration et de mise à niveau doivent s'inscrire dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des usagers contribue à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine naturel et bâti et par la mise à niveau de ses actifs. Les travaux qui découleront de ce contrat permettront d'assurer la pérennité des équipements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision est d'assurer, par le biais des services de génie conseil, que les meilleures solutions d'aménagement soient développées dans le but de réaliser

divers aménagements, restaurations de parcs-nature, de parcs urbains, de bâtiments et d'infrastructures afin de consolider les actifs.

Advenant le cas où l'octroi de l'entente-cadre est reportée à une date ultérieure, cela aurait comme conséquence le report de certains projets devant débiter en 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission d'examen des contrats : août 2015

Conseil municipal: 17 août 2015

Conseil d'agglomération : 20 août 2015

Octroi de l'entente-cadre : 31 août 2015

Fin de l'entente-cadre : à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-21

Jacques BEAULIEU
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Jean-François Nadon désigne M. Jacques Beaulieu, chef de section Réalisation de projets, pour le remplacer, du 20 au 24 juillet inclusivement, dans l'exercice de ses fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-07-23



Dossier # : 1151009012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

Il est recommandé d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-24 17:17

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151009012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Bonaventure vise le remplacement de la structure de l'autoroute Bonaventure sur pilotis par un boulevard urbain au niveau du sol. Le projet relève entre autres le défi d'accommoder, avec un réseau de voies urbaines, la circulation véhiculaire régionale liée à l'autoroute Bonaventure de même que les déplacements locaux caractéristiques d'un milieu dense et mixte. En outre, afin de réaliser un projet viable et durable, une attention particulière est portée à l'interaction entre les divers modes de transport de même qu'à la qualité des aménagements et des équipements destinés aux piétons, aux cyclistes et aux usagers du transport collectif.

Afin d'accroître la qualité de l'offre en transport collectif vers le terminus Centre-ville (TCV) et à partir de ce dernier, la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ont convenu d'intégrer un corridor de voies réservées et de mesures préférentielles pour les autobus qui circuleront sur le futur boulevard Robert-Bourassa depuis l'autoroute Bonaventure.

À l'heure actuelle, une entente est en vigueur entre les deux parties. Cette entente stipule que les autobus à destination du TCV de l'AMT doivent emprunter le trajet suivant :

- l'autoroute Bonaventure;
- la bretelle de sortie Wellington;
- la voie réservée de la rue Duke entre les rues Wellington et William;
- la rue William entre les rues Duke et de l'Inspecteur;
- la rue de l'Inspecteur entre les rues William et Notre-Dame;
- la voie réservée existante de la rue de l'Inspecteur entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques;
- la rue Mansfield.

Les autobus à destination de la Rive-Sud doivent quant à eux emprunter :

- la rue de la Cathédrale;
- la rue Saint-Jacques;
- la rue de Nazareth;
- la bretelle d'accès à l'autoroute Bonaventure située à l'angle de la rue Brennan;
- l'autoroute Bonaventure.

Soulignons qu'afin de minimiser l'impact du passage des autobus métropolitains sur les milieux habités, il est souhaité par la Ville que les trajets de ces derniers soient plutôt concentrés sur les voies du futur boulevard Robert-Bourassa plutôt que diffusées dans les quartiers voisins.

Notons finalement que puisque la juridiction sur les voies réservées relève des arrondissements, l'approbation des conseils d'arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie a été confirmée lors des séances du 25 juin 2015 et du 8 juillet 2015 respectivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 24 0404 - 8 juillet 2015 - Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal (arrondissement de Ville-Marie) et l'AMT précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

CA15 22 0235 - 25 juin 2015 - Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal (arrondissement du Sud-Ouest) et l'AMT précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

CE14 1963 - 19 octobre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE12 1994 - 05 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains / Mandater le Bureau de projet Bonaventure et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CA02 22 0246 et CE02 1762 - 15 et 16 octobre 2002 - Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'AMT relatif aux voies réservées et aux mesures préférentielles dans l'axe des rues Duke, William, de l'Inspecteur et Mansfield vers le TCV.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'approbation du protocole d'entente à intervenir entre la Ville et l'AMT précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

Précisons que les interventions prévues incluent notamment l'implantation d'une voie réservée aux autobus en tout temps sur le parcours suivant :

- voie de droite de l'autoroute Bonaventure en direction nord, sur la propriété de la Ville, sur une distance de 250 mètres en amont de la rue Wellington;
- voie de droite de la rue Duke entre les rues Wellington et Saint-Paul;
- voie de gauche de la rue Duke entre les rues Saint-Paul et Saint-Jacques;
- rue Notre-Dame en direction ouest entre les rues Duke et de l'Inspecteur;

- voie de droite de la rue Saint-Jacques en direction est entre les rues de la Cathédrale et de Nazareth;
- voie de droite de la rue de Nazareth entre les rues Saint-Jacques et Wellington;
- voie de droite de l'autoroute Bonaventure en direction sud, sur la propriété de la Ville, sur une distance de 250 mètres en aval de la rue Wellington (voir l'annexe B du projet d'entente joint à l'intervention du Service des affaires juridiques pour le plan des voies réservées proposées).

De plus, l'entente faisant l'objet du présent dossier confirme le parcours temporaire des autobus pendant le chantier du projet Bonaventure (voir l'annexe C du projet d'entente joint à l'intervention du Service des affaires juridiques pour le plan des parcours proposés). Élaboré en collaboration avec l'AMT et les arrondissements concernés, ce parcours vise entre autres à réduire les nuisances pour les résidents du secteur avoisinant et à maintenir la qualité du service aux usagers du transport collectif lors des travaux.

L'entente spécifie aussi que la Ville effectue, à ses frais, l'entretien de la chaussée des voies réservées lors des conditions hivernales et toute autre intervention nécessaire au bon fonctionnement des opérations des voies réservées.

Mentionnons aussi qu'il est prévu que le protocole d'entente soit valide pour une période de vingt (20) ans ou jusqu'à la mise en opération d'un système de transport en site propre remplaçant le service des autobus métropolitains reliant la Rive-Sud au centre-ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'implantation du nouveau trajet proposé pour les voies réservées contribuera entre autres à :

- favoriser un trajet efficace reliant la Rive-Sud au centre-ville de Montréal;
- accommoder le mouvement d'un nombre considérable d'autobus sur le réseau artériel de la Ville de Montréal;
- réduire les nuisances reliées au passage des autobus métropolitains pour les secteurs résidentiels avoisinants;
- favoriser l'accès des autobus métropolitains au TCV;
- améliorer les conditions de circulation et la mobilité dans le secteur.

Précisons que les voies réservées prévues faciliteront par ailleurs les mouvements des autobus des lignes 74, 75, 168 et 178 de la Société de transport de Montréal (STM).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier n'occasionnera en soi aucun déboursé pour la Ville. En complément, mentionnons que :

- le budget nécessaire pour la réalisation des travaux de construction liés à l'implantation des voies réservées est prévu au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports dans le cadre du projet Bonaventure;
- l'AMT s'engage par ailleurs à rembourser à la Ville les coûts liés à la fourniture et à l'installation des équipements. Ces interventions comprennent notamment les panneaux de signalisation de la voie réservée et le marquage de la chaussée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation des voies réservées dans le cadre du projet Bonaventure contribuera entre autres à :

- l'amélioration de la fiabilité des temps de parcours et de la ponctualité des autobus locaux et métropolitains;
- l'amélioration de l'accès des autobus métropolitains au TCV.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La planification du trajet des autobus est intimement liée à la conception du projet Bonaventure. La présente entente permettra donc de s'assurer que le nouveau boulevard Robert-Bourassa accomode de façon fiable et sécuritaire le passage des nombreux autobus dans le secteur.

Par ailleurs, le stationnement permis actuellement le long des rues de Nazareth et Duke devra être interdit puisque les voies réservées le seront en tout temps. Ainsi, une dizaine de cases de stationnement seront éliminées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Implantation du parcours alternatif prévu pour les autobus métropolitains : juillet 2015
- Signature du protocole entre la Ville et l'AMT : août 2015

- Implantation du parcours définitif prévu pour les autobus métropolitains : automne 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dernier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LACROIX
Contrôleur de projet

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-17

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2015-07-24

**Dossier # : 1154784012**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une durée de deux ans, jusqu'au 30 septembre 2017 - Dépense de 90 000 \$ toutes taxes incluses.

Il est recommandé d':

1. Autoriser la signature du renouvellement de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités pour une durée de deux ans, jusqu'en septembre 2017.
2. Autoriser le paiement de 90 000 \$, toutes taxes incluses, en deux versement de 45 000 \$ annuellement, selon les modalités et conditions prévus au projet d'entente.
3. Autoriser le maire à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.
4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-30 17:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154784012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une durée de deux ans, jusqu'au 30 septembre 2017 - Dépense de 90 000 \$ toutes taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'échanges avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), il a été décidé en 2014 que la Ville de Montréal signe une entente de collaboration avec la FQM et devienne membre associée. Cette entente doit maintenant être renouvelée pour une durée de deux ans, soit jusqu'en septembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0406 - 28 avril 2014 - Approuver le projet d'entente de collaboration entre la Fédération québécoise des municipalités et la Ville de Montréal, pour l'année 2014, et autoriser le paiement de 45 000 \$, toutes taxes incluses, selon les modalités et conditions prévus au projet d'entente.

DESCRIPTION

Créée en 1944, la FQM a comme mission première de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales, d'assumer un leadership politique et stratégique, de soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs et de conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, la FQM tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses membres composés de quelque mille municipalités et municipalités régionales de comté. La FQM est administrée par un conseil d'administration composé de 41 administrateurs provenant de chacune des 17 régions du Québec, d'un administrateur représentant les municipalités bilingues, d'un administrateur représentant les municipalités de plus de 10 000 habitants, d'un administrateur représentant les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'un administrateur représentant les municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec. Le représentant de la Communauté métropolitaine de Montréal est actuellement Monsieur Gilles Plante, maire de McMasterville et préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Actuellement, avec les représentants de l'UMQ, de la Ville de Québec ainsi que de la Ville de Montréal, la FQM participe activement aux rencontres de négociations avec le gouvernement du Québec pour le renouvellement du pacte fiscale.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal, à titre de métropole du Québec, doit favoriser l'établissement de relations de solidarité avec les municipalités du Québec. Le renouvellement de l'entente avec la FQM lui permet de couvrir un ensemble de municipalités complémentaires à celles représentées par l'UMQ, principalement en milieu rural, ainsi que de nombreuses municipalités régionales de comté (MRC).

par le renouvellement de cette entente, la FQM reconnaît la nécessité de reconnaissance officielle par le gouvernement du Québec du statut de métropole par l'entremise d'une loi pour Montréal. De plus, la FQM s'engage en 2018 à tenir à Montréal ses Assises qui regrouperont plus de 2000 participants. L'organisation de cet événement majeur sera fait en partenariat avec la Ville de Montréal. Le partenariat sera déterminé en début d'année 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente prévoit le versement d'un montant de 90 000 \$ toutes taxes incluses en deux versements annuels de 45 000 \$.

Les crédits nécessaires à ce dossier sont prévus au budget 2015 du Bureau des relations gouvernementales et municipales à l'imputation ci-dessous, conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Pour 2016, les crédits pour cette dépense seront priorisés au Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit :

	2015	2016
2101.0010000.100285.01101.54702.000000.0000.000000.00000.00000		
- Bureau des relations gouvernementales et municipales	45 000 \$	45 000 \$
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)		
- Cotisations versées à des associations		

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement de cette entente permet de réitérer concrètement la solidarité et le désir de rapprochement de la Ville de Montréal avec les municipalités locales et régionales du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une signature publique de l'entente devrait avoir lieu lors des Assises 2015 de la FQM qui se tiendront à Québec du 24 au 26 septembre. À cette occasion, la tenue des Assises à Montréal en 2018 sera annoncée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Le : 2015-07-22



Dossier # : 1151158008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver un projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 3 550 210 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec -Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM-Conduites)

Il est recommandé:

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 3 550 210 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 525413)), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

"Le Bénéficiaire s'engage à :
(...)

5 l) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B";

2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-31 14:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151158008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver un projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 3 550 210 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec -Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM-Conduites)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau, tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions. Dans le cas présent, c'est le gouvernement du Québec qui a mis en place en 2013 le PIQM-Conduites, programme d'aide financière aux travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout des municipalités québécoises.

Le PIQM-Conduites a pris la relève de l'ancien programme PRÉCO, dont la Ville de Montréal a bénéficié au cours des dernières années. Les deux programmes sont similaires en ce qu'ils pré-déterminent des montants maximum d'aide financière au mètre linéaire des conduites que les villes désirent reconstruire ou réhabiliter. Même si les analyses menées au Service de l'eau ont démontré que les travaux qui étaient le plus avantageux d'inscrire au programme consistaient en de la réhabilitation d'égout secondaire, nous avons soumis une programmation pour procéder à de la reconstruction d'égout et d'aqueduc secondaires de juridiction municipale. Nous estimons que l'aide financière accordée couvrira environ le tiers des coûts réels auxquels la Ville devra faire face mais, puisque l'autre programme utilisé pour assumer les coûts de reconstruction d'égout et d'aqueduc secondaires est le TECQ et que la programmation annuelle de ce dernier programme est déjà à plus de 100%, nous avons jugé profitable de nous tourner vers le PIQM-Conduites pour financer quelques autres projets de reconstruction de conduites secondaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0502 - 28 avril 2015 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 46 149 700 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM-Conduites). - 1151158002

CM15 0181 - 24 février 2015 - Approuver la programmation no 3 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-municipalités - Conduites (PIQM - Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158001

CM14 1251 - 16 décembre 2014 - Approuver la programmation no 2 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). - 1141158004

CM14 0802 - 19 août 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 873 400 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM 1.5) / Modifier la résolution CM14 0412 du 29 avril 2014 afin de préciser dans la demande de subvention associée au présent projet de protocole que la Ville assumera les coûts d'exploitation des installations financées par le PIQM 1.5. - 1141158002

CM14 0412 - 29 avril 2014 - Approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). - 1141158001

DESCRIPTION

Le projet de protocole soumis [le document est annexé en pièce jointe] confirme la programmation demandée par la Ville en février dernier soit 27 tronçons d'aqueduc et d'égout secondaire unitaires ou pluviaux à reconstruire pour une longueur totale de 2,153 km. Le projet de protocole énumère les diverses conditions qui régissent l'obtention de cette aide financière. Le délai octroyé à la Ville pour procéder à ces travaux est de trois années. Le Service de l'eau a choisi pour cette troisième programmation de travaux au PIQM 1.5 de soumettre exclusivement des projets de reconstruction d'aqueduc et d'égout. Ces projets sont subventionnables à 66,6 % des coûts réels jusqu'au maximum prévu à l'entente. Comme les coûts des projets de reconstruction de conduites secondaires à Montréal sont généralement beaucoup plus élevés que les coûts moyens utilisés par le MAMOT pour fixer l'aide financière maximale, nous nous attendons à ce que la subvention couvre environ 30% de nos coûts réels.

Cette programmation pourrait être modifiée par le retrait de certains projets si les intervenants techniques le demandaient.

JUSTIFICATION

Les projets inscrits au PIQM 1.5 sont nécessaires à l'atteinte des objectifs du Service de l'eau quant à la modernisation des infrastructures de l'eau à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de reconstruction visés par la présente programmation sont évalués à environ 10,6 M\$, cette évaluation étant basée sur l'historique de nos coûts. Après analyse, le MAMOT prédétermine l'aide maximale à être versée pour ces travaux à 3,6 M\$ donc environ 34 % du coût estimé des travaux. Suivant les règles du programme, la subvention ne pourrait toutefois dépasser 66,6% des coûts réels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux rendus possibles par ces subventions contribueront à assurer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière obtenue contribue à l'atteinte de nos objectifs budgétaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Certains de ces travaux ont déjà débuté. Dès que le ministre confirme la subvention, nous sommes autorisés à démarrer les chantiers. Le ministre a expédié sa lettre d'accord le 18 juin dernier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Avis favorable :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lise NOLIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-29

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-07-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-31



Dossier # : 1153376003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à l'OBNL, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), pour effectuer une recherche sur l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'OBNL, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour une évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses, conformément aux documents à son offre de service en date d'avril 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-30 17:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153376003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à l'OBNL, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), pour effectuer une recherche sur l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a débuté l'implantation du service de premiers répondants (PR) en 2007, pour finalement offrir le service en 2009, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Les statistiques de temps de réponse, de même que les constatations terrains, démontrent bien que cette activité du SIM a un impact important sur la chaîne préhospitalière d'urgence. Cependant, aucune analyse exhaustive ou étude approfondie n'a été faite depuis l'implantation, afin de bien mesurer l'impact.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Appropriation d'une somme de 24 975 \$ dédiée au projet de «premier répondant» dans le cadre du programme de démarrage des suivis du Sommet de Montréal, et retenir les services de la firme Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) pour la conduite d'une étude exploratoire des coûts et des bénéfices économiques rattachés aux activités du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) dans le domaine des premiers répondants, pour un montant total de 24 975 \$ incluant les taxes.

Résolution CE03 1268

DESCRIPTION

En avril 2014, le SIM a approché le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), afin de sonder son intérêt à prendre part à une recherche relativement à notre service de PR. Ce projet de recherche vise l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de PR au sein du SIM, ainsi qu'acquérir des données objectives de cette activité. Forts des résultats obtenus, nous serons en mesure de valider objectivement l'impact réel de l'activité PR.

Les travaux de recherche permettront :

- l'identification et la quantification des différents types d'interventions cliniques du service de PR ;
- l'identification des critères pour évaluer l'efficacité et l'impact de la présence des services de PR (impacts sur les facteurs de coûts au niveau du réseau de la santé, impacts sur le bien-être et impacts sur les autres maillons de la chaîne d'intervention d'urgence) ;
- l'évaluation des impacts des activités du service de PR ;
- l'identification et l'évaluation des facteurs de coûts du service de PR à Montréal (les coûts directs de fonctionnement, les coûts directs d'intervention et les coûts indirects reliés aux impacts des activités pratiquées).

JUSTIFICATION

Cette étude fait suite à une première étude ayant été effectuée par CIRANO en 2003, visant à réaliser l'implantation d'une offre de service de premiers répondants au SIM, dans le but de bonifier la chaîne d'intervention préhospitalière. À l'époque, ce projet a fait l'objet d'un large consensus au Sommet de Montréal.

En ce sens, l'analyse qu'effectuera CIRANO, sera en complément de celle ayant été effectuée en 2003. Nous serons alors en mesure de valider si les objectifs initiaux ont été atteints. De plus, cette analyse nous permettra de valider objectivement l'impact réel de l'activité PR, et sera une source d'informations de premier plan, le tout afin de poursuivre notre mission d'offrir à la population le meilleur service au meilleur coût possible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de recherche seront réalisés au coût décrit au tableau ci-dessous :

Projet de recherche CIRANO	Budget
Professeurs – Chercheurs principaux	25 000 \$
Directrice de projet – CIRANO	25 000 \$
Honoraires des autres chercheurs / experts pouvant se joindre à l'équipe en fonction des besoins identifiés pour réaliser le projet	15 000 \$
Statisticien	5 000 \$
Professionnels de recherche CIRANO, personnel administratif et informatique au CIRANO et étudiants de maîtrise recherche	75 000 \$
Frais administratifs	1 000 \$
	Total 146 000 \$
	Taxes 21 863.50 \$
	Grand total 167 863.50 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NE S'APPLIQUE PAS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NE S'APPLIQUE PAS

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NE S'APPLIQUE PAS

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de recherche s'étaleront de septembre 2015 à décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu des dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), les éléments de la sécurité publique que sont les services de sécurité incendie et de premiers répondants, intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées, donc relèvent du conseil d'agglomération.

En vertu des dispositions du paragraphe 2.1 du 1er alinéa de l'article 573.3 L.C.V., dont l'objet est la fourniture de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif; la Ville peut conclure un tel contrat, de gré à gré. Après vérification auprès du registre des entreprises du Québec, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) est désigné comme étant un OBNL.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre GATINEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Andrée BELLEFEUILLE
Secrétaire de direction

Pierre L LÉVESQUE
Assistant-directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

Approuvé le : 2015-07-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2015-07-30



Dossier # : 1153253001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal et octroi d'une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal pour la réalisation du plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est recommandé :

D'approuver la convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal afin de réaliser le plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest ;

De mandater l'arrondissement du Sud-Ouest pour élaborer et gérer la mise en oeuvre du plan.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-07-16 16:29

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153253001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal et octroi d'une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal pour la réalisation du plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

La reconstruction de l'échangeur Turcot par le ministère des Transports du Québec (MTQ) aura un impact considérable sur les secteurs avoisinants cette infrastructure. Afin de limiter les impacts de ces travaux, la Ville de Montréal désire tirer profit de certaines opportunités pour améliorer la qualité de vie des quartiers limitrophes. L'arrondissement du Sud-Ouest, la Direction des transports et le MTQ ont jeté les bases d'un exercice de planification qui identifiera, au cours des prochaines années, les interventions urbaines, les investissements stratégiques et les mesures réglementaires à mettre en place à cette fin.

En 2012, la Direction des transports réalisait une concertation des parties prenantes du milieu et les grands partenaires du secteur, afin de préciser l'avenir des terrains limitrophes au futur échangeur Turcot. Cet exercice a permis d'énoncer une vision de développement et d'aménagement pour la mise en valeur du secteur Gadbois – Côte-Saint-Paul – De La Vérendrye. Six grandes orientations furent dégagées. Dans le cadre de cet exercice, l'ensemble des acteurs a signifié l'importance d'amorcer une démarche de planification du territoire. Il importe, durant la période de construction de l'échangeur Turcot, qui s'échelonne de 2015 à 2020, de définir avec la communauté l'avenir de leurs quartiers et de se doter d'un plan d'action réaliste de 2017 à 2027 qui identifiera les projets structurants. La Ville a convenu avec le MTQ du financement d'une telle démarche. En septembre 2013, le MTQ s'est engagé comme «grand propriétaire» dans l'arrondissement du Sud-Ouest à collaborer à un exercice de planification territoriale qui vise l'intégration urbaine de ce projet.

S'inspirant de la démarche de concertation et de planification tenue dans le cadre de la mise en valeur des territoires aux pourtours du campus universitaire Outremont mise de l'avant par le Service de mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Sud-Ouest désire élaborer un plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les secteurs limitrophes de l'échangeur Turcot.

Ce territoire présente de nombreuses problématiques. Traversé par le canal de Lachine et des autoroutes, ce territoire de 2,3 km² est formé historiquement de quartiers ouvriers où se posent divers défis sociaux et économiques. Ces territoires doivent conjuguer des enjeux locaux de qualité de vie, ainsi que des enjeux de développement et de positionnement régionaux. D'une part, il importe de répondre aux besoins de la communauté qui se

traduisent, entre autres, par une offre de logements abordables de qualité, des services de proximité, la mise en valeur des quartiers villageois et la consolidation des secteurs d'emplois, dont le secteur Cabot. D'autre part, de nouvelles opportunités, telles que la mise en valeur des entrées de ville, le positionnement récréo-sportif du canal de Lachine et du Complexe récréatif Gadbois, le développement d'activités connexes au Centre universitaire de santé McGill devront être évalués.

La diversité et la nature des enjeux associés à ce territoire, ainsi que le contexte dans lequel il s'inscrit, nécessitent l'élaboration d'un document permettant d'intégrer les dimensions urbaines, économiques et sociales. Ces aspects militent en faveur d'une démarche de planification accordant une large place à la collaboration et à la concertation des acteurs locaux et des citoyens. L'arrondissement du Sud-Ouest milite en faveur d'une consultation, en amont, pilotée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Le PDUES s'accompagne d'un plan d'action sur une période de 10 ans comportant notamment, l'identification des investissements requis et des programmes adaptés aux problématiques économiques et sociales. Ce plan devra également comprendre des interventions planifiées par des organismes partenaires dans le cadre du PDUES dont les organismes communautaires, culturels et économiques en présence, ainsi que les partenaires institutionnels (Parcs Canada, MTQ, Ville de Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le PDUES permet d'énoncer des orientations préparées par la Ville et ses partenaires pour un territoire donné et de mettre de l'avant une stratégie d'interventions concrète en aménagement, en développement social et économique. Cette démarche s'accompagne d'un plan d'action comportant notamment, outre des modifications possibles au plan d'urbanisme, des investissements, inscrits au programme triennal d'immobilisations et des programmes adaptés aux problématiques économiques et sociales identifiées. Ce plan d'action peut également comprendre des interventions planifiées par des organismes partenaires dans le cadre du PDUES.

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PDUES fera appel à une approche participative continue sur une période de 26 mois. Avec cette préoccupation en toile de fond, les principales étapes de planification et de réalisation du PDUES sont les suivants :

1. État de la situation et diagnostic;
2. Vision de développement urbain, économique et social;
3. Plan d'action et d'interventions;
4. Adoption du PDUES
5. Suivi de la mise en œuvre.

Les orientations de développement et d'aménagement pressenties par le PDUES sont :

- Accroître la qualité des milieux résidentiels;
- Améliorer la connectivité entre les quartiers;
- Améliorer l'interface entre les quartiers et les infrastructures (échangeur Turcot, canal de Lachine);
- Consolider les secteurs d'emplois;
- Revitaliser les artères commerciales;
- Consolider le pôle récréo-sportif du pôle Gadbois.

Suite aux négociations de 2013 entre la Ville de Montréal et le MTQ, portant sur l'intégration

urbaine du projet autoroutier, certains éléments d'aménagement portant sur les terrains directement touchés par la construction de l'échangeur, dont les abords du complexe récréatif Gadbois, les terrains sous le nouveau pont à haubans qui surplombe le canal de Lachine, les terrains libérés par la nouvelle emprise de l'échangeur de part et d'autre de l'autoroute A-15, feront l'objet d'ententes de contribution financière avec le gouvernement du Québec.

D'autres stratégies d'intervention municipale visant à mettre en valeur ce territoire seront également élaborées afin de dégager un plan d'action tant sur le plan de l'aménagement du domaine public, du développement économique que du soutien aux initiatives émanant du milieu communautaire. A titre d'exemples, ces stratégies pourraient se traduire comme suit :

- Aménagement du domaine public et des espaces libres (la qualification de la trame des rues compte tenu des nouveaux parcours générés dans le cadre du projet Turcot);
- Diversité économique (une modification des usages sur le territoire, le développement d'ententes de développement avec des partenaires, etc.);
- Qualité de l'habitat et soutien aux communautés (programme de subventions, réserves foncières, accompagnement de promoteurs, etc.);
- Mesures d'encadrement du développement immobilier (modifications réglementaires, suivi de dossiers structurants, etc.).

Les initiatives passées d'élaboration de PDUES ont permis notamment de confirmer le positionnement économique de certains territoires, la création de partenariats pour la réalisation de logements abordables de qualité, l'identification d'espaces publics à aménager, etc. Le PDUES s'inscrit dans un territoire en transformation. Il importe que l'ensemble des partenaires et de la communauté partage la même vision de développement et d'aménagement du territoire dans un contexte de construction d'un nouvel échangeur; adhère aux stratégies mises de l'avant, identifie des projets structurants et se dote de mécanismes de suivi pour assurer leur réalisation.

L'élaboration du PDUES se fera sur une période de trois ans.

JUSTIFICATION

Le parti de la Ville est de minimiser les impacts de la construction de l'échangeur Turcot et de saisir les opportunités d'aménagement et de développement engendrés par le projet. Le PDUES permet de repenser l'avenir de ces quartiers, de définir des projets structurants qui contribueront à l'amélioration de la qualité de vie et à l'essor économique, et de mettre en place des mécanismes pour assurer leur mise en oeuvre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de convention précise que le gouvernement du Québec subventionne la Ville de Montréal pour l'élaboration du PDUES jusqu'à concurrence de 1,5 million de dollars qui sera réparti comme suit :

- dans les 30 jours suivant la signature de la convention par les diverses parties : 300 000 \$;
- sur approbation du rapport d'utilisation financière en date de la signature au 31 mars 2016: 423 125 \$;
- sur approbation du rapport d'utilisation financière du 1e avril 2016 au 31 mars 2017 : 629 500 \$;

- sur approbation du rapport d'utilisation financière du 1^e avril 2017 au 31 mars 2018 : 147 375 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration du PDUES adhère aux principes de développement durable. Diverses composantes y seront étudiées, notamment, le maintien de la qualité de vie des citoyens, la mixité des fonctions et le maintien d'un équilibre social, l'amélioration de la qualité environnementale du milieu, la qualité de l'air aux abords de l'échangeur, la diminution des îlots de chaleur, et l'intégration du transport collectif et actif dans une perspective de développement optimal du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PDUES permet de dégager une vision et des orientations claires qui guideront les actions d'une pluralité d'acteurs concernés par le développement et l'aménagement de ce territoire, notamment en ce qui a trait à son positionnement économique et récréosportif. Il permettra de préciser sa vocation économique tout en favorisant la création de milieux mixtes et durables, là où les conditions y seraient particulièrement propices. L'élaboration d'un plan d'action sur une durée de 10 ans permettra à l'ensemble des acteurs d'atteindre l'objectif d'offrir à la communauté à la fin des travaux de l'échangeur Turcot un milieu de vie bonifié et des projets structurants qui favorisera son développement et sa mise en valeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

septembre 2015: Mandater l'OCPM pour l'élaboration et la gestion d'une démarche participative et de consultation publique du PDUES
Automne 2015 à automne 2016: Définir l'état des lieux et dégager un diagnostic intégré
Automne 2016: Élaborer un énoncé de vision
Hiver 2016-17 : Développer un plan d'actions urbain, économique et social
Été 2017: Consultation publique sur le PDUES par l'OCPM
Été 2017: Adoption du PDUES
Automne 2017 à hiver 2020-21: Suivi de la mise en oeuvre du PDUES.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction (James BYRNS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain THÉRIAULT
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-22

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1146462004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les Jardins Cavendish inc., à des fins résidentielles, deux terrains situés à l'arrière des propriétés sises au 6559 et 6567, rue Starnes, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, sans contrepartie financière et aux conditions prévues à l'acte. N/Réf. : 31H05-005-7059-08

Il est recommandé :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert, à des fins résidentielles, de Les Jardins Cavendish inc., un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 3 322 407 et 3 802 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés à l'arrière des propriétés sises au 6559 et 6567, rue Starnes, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie totale de 28,1 m², sans considération monétaire, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-24 16:25

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146462004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les Jardins Cavendish inc., à des fins résidentielles, deux terrains situés à l'arrière des propriétés sises au 6559 et 6567, rue Starnes, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, sans contrepartie financière et aux conditions prévues à l'acte. N/Réf. : 31H05-005-7059-08

CONTENU

CONTEXTE

Les Jardins Cavendish inc. (le « Cédant »), constituée sous les lois du Canada, est propriétaire de deux (2) terrains situés à l'arrière des propriétés situées au 6559 et 6567, rue Starnes, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, connus et désignés comme étant le lot 3 322 407 du cadastre du Québec, d'une superficie de 10,7 m², et le lot 3 802 478 du cadastre du Québec, d'une superficie de 17,4 m², tels que montrés, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés (collectivement l'« Immeuble »).

Le Cédant est devenu propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis de Les Jardins Cavendish inc., constituée sous les lois du Québec, aux termes d'un acte de cession reçu par M^e Jamie MALUS, notaire, le premier 1^{er} décembre 2003, sous le numéro 5 796 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 décembre 2003, sous le numéro 10 930 806.

Le représentant du Cédant désire céder l'Immeuble à la Ville, sans contrepartie financière. En effet, M. Lewis Greenberg a fait une demande en ce sens à la Ville. L'acquisition de l'Immeuble permettra à la Ville de le vendre éventuellement aux fins d'assemblage résidentiel aux propriétaires riverains.

Une promesse de cession a donc été signée par le Cédant le 28 avril 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert sans contrepartie financière l'Immeuble du Cédant, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

JUSTIFICATION

En conséquence, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la présente acquisition pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à l'acquisition de l'Immeuble.
- L'acquisition de l'Immeuble se fera sans contrepartie financière.
- L'approbation de l'acquisition de l'Immeuble permettra éventuellement à la Ville de Montréal de le vendre aux fins d'assemblage résidentiel aux propriétaires riverains, lesquels pourront augmenter la superficie du terrain qu'ils détiennent déjà.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Immeuble est acquis par la Ville sans contrepartie financière.
La valeur au rôle foncier de l'Immeuble pour les années 2014, 2015 et 2016 est de 7 400 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de vente en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-01

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur

Approuvé le : 2015-04-24



Dossier # : 1141027006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0272-08

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., aux fins d'assemblage, le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située en front sur la rue De la Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 191,2 m², pour le prix de 875 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-22 12:45

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur principal par intérim
Service de la concertation des arrondissements , Direction des services
regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1141027006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0272-08

CONTENU

CONTEXTE

Ce dossier a été soumis et approuvé par le conseil municipal le 15 juin 2015 (Résolution CM15 0788)
 Or, après vérifications, il s'avère que ce dossier est de compétence du conseil d'agglomération. En effet, Le pouvoir de fermer le domaine public dans le secteur du «centre-ville» participe de l'«aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville», matière qui relève du conseil de l'agglomération en vertu de l'article 37 et de l'annexe I du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* .

Il y a donc lieu de soumettre ce dossier au conseil d'agglomération, pour approbation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES

Conseiller(ere) en immobilier & expertise immobiliere

IDENTIFICATION

Dossier # :1141027006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0272 -08

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie 1030-1040 DE BLEURY S.E.C., filiale du fonds immobilier FTQ (le « Promettant-Acquéreur »), est propriétaire des immeubles situés dans le quadrilatère formé par les rues De La Gauchetière Ouest, De Bleury, Hermine et l'avenue Viger. Il s'agit, pour les lots 4 580 713 et 4 580 714 (PC-26556), d'un terrain vacant et d'un immeuble construit pour le lot 1 179 461 (1030-1040 De Bleury). Les plans B, C et P en pièces jointes illustrent par un trait liséré la propriété du Promettant-Acquéreur. Comme on peut le constater sur les mêmes plans, ces immeubles sont partiellement séparés par une ruelle sans issue appartenant à la Ville, soit le lot 1 284 551 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») illustré par une trame ombragée.

En janvier 2014, nous avons reçu du Promettant-Acquéreur une demande afin qu'il puisse acquérir l'Immeuble dans le but de finaliser l'assemblage de sa propriété. Cette acquisition par le Promettant-Acquéreur permettra, éventuellement, le développement de ce quadrilatère.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte de vente de l'Immeuble par la Ville au Promettant-Acquéreur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

En vertu de la transaction faisant l'objet de notre recommandation, la Ville ferme, comme ruelle, le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, et requiert que ce lot soit retiré du registre

du domaine public et le vend aux fins d'assemblage au Promettant-Acquéreur, et ce, au prix de 875 000 \$, plus les taxes applicables.

La superficie de l'Immeuble qui sera cédée par la Ville au Promettant-Acquéreur est de 191,2 m² (2 058 pi²). Le Service de la sécurité incendie de Montréal (le « SSIM ») ne s'oppose pas à la fermeture et au retrait du domaine public de cette partie de ruelle.

Notons qu'il est stipulé à l'item g) du titre « Obligations » de l'Acquéreur du projet d'acte de vente que « Dans l'éventualité où le Promettant-Acquéreur décide de vendre l'Immeuble faisant l'objet des présentes dans les cinq (5) ans de la date de signature de l'acte, et que l'immeuble est non construit, celui-ci devra verser à la Ville la différence entre le prix de vente des présentes et le prix convenu pour la vente à intervenir ou la valeur marchande établie par la Ville selon les conditions du marché immobilier, à la date d'une promesse d'achat par un futur acheteur concernant l'immeuble ou partie de celui-ci, selon le plus élevé des deux. Toutefois, si telle vente était faite à un acheteur autorisé, tel que défini au projet d'acte, aucun ajustement n'est requis.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et transaction immobilière (le « SGPI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 875 000 \$, soit 4 576,36 \$/m² a été négocié de gré à gré avec le Promettant-Acquéreur et est conforme à la valeur marchande établie par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI;
- Compte tenu des caractéristiques du terrain sujet, il s'agit du seul acheteur potentiel;
- Cette transaction est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie et la Division de la géomatique de la Ville;
- Le SSIM n'a pas d'objection à la fermeture de cette ruelle;
- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls du Promettant-Acquéreur;
- Une clause dans le projet d'acte de vente (Obligations de l'Acquéreur, g)) protège la Ville contre toute spéculation pour les cinq prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 875 000 \$. Le Promettant-Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 865 000 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 10 000 \$.

Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 875 000 \$, soit 4 576,36 \$/m² a été négocié de gré à gré avec le Promettant-Acquéreur et respecte la valeur marchande confirmée par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI au 28 avril 2014, soit entre 4 497,91 \$/m² (860 000 \$) et 5 177,82 \$/m² (990 000 \$) pour une superficie de 191,2 m².

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promettant-Acquéreur.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque l'Immeuble est inscrit dans le registre du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de cet Immeuble représente une entrée de fonds pour la Ville de 875 000 \$. Par ailleurs, cette transaction permettra éventuellement la réalisation d'un projet immobilier important.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert de l'Immeuble de la Ville au Promettant-Acquéreur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marc LABELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-01

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno MARCHAND
Directeur de direction par intérim

Approuvé le : 2015-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-05-22

**Dossier # : 1156688001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	1) Autoriser la réception d'une subvention de 6 100 \$ pour l'année 2015 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation » du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2015-2016. 2) Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la réception d'une subvention de 6 100 \$ pour l'année 2015 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2015-2016 ;

2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Direction générale adjointe à la qualité de vie à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-30 16:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156688001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	1) Autoriser la réception d’une subvention de 6 100 \$ pour l’année 2015 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l’écologie urbaine et la végétalisation » du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2015-2016. 2) Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et la Ville de Paris ont signé en 2006 un accord de coopération visant à encourager, à soutenir et à accroître les échanges dans plusieurs domaines, notamment l’aménagement urbain. Dans ce contexte, un premier projet de collaboration entre Paris et Montréal, intitulé « Dialogue urbain : Montréal – Paris », a été mis en oeuvre de 2013 à 2015. Coordonné par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), le projet mettait l'accent sur les thématiques de l'aménagement urbain et de la biodiversité. Celui-ci a été réalisé grâce à l'apport du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD), qui a financé partiellement le projet. Le 13 mai 2014 et le 2 février 2015, la Maire de Paris et le Maire de Montréal se sont rencontrés à Paris et ont réitéré leur volonté de coopération, notamment en matière de développement durable.

S’inspirant du succès de cette première collaboration, ainsi que de l’intention du maire de Montréal et de la maire de Paris de poursuivre, voire d’élargir la coopération entre les deux villes, un second projet intitulé « Paris-Montréal, regards croisés sur l’écologie urbaine et la végétalisation » a fait l’objet d’une demande de soutien au FFQCD en 2014. Le 20 avril 2015, le gouvernement du Québec a confirmé son approbation de la nouvelle coopération dont la réalisation s’étendra de 2015 à 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1465 – 24 septembre 2014 : 1) Autoriser le dépôt d’une demande d’aide financière auprès du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée dans le cadre d’un projet de collaboration entre les villes de Paris et de Montréal. 2) Autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à déposer pour et au nom de

la Ville de Montréal une demande d'aide financière dans le cadre d'un projet d'échange d'expertise professionnelle en aménagement urbain et biodiversité entre Paris et Montréal.

DESCRIPTION

Mis en place en 2005, le FFQCD vise à encourager le développement et le rayonnement des collectivités locales et territoriales en France et au Québec en soutenant financièrement des projets de coopération novateurs. La subvention du FFQCD représente jusqu'à 50% des dépenses admissibles du projet de collaboration, qui comprennent notamment les frais de déplacement et de séjour à l'étranger, ainsi que les coûts associés à la mise en valeur des résultats de la coopération.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal souhaite obtenir l'autorisation de réceptionner la subvention, soit la somme de 6 100\$, octroyée par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) afin que soient mises en oeuvre les activités du projet de collaboration prévues à l'année 1 dans la demande de soutien au FFQCD.

La coopération 2015-2017 porte sur la végétalisation de l'espace public et des bâtiments. Plus précisément, elle vise à approfondir et à bonifier l'approche d'écologie urbaine mise en oeuvre dans le cadre d'initiatives comme les quartiers verts et les promenades urbaines à Montréal. Ces initiatives offrent des opportunités de verdissement innovant de l'espace public grâce au contexte d'atténuation de la circulation et d'incitation au transport actif, dans une perspective de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie. À travers l'échange d'expertise et des réalisations communes, le projet vise la mise en place d'aménagements favorables à la présence accrue et durable d'une diversité de végétaux et d'une faune compatible au milieu urbain au sein des milieux de vie montréalais et parisiens, permettant aux citoyens de bénéficier des services écologiques qui en découlent, notamment sur le plan de la santé. Le projet comprend également un volet d'échange sur les meilleures pratiques relatives au verdissement des toits, murs et façades, ainsi qu'à l'agriculture urbaine, deux sujets particulièrement d'actualité pour Paris.

JUSTIFICATION

À Montréal comme à Paris, des problématiques comme la pollution de l'air et les îlots de chaleur sont source de préoccupation. L'amélioration de la qualité de vie en ville passe par une présence accrue de nature qui fournit de nombreux bienfaits tant sur le plan de la santé physique (comme l'assainissement de l'air) que psychologique (comme la réduction du stress). Les opportunités de contact avec la nature et la biodiversité au quotidien font d'ailleurs l'objet d'une forte demande de la part des citoyens, qui sont mobilisés en faveur de la protection du patrimoine naturel de leur ville. Par ailleurs, la présence de nature accroît la valeur des propriétés et contribue à l'attractivité générale de la ville comme lieu de résidence, d'étude, de travail ou de tourisme.

Les conditions de croissance difficiles des végétaux en ville représentent toutefois des défis de taille (peu d'espace disponible pour le système racinaire des arbres, présences d'infrastructures publiques, dommages liés à l'utilisation de machinerie, sols parfois peu susceptibles de retenir l'eau, présence d'espèces envahissantes, etc.). Il s'agit là d'autant de sujets de réflexion pour les experts de Montréal et de Paris afin de trouver des avenues novatrices pour y remédier. D'autres questions relatives à la biodiversité seront également abordées (planification, conciliation des usages de conservation de la faune et des pratiques agricoles, gestion des eaux pluviales, etc.). La ville est par définition un milieu dynamique de mixité des usages où la cohabitation doit se faire au quotidien; les milieux denses, notamment, s'avèrent des sites pertinents pour la mise en place d'initiatives de végétalisation innovantes et bénéfiques pour les collectivités montréalaises comme parisiennes. Dans le même esprit, les enjeux liés aux toits verts et à l'agriculture urbaine feront aussi l'objet de riches échanges dans la perspective d'améliorer la qualité de vie en ville.

Paris et Montréal se sont fixé des objectifs ambitieux pour créer des villes vertes, où il fait bon vivre. Paris projette, d'ici 2020, de créer 30 ha d'espaces verts, de planter 20 000 arbres supplémentaires, d'installer 100 ha additionnels de toits et de murs végétalisés, ainsi que de verdir toutes sortes d'espaces de proximité par des moyens innovants. Montréal prévoit notamment augmenter de 5% la couverture de la canopée de l'agglomération d'ici 2025 (passant de 20 % à 25 %), aménager des parcs pour le public, atteindre un taux de 10 % d'aires protégées sur le territoire et accroître la biodiversité, notamment en milieu densément peuplé. Les deux villes souhaitent aussi favoriser l'agriculture urbaine.

La mise en commun des expertises permettra de réaliser des expérimentations de végétalisation innovantes qui pourront constituer une inspiration pour des travaux futurs en écologie urbaine à Montréal comme à Paris. En plus d'enrichir les orientations générales sur l'écologie urbaine et s'assurer de mettre en place des pratiques efficaces, de pointe, au bénéfice des collectivités, le projet contribuera concrètement, à Montréal :

- au verdissement innovant et à l'amélioration du cadre de vie au sein du Quartier vert Maisonneuve, situé dans l'arrondissement densément peuplé de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- au verdissement innovant d'un espace (à déterminer) associé à la promenade urbaine « fleuve-montagne » qui liera ces deux sites riches sur les plans naturel et patrimonial au centre-ville de Montréal, et qui fait partie des projets de legs du 375^e anniversaire de la ville.

Le projet permettra de renforcer la collaboration entre Montréal et Paris, ainsi que l'engagement de Montréal comme ville verte en vue de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en décembre 2015. De plus, ce projet de coopération contribuera à faire rayonner Montréal à l'échelle mondiale, grâce à l'appui de nos partenaires internationaux en matière de biodiversité, soit le Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique et le chapitre biodiversité du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - CBC), qui feront mention du projet sur leurs sites Internet et dans leurs réseaux. À l'échelle locale, le projet favorisera la concrétisation d'orientations montréalaises et contribuera à répondre aux attentes des citoyens quant à l'accroissement durable du couvert végétal et des opportunités de contact avec la nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une subvention de 6 100 \$ a été allouée par le FFQCD pour l'année 1 du projet. Ce financement sera utilisé par la Ville-centre conformément aux informations comprises dans la demande de soutien au FFQCD, soit pour des dépenses liées au déplacement et aux frais de séjour à Paris, aux communications et à l'accueil de la délégation parisienne à Montréal. Un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus correspondants (6 100 \$) est donc demandé pour 2015. Ces revenus de 6 100 \$ sont considérés comme une subvention au budget de fonctionnement provenant du gouvernement provincial. Les dépenses de 6 100 \$ afférentes à cette subvention se ventilent comme suit:

- Frais de déplacement: 2 000 \$
- Frais de séjour (incluant le transport local): 2 000 \$
- Frais de communication (panneaux d'interprétation): 2 000 \$
- Frais d'accueil de la délégation parisienne: 100 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable des territoires, l'un des thèmes prioritaires du FFQCD pour l'appel à projets 2015-2017, sera le thème sous-jacent au projet de coopération « Paris-Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'apport financier du gouvernement québécois via le FFQCD permettra de financer 50 % des dépenses admissibles du projet. La maximisation des sources de financement externes permet d'alléger l'implication financière de la Ville dans le projet de coopération et d'optimiser son investissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Au plus tard le 11 décembre 2015, l'organisme coordonnateur québécois (SGPVMR) doit transmettre à la Direction France du MRIF, un rapport de mi-parcours faisant état de l'avancement du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales (Peggy BACHMAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre JUTRAS
Chef de section - Biodiversité et écologie
urbaine

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-15

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2015-07-30



Dossier # : 1151643003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 136 600 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique municipale en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 136 600 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle;

Organisme	Nombre de projets en accessibilité universelle	Soutien financier
AlterGo	Quatre	35 000 \$
Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06 A)	Cinq	30 000 \$
Ex Aequo	Quatre	16 600 \$
Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain	Trois	20 000 \$
Société Logique Inc.	Quatre	35 000 \$

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151643003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 136 600 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique municipale en accessibilité universelle / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Priorité de l'administration municipale depuis le Sommet de Montréal, l'accessibilité universelle s'incarne depuis 2006 dans un premier plan d'action, et ce, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (article 61.1).

Adopté en octobre 2012, le dernier Plan d'action municipal en accessibilité universelle contient plus de 400 engagements provenant de 36 unités d'affaires (arrondissements et directions corporatives) et touche l'un ou l'autre des quatre axes suivants : accessibilité architecturale et urbanistique; accessibilité des communications municipales; accessibilité des programmes; des services et de l'emploi; ainsi que, sensibilisation et formation.

Un budget de 225 000 \$ est dédié annuellement au Comité des partenaires en accessibilité universelle en provenance du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Ce sommaire concerne le principal soutien financier du SDSS. Le solde de ce budget est affecté principalement à des formations, à la rédaction et l'impression des documents en accessibilité universelle.

Afin d'assurer la meilleure adéquation possible avec les besoins concrets des personnes ayant des limitations fonctionnelles, plusieurs projets du dernier Plan d'action municipal sont réalisés en étroite collaboration avec le milieu associatif montréalais. Suite à un appel de projets sur invitation effectué par le SDSS auprès de cinq organismes, le milieu associatif a identifié les priorités à mettre de l'avant, plusieurs permettant une continuité avec les projets des années antérieures, d'autres visant le développement de nouvelles interventions dans les secteurs de compétence municipale.

Les critères suivants ont été utilisés lors de la dernière sélection de projets :

- La concordance avec la Politique en accessibilité universelle et le plan d'action;
- Le degré de concertation avec le milieu associatif et avec la Ville;
- L'expertise des organisations et la complémentarité avec les autres organisations;
- Les liens avec le comité des partenaires; et,
- La présence d'un montage financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0928 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2014, pour la réalisation des projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle

CE14 1367 du 3 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 160 760 \$ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014, dont 35 600 \$ à Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06 A), faisant aussi affaire sous CRADI, pour cinq projets; 23 000 \$ à Ex Aequo pour cinq projets; 25 000 \$ à Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain pour quatre projets; et 29 000 \$ à Société Logique Inc. pour trois projets en accessibilité universelle

CM13 0440 du 27 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 54 300 \$ à Ex Aequo, pour l'année 2013, pour la réalisation de six projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle

CE13 0632 du 15 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 121 900 \$ à cinq organismes, dont 49 000 \$ à AlterGo pour quatre projets en accessibilité universelle, 49 400 \$ à CRADI, 9 500 \$ à Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain et 4 000 \$ à Société Logique Inc., pour l'année 2013, dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle

DESCRIPTION

AlterGo

Quatre projets en accessibilité universelle

Montant recommandé : 35 000 \$

Les projets visent tous l'accessibilité universelle et se réalisent en partenariat avec la Ville. Plus précisément, l'organisme vise les objectifs suivants :

- rédiger un répertoire des programmes et des services accessibles en loisir - 10 000 \$;
- poursuivre le projet des événements municipaux accessibles et évaluer trois événements montréalais - 9 000 \$;
- poursuivre le projet pilote sur les piscines accessibles - 9 000 \$; et,
- augmenter les services culturels accessibles - 7 000 \$.

Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06 A), faisant aussi affaire sous CRADI

Cinq projet en accessibilité universelle

Montant recommandé : 30 000 \$

Les projets visent tous l'accessibilité universelle et se réalisent en partenariat avec la Ville. Plus précisément, l'organisme vise les objectifs suivants :

- poursuivre les savoir-faire nécessaires à l'adaptation des documents imprimés et des contenus web ainsi que des services municipaux - Accès-Simple - 3 500 \$;

- produire une banque de photos pour les Grands parcs municipaux - 4 000 \$;
- identifier les différents besoins en sécurité-incendie des personnes ayant des limitations physiques et intellectuelles - 12 500 \$;
- produire trois vidéos avec la technologie Camtasia au planétarium - 6 700 \$; et,
- produire une vidéo du guide (Camtasia) - 3 300 \$.

Ex Aequo

Quatre projets en accessibilité universelle

Montant recommandé : 16 600 \$

Les projets visent tous l'accessibilité universelle et sont tous en partenariat avec la Ville. Plus précisément, l'organisme vise les objectifs suivants :

- bonifier les mesures afin que les concepts de débarcadères et de stationnement assurent la sécurité des utilisateurs - 6 800 \$;
- améliorer le déneigement en arrondissement - 4 800 \$;
- mieux comprendre les concepts de sécurisation des chantiers - 3 000 \$; et,
- sensibiliser les arrondissements aux enjeux dans les places publiques - 2 000 \$.

Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain, ci-après désigné « ROPMM »

Trois projets en accessibilités universelles

Montant recommandé : 20 000 \$

Les projets visent tous l'accessibilité universelle et sont tous en partenariat avec la Ville. Plus précisément, l'organisme vise les objectifs suivants :

- s'assurer que l'ensemble des sphères de la ville intelligente réponde à l'ensemble des besoins des citoyens montréalais - 10 000 \$;
- mettre à jour une fiche sur les médias substitués dans le Guide des communications accessibles - 5 000 \$; et,
- définir les balises en matière d'accès à l'information pour les personnes sourdes - 5 000 \$.

Société Logique inc.

Quatre projets en accessibilité universelle

Montant recommandé : 35 000 \$

Les projets visent tous l'accessibilité universelle et sont tous en partenariat avec la Ville. Plus précisément, l'organisme vise les objectifs suivants :

- soutenir les actions du service de mise en valeur du territoire et les arrondissements dans la révision des règlements d'urbanisme - 15 000 \$;
- développer et tester un outil qui pourra être utilisé plus largement auprès des propriétaires et des locataires - 12 000 \$;
- développer des compétences de citoyens en matière des projets d'aménagement urbain - 5 000 \$; et,
- nourrir la réflexion de l'habitation et de ses partenaires pour le recensement des logements adaptés et accessibles du parc résidentiel montréalais - 3 000 \$.

JUSTIFICATION

L'accessibilité universelle constitue une priorité pour l'administration municipale. Depuis 2003, les résultats obtenus chaque année dans la conduite de projets par les organismes AlterGo, CRADI, Ex Aequo, ROPMM et Société Logique Inc. justifient l'appui aux projets déposés. Grâce à leurs expertises et leur ouverture à la collaboration, les organismes ont pu

développer avec les unités centrales et les arrondissements, un partenariat des plus fructueux.

- **AlterGo** regroupe environ 90 organisations visant à soutenir l'inclusion sociale des personnes vivant avec une déficience, sur l'île de Montréal, par l'abolition des obstacles d'accès au loisir.
- **CRADI** regroupe approximativement 30 associations concernées par la déficience intellectuelle ou un trouble envahissement du développement (TED).
- **Ex Aequo** travaille à la défense des droits des personnes ayant des limitations motrices. L'adjointe à la direction est porte-parole du milieu associatif montréalais depuis le Sommet de Montréal.
- **ROPMM** est un regroupement montréalais d'une trentaine d'organismes engagés dans la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice, visuelle, auditive, du langage et de la parole et/ou organique, de leur famille et de leurs proches.
- **Société Logique Inc.**, est reconnue par le milieu associatif comme possédant l'expertise la plus adéquate en accessibilité universelle architecturale.

Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, le SDSS recommande la reconduction de ces derniers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 136 600 \$ est entièrement assumée par la ville centrale. Le tableau suivant indique le soutien financier accordé par la Ville à ces organismes dans le passé pour des projets semblables.

Organisme	Montant accordé		Montant recommandé 2015	% Ville du budget de l'organisme
	2013	2014		
AlterGo	49 000 \$	60 000 \$	35 000 \$	0,01%
CRADI	49 400 \$	35 600 \$	30 000 \$	0,14%
Ex Aequo	54 300 \$	23 000 \$	16 600 \$	0,04%
ROPMM	9 500 \$	25 000 \$	20 000 \$	0,18%
Société Logique Inc.	4 000 \$	29 000 \$	35 000 \$	0,05%

Les crédits sont réservés avec la demande d'achat 392782.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collaboration entre la Ville et le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles consiste en un partenariat important, positif et efficient. Tous les projets recommandés contribuent à rendre la ville de Montréal plus accessible. L'approbation des présentes conventions maintiendra la position de la Ville en tant que promoteur actif et novateur en matière d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle est l'un des divers outils de planification ou d'intervention de la Ville mis à contribution pour atteindre les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Plus spécifiquement, la réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 13 : aménager des quartiers durables et de l'action 36 : être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication spécifiques seront élaborées de façon à donner une visibilité aux interventions municipales dans le domaine de l'accessibilité universelle, tant au niveau de la Ville centre qu'à celui des arrondissements. Elles seront développées par projet en partenariat avec les organismes responsables des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

août 2015 Présentation pour approbation au comité exécutif
Mise en oeuvre des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BEAUSOLEIL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2015-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-07-28



Dossier # : 1155066003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2016) - Ville liée Côte Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013-2016) - Ville liée Côte Saint-Luc;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-29 09:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155066003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2016) - Ville liée Côte Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente était de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et le MESS ont signé une nouvelle entente intitulée Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015). Le MESS a ainsi octroyé un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

En mars 2015, la Ville convenait d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur la prolongation de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015), soit le projet d'entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). L'entente Ville - MTESS, d'une durée d'une année, est doté d'un budget de 9 M\$ et prendra fin le 31 mars 2016.

Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'Enveloppe de 9 M\$ pour l'année 2015

CE14 1128 du 30 juillet 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 45 194 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville (2013-2015)

CG13 0309 du 29 août 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 53 544,60 \$ à Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9

M\$

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009-2010-2011

DESCRIPTION

Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce

Projet : « Camp de jour Singerman »

Le projet « Camp de jour Singerman » vise à soutenir la famille et la petite enfance d'un secteur bien précis de Ville Côte Saint-Luc, touché par les problématiques liées à la pauvreté. Essentiellement référés par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS), des enfants de 6 à 12 ans, provenant de familles à faible revenu de Ville Côte Saint-Luc, peuvent participer aux activités d'un camp de jour en raison du financement octroyé par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS.

Les objectifs du projet se résument comme suit :

- offrir aux familles, vivant sous le seuil de la pauvreté, l'occasion d'inscrire leurs enfants à un camp de jour abordable et de qualité afin que les parents puissent travailler durant l'été;
- permettre au personnel de parler plusieurs langues avec les enfants;
- améliorer la qualité de vie des jeunes.

JUSTIFICATION

Le projet était réalisé avant 2010 par un soutien financier à Communauté sépharade unifiée du Québec. Depuis 2010, la Ville liée Côte Saint-Luc a confié sa réalisation à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce.

Ce projet, reconduit depuis 2005, a fait ses preuves, tant au niveau du nombre de jeunes qu'il a réussi à rejoindre que des partenaires impliqués. Le représentant désigné par Ville Côte Saint-Luc, dans le cadre de l'Entente administrative pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, lui a donné son accord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville - MTESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec, via son ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les crédits sont réservés par la demande d'achat 384772. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des deux dernières années pour le même projet se résume comme suit :

Organisme	Montant accordé		Montant recommandé	Projet	Autre soutien Ville	% soutien Ville-MTESS par rapport au
	2013	2014	2015		2015	

						total du projet
Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	53 544,60 \$	45 194 \$	45 193 \$	« Camp de jour Singerman »	N/A	74,72 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet une meilleure intégration des enfants de milieux défavorisés. Son refus ou son report les priverait d'activités estivales essentielles à leur réussite scolaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

Le projet fera l'objet d'un suivi de la Ville liée Côte Saint-Luc et un rapport final est requis au plus tard un mois après la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2015-07-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-07-28

**Dossier # : 1153250001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Stantec Experts-conseils Itée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14462 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14462 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-13 15:13

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153250001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Stantec Experts-conseils Itée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14462 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du Havre de Montréal est inscrit au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal comme un territoire stratégique à planifier en priorité à Montréal. La démarche de planification, entreprise en janvier 2014 par la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), consiste à définir une vision d'ensemble dans une perspective de redynamisation économique et de retissage urbain. La vision d'aménagement du Havre mise sur des secteurs d'emplois diversifiés, l'aménagement d'un quartier d'emploi et d'habitation dans le secteur Peel-Wellington, la mise en valeur des rives du fleuve à des fins de parc et sur la qualité exceptionnelle du parcours de l'entrée de ville.

Le secteur du Havre se caractérise par la présence d'infrastructures majeures de transport que sont les voies ferroviaires du Canadien National et l'autoroute Bonaventure. Bien que l'autoroute contribue à offrir une bonne accessibilité au centre-ville de Montréal, elle vient morceler le territoire tout en générant des nuisances. La transformation de l'autoroute Bonaventure actuelle en un axe de circulation d'échelle plus urbaine constitue la pierre angulaire de la mise en valeur du secteur. Elle permettra d'améliorer les conditions d'accès au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et au secteur d'emplois Bridge-Wellington, en plus de mettre en place les conditions requises pour assurer la mise en valeur des berges du fleuve Saint-Laurent. Le rôle névralgique joué par l'autoroute Bonaventure comme corridor au centre-ville depuis la Rive-Sud requiert toutefois une analyse approfondie des hypothèses de réaménagement routier, particulièrement sur le plan des impacts sur la circulation et les déplacements.

Dans ce contexte, la Direction de l'urbanisme désire être accompagnée par une firme externe spécialisée en transport qui pourra efficacement documenter et évaluer différents scénarios de transformation du réseau routier et proposer toute autre option en vue d'atteindre les objectifs. Compte tenu de l'envergure du mandat qui dépasse les compétences de la Ville notamment en ce qui a trait aux analyses requises sur le réseau autoroutier métropolitain, il est requis d'avoir recours aux services professionnels d'un

consultant externe spécialisé en transport. Les résultats de l'étude permettront à la Ville de bien comprendre les enjeux et les implications techniques de la transformation du réseau routier dans le secteur. Ils permettront également d'éclairer la prise de décision et, le cas échéant, la réévaluation de la portée des orientations de mise en valeur et de desserte en transport de ce secteur stratégique de Montréal.

Pour ce faire, la direction a lancé un appel d'offres public, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, entre le 11 mai et le 3 juin 2015. L'appel d'offres public a été publié dans le journal *La Presse* ainsi que sur le site Internet de la Ville et celui du Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO). Les soumissionnaires ont disposé de 24 jours civils pour préparer et déposer une soumission. À la suite du lancement de l'appel d'offres, deux (2) addendas ont été publiés :

- Addenda n° 1 : 26 mai 2015 - Report de la date d'ouverture des soumissions au 3 juin 2015 (initialement prévue le 27 mai 2015);
- Addenda n° 2 : 27 mai 2015 - Questions et réponses portant sur le document d'appel d'offres (trois questions et réponses).

Cinq firmes ont déposé une soumission. L'offre de services déposée est valide pour une période de cent cinquante (150) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions (3 juin 2015). L'offre reçue a été évaluée le 17 juin 2015 par le comité de sélection nommé à cet effet.

L'autorisation de lancer l'appel d'offres pour le présent mandat n'a pas été sollicitée au comité exécutif. Conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-009, cette autorisation n'était pas requise. En effet, il s'agit d'un contrat à être approuvé en fonction d'une grille standard d'évaluation préautorisée par le comité exécutif. En outre, ce contrat ne vise ni un projet de développement, ni des programmes ou des projets de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs existants non prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0204 - 11 février 2015 : Octroi d'un contrat de services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C. pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 52 313,63 \$, taxes incluses.

CE14 1511 - 8 octobre 2014 : Octroi d'un contrat de services professionnels à Rousseau Lefebvre inc. pour la réalisation d'un concept d'aménagement préliminaire d'un parc linéaire sur les berges du Saint-Laurent entre le pont Victoria et le pont Champlain, dans le secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 63 236,25 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à la firme Stantec Experts-conseils Itée pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser une évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier au sein du secteur du Havre.

Pour ce faire, le mandat comprend deux grands volets :

Volet A : Portrait sommaire de la situation actuelle, besoins futurs et identification des principaux enjeux en transport du secteur

- Analyse de la demande actuelle et future en circulation;
- Analyse du raccordement et de la fonctionnalité des liens cyclables et piétons existants ainsi que leur intégration aux réseaux projetés;
- Analyse de l'accessibilité aux berges du fleuve et aux espaces verts et de la continuité des réseaux routiers, notamment des accès locaux au secteur depuis le quartier de Pointe-Saint-Charles;
- Identification du rôle de l'autoroute Bonaventure dans le réseau actuel.

Volet B : Étude des scénarios de réaménagement routier

- Identification des impacts potentiels sur le réseau autoroutier et local ainsi que sur les secteurs avoisinants en termes de circulation, incluant les solutions possibles pour limiter les impacts;
- Identification des enjeux techniques et environnementaux, incluant les solutions possibles de mitigation;
- Identification des raccordements routiers aux différents réseaux existants et projetés ainsi que leur fonctionnalité;
- Proposition et analyse d'interventions alternatives, le cas échéant;
- Élaboration de plans schématiques des scénarios ainsi que des concepts routiers;
- Recommandation d'un scénario optimal parmi les scénarios retenus, incluant la définition d'un phasage optimal et l'estimation sommaire des coûts (classe D).

Les services professionnels seront rémunérés sur une base forfaitaire.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14462, neuf (9) firmes ont pris possession du cahier des charges et cinq (5) d'entre elles ont déposé une soumission, soit une proportion de 55,6 %. Une firme a été déclarée non conforme administrativement en raison du non-respect de la clause 10.5 du devis technique relative à la qualification et l'expérience du personnel affecté au mandat. Les propositions techniques des quatre (4) soumissions conformes ont par la suite fait l'objet d'une analyse détaillée le 17 juin 2015 par un comité de sélection en fonction des critères d'évaluation et de la pondération établis dans l'appel d'offres. Les quatre (4) propositions ont atteint le pointage intérimaire requis de 70 %. L'ouverture des enveloppes renfermant les propositions de prix a ainsi été effectuée de manière à établir le pointage final des soumissions conformes et ayant obtenu la note minimale de passage.

À la suite de l'évaluation des soumissions conformes et à l'établissement du pointage final, il est recommandé d'accorder le contrat à Stantec Experts-conseils Itée qui a eu la plus haute note.

Soumissions conformes	Note intérimaire (sur 100)	Note finale	Prix de base	Total
Groupe SNC-Lavalin inc.	78,8	49,77	258 693,75 \$	258 693,75 \$
CIMA +	77,8	81,16	157 400,78 \$	157 400,78 \$
AECOM Consultants inc.	78,8	123,89	103 920,00 \$	103 920,00 \$
Stantec Experts-conseils Itée	73,0	214,32	57 391,58 \$	57 391,58 \$

Dernière estimation (réalisée à l'interne)	183 960,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)	(126 568,42 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)	(68,80 %)
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale (\$)	46 528,42 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale (%)	81,07 %

Tous les montants incluent les taxes (TPS et TVQ).

Le montant des honoraires professionnels accordés à Stantec Experts-conseils Ltée est inférieur à l'estimation qui a été déterminée par la Ville. L'estimation de la Ville a été basée sur des mandats qui comportent une grande part d'activités similaires à celles que le consultant doit réaliser. Cependant, le mandat s'inscrit dans un contexte où les niveaux d'analyse et de précision attendus sont difficilement quantifiables. En outre, l'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation de la Ville pourrait s'expliquer par l'approche méthodologique utilisée de l'adjudicataire pour atteindre les objectifs du mandat, notamment en ce qui a trait aux outils d'analyse proposés. La répartition du personnel affecté au mandat ainsi que le temps alloué par chacun des membres du personnel en fonction des différentes activités à réaliser pourraient également avoir influencé significativement le prix de base de l'adjudicataire.

Après vérification, l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles). Également, l'adjudicataire recommandé n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre du présent contrat de services professionnels. Toutefois, il détient déjà une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat, dont la copie est jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 57 391,58 \$ pour réaliser ce mandat est entièrement assumée par la ville centrale. Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement de la Direction de l'urbanisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation d'un tel mandat est conforme à plusieurs critères et principes de développement durable, notamment en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant la présence des infrastructures autoroutières au sein du secteur du Havre et à l'amélioration de la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts par la mise en valeur des berges du fleuve Saint-Laurent et l'aménagement d'un parc linéaire en rive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de faire évoluer le plus important volet de la planification de ce secteur stratégique de Montréal. Plus spécifiquement, les conclusions de l'étude permettront de mieux cerner les différents enjeux en transport du secteur, de valider la possibilité de transformer ou non l'autoroute Bonaventure en un axe de circulation d'échelle

plus urbaine, et de proposer toute autre option de réaménagement routier qui répondra aux différents objectifs poursuivis par la Ville. Des études subséquentes de faisabilité pourront également être entreprises. Le report de l'octroi du contrat aurait des répercussions sur l'ensemble des suites à donner au mandat de planification du secteur et retarderait le programme de travail établi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du mandat doit s'échelonner sur trente semaines à compter de la rencontre de démarrage, prévue en août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Rachid REKOUANE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine CAILLÉ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-25

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude LAURIN
Chef de division - Projets urbains

Approuvé le : 2015-07-10

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-07-13



Dossier # : 1155175006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'approuver les amendements aux ententes transitoires intervenues entre la Ville et les organismes ci-après désignés (CG15 0274 et CG15 0420) :
 - SODEC RDP-PAT-ME;
 - SDÉVM;
 - CLD Ouest-de-l'Île;
 - CLD Centre-Ouest;
 - CDEC Ahuntsic-Cartierville;
 - Corporation de développement économique de LaSalle.
- de résilier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la CDEC Rosemont-Petite-Patrie approuvée par la résolution CG15 0274 du conseil d'agglomération et autoriser le directeur du Service du développement économique à accomplir toutes les démarches requises pour la résiliation de cette entente;
- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est, pour l'année 2015-2016, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;
- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-08-06 08:58

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155175006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a conclu des ententes transitoires avec sept (7) organismes de développement économique local. Ces ententes transitoires définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2015-2016. La Ville verse ainsi à ces organismes une contribution annuelle leur permettant de réaliser les mandats suivants :

- offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, entre autres par leur regroupement ou leur coordination; cette offre de services se fait, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes, notamment du secteur privé;
- élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- gérer le Fonds local d'investissement (FLI);
- agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire.

En fonction des pôles, ces sept (7) organismes sont les suivants :

- Pôle Est : Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal Est;
- Pôle Centre-Est : CDEC Rosemont-Petite-Patrie;
- Pôle Est : Société de développement économique de Ville-Marie;
- Pôle Centre-Ouest : CLD Centre-Ouest et CDEC Ahuntsic-Cartierville

- Pôle Grand Sud-Ouest : Corporation de développement économique de LaSalle
- Pôle Ouest : CLD Ouest-de-l'Île.

Des amendements doivent être apportés aux ententes transitoires. Tout d'abord, en plus des droits, obligations, actifs et passifs liés aux contrats de prêt conclus pour l'établissement d'un FLI et des droits, obligations, actifs et passifs liés à une aide (c.-à-d. contrat de prêt avec une entreprise) accordée à même les sommes des FLI, l'article 284 de la Loi transfère également à la Ville de Montréal les droits, obligations, actifs et passifs liés aux contrats de prêt conclus pour l'établissement d'un Fonds local de solidarité (FLS) avec le Fonds local de solidarité de la FTQ, de même que les droits, obligations, actifs et passifs liés à une aide (c.-à-d. contrat de prêt avec une entreprise) accordée à même les sommes des FLS. En tout, ce sont 13 conventions de crédit variable à l'investissement conclues avec le Fonds local de solidarité FTQ dont la Ville de Montréal est maintenant cocontractante.

Or, les ententes transitoires ne prévoient pas la gestion du FLS par les organismes mandataires des pôles. Des amendements aux ententes sont requises afin de donner le mandat de gestion des FLS à ces organismes relativement aux conventions de crédit variable à l'investissement.

Ensuite, considérant que la Ville de Montréal souhaite déployer un programme de mentorat pour entrepreneurs dans les pôles de développement économique local en collaboration avec la Fondation de l'entrepreneurship, un amendement aux ententes est requis afin que les organismes mandataires des pôles collaborent et participent aux activités de mentorat offertes par les cellules de mentorat du Réseau M de la Fondation. Cet amendement ne s'applique pas à l'entente transitoire avec la CDEC Ahuntsic-Cartierville, l'organisme mandataire du pôle étant le CLD Centre-Ouest.

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation du modèle de développement économique local, il était prévu qu'un nouvel organisme soit créé pour le Pôle Centre-Est. Afin de faciliter la transition et d'éviter un bris de service, une entente est intervenue en avril dernier entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Rosemont-Petite-Patrie pour que celle-ci maintienne les services de développement économique local sur le territoire du Pôle Centre-Est. Le nouvel organisme étant maintenant constitué, il y a lieu de mettre fin à l'entente avec la CDEC Rosemont-Petite-Patrie et de convenir d'une nouvelle entente transitoire avec le CLD Centre-Est, organisme nouvellement créé. Cette modification de mandataire facilitera la poursuite des activités, le transfert des contrats de prêt FLI et FLS et le transfert des actifs nets des anciens organismes du territoire du Pôle vers ce nouvel organisme. Comme les précédentes ententes transitoires approuvées le 30 avril 2015 et le 18 juin 2015, cette entente est transitoire. Suite à l'entente à conclure avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en vertu de l'article 126.4 de la Loi, une nouvelle entente devra être signée pour refléter les attentes et principes du nouveau modèle de développement économique local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0420 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier total de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD), afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la

Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

CG14 0415 – 18 septembre 2014 – Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal.

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approuver un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Approuver la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période.

DESCRIPTION

Les ententes transitoires avec les organismes mandataires des pôles de développement économique local doivent être amendées pour inclure les éléments suivants :

- la gestion du FLS par les organismes mandataires des pôles;
- la collaboration et la participation des organismes mandataires des pôles aux activités de mentorat offertes par les cellules de mentorat du Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship.

Suite à la création de l'organisme CLD Centre-Est, une nouvelle entente doit intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme. Elle a pour objet de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2015-2016, pour le territoire couvert par les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Cette entente inclut les amendements apportées aux autres ententes transitoires.

En conséquence, considérant que la Ville de Montréal confie au nouvel organisme CLD Centre-Est le mandat d'offrir les services de développement économique local dans le Pôle Centre-Est, il y a lieu de mettre fin à l'entente transitoire intervenue entre la Ville de Montréal et la CDEC Rosemont-Petite-Patrie le 30 avril 2015. L'article 6 de cette entente prévoit que la Ville peut y mettre fin sur simple avis écrit.

JUSTIFICATION

Les amendements sont nécessaires pour que les organismes mandataires puissent, premièrement, gérer le FLS et les contrats de prêt conclus dans le cadre de ce fonds et, deuxièmement, collaborer et participer aux activités de mentorat offertes par les cellules de mentorat du Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser le versement d'un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Cette contribution tient compte des contributions déjà versées à la CDEC Rosemont-Petite-Patrie pour le Pôle Centre-Est. Le versement de la contribution se fera conformément aux dispositions de la convention.

	Contribution Agglomération de Montréal	Contribution gouvernementale	Contribution totale	Part de la contribution de l'agglomération dans la contribution totale
2015 - 2016	136 120,16 \$	678 602,01 \$	814 722,17 \$	16,7 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les amendements permettront :

- d'assurer la gestion du FLS et d'effectuer le suivi des contrats de prêt;
- d'offrir un service de mentorat uniforme aux entrepreneurs, et ce, dans les six pôles de développement économique local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En 2015-2016 :

- Nouvelle entente Ville - Gouvernement du Québec
- Nouvelle entente Ville - organismes de développement économique local

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-08-03



Dossier # : 1154602003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 1 089 587 \$, plus les taxes applicables, aux fins de logements sociaux, dans le cadre de l'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ». Le montant total incluant les incidences et les taxes est de 1 259 881,10 \$. N/Réf. : 31H05-005-7770-14

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 4 499 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 1 089 587 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-24 08:25

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154602003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 1 089 587 \$, plus les taxes applicables, aux fins de logements sociaux, dans le cadre de l'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ». Le montant total incluant les incidences et les taxes est de 1 259 881,10 \$. N/Réf. : 31H05-005-7770-14

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Société immobilière du Canada CLC limitée (la « SIC ») a déposé une demande d'autorisation en vertu de l'article 89-3° de la Charte de la Ville de Montréal pour le redéveloppement de l'ensemble de sa propriété située au 1500, rue Ottawa (ancien centre de tri postal), dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le 25 août 2009, le conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait une résolution approuvant le projet d'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (l'« Accord »). Précisément, ce site est situé entre les rues Richmond à l'ouest, Séminaire à l'est, Ottawa au nord et est bordé au sud par le Canal de Lachine.

Le 5 octobre 2009, la Ville de Montréal et la SIC ont signé l'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ».

La section 2 de l'accord est relative au développement résidentiel et à l'inclusion de logements sociaux et communautaires et de logements abordables. En ce qui a trait aux logements sociaux et communautaires, l'engagement de la SIC se traduit par la vente de terrains à des organismes à but non lucratif ou à des coopératives d'habitation désignés par la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal à un prix fixé à l'Accord. Les terrains visés, soit les secteurs B-1b et C-1a, ont un potentiel de construction de 400 logements et sont illustrés à l'annexe 2 de l'Accord, lequel se retrouve en pièce jointe.

L'Accord prévoit que si les ventes n'ont pas été complétées à l'échéance du délai de 5 ans se terminant le 5 octobre 2014, la Ville s'engage à acquérir lesdits terrains dans l'année suivante, c'est à dire avant le 5 octobre 2015.

Jusqu'à maintenant, un seul terrain n'a pas été acquis par un organisme sans but lucratif ou une coopérative d'habitation. Ainsi, à la fin de l'année 2014, la Direction de l'habitation a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour acquérir le terrain montré, à titre indicatif, par un trait liséré sur les plans B, C et P en pièces jointes.

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités compétentes, pour l'approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la SIC le lot 4 499 010 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0674 - 25 août 2009 - Approuver le projet d'accord de développement entre la Ville et la SIC dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ».

DESCRIPTION

Acquérir un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 499 010 du cadastre du Québec, situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, d'une superficie de 3 588,3 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce terrain est acquis dans le but de le revendre à un organisme à but non lucratif ou à une coopérative d'habitation permettant la construction de logements sociaux.

Le 12 juillet 2013, une entente d'accès (l'« Entente ») au lot 4 499 010 du cadastre du Québec a été signée entre la SIC et la Coopérative d'habitation des Bassins du Havre (« CoopBH »). L'Entente permettait à CoopBH l'accès au lot 4 499 010 pour les seules fins de la réalisation de son bâtiment actuellement en construction sur les lots adjacents localisés au nord. Elle précisait également qu'il pouvait y avoir utilisation du lot à des fins de stockage. Deux amendements ont été ensuite signés, le premier reportant la durée au 24 août 2014 et le deuxième la reportant au 30 septembre 2015, sujet à une résiliation anticipée de l'Entente sur réception d'un avis de trente (30) jours de l'une ou l'autre des parties. Le 13 juillet 2015, la SIC s'est prévalu de son droit de résiliation anticipée afin de résilier l'entente en date du 4 septembre 2015. Conformément à l'article 4.2. de l'Entente, CoopBH a l'obligation de remettre le site d'accès en état dans les dix jours suivant la date de résiliation du 4 septembre 2015.

Suivant l'approbation du conseil d'agglomération, il est convenu que l'acte ne soit pas signé avant l'échéance du délai de remise en état des lieux, c'est-à-dire le 14 septembre 2015. Un suivi à cet effet devra être réalisé par le SGPI en collaboration avec la Direction de l'habitation. Il devra y avoir des inspections du terrain et il faudra s'assurer de la remise en état des lieux, en collaboration avec la SIC.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande la présente acquisition pour les motifs suivants :

- La Ville s'est engagée dans l'Accord à acquérir ce terrain, n'ayant pas été vendu à un organisme à but non lucratif ou une coopérative d'habitation, le tout, avant l'échéance du 5 octobre 2015.
- La Direction de l'habitation requiert ce terrain aux fins de la revente à une coopérative d'habitation ou à un organisme à but non lucratif pour la réalisation de logements sociaux.
- Le prix de vente de l'immeuble convenu à l'Accord a été établi en fonction des paramètres financiers du Programme AccèsLogis, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

- L'arrondissement du Sud-Ouest est favorable à cette transaction.
- Les vérifications diligentes quant aux titres de propriété sont satisfaisantes selon le rapport du Service des affaires juridiques de la Ville en date du 11 mars 2015. En ce qui concerne la qualité des sols, une étude a été réalisée par Inspecsol et suivant cette étude, un montant attribuable aux coûts marginaux liés à la contamination a été établi par l'expert de la Direction de l'habitation en collaboration avec le représentant de la SIC. Cedit montant a été défalqué du prix d'acquisition de manière à tenir compte de la contamination, le tout tel que stipulé à l'Accord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Accord stipule que la vente devra se faire « pour un prix maximum de QUATRE CENT SEIZE DOLLARS (416,00 \$)/m² ». Il est également mentionné à l'Accord que les prix seront indexés annuellement, sur la base de l'indice des prix à la consommation compilé par Statistiques Canada (l'« IPC »), pour la région de Montréal, à la date anniversaire de la signature de l'Accord, avec un maximum de 5,5 % pour une année donnée, étant entendu que le prix ne sera jamais ajusté à la baisse. »

La SIC a présenté un tableau, lequel se retrouve en pièce jointe, montrant l'ajustement du prix de vente sur la base de l'IPC. Le prix de vente est établi à 452,68 \$/m² pour un prix total de 1 624 352 \$.

Toutefois, comme stipulé à l'Accord, doivent être défalqués du prix de vente les coûts marginaux, c'est à dire les coûts supplémentaires pour la gestion des sols contaminés sur l'immeuble en soustrayant les sols qui auraient dû être gérés, compte tenu de la future excavation. Le montant de ces coûts a été estimé à 534 765 \$ par l'expert de la Direction de l'habitation, lequel s'est basé sur l'étude d'Inspecsol réalisée en avril et juin 2015. En déduisant ce montant du prix de vente du terrain, le prix ajusté à payer à la SIC est de 1 089 587 \$, plus les taxes applicables.

La valeur marchande estimée par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI est de 5 000 000 \$ (1393,42 \$/m²), en date du 19 juin 2015.

Cette dépense sera imputée au PTI 2015-2017, précisément à un règlement d'emprunt spécifique pour l'acquisition de terrains à des fins de logements sociaux, conformément aux informations mentionnées dans l'intervention du Service des finances ci-jointe et à son annexe.

Selon la Direction de l'habitation, la revente du terrain sera effectuée au même prix (incluant les taxes applicables). Donc, lorsque le terrain sera revendu, l'opération aura été à coût nul pour la Ville, à l'exception de la dépense liée à la sécurisation de l'immeuble durant la possession.

Effectivement, afin de s'assurer que ce terrain soit sécuritaire, qu'il n'y ait aucun déversement sauvage ou autre sur celui-ci, le terrain sera balisé par des blocs de béton. Un montant total de 7 128,45 \$ est donc prévu, incluant 6 200 \$ (blocs, transport, installation et contingences 10 %), plus les taxes applicables. Cette dépense sera assumée par l'agglomération et ne sera pas ajoutée au prix de revente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tel que stipulé à l'accord de développement, à défaut d'acquiescer ce lot avant le 5 octobre 2015, la SIC sera libérée de son engagement de le vendre à la Ville et de son obligation de réaliser ou de faire en sorte que soient réalisés des logements sociaux sur ce terrain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Remise en état des lieux par l'entrepreneur de CoopBH
 - Visite des lieux afin de s'assurer que l'immeuble est libre d'occupation
 - Signature de l'acte d'acquisition
 - Sécurisation de l'immeuble par la pose de blocs de béton
 - Revente du terrain à un organisme à but non lucratif ou à une coopérative d'habitation pour la construction de logements sociaux et communautaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (François CADOTTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (François BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Julie NADON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Sylvie ALLEN
Conseillère en immobilier

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-07-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint en remplacement
de M. Jacques A. Ulysse, directeur de service
par intérim et directeur général adjoint -
Services institutionnels

Approuvé le : 2015-07-24

CE : 20.049

2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156999002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest de prendre en charge l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le tronçon de la rue Allard localisé entre les rues d'Aragon et Irwin, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :
d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le tronçon de la rue Allard localisé entre les rues d'Aragon et Irwin, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-10 13:57

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156999002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest de prendre en charge l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le tronçon de la rue Allard localisé entre les rues d'Aragon et Irwin, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 56 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2015. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement Le Sud-Ouest offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection d'un tronçon de la rue Allard localisé entre les rues d'Aragon et Irwin, inscrit au programme PRR de l'arrondissement et ajouté au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1^{er} janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

Un appel d'offres public a été publié le 8 avril 2015 et l'octroi du contrat fait l'objet d'un sommaire décisionnel (1156446001) qui sera présenté incessamment au conseil municipal pour adoption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 22 0209 - 2 juin 2015 - De proposer au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de la deuxième phase de construction du projet de voirie de la rue Allard, qui fait partie du réseau artériel administratif depuis le 1er janvier 2015.

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

DESCRIPTION

Accepter l'offre du conseil de l'arrondissement Le Sud-Ouest de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de réfection d'un tronçon de la rue Allard localisé entre les rues d'Aragon et Irwin, tronçon ajouté au RAAV au 1^{er} janvier 2015. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

La Direction des transports a procédé à l'étude des aménagements proposés dans le cadre des travaux et confirme que ceux-ci respectent ses orientations en matière d'aménagement des rues artérielles. Cette validation s'est limitée à l'analyse de l'opportunité uniquement (voir les plans consultés en pièces jointes) et ne relève aucunement l'arrondissement ou son mandataire de la responsabilité de se conformer aux normes en vigueur, aux règles de l'art et aux orientations de la Ville en matière de conception géométrique des aménagements et de produire des plans signés et scellés.

Il est requis d'intégrer des dalles podotactiles aux saillies, d'assurer la visibilité aux intersections par un positionnement approprié des arbres et de transmettre les plans finaux (tel que construit) à la ville centre lorsqu'ils seront complétés. L'arrondissement, dans l'ensemble de ces propositions d'aménagements, doit tenir compte des aménagements cyclables existants sur la rue Lacroix. Si l'aménagement cyclable doit être modifié, l'arrondissement doit proposer et faire approuver la nouvelle géométrie par la Division des transports actifs et collectifs.

JUSTIFICATION

Les travaux consistent en un projet de réfection routière que l'arrondissement a planifiée sur un tronçon de la rue Allard qui, avant le 1er janvier 2015, faisait partie du réseau local, mais est maintenant inclus au RAAV.

Comme les travaux seront exécutés sur un tronçon de rue qui relève de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Le Sud-Ouest, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux visant à améliorer le réseau routier artériel, les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

L'imputation budgétaire requise sera fournie par le Service des finances dans le cadre de son intervention dans le dossier décisionnel d'octroi de contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection sur ce tronçon de la rue Allard dont l'état de dégradation est avancé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2015 : Octroi du contrat

Août 2016 : Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean CARRIER
Ingénieur chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-11

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur - Direction des transports

Approuvé le : 2015-07-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur - Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Approuvé le : 2015-07-10



Dossier # : 1153113004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux relatifs à divers travaux sur le réseau d'éclairage

Il est recommandé :
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux relatifs à divers travaux sur le réseau d'éclairage

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-29 18:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1153113004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux relatifs à divers travaux sur le réseau d'éclairage

CONTENU

CONTEXTE

En raison de nombreuses déficiences du réseau d'éclairage dans la rue St-Patrick, l'arrondissement de LaSalle offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la réalisation de divers travaux permettant d'améliorer l'éclairage de cette rue qui fait partie du réseau artériel.

La Direction des transports recommande d'accepter cette offre de fourniture de services de l'arrondissement LaSalle nonobstant le fait qu'elle pilote présentement un vaste projet de conversion de l'éclairage du Sodium Haute Pression (SHP) aux Diodes électroluminescentes (DEL) sur le réseau artériel de la Ville. En fait, la problématique est telle, concernant spécifiquement la rue Saint-Patrick, qu'une intervention rapide est opportune afin d'augmenter les niveaux d'éclairage dans cette rue et par le fait même rendre ce tronçon plus sécuritaire. Compte tenu que l'arrondissement a déjà entamé les démarches pour ce travail en octroyant un contrat à cette fin, il est justifié d'accepter la proposition de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DCA15 20 0398 - 6 juillet 2015 Arrondissement de LaSalle - D'offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux relatifs à divers travaux sur le réseau d'éclairage.

D1153413006 - GDD2153413006 - 20 mai 2015 - D'autoriser une dépense de 54 239,35 \$ taxes incluses, et d'octroyer un contrat à Westburne, division de Rexel Canada Électrique inc pour la fourniture de 175 luminaires assemblées DEL avec 180 cellules photoélectriques pour éclairage de rues. Appel d'offres sur invitation no 15-14317, contrat M.S.15-276 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

En vertu de l'acceptation de cette offre, l'arrondissement de LaSalle prendra en charge pour le bénéfice de la Direction des transports, la conception, la coordination et la réalisation de travaux d'éclairage dans la rue St-Patrick, de la rue Irwin jusqu'au Chemin du Musée. L'arrondissement devra procéder à l'installation du matériel selon les spécifications

techniques de la Direction des transports. Des rencontres à cet effet ont d'ailleurs déjà eu lieu en juin 2015 entre l'arrondissement et la Direction des transports.

JUSTIFICATION

Les travaux consistent en un remplacement des luminaires dans la rue St-Patrick pour répondre aux nombreuses plaintes reçues par l'arrondissement. Comme les travaux seront exécutés dans une rue qui relève de la compétence de la Ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement de LaSalle, la conception, la coordination et la réalisation des travaux, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux étant localisés dans une rue du réseau artériel, les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

L'imputation budgétaire requise sera fournie par le Service des finances dans le cadre de son intervention dans le dossier décisionnel addenda à préparer par l'arrondissement afin d'intégrer les modifications requises (dossier 2153413006).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés contribueront à améliorer la visibilité et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement de LaSalle aurait pour conséquence de retarder des travaux d'éclairage jugés problématiques dans la rue St-Patrick.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
LaSalle , Direction des travaux publics (Christianne CYRENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LESSARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-23

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Approuvé le : 2015-07-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-07-29



Dossier # : 1156999003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'Arrondissement d'Anjou, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réduction du mail central du boulevard Des Galeries d'Anjou entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes.

Il est recommandé :
d'accepter l'offre de services de l'arrondissement d'Anjou, relativement à la prise en charge de la coordination et la réalisation des travaux pour la réduction du mail central du boulevard des Galeries d'Anjou entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-27 12:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156999003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'Arrondissement d'Anjou, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à la réduction du mail central du boulevard Des Galeries d'Anjou entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes.

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement d'Anjou offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réduction du mail central du boulevard des Galeries d'Anjou entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes puisque le boulevard des Galeries d'Anjou a été ajouté au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1^{er} janvier 2015.

Il est à noter qu'un contrat pour la réalisation de travaux de trottoirs et bordures a été octroyé par l'arrondissement en mai 2015 et serait utilisé pour la réalisation de ces travaux.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement vise à solutionner une problématique existante de manque d'espaces de stationnement dans le secteur qui s'accroîtra avec l'agrandissement de l'école des Roseraies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 12119 - 5 mai 2015 - Adjuger le contrat 2015-01, relatif à la réfection de trottoirs et au rapiéçage de pavage sur diverses rues pour l'année 2015.

CA15 12099 - 7 avril 2015 - D'offrir au conseil municipal de la ville, en vertu de l'article 85 de la charte, de prendre en charge la réalisation de certains projets de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, dont ceux concernant les travaux sur les boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget, dans le cadre du programme PRR local.

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

DESCRIPTION

Accepter l'offre du conseil de l'arrondissement d'Anjou de prendre en charge pour le bénéfice de la Direction des transports, la coordination et la réalisation de travaux de réduction du mail central du boulevard des Galeries d'Anjou entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes puisque le boulevard des Galeries d'Anjou a été ajouté au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1^{er} janvier 2015. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement d'Anjou.

Un comité de validation des aménagements a étudié le concept proposé sur la base de l'opportunité uniquement et a formulé les recommandations suivantes: les aménagements doivent être réalisés selon les règles de l'art, des plantations doivent être faites pour compenser l'abattage des arbres actuels, les plans finaux (tel que construit) doivent être transmis à la ville centre lorsqu'ils seront complétés et s'assurer de ne pas compromettre les pistes cyclables existantes ou projetées.

JUSTIFICATION

Les travaux visent à solutionner une problématique existante de manque d'espaces de stationnement dans une rue qui, avant le 1er janvier 2015, était sous la responsabilité de l'arrondissement, mais est maintenant incluse au RAAV.

Comme les travaux seront exécutés dans une rue qui relève de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement d'Anjou, la coordination et la réalisation des travaux, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux étant localisés dans une rue du réseau artériel, les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

L'imputation budgétaire requise sera fournie par le Service des finances dans le cadre de son intervention dans le dossier décisionnel addenda à préparer par l'arrondissement afin d'intégrer les modifications requises (dossier 1151154001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés contribueront à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement d'Anjou aurait pour conséquence de remettre en question un contrat déjà octroyé et de faire durer une problématique de manque d'espaces de stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2015 : début des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean CARRIER
Ingénieur chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-23

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Approuvé le : 2015-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-07-27



Dossier # : 1156446007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-08-10 16:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1156446007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de construction du nouvel échangeur Turcot, des bureaux de chantier dans le secteur ouest seront installés par KPH-Turcot. Ces bureaux requiert la construction de services d'eau et d'égout.

La société KPH-Turcot doit obtenir toutes les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le début des travaux. Une demande en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être accompagnée d'une attestation du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à l'émission du certificat d'autorisation conformément au point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les bureaux de chantier de KPH-Turcot seront installés, pour la durée du chantier, sur un site de 2,8 ha entre l'actuelle et la future autoroute 20, à l'ouest de Place Turcot. La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau a étudié le projet de construction d'égout sanitaire et de drainage pluvial pour desservir les bureaux de chantier.

Le projet comporte:

- le reprofilage d'un fossé existant;
- l'aménagement d'une berme favorisant la rétention et l'infiltration des eaux de drainage;
- la construction d'une conduite et d'un raccordement d'égout sanitaire.

JUSTIFICATION

Le projet est assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement étant donné que le lot est situé dans une zone industrielle selon le zonage municipal.
La délivrance du certificat de non-objection visée par le présent dossier est requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., Chapitre Q.-2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'après les analyses de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau, le coefficient de ruissellement du site sera amélioré.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attestation de non-objection fait partie intégrante de la demande d'autorisation au MDDELCC afin de construire les infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier de KPH-Turcot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Hervé LOGÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BOUTIN

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON

Le : 2015-06-29

ingenieur(e)

Directeur des travaux publics, par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CARON
Directeur par intérim



Dossier # : 1156446008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5)

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-08-10 16:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156446008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5)

CONTENU

CONTEXTE

KPH a été mandaté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction. Cette reconstruction s'inscrit dans le cadre d'un projet Turcot plus global qui prévoit aussi la réalisation de lots préparatoires en mode traditionnel. Pour certains lots préparatoires, la Ville de Montréal a déjà émis un certificat de non-objection pour la construction d'infrastructures d'eau.

Dans le cadre de la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction, KPH procède à une conception d'ensemble préliminaire de seize lots de conception qui seront détaillés au fur et mesure de l'avancement du projet. Les lots de conception sont regroupés pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) cinq demandes d'autorisation pour les travaux assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). La demande relative à la construction d'infrastructures pour desservir les bureaux de chantier (dossier 1156446007) ne fait pas partie de ces cinq demandes.

Selon l'article 32.3 de la LQE, toute demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la même loi doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation.

Le présent dossier concerne la première des cinq demandes d'autorisation portant sur les travaux de construction d'infrastructures d'eau des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire 1156446007 - CA prévu le 10 août 2015 - Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

CG 13 0417 - 26 septembre 2013 - Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la*

qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot (dossier 1134728004).

CM 13 0333 - 23 avril 2013 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot (dossier 1130870001).

CE 12 1979 - 5 décembre 2012 - Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012 (dossier 1120870005).

CM 12 0938 - 23 octobre 2012 - Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot (dossier 1124728007).

CM 12 0731 - 21 août 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot (dossier 1120870003).

CM 12 0563 - 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot (dossier 1124728005).

CM 12 0568 - 19 juin 2012 - Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot (dossier 1124728004).

CM 12 0390 - 15 mai 2012 - Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot (1124728003).

CG 12 0084 - 22 mars 2012 - Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) (dossier 112036001).

CG 12 0050 - 23 février 2012 - Décret d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du projet de reconstruction du Complexe Turcot (dossier 111016001).

CE 12 0231 - 22 février 2012 - Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot (dossier 1120870001).

DESCRIPTION

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot inclut :

- l'implantation de nouveaux réseaux de drainage,
- la déviation ou le remplacement d'égout sanitaire, unitaire ou pluvial, et
- la déviation, le remplacement ou l'ajout de réseaux d'aqueduc.

Cette demande vise les lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 du projet

Turcot. La description de tous les lots de conception du projet global est présentée dans le rapport de l'ingénieur de KPH qui est joint à ce dossier. Les plans de localisation sont aussi en pièces jointes.

Il faut noter que l'ensemble des réseaux proposés d'égout sanitaire ou unitaire ainsi que les réseaux d'aqueduc ne sont pas construits dans l'objectif de desservir de nouvelles habitations ou de nouveaux bâtiments.

Sur l'ensemble du projet Turcot, certains secteurs sont conçus et construits en mode « conventionnel », à l'extérieur du mandat de KPH. Ces travaux sont donc exclus de la présente demande.

La conformité des ouvrages conçus par KPH seront validées par le Service de l'eau. Voir à cet effet les interventions de :

- Direction de l'épuration des eaux usées;
- Direction de l'eau potable;
- Division Gestion durable de l'eau;
- Division Gestion stratégique des réseaux d'eau.

JUSTIFICATION

La non-objection est requise en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q., Chapitre Q.-2), pour permettre au MTQ, par le biais de son mandataire KPH, d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus aux lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objectif de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau se prononcera quant à l'incidence inter arrondissement et à la conformité avec plan directeur du réseau d'interception des eaux usées de l'île de Montréal.

La Division de la gestion durable de l'eau, du Service de l'eau, validera la conformité des ouvrages proposés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par le MTQ (KPH) au MDDELCC. L'autorisation du MDDELCC permettra au MTQ (KPH) d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2015 (sous réserve de l'autorisation du MDDELCC).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Jacques BLANCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Anne-Marie LABERGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BOUTIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-28

Stéphane CARON
Chef de division - Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien LÉVESQUE
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1155153007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-08-11 12:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155153007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement requise par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (demande 1 de 5)

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme KPH Turcot a été mandaté par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction. Cette reconstruction s'inscrit dans le cadre du projet Turcot plus global qui prévoit aussi la réalisation de lots préparatoires en mode traditionnel. Pour certains lots préparatoires, la Ville de Montréal a déjà émis un certificat de non-objection pour la construction d'infrastructures d'eau.

Dans le cadre de la reconstruction de l'échangeur Turcot en mode conception-construction, KPH procède à une conception d'ensemble préliminaire de seize (16) lots de conception qui seront détaillés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les lots de conception sont regroupés pour présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) cinq demandes d'autorisation pour les travaux assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La demande relative à la construction d'infrastructures pour desservir les bureaux de chantier (dossier 1156446007) ne fait pas partie de ces cinq demandes. Selon l'article 32.3 de la LQE, toute demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la même loi doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation.

Le présent dossier concerne la première des cinq demandes d'autorisation portant sur les travaux de construction d'infrastructures d'eau des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02, notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte des Neiges-Notre Dame-de-Grâce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 13 0417, 26 septembre 2013 : Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

CM 13 0938, 23 septembre 2013 : Attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot.

CM 13 0333, 23 avril 2013 : Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-11 du projet Turcot.

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot, en 2012.

CM 12 0938, 23 octobre 2012 : Attestation de non-objection relativement à la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-05 du projet Turcot.

CM 12 0731, 21 août 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 (deuxième partie) du projet Turcot.

CM 12 0563, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la réalisation de branchements souterrains avec le réseau d'égout lors de la construction d'un terminus d'autobus prévu comme mesure de mitigation des travaux du projet de l'échangeur Turcot.

CM 12 0568, 19 juin 2012 : Attestation de non-objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-10 du projet Turcot.

CM 12 0390, 15 mai 2012 : Attestation de non objection pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-06 du projet Turcot.

CG 12 0084, 22 mars 2012 : Attestation de non objection requise en vue des travaux de drainage et de raccordement en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot réalisés par le MTQ (Lot CO-07) et le Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM).

CG 12 0050, 23 février 2012 : Décret d'expropriation des immeubles voués à l'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

DESCRIPTION

Les travaux à réaliser pour le lot RO01A sont les suivants:

- La réalisation des travaux d'aqueduc consiste à un ajout d'une conduite de 400 mm de diamètre sur le boulevard Ste-Anne de Bellevue incluant une borne fontaine pour le bouclage sur la rue Notre- Dame.
- Les travaux de drainage des eaux pluviales sont :
 - 1 - Réseau de drainage du boulevard Ste -Anne de Bellevue et de l'avenue Brock S.
 - 2 - Raccordement du réseau de drainage du boulevard Ste -Anne de Bellevue vers le fossé de la falaise St-Jacques.
 - 3 - Réseau de drainage des voies A,B, VMO ,M4,M5,A4,A5 et A10 (pour ce point, les travaux sont à réaliser dans l'emprise de la voirie de MTQ)
- Les travaux d'égout unitaire portant sur la construction d'une nouvelle conduite de 450 mm de diamètre sur la rue Brock S.pour desservir les lots 33204871 et 3324757

JUSTIFICATION

Le certificat de non-objection est requis en vertu de l'article 32.3 de la LQE, afin de permettre au MTQ, par le biais de son mandataire KPH Turcot, d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus aux lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02, spécifiquement, pour le présent dossier décisionnel, il s'agit bel et bien du lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés et réalisés par le MTQ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement de l'échangeur Turcot, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau se prononcera quant à l'incidence inter arrondissements et à la conformité avec le plan directeur du réseau d'interception des eaux usées de l'île de Montréal.

La Division Gestion durable de l'eau du Service de l'eau validera la conformité des plans des ouvrages proposés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par le MTQ (KPH) au MDDELCC.

L'autorisation du MDDELCC permettra au MTQ (KPH) d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet Turcot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le démarrage des travaux relatifs au présent sommaire, les citoyens riverains du périmètre de ces travaux seront informés, par lettre, de la nature et la durée des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2015 (sous réserve de l'autorisation du MDDELCC).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception R001A doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre les différents raccordements aux réseaux municipaux au niveau de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux Directives 001 et 004 et du devis normalisé BNQ 1809-300 dernière version.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Benoît MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Geneviève REEVES)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Jacques BLANCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid OUARET
INGENIEUR

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Le : 2015-07-24

**Dossier # : 1154784013**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton au Nouveau-Brunswick - Dépense estimée à 3 189,86 \$.

Il est recommandé d':

1. Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton au Nouveau-Brunswick - Dépense estimée à 3 189,86 \$.
2. Accorder des avances de fonds de 1 594,93 \$ à M. Michel Bissonnet et de 1 594,93 \$ à M. Maurice Cohen.
3. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-08-04 20:43**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154784013

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton au Nouveau-Brunswick - Dépense estimée à 3 189,86 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0816 - 29 avril 2015 - Autoriser une dépense estimée à 13 586,26 \$ relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-

Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton.

CE15 0322 - 25 février 2015 - Autoriser une dépense estimée à 9 034,93 \$ relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby (Colombie-Britannique).

CE14 1675 - 5 novembre 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, à Ottawa (Ontario), afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 18 au 21 novembre 2014 - Montant estimé à 4 173,76 \$.

CE14 1309 - 20 août 2014 - Autoriser une dépense relative au déplacement, à Saguenay, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère de l'arrondissement de Verdun pour un montant estimé 4 977,12 \$.

CE 14 0272 - 26 février 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 503,80 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative aux déplacements de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton au Nouveau-Brunswick.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement, les accords économiques internationaux en plus du dossier actuel des élections fédérales. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense estimée de 3 189,86 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-28

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation
Tél : 514 872-6957
Approuvé le : 2015-07-29



Dossier # : 1153843002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates limites au 2 octobre 2015 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2016, et au 28 octobre 2015 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis

Il est recommandé :

- de fixer les dates limites au plus tard le 2 octobre 2015 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2016, et au 28 octobre 2015 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-30 17:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153843002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer les dates limites au 2 octobre 2015 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2016, et au 28 octobre 2015 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la « Charte »), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.

En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Le comité exécutif doit donc déterminer la date de la séance au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis.

Afin de respecter les délais prévus par la Charte ainsi que la date planifiée de dépôt pour approbation au comité exécutif du budget 2016 de la Ville le 25 novembre 2015, il y a lieu de fixer :

- au plus tard le 2 octobre 2015 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2016;
- au 28 octobre 2015 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1292 - 13 août 2014 - Fixer les dates limites, au plus tard le 3 octobre 2014, pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014, la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis.

CE13 1781 - 4 décembre 2013 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2014, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2014 des arrondissements lui seront soumis.

CE12 1433 - 29 août 2012 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement

2013, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2013 des arrondissements lui seront fournis.

CE11 1557 - 28 septembre 2011 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2012, et la date de la séance du comité exécutif à laquelle les budgets de fonctionnement 2012 des arrondissements lui seront soumis.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de fixer le délai à l'intérieur duquel les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif et, conséquemment, au Service des finances leurs budgets de fonctionnement 2016.

JUSTIFICATION

Le présent dossier concerne la mise en oeuvre du processus budgétaire introduit à la Charte de la Ville de Montréal par les articles 143.1, 143.2, 144.1, 144.8 et 146.1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respect des articles 143.2 et 144.5 de la Charte permettant à l'administration d'adopter les budgets de fonctionnement 2016 dans les délais prescrits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du budget de fonctionnement de 2016 de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugénie BONIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-30

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Approuvé le : 2015-07-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Approuvé le : 2015-07-30



Dossier # : 1150284008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux Rosemont, à titre de représentante élue de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie au conseil d'administration de l'organisme successeur de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Rosemont-Petite-Patrie (secteur Centre-Est)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

De nommer madame Erika Duchesne, conseillère du district du Vieux-Rosemont, à titre de représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional du secteur Centre-Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-07-16 16:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150284008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux Rosemont, à titre de représentante élue de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie au conseil d'administration de l'organisme successeur de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Rosemont-Petite-Patrie (secteur Centre-Est)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du développement économique , Direction (Martine ÉTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud SAINT-LAURENT
Conseiller - Analyse et contrôle de gestion

IDENTIFICATION

Dossier # :1150284008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération - Nomination de Madame Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux Rosemont, à titre de représentante élue de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie au conseil d'administration de l'organisme successeur de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Rosemont-Petite-Patrie (secteur Centre-Est)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec prévoit que l'agglomération de Montréal doit mettre en place des points de service de développement local et régional. Les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray -Saint-Michel-Parc-Extension et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve formeront le pôle Centre-Est. Un(e) élu(e) de l'arrondissement doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de ce nouvel organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La nomination de Mme Érika Duchesne permettra de pourvoir le poste prévu pour un élu de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional couvrant le secteur centre-est.

JUSTIFICATION

Mme Érika Duchesne siège présentement sur le conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Rosemont-Petite-Patrie. Compte tenu de ses connaissances des dossiers de développement local et de son intérêt, madame Duchesne possède l'expertise pour représenter l'arrondissement au sein du conseil d'administration de l'organisme du Pôle Centre-Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Représentation d'une élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration d'un organisme voué au développement économique sur un territoire comprenant celui de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sous réserve des orientations de la Direction générale, le cheminement suivant est proposé pour ce dossier :

Conseil d'arrondissement : 6 juillet 2015

Comité exécutif : 5 août 2015

Conseil municipal : 17 août 2015

Conseil d'agglomération : 20 août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud SAINT-LAURENT
Conseiller en analyse et contrôle de gestion
Directions des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-22

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1150960010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional

Il est recommandé,
De demander au conseil d'agglomération de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration du Pôle centre est, nouvel organisme de développement local et régional.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-07-24 08:58

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1150960010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du développement économique , Direction (Martine ÉTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renaud FORTIN
Commissaire - developpement economique

IDENTIFICATION **Dossier # :1150960010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde comme représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional

CONTENU

CONTEXTE

Suite au dépôt du projet de loi 28 concernant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec et abaissant le financement accordé au développement économique local, la Ville de Montréal a modifié le découpage territorial des CLD. Ainsi, les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve formeront le Pôle centre est. Un élu de l'arrondissement doit être nommé pour siéger sur le conseil d'administration de ce nouvel organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

La nomination de madame Laurence Lavigne Lalonde permettra de pourvoir le poste prévu pour un élu de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional (Pôle centre est).

JUSTIFICATION

Compte tenu du fait que madame Laurence Lavigne Lalonde a siégé depuis 2013 sur le conseil d'administration de la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST), de ses connaissances et de son intérêt des dossiers de développement local, le conseil d'arrondissement convient que cette dernière possède l'expertise pour siéger au sein du conseil d'administration du Pôle centre est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il appartiendra au nouvel organisme de faire connaître la composition de son conseil d'administration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renaud FORTIN
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-29

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

**Dossier # : 1156605001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 34 000 \$, taxes incluses, pour la tenue d'un concours par avis public visant la réalisation d'une oeuvre d'art mural sur un ouvrage de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, dans le cadre du projet d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375e anniversaire) et de son volet relatif à la mise en valeur du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur de Montréal / Autoriser le Service de la culture à organiser ce concours, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, ainsi qu'à négocier le contrat de l'équipe lauréate, puis à effectuer le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural

Il est recommandé :

1. de mandater le Service de la culture pour l'organisation, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, d'un concours par avis public visant la réalisation d'une oeuvre d'art mural sur un ouvrage de soutènement existant situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges;
2. de mandater le Service de la culture, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour la négociation du contrat de l'équipe lauréate et pour le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural;
3. d'autoriser une dépense de 34 000,00 \$, taxes incluses, pour les frais de concours;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-29 18:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156605001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 34 000 \$, taxes incluses, pour la tenue d'un concours par avis public visant la réalisation d'une oeuvre d'art mural sur un ouvrage de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, dans le cadre du projet d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375e anniversaire) et de son volet relatif à la mise en valeur du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur de Montréal / Autoriser le Service de la culture à organiser ce concours, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, ainsi qu'à négocier le contrat de l'équipe lauréate, puis à effectuer le suivi de la réalisation de cette oeuvre d'art mural

CONTENU

CONTEXTE

Le concours d'art mural faisant l'objet du présent sommaire représente une des différentes interventions prévues dans le cadre du projet d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal, lequel fait partie du programme du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) lié aux legs du 375^e anniversaire de Montréal.

Le projet des Parcours découverte du mont Royal, tel que défini pour l'anniversaire de 2017, comporte trois volets :

- 1) les interventions signalétiques et paysagères aux abords des parcours existants sur la montagne;
- 2) le marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur;
- 3) l'aménagement de certaines aires spécifiques.

Le concours d'art mural s'inscrit dans le deuxième volet du projet. Ce second volet fait suite à une déclaration du conseil municipal, qui a pour objet la reconnaissance et la célébration de la valeur historique et patrimoniale du chemin de la Côte-des-Neiges pour le 375^e anniversaire de Montréal, cette voie publique étant d'ailleurs identifiée comme un tracé fondateur dans le Plan d'urbanisme de Montréal. En tant qu'axe principal d'accès à la

montagne et seule artère traversant complètement le site patrimonial du Mont-Royal, le chemin de la Côte-des-Neiges apparaît effectivement comme un parcours piéton et véhiculaire qui peut offrir de multiples découvertes aux citoyens et aux touristes.

Ce concours d'art mural est complémentaire au travail de conception en cours, pour les trois volets du projet, par des professionnels en architecture de paysage, qui ont été mandatés, en octobre 2014, par le SGPVMR. Conformément aux pratiques administratives de la Ville de Montréal, les activités relatives à un projet d'art public sont sous la responsabilité du Service de la culture et de son Bureau d'art public. Dans le cadre du présent projet d'art mural, ces activités seront, toutefois, effectuées en collaboration avec le SGPVMR, qui pilote le projet global des Parcours découverte du mont Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0899 - 23 septembre 2013 - Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017
CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autorisation pour l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Atelier Urban Soland inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375^e) d'une valeur maximale de 670 850,38 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

L'oeuvre d'art prendra place sur un mur de béton existant appartenant à la Ville de Montréal, qui longe le chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Forest Hill et Ridgewood, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Ce mur possède une longueur de plus ou moins 71 mètres et une hauteur de plus ou moins cinq mètres.

Dans le cadre du projet des Parcours découverte du mont Royal, le parti pris d'aménagement élaboré pour la mise en valeur du tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges, entre la rue Sherbrooke et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, est constitué des trois éléments suivants :

- 1) le marquage physique du tracé originel;
- 2) l'évocation de l'évolution des paysages du chemin et de ses abords;
- 3) la mise en valeur des vues significatives.

L'intégration d'une oeuvre d'art mural représente une des différentes interventions qui serviront à évoquer l'évolution des paysages du chemin (élément 2). L'idée de traiter le mur de soutènement en question par le moyen de l'art public est apparue comme une opportunité de le réintégrer au paysage de la montagne et/ou de s'en servir pour commémorer l'histoire du chemin de la Côte-des-Neiges. Le mur lui-même est d'ailleurs un témoin des transformations opérées sur la voirie au fil des années.

Le concours, qui sera lancé par un avis public, est destiné aux organismes producteurs de murales et aux artistes professionnels en arts visuels du Québec ou muraliste. Le processus de sélection de l'oeuvre se déroulera en deux étapes. Dans un premier temps, sur la base des dossiers de candidature reçus en réponse à l'avis public, un jury de huit membres (dont sept votant) sélectionnera trois équipes finalistes. Toutes les équipes candidates doivent, obligatoirement, être composées d'un organisme producteur de murales et d'un artiste professionnel ou un muraliste reconnu. Chaque dossier de candidature devra inclure, entre autres, un énoncé d'intention et des esquisses de l'oeuvre d'art mural proposée. Dans un deuxième temps, ces trois équipes finalistes devront travailler au développement de leur concept avec l'architecte paysagiste impliquée dans le projet (le consultant). Il est à noter que cette oeuvre murale, bidimensionnelle, pourrait être accompagnée de composantes tridimensionnelles. À la suite du dépôt des propositions complètes par les équipes, lesquelles comporteront des documents visuels, des échantillons et des documents

descriptifs, le jury se rencontrera à nouveau pour déterminer l'équipe lauréate.

Le jury sera composé d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications du Québec, de deux spécialistes en arts visuels, d'un représentant de Culture Montréal, d'un représentant du Bureau d'art public de la Ville de Montréal, d'un représentant du SGPVMR et d'un représentant de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

JUSTIFICATION

En tant que legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal se déployant à l'intérieur d'un des sites les plus emblématiques, les plus remarquables et les plus précieux de la ville, le projet des Parcours découverte du mont Royal appelle l'excellence et la sensibilité des interventions. Afin de tirer parti de ce grand mur de béton fonctionnel, de l'utiliser pour évoquer l'évolution des paysages du chemin de la Côte-des-Neiges et de le lier au concept général développé pour la mise en valeur de ce tracé fondateur, il est apparu pratiquement incontournable de faire appel à un artiste pour développer une proposition originale. Le SGPVMR est d'avis que le travail conjoint des équipes finalistes et de l'architecte paysagiste du projet garantira la qualité et la cohérence de l'intervention choisie pour ce mur, au terme du concours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de concours qui font l'objet du présent sommaire décisionnel, évalués à un maximum de 34 000 \$, taxes incluses, comprennent les honoraires de certains membres du jury, les honoraires des trois équipes finalistes pour le développement du concept, ainsi qu'une provision pour les autres dépenses possibles, essentiellement liées aux communications.

Le budget total maximal alloué à ce projet d'art mural est de 350 000 \$, taxes incluses. Ce budget maximal inclut les frais de concours, le coût de réalisation des composantes tridimensionnelles par un entrepreneur général ou spécialisé, le coût de réalisation de l'oeuvre murale bidimensionnelle par l'artiste et l'organisme producteur de murales retenus (incluant les honoraires et les droits d'auteur), les contingences et les taxes. Lors de la deuxième étape du concours, les équipes finalistes, accompagnées de l'architecte paysagiste, devront fournir, à l'intérieur de leur dossier, une estimation détaillée des coûts de réalisation de l'ouvrage complet proposé. Un autre dossier décisionnel sera présenté, après l'échéance du concours, pour l'octroi du contrat de réalisation à l'équipe gagnante et l'autorisation de la dépense correspondante.

Les coûts associés à la réalisation de cette oeuvre d'art seront imputés au montant total inscrit au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour le projet des Parcours découverte du mont Royal, celui-ci étant de 8 260 000 \$.

Les coûts récurrents pour l'entretien de l'oeuvre d'art mural ne sont pas inclus dans le budget de 350 000 \$; ceux-ci seront à la charge du Bureau d'art public de la Ville de Montréal.

Ce projet est financé pour une dépense maximale de 34 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 Axe 1.2.9 "parcours découverte". Le montant est financé à 50% par le MCC et 50% par la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, en particulier l'action no 13, qui vise, notamment, à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette oeuvre d'art mural, qui, à terme, enrichira la collection d'art public de la Ville de Montréal, aura une visibilité considérable en raison de sa localisation aux abords d'une artère importante. En plus de réintégrer ce mur de béton au paysage de la montagne et/ou de commémorer d'une façon ou d'une autre l'histoire du chemin de la Côte-des-Neiges, l'oeuvre d'art mural contribuera à susciter l'intérêt pour ce tracé fondateur et pour l'ensemble du projet des Parcours découverte du mont Royal, celui-ci comportant plusieurs interventions paysagères de moindre visibilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fiche de communication a été préparée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Lancement du concours par avis public : août 2015
- Première rencontre du jury pour la sélection des équipes finalistes : septembre 2015
- Deuxième rencontre du jury pour le choix de l'équipe lauréate : novembre 2015
- Octroi du contrat de réalisation à l'équipe lauréate : novembre 2015
- Production et installation des composantes tridimensionnelles (s'il y a lieu): automne 2016
- Exécution de l'oeuvre d'art mural (sur le site) : printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public. De plus, à la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Lyse RENAUD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Francyne LORD)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvia-Anne DUPLANTIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514-872-1457
Approuvé le : 2015-07-29



Dossier # : 1150128001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense de 230 000,00\$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un camion à benne incluant une mini-grue.

Il est recommandé d':

1. Approuver une dépense de 230 000,00\$ pour l'acquisition d'un camion;
2. Approuver un transfert de crédits de 201 739,61\$ en provenance du fonds de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal à ses dépenses d'exploitation pour des services techniques équipement et matériel roulant;
3. Imputer cette dépense selon les règles définies au sommaire décisionnel, après avoir opéré le transfert des crédit.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2015-06-16 13:04

Signataire : Serge A BOILEAU

Président de la CSEM
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1150128001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense de 230 000,00\$ (incluant les taxes) pour l'achat d'un camion à benne incluant une mini-grue.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de renouvellement de la flotte de véhicules, la Commission procède actuellement à la confection de devis pour le remplacement d'un camion à benne incluant une mini-grue.

Le châssis du camion sera acquis à l'intérieur de l'entente cadre de la Ville (entente 706217). L'équipement du véhicule, incluant la benne et une mini-grue hydraulique, fera l'objet d'un appel d'offres public.

Le véhicule transporte principalement des matériaux en vrac (asphalte froide, pierre), des matériaux d'excavation et des accessoires reliés au réseau de la CSEM, par exemple des cadres et couvercles. Ce véhicule sert également au nettoyage des structures de la CSEM.

Le service du matériel roulant et des ateliers de la Ville a établi le type et les caractéristiques du véhicule et des équipements en fonction des activités pour lesquelles le véhicule est utilisé. Ce même service a collaboré à l'élaboration des devis techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA de la CSEM du 26 mai 2015.

DESCRIPTION

Procéder à un transfert de crédits du fonds de stabilisation des redevances de la CSEM permettant de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule remplaçant un camion Ford F450 acquis en 2002.

JUSTIFICATION

Le véhicule actuel est régulièrement aux ateliers mécaniques et ce, pour des périodes de plus en plus longues dû à une usure des composantes principales du camion. Depuis 2002, l'usage du véhicule a évolué, ce qui a eu pour effet de solliciter davantage les éléments importants du camion comme la transmission, la suspension et le moteur. La puissance équipant le camion ne permet pas de lever tous les matériaux ou équipements utilisés aujourd'hui. Les normes de santé et sécurité ont également évolué, ce qui demande des ajustements important sur le véhicule.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Commission des services électriques de Montréal recommande de financer cet achat à même sa réserve de stabilisation qui est d'environ quarante millions de dollars (40 000 000 \$). Il n'y a pas d'impact sur les dépenses de la Ville de Montréal.

Provenance

Fonds de stabilisation des redevances de la CSEM :

2105.0000000.000000.000000.32004

Conduits souterrains - Surplus affectés - Stabilisation taux de redevance

Imputation d'affectation

6105.9500998.802400.41000.71120.000000.0000.158275.000000.32010.00000

Immobilisation financée au comptant - surplus affecté

Montant

201 739,61\$

Imputation de la dépense

6105.9500998.802400.06819.57401.000000.0000.158275.000000.32010.00000

Immobilisation financée au comptant - achat de bien capitalisé

Achat de biens capitalisés

201 739,61\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève - Ext BOIES
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-16

Serge A BOILEAU
Président

CE : 30.013
2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014

2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153264002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Décentraliser le service d'extermination présentement offert par l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve et retourner le budget aux arrondissements, et ce à compter du 1er septembre 2015

Je recommande:

1. D'approuver la décentralisation des services d'extermination présentement offerts par l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015.
2. De procéder au retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-07-16 16:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153264002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Décentraliser le service d'extermination présentement offert par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et retourner le budget aux arrondissements, et ce à compter du 1er septembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'intervention du Service des finances dans l'addenda du dossier mentionné en rubrique, nous avons été informé qu'il y a une erreur dans les aspects financiers du dossier initial. En effet, dans la partie concernant l'enveloppe pour l'année 2016 il faut corriger la somme de MMH pour 130 400 \$.

Voici le tableau modifié :

Arrondissement	Budget transféré
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	-130 400 \$
Ahuntsic-Cartierville	16 300 \$
Côte-des-Neiges	16 300 \$
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	16 300 \$
Rosemont	16 300 \$
Ville-Marie	16 300 \$
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	16 300 \$
Le Plateau-Mont-Royal	16 300 \$
Le Sud-Ouest	16 300 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Nidhal BEN-ABDELHAMID)

Avis favorable avec réserve :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Dominique MARTHET)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pierre P BOUTIN)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel DORAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement (Isabelle CADRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline TRUDEL

Secrétaire de direction - directeur de premier niveau

IDENTIFICATION

Dossier # :1153264002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Décentraliser le service d'extermination présentement offert par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et retourner le budget aux arrondissements, et ce à compter du 1er septembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Actuellement, le service d'extermination de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dessert les neuf arrondissements issus du territoire de l'ancienne ville de Montréal. Les deux (2) employés cols bleus qui réalisent cette activité relèvent de la division de la voirie de l'arrondissement. Les effectifs sont inadéquats et le service ne peut être optimal pour ce type d'activités. Afin de permettre aux arrondissements d'organiser cette activité de façon autonome, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a pris la décision de décentraliser le service d'extermination et de retourner équitablement les sommes aux arrondissements concernés

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les interventions d'extermination s'effectuent sur le domaine public et dans les bâtiments municipaux. L'extermination à l'intérieur est régie par le « Règlement sur l'extermination – E8 », tandis que celle faite à l'extérieur est régie par le « Règlement sur l'utilisation des pesticides – 04-041 ». Ce règlement oblige les arrondissements à produire un bilan annuel incluant un compte rendu des pesticides utilisés en regard du problème à régler par site. (voir pièce jointe).

La démarche d'exécution des interventions nécessite des actions préalables de vérification qui doivent être posées par les arrondissements demandeurs afin de fournir les informations essentielles sur les interventions requises (type de vermines, précision sur la localisation, etc.).

La requête prise en charge par l'arrondissement d'où provient la demande, est à ce moment envoyée à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, qui, en fonction des informations reçues, interviendra avec les produits nécessaires et les méthodes appropriées. Par la suite un complément d'informations est acheminé à l'arrondissement demandeur, précisant les actions qui ont été posées, si la situation est corrigée en permanence ou de façon temporaire et si tel est le cas, quelles sont les actions subséquentes que l'arrondissement demandeur doit effectuer. Le va et vient de ces différentes requêtes engendre des délais de traitement.

De plus, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve est contraint à déterminer pour l'ensemble des neuf arrondissements, une priorité parmi les requêtes.

Quant aux arrondissements demandeurs, ils sont responsables de s'assurer de circonscrire la source de la vermine ou des parasites, exemple : la réparation d'un bris sur une structure du réseau d'égouts, lequel bris permet aux rats d'entrer et de sortir du réseau d'égouts, autre exemple : la vérification afin de s'assurer que les conteneurs à déchets sont conformes à la réglementation, pour les parasites, les correctifs à apporter, etc.

L'imprécision ou le manque d'information sur les localisations des nids-de-guêpes est un facteur commun de perte de temps et d'augmentation des délais d'intervention.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes en jeu étant relativement modestes et les interventions difficilement quantifiables par arrondissement d'une année à l'autre, nous proposons une répartition égale dans chacun des neuf arrondissements, pour 2015 et les années suivantes, selon les informations ci-bas :

Imputation :	Budget de l'extermination à compter du 1er septembre	Portion demeurant à MHM	Portion devant être redistribuée aux arrondissements
2130.0010000.302144.04161. 51102.050250.9950.000000. 000000.000000.000000	35 800 \$	4 000 \$	-31 800 \$
MHM - Gestion de l'eau/ Réseau d'égout - Rémunération, Salaire régulier - Structure variable...			
2130.0010000.302144.04161. 51240.050250.9950.000000. 000000.000000.000000	400 \$	100 \$	-300 \$
MHM - Gestion de l'eau/ Réseau d'égout - Rémunération, Salaire régulier - Maladie courante...			
2130.0010000.302144.04161. 52100.050250.9950.000000. 000000.000000.000000	12 400 \$	1 300 \$	-11 000 \$
MHM - Gestion de l'eau/ Réseau d'égout - Rémunération, Salaire régulier - Cotisation de l'employeur - Taux variable			
TOTAL	48 600 \$	5 400 \$	-43 200 \$

Ce réaménagement nécessite les transferts budgétaires suivants pour 2015 :

Arrondissement	Budget transféré
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	-43 200 \$
Ahuntsic-Cartierville	5 400 \$

Côte-des-Neiges	5 400 \$
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	5 400 \$
Rosemont	5 400 \$
Ville-Marie	5 400 \$
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	5 400 \$
Le Plateau-Mont-Royal	5 400 \$
Le Sud-Ouest	5 400 \$

Le réaménagement nécessaire pour les années futures devra être fait au moment de la distribution des enveloppes pour l'année 2016.

Arrondissement	Budget transféré
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	-128 800 \$
Ahuntsic-Cartierville	16 300 \$
Côte-des-Neiges	16 300 \$
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	16 300 \$
Rosemont	16 300 \$
Ville-Marie	16 300 \$
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	16 300 \$
Le Plateau-Mont-Royal	16 300 \$
Le Sud-Ouest	16 300 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce changement diminuera les déplacements de l'équipe chargée de l'extermination, compte tenu que l'activité sera désormais gérée localement, ce qui diminuera l'utilisation de carburant à l'origine des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er septembre: Prise en charge de chacun des neuf arrondissements de l'activité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En tous points conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Nidhal BEN-ABDELHAMID)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Guy OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pierre P BOUTIN)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Diane MARTEL)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics (Louis LAPOINTE)

Avis favorable :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Nicole AUMAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine TRUDEL
Secrétaire de direction - premier niveau

ENDOSSÉ PAR

Jacques SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2015-06-23

**Dossier # : 1151629005**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt sérié de 65 000 000 \$ CA

Considérant que le 6 août 2015, le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite a accepté, par sa décision déléguée no 2151629006, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 65 000 000 \$ CA.

Sur recommandation du directeur général, il est RECOMMANDÉ :

1. de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. C-11.4, L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés à la présente résolution comme pièce « B »;
3. d'autoriser le maire et le directeur et trésorier adjoint à signer les certificats globaux, joints à la présente résolution comme pièce « B »;
4. de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
5. d'autoriser Marchés Mondiaux CIBC Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
6. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
7. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Marchés Mondiaux CIBC Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;

8. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;
9. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
10. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
11. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
12. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-08-07 11:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1151629005**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt sérié de 65 000 000 \$ CA

CONTENU

CONTEXTE

À la fin de 2014, le comité exécutif avait adopté un règlement intérieur de délégation permettant au directeur du Service des finances et trésorier et au directeur, Financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2015. Cette délégation qui s'apparente à un régime d'emprunt permet de réaliser le programme d'emprunt découlant de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations et des dépenses en infrastructure.

Un emprunt de 250 000 000 \$ CA a été contracté en février 2015, 150 000 000 \$ CA échéant le 1^{er} septembre 2024 et 100 000 000 \$ CA d'obligation échéant le 1^{er} décembre 2034. Un second emprunt a été effectué en juin 2015, au montant de 300 000 000 \$ CA, 170 000 000 \$ CA échéant le 1^{er} septembre 2024 et 130 000 000 \$ CA d'obligation échéant le 1^{er} décembre 2034.

Le présent emprunt est organisé sur le site web du gouvernement du Québec et nous permet d'émettre à nouveau sur le marché domestique de détail. L'emprunt a été annoncé le 23 juillet 2015 et l'encan a eu lieu le 6 août 2015 à 11 h. Le comité exécutif approuvera les documents de clôture le 12 août 2015 et la livraison des fonds et des obligations se fera le 20 août 2015.

Il restera un emprunt à effectuer pour compléter le programme d'emprunt de l'année courante. Cet emprunt d'environ 285 M\$ sera probablement effectué à l'automne sur le marché institutionnel canadien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1987 du 17 décembre 2014 - Adoption d'un «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2015» (RCE 14-006)

DA2151629006 - Approuvant un emprunt sérié pour un montant de 65 000 0000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

Résolution CE15 1260 du 23 juin 2015 approuvant les documents de clôture de l'emprunt sur le marché canadien au montant de 170 000 000 \$ CA.

DA2151629004 du 18 juin 2015 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un

montant de 170 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

Résolution CE15 1259 du 23 juin 2015 approuvant les documents de clôture de l'emprunt sur le marché canadien au montant de 130 000 000 \$ CA.

DA2151629005 du 18 juin 2015 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 130 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

Résolution CE15 0298 du 18 février 2015 approuvant les documents de clôture de l'emprunt sur le marché canadien au montant de 100 000 000 \$ CA.

DA2151629002 du 11 février 2015 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 100 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver la documentation relative à l'emprunt sérié de 65 000 000 \$ CA réalisé par encan le 6 août 2015 à 11 h. Les conditions obtenues par la Ville de Montréal pour ce financement sont avantageuses. Un emprunt sérié consiste en une série d'emprunts ayant chacune un taux d'intérêt et un terme différent.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Encaissement de 64 604 150,00 \$ CA le 20 août 2015 dont 19 609 844,30 \$ CA seront versés à la Société de transport de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'emprunt et encaissement des fonds le 20 août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Laura PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée LACHAPELLE
Charge(e) du financement

ENDOSSÉ PAR

Errico COCCHI
Chef de division

Le : 2015-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2015-08-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2015-08-06



Dossier # : 1157044002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, pour participer, avec des représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'une OBNL qui aura pour mission d'administrer l'organisation du congrès de Metropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

Il est recommandé de mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, pour participer, avec des représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'une OBNL qui aura pour mission d'administrer l'organisation du congrès de Metropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 15:31

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1157044002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, pour participer, avec des représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'une OBNL qui aura pour mission d'administrer l'organisation du congrès de Metropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Lors du dernier congrès de Metropolis qui s'est déroulé à Hyderabad en Inde en octobre 2014, Montréal a été nommé coprésident de l'association. Par la suite lors de la rencontre annuelle de Metropolis qui s'est tenue à Buenos Aires en Argentine au mois de mai dernier, Montréal a posé sa candidature pour accueillir le prochain congrès de l'association qui aura lieu en 2017. Le conseil d'administration a adopté favorablement et à l'unanimité la candidature de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1462 (24 septembre 2014) - Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653\$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014, incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE12 0886 (6 juin 2012) - Autoriser le paiement de 12 800 € (17 000 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2012, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU);

CE11 0247 (2 mars 2011) - Autoriser le paiement de 12 546 € (17 000 \$CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2011, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE10 0534 (14 avril 2010) d'autoriser le paiement de 12 546 € (17 850 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à Métropolis et à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE09 1272 (29 juillet 2009) d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 12 546 € (20 000 \$ CAN), pour l'année 2009, à l'organisme l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation versée à l'organisme Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)

DESCRIPTION

L'association Metropolis et le congrès

Metropolis est l'association mondiale des grandes métropoles et la principale organisation de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Elle rassemble 141 villes membres du monde entier. Fondée il y a 30 ans en 1985 par 14 villes dont Montréal, elle constitue un forum international où les grandes villes collaborent et se concertent sur les enjeux et défis qui leur sont communs.

Metropolis a pour mission d'accompagner les métropoles dans l'apprentissage mutuel, l'innovation, la gouvernance, l'assistance technique et financière, la présence internationale et le débat. Un centre de formation, le Metropolis International Training Institute (MITI), basé à Séoul, offre des activités de formation en développement urbain aux villes membres.

L'association est de juridiction française. Son président est élu par le C.A. de Metropolis et est présentement le président de la Région Île-de-France, Jean-Paul Huchon (jusqu'en décembre). Son secrétariat est situé à Barcelone.

La gouvernance de Metropolis est assumée par un conseil d'administration incluant le président; 6 co-présidents, soit Montréal, Barcelone (à désigner), Johannesburg, Guangzhou, Berlin et l'État de São Paulo; cinq vice-présidents régionaux, soit Abidjan, Mexico D.F., Mashhad, Santiago de Chile, Seoul; deux trésoriers (Bruxelles et Victoria) et 14 autres villes membres. Le C.A. se réunit au moins une fois par année et une assemblée générale est organisée tous les trois ans lors du congrès.

Le congrès de Metropolis a lieu une fois tous les trois ans. Les congrès mondiaux constituent l'occasion aux villes membres de promouvoir les déclarations et messages politiques importants de la communauté des maires du monde entier ; de présenter les bonnes pratiques mises en œuvre dans les villes membres de Metropolis et reconnaître les meilleures pratiques urbaines à l'échelle mondiale grâce aux Prix triennaux de Metropolis; d'enrichir le débat entre les différents acteurs et échelons de la gestion urbaine.

Les congrès des dernières années ont permis d'attirer entre 800 et 1800 participants :

- Hyderabad 2014 : 1800 participants
- Porto Alegre 2011 : 1000 participants
- Sydney 2008 : 1200 participants
- Berlin 2005 : 838 participants

Au mois de mai dernier, suite à un vote unanime du conseil d'administration de Metropolis, Montréal a été désignée ville hôte du congrès de l'association qui se déroulera en 2017. Le thème proposé du congrès est *Montréal : ville globale, pluraliste et inclusive* .

Afin d'administrer le budget et l'organisation du congrès, il sera nécessaire de créer une organisation à but non lucratif (OBNL).

La Ville de Montréal mandate dès lors, Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales pour siéger sur le conseil d'administration de l'OBNL à créer. Ils participeront avec des représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'une OBNL qui aura pour mission d'administrer l'organisation du congrès de Metropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

Suite à la création de l'OBNL, la Ville de Montréal signera une entente de contribution

financière avec cette dernière afin qu'elle administre les fonds dédiés à l'organisation du congrès. Cette contribution financière est évaluée à un montant maximal de \$1,5 millions, sur un budget total évalué à \$3,2 millions (la contribution de la Ville pourrait être moindre en fonction des revenus réels). L'entente de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'OBNL à créer fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

À titre informatif, la contribution financière à venir dans un prochain sommaire décisionnel inclura un montant de 80 000 euros (111 000\$ CDN) qui devra être déboursé à Metropolis à la signature de l'entente de l'organisation du congrès de 2017 entre la Ville de Montréal et l'association.

Énoncé préliminaire du rôle de l'OBNL et de ses activités

Cette OBNL qui administrera l'organisation du congrès de Metropolis en 2017, pourrait avoir pour activités suivantes :

- gérer les fonds octroyés par la Ville de Montréal et autres subventions et d'en faire une gestion transparente
- travailler à la programmation du congrès
- établir des partenariats avec le secteur privé afin de diversifier les sources de financements
- établir des partenariats financiers avec les autres ordres gouvernementaux
- établir une stratégie de promotion avec les différents partenaires (Metropolis, Tourisme Montréal, CGLU, Universités, villes partenaires, etc.)
- maximiser les retombées de cet événement qui attirera de nombreux décideurs publics à travers le monde.
- assurer une reddition de compte constante et transparente.

JUSTIFICATION

Au mois de mai dernier, suite à un vote unanime du conseil d'administration de Metropolis, Montréal a été désignée ville hôte du congrès de l'association qui se déroulera en 2017. Le thème proposé du congrès est *Montréal : ville globale, pluraliste et inclusive*.

La réintégration de Montréal et sa nomination à la coprésidence en octobre 2014 au sein du C.A. de l'association réaffirment la volonté de la Ville de Montréal de jouer pleinement son rôle de métropole internationale. Notons également que le maire de Montréal a été nommé par le C.A. de Metropolis, ambassadeur de l'association sur le dossier des changements climatiques. Cette orientation politique internationale vise à :

- positionner Montréal comme ville de premier plan au sein des réseaux internationaux de villes;
- développer davantage de relations bilatérales avec des villes étrangères ciblées dans le but d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de gestion urbaine;
- jouer un rôle de leader mondial dans le cadre des grands forums internationaux qui concernent directement les villes, tels que COP21 et Habitat III;
- favoriser le rayonnement politique et économique de la métropole et l'attraction d'investissements étrangers par des rencontres avec de représentants politiques et des milieux des affaires d'intérêts.

L'accueil du congrès de Metropolis en 2017, cadre avec ces orientations en matière de politique internationale de la Ville de Montréal.

L'organisation du congrès de Metropolis servira de vitrine aux festivités du 375^e et permettra aux participants, notamment des maires de grandes villes, de connaître

davantage les attraits de notre métropole. La venue des délégués sera également bénéfique pour l'économie montréalaise. Les dépenses touristiques pour cet événement sont évaluées entre 2,8 M\$ et 3.2 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra l'organisation du congrès de Metropolis à Montréal en 2017 et contribuera à établir la métropole comme ville de premier plan sur l'échiquier international.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LANGELIER
Conseiller en relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Le : 2015-08-07

CE : 30.018
2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent numéro 08-005

Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent numéro 08-005.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-29 09:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1144152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent numéro 08-005

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paule SCHETAGNE
Rédactrice de procès-verbaux

IDENTIFICATION

Dossier # :1144152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent numéro 08-005

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une opération cadastrale pour subdiviser un terrain commercial suite au partage de la propriété entre les héritiers, nous avons demandé au Contentieux de la Ville de Montréal de déterminer s'il est possible de créer une exception dans le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent (08-005)* (le "règlement") afin d'exempter du paiement de frais de parcs, une opération cadastrale qui serait réalisée afin de donner suite à des dispositions d'un acte testamentaire. De plus, lors d'échanges de terrains suite à une réfection des voies de circulation, tel le réaménagement de l'échangeur Décarie, il est normal que le propriétaire foncier qui se fait céder une portion de terrain en compensation du terrain utilisé pour la réfection des infrastructures routières n'est pas à assumer les frais de parcs pour une opération cadastrale de remembrement de terrain.

Le deuxième alinéa de l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1, la "L.A.U.") prévoit certains cas où aucun frais de parcs ne peut être imposé. Ce même alinéa indique que "le règlement peut prévoir tout autre cas où aucune telle condition ne peut être imposée". Il est donc, à notre avis, possible de prévoir dans le règlement des exemptions autres que celles prévues par l'article 117.2 L.A.U.

L'auteur Jean-Pierre St-Amour, au paragraphe 1012 de son ouvrage "Le droit municipal de l'urbanisme discrétionnaire au Québec" énonce, compte tenu des cas de dispenses déjà reconnus par les tribunaux, des exemples de types d'opérations cadastrales que le règlement pourrait exempter du paiement de frais de parcs :

"- Le cadastre vertical requis et effectué lors de la constitution ou de la conversion d'un immeuble en copropriété divise;

- La subdivision effectuée non pas pour des fins de construction mais pour une identification cadastrale en vue de l'obtention d'une mainlevée d'un créancier hypothécaire;

- L'identification cadastrale d'un immeuble construit ou non, déjà morcelé mais décrit par tenants et aboutissants;
- Le terrain destiné à devenir une voie de circulation;
- La nouvelle identification cadastrale d'un emplacement existant par suite de la modification de ses limites sans créer un nouveau lot à bâtir (ex. relocalisation de la ligne de division suite à une entente entre voisins);
- L'identification cadastrale indiquée dans la définition de cette expression à l'article 1 de la Loi mais qui ne bénéficie pas de l'exemption statutaire de l'article 117.2 de la Loi;
- L'opération cadastrale rendue nécessaire dans le contexte d'une expropriation."

Advenant l'obligation du paiement pour délivrer le permis de lotissement dans le cas de la Pépinière, les héritiers devront assumer un montant de 600 000 \$ compte tenu qu'il faudrait considérer le nouveau lot créé et le résidu qui correspond à l'ensemble du terrain de la compagnie. De plus, les héritiers n'ont pas le choix de procéder à l'identification cadastrale pour diviser la part de leur héritage.

Sur la base des exemples mentionnés ci-haut, le Contentieux est d'avis que le règlement pourrait être modifié afin d'exempter du paiement de frais de parcs une opération cadastrale qui serait réalisée afin de donner suite à des dispositions d'un acte testamentaire. Il importe cependant de noter qu'une telle modification réglementaire relève du Conseil de la Ville en vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Un projet de règlement est donc joint au présent sommaire pour adoption par le Conseil municipal de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce projet de règlement modifie certaines dispositions de façon à prévoir certaines exemptions à l'obligation du paiement ou à la cession pour fins de parcs.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil d'arrondissement a la responsabilité des compétences de la ville en matière de lotissement, à l'exception de celles relatives à la réserve pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (articles 117.1 à 117.16 de la LAU), qui relèvent du **conseil municipal** de la Ville de Montréal. En raison de ce partage de pouvoirs, les nouvelles dispositions réglementaires proposées dans le présent sommaire doivent être adoptées par le conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- CA 7 mars : Adoption d'une résolution demandant l'adoption du projet de règlement par le CM
- CE : Inscription à l'ordre du jour du CM d'août et recommander son adoption à une séance subséquente
- CM : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue d'une séance de consultation publique
- Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement
- CE: Prendre acte du procès-verbal de la séance de consultation publique et adopté, avec ou sans changement au règlement
- CM: Adoption du règlement
- Entrée en vigueur du règlement suite à la publication d'un avis public par le greffier de la Ville

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude GAUTHIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude GAUTHIER
Chef de division Urbanisme

Le : 2015-02-25



Dossier # : 1156767006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer les toponymes « rue de Norvick » au lot 1 516 964 du cadastre du Québec et « passage des Écoliers » au lot 1 516 919 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Il est recommandé d'attribuer les toponymes suivants dans l'arrondissement de Saint-Laurent :

- de nommer « rue de Norvick » le lot 1 516 964 du cadastre du Québec;
- de nommer « passage des Écoliers » le lot 1 516 919 du cadastre du Québec.

Le tout comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-20 17:00

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156767006**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer les toponymes « rue de Norvick » au lot 1 516 964 du cadastre du Québec et « passage des Écoliers » au lot 1 516 919 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Laurent a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine pour nommer deux voies de circulation dans le secteur résidentiel du projet Norvick.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- attribuer le toponyme « rue de Norvick » au lot 1 516 964 du cadastre du Québec;
- attribuer le toponyme « passage des Écoliers » au lot 1 516 919 du cadastre du Québec.

Le tout comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Rue de Norvick :

La compagnie Noorduyn Aviation s'était établie depuis 1935 sur des terres situées dans la Paroisse de Saint-Laurent. Durant cette époque, l'usine produit un avion d'entraînement qui est vendu aux gouvernements anglais, américain et canadien au début de la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs ouvriers y travaillent durant ces années. Une deuxième usine est construite sur les terrains de l'ancien aéroport de Cartierville en 1941-1942. La compagnie Canadian Vickers œuvre également dans le domaine de l'aéronautique.

L'ensemble résidentiel où est localisée la voie piétonne à nommer comporte les caractéristiques d'une cité-jardin. Le secteur présente une trame sinueuse et des implantations articulées autour d'un noyau d'équipements collectifs, ainsi qu'un cadre bâti et paysager typique de ces aménagements. Le plan d'implantation et de répartition de ce secteur est conçu en 1942, dans la foulée du programme de construction de logements pour ouvriers par la Wartime Housing Limited. La même année, 400 maisons sont construites pour loger les travailleurs employés par les deux usines d'équipement militaire : le surnom du quartier résidentiel s'inspire des deux compagnies et on désigne ce quartier comme étant le « *secteur Norvick* ». Il est un des 163 quartiers construits au Canada par la Wartime Housing Limited pendant la Seconde Guerre mondiale.

Passage des Écoliers :

Ce toponyme est proposé comme référence aux écoliers qui empruntent cette voie pour se rendre à l'école du secteur.

En ce qui concerne le générique, le choix de *passage* est adéquat pour désigner la voie piétonne.

Passage : « Petite rue habituellement interdite aux voitures, souvent couverte, qui unit deux voies de communication.

Note :

1- On retrouve généralement ce terme en milieu urbain.

2- Une caractéristique importante consiste en l'étroitesse de la voie, de même qu'en son peu d'étendue. » (Définition provenant de la Commission de toponymie du Québec).

La voie est très étroite et relie le chemin Laval à la rue de la Sorbonne, sur une courte étendue. Bien qu'elle soit bordée de végétation, cette ouverture a d'abord une fonction utilitaire pour les piétons, en reliant deux rues résidentielles par leurs centres. Cela facilite l'accès aux équipements collectifs et s'inscrit dans l'esprit de l'aménagement de voies dans les cités-jardins.

Une mise en valeur toponymique de ce passage est demandée, car il est méconnu auprès des résidents du secteur et il mène à l'école Bois-Franc—Aquarelle qui est localisée au cœur du quartier.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ces toponymes lors de la séance du 28 mai 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle vise à mettre en valeur l'histoire du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de ces voies de circulation a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier, comme convenu avec le Service des communications.

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Le : 2015-06-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude LAURIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY

Chef de division

Approuvé le : 2015-07-08

Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Approuvé le : 2015-07-14



Dossier # : 1154521003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le stade de soccer de Montréal dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est recommandé de nommer « stade de soccer de Montréal » le stade de soccer municipal intérieur situé au 9235, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-20 17:00

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154521003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le stade de soccer de Montréal dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité sociale et des sports a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine pour nommer le nouveau stade de soccer intérieur situé au 9235, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Situé sur les terrains du complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et faisant partie du pôle sportif Robillard–Saint-Michel, le stade de soccer s'ajoute aux installations sportives déjà aménagées dans le secteur, comme le Taz, le complexe sportif Claude-Robillard et plusieurs terrains extérieurs de soccer.

Le stade de soccer de Montréal est une construction comprenant un terrain de soccer intérieur à onze joueurs (divisible en trois terrains à sept joueurs ou en deux terrains à neuf joueurs) et des gradins pouvant contenir 750 places assises. Réalisé dans le cadre d'un concours d'architecture, cet équipement, symbole de créativité et d'innovation, a été planifié pour offrir aux milliers de joueurs de soccer de la ville les meilleures conditions possibles pour pratiquer leur sport. Ses plateaux sportifs et ses espaces connexes répondent à des normes élevées de qualité.

La construction du stade s'est échelonnée de 2013 à 2015. Bien que des activités s'y déroulent depuis le mois d'avril dernier, l'inauguration du stade de soccer est prévue en septembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :
Nommer « stade de soccer de Montréal » le stade de soccer municipal intérieur situé au 9235, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

JUSTIFICATION

Essentiellement descriptif, le toponyme « stade de soccer de Montréal » remplit sa fonction d'assurer le repérage du nouvel édifice municipal. Il est conforme aux règles et critères mis de l'avant par la Commission de toponymie du Québec. Ce toponyme est utilisé de manière informelle par l'administration municipale depuis la fin de l'été 2014, notamment dans ses

communications publiques.

Le terme générique « stade de soccer » signifie : « *Installation sportive constituée d'un terrain de soccer entouré d'une grande enceinte munie de gradins* », ce qui décrit bien le stade intérieur aménagé sur l'avenue Papineau. Le terme spécifique « Montréal » précise la localisation générale du stade de soccer, soit la ville où il se situe de même que l'institution municipale qui en est propriétaire. Ce toponyme permet d'affirmer l'unicité et l'envergure de cet équipement sportif municipal.

Le comité de toponymie a été informé du projet de dénomination du stade de soccer de Montréal lors de la séance du 28 mai 2015.

Sources:

- Ville de Montréal, <http://ville.montreal.qc.ca/stadedesoccer/>, site consulté le 25 juin 2015.
- Saucier + Perrotte, architectes, <http://www.saucierperrotte.com>, site consulté le 25 juin 2015.
- Commission de toponymie du Québec, <http://www.toponymie.gouv.qc.ca>, site consulté le 29 avril 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des équipements sportifs municipaux a pour objectif leur repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

En accord avec le Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication associée au présent dossier. Celle-ci sera plutôt menée au moment de l'inauguration du stade en septembre 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2015: inauguration du stade de soccer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michèle LAFOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Le : 2015-06-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Approuvé le : 2015-07-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-07-20

CE : 40.004
2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.005
2015/08/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153624045

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156446001 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156446001 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:30

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624045

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156446001 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156446001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156446001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs sur la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses (contrat: 4 920 000,00 \$ + incidences: 593 000,00 \$) - Appel d'offres public 211503 (10 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-08-10



Dossier # : 1153624053

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156978001 - Octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156978001 - Octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624053

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156978001 - Octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156978001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 6 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156978001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-08-10



Dossier # : 1153624055

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822044 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822044 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1153624055**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822044 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822044 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 6 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154822044 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose

d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR).
Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 2 624 079,27 \$ (contrat: 2 453 104,27 \$ + incidences: 170 975,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320101 - 5 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-08-10



Dossier # : 1153624054

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822046 - Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822046 - Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624054

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822046 - Conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE154822046 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 6 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154822046 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure deux ententes-cadres pour une dépense maximale de 9 090 621,46\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal avec Les Pavages Ultra Inc. pour les secteurs ouest et centre-ville (contrat #323901-1 : 3 394 078,22 \$ + incidences: 197 000,00 \$, taxes incluses) et une autre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour le secteur est (contrat #323901-2 : 5 273 043,24 \$ + incidences: 226 500,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 323901 - 5 soumissionnaires pour le contrat #323901-1 et 4 soumissionnaires pour le contrat #323901-2.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-08-10



Dossier # : 1153624050

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543002 - Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue du Champ-d'Eau - Arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10173 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543002 - Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue du Champ-d'Eau - Arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10173 - 5 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624050

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543002 - Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue du Champ-d'Eau - Arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10173 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE150543002 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue du Champ-d'Eau - Arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10173 - 5 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE150543002 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de

diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24e Avenue et la rue du Champ-d'Eau - Arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$ (contrat: 74 061 512,41 \$ + incidences: 4 443 690,74 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10173 - 5 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-08-10



Dossier # : 1153624051

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153184001 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont – Contrat A-360-1 – Dépenses totale de 9 560 135,32\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153184001 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont – Contrat A-360-1 – Dépenses totale de 9 560 135,32\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624051

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153184001 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont – Contrat A-360-1 – Dépenses totale de 9 560 135,32\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE153184001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont – Contrat A-360-1 – Dépenses totale de 9 560 135,32\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE153184001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm sur la 16e Avenue entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont – Contrat A-360-1 – Dépenses totale de 9 560 135,32\$, taxes incluses – Appel d'offres

public 10117 (5 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-08-10



Dossier # : 1153624049

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543001 - Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543001 - Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:31

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624049

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150543001 - Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE150543001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE150543001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à

accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-08-10



Dossier # : 1153624047

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156627003 - Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156627003 - Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:30

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624047

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156627003 - Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156627003 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156627003 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires.
 À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-08-10



Dossier # : 1153624048

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151630003 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs (Contrat 1 - 14419) - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151630003 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs (Contrat 1 - 14419) - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:30

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624048

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151630003 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs (Contrat 1 - 14419) - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE151630003 reçu du comité exécutif le 23 juin 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs (Contrat 1 - 14419) - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE151630003 reçu du comité exécutif le 23 juin

2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin, Ramirez, Julien, Architectes, Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle, d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs (Contrat 1 - 14419) - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-08-10

**Dossier # : 1153624052**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316001 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283- 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316001 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283- 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1153624052**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316001 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283- 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE156316001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283- 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 6 août 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE156316001 reçu du comité exécutif le 29 juillet 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à

conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Axor Experts-Conseils pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 15-14283- 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-06

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-08-10